estiniens d'effectuer
à Jérusalem-Est

هكذا من الأصل

Le Monde

ÉPARGNE PLACEMENTS
■ Les à-coups de l'assurance-vie
■ L'amorce d'un retour à la pierre



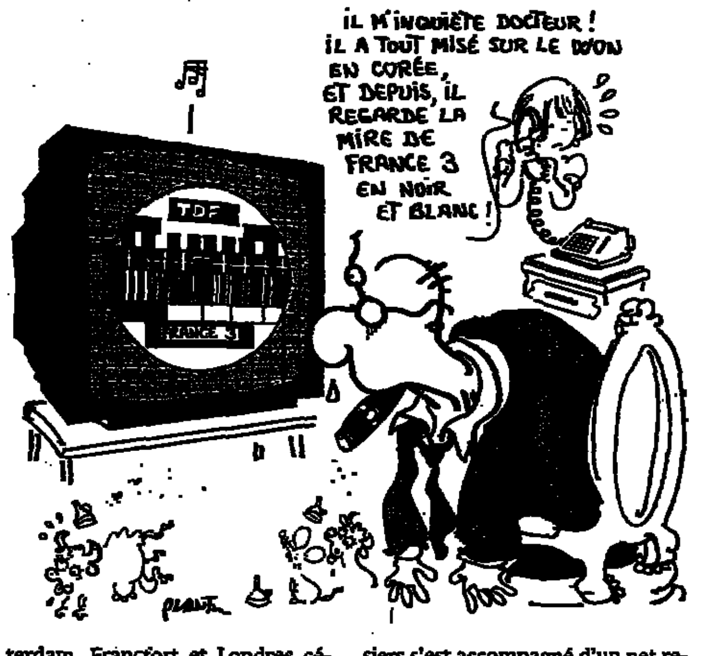
CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16447 – 7,50 F — SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La faillite de l'économie sud-coréenne déstabilise les marchés financiers mondiaux

Le won a perdu un tiers de sa valeur depuis le début de la semaine

LA CORÉE DU SUD s'enfonce dans la crise en dépit de l'intervention massive du Fonds monétaire international (FMI) pour restaurer la confiance dans l'avenir de la onzième puissance économique du monde. Les experts craignent que Séoul se retrouve dans l'incapacité de payer ses dettes et estiment à plus de 100 milliards de dollars (600 milliards de francs) les besoins de refinancement du pays au cours des douze prochains mois alors que les estimations précédentes mentionnaient seulement 60 milliards de dollars.

La défiance des opérateurs s'étend à toute l'Asie orientale. Après une nouvelle chute de la monnaie coréenne, le won, qui a perdu un tiers de sa valeur depuis le début de la semaine, les Bourses du Sud-Est asiatique, en forte baisse depuis le début de la semaine, ont de nouveau plongé vendredi 12 décembre. La Bourse de Séoul a perdu 7,07 %.



Les places financières occidentales ont elles aussi réagi aux événements. Jeudi, la Bourse de Paris a reculé de 3,54 %, tandis qu'Amsterdam, Francfort et Londres cédaient également du terrain. A New York, Wall Street a baissé de 1,63 %. Le repli des marchés boursiers s'est accompagné d'un net recul du dollar – revenu de 5,98 à 5,89 francs.

Les opérateurs doutent que le plan d'assistance de 57 milliards de dollars décidé par le FMI en faveur de Séoul soit suffisant pour sauver le pays de la faillite. Les dirigeants de Séoul demandent au FMI de verser tout de suite 21 milliards de dollars et insisteraient pour que la *« seconde ligne de défense »* promise par les Etats-Unis et le Japon (15 milliards de dollars au total) puisse être disponible tout de suite. Les Etats-Unis ne veulent pas en entendre parler et disent aux Coréens qu'ils doivent *« assumer »* le plan du FMI.

Les Coréens du Sud, qui doivent élire leur chef de l'Etat le 18 décembre, ressentent la faillite de leur pays, l'intervention du FMI et la mise en œuvre obligée d'un plan d'austérité comme autant d'humiliations. Leur réaction de vexation est à la mesure de la fierté d'un pays qui avait réussi à se hisser vers les sommets économiques mondiaux après les sombres années de la colonisation japonaise et de la guerre qui l'a opposé à son voisin du Nord.

Lire page 4

Le terroriste Carlos répond de ses premiers crimes devant la justice

ILLITCH RAMIREZ SANCHEZ, *alias* Carlos, comparaît, à partir de vendredi 12 décembre, devant la cour d'assises de Paris. Il est accusé du meurtre, le 27 juin 1975, dans un appartement de la rue Toullier à Paris, de deux agents de la *DST*, Raymond Dous et Jean Donatini, et d'un de ses compagnons de route, Michel Moukharbal, qui avait conduit les policiers jusqu'à lui. Qualifié en 1982 par Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur, de *« terroriste numéro un mondial »*, le Vénézuélien encourt une peine de trente ans de prison. Menaçant de faire des révélations spectaculaires, il estime être placé face à une *« tentative de procès stalinien »*. L'ex-terroriste *pro-palestinien reste, d'autre part,* mis en examen dans cinq dossiers d'attentats actuellement instruits par le juge Jean-Louis Bruguière.

Lire page 9

■ Immigration et développement

Tandis que le débat sur l'immigration continue à l'Assemblée, *Le Monde* révèle le contenu du rapport sur la coopération avec les pays d'émigration, remis mercredi 10 décembre à M. Jospin. p. 6

■ Un Irlandais 10 Downing Street

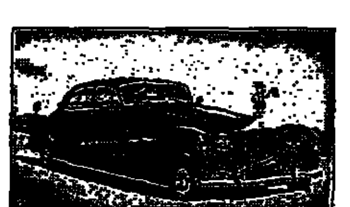
Pour la première fois, un premier ministre britannique, Tony Blair, a reçu, jeudi 11 décembre, un dirigeant nationaliste irlandais, Gerry Adams.

p. 3 et notre éditorial p. 18

■ Les emplois-jeunes se précisent

Les deux ministres en charge de l'éducation s'apprêtent à signer une circulaire définissant les conditions d'embauche des aides-éducateurs. p. 10

■ Rolls à vendre



La célèbre marque automobile est mise aux enchères. BMW ou Volkswagen ? Le prochain propriétaire de Rolls-Royce devrait être allemand. p. 16

■ La première rafle de Maurice Papon

Les assises de la Gironde ont abordé, jeudi 11 décembre, la rafle de 171 juifs le 16 juillet 1942, la première organisée après l'arrivée en poste de Maurice Papon à Bordeaux. p. 13

■ Microsoft sanctionné

La justice américaine interdit à Bill Gates la vente forcée de son logiciel de navigation sur Internet. p. 19

■ La crise de croissance de l'UE

Un difficile sommet européen sur l'adhésion de nouveaux membres s'ouvre, vendredi 12 décembre, à Luxembourg. p. 2

■ Bercy change

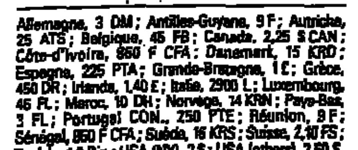
Une série de nominations prélude à la réforme du ministère de l'économie et des finances. p. 8

■ Juger les crimes de l'ex-Yougoslavie

Dans un point de vue, Paul Garde défend le Tribunal pénal international de La Haye, mis en cause par Alain Richard, le ministre de la défense. p. 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1213 - 7,50 F



La résurrection des grands vins de tokay hongrois

DES GRANDS CHEFS français comme Alain Senderens, Pierre Gagnaire ou Jean Bardet commencent à confectionner des plats en son honneur ou à organiser de subtils mariages avec les meilleurs cigares de Cuba. American Airlines vient de décider d'offrir sans compter le millésime 1993 de la Royal Tokaji Wine Company (RTWC) à ses voyageurs de première classe. Et il est du dernier chic, *pour un couple parisien, de partager* un flacon de 25 centilitres, facturé entre entre 100 et 200 francs, de cet or fin venu du nord de la Hongrie : les grands vins de tokay, ceux qui flattaient le goût de Voltaire et de Louis XIV, renaissent à la vie occidentale.

La seconde guerre mondiale avait méchamment abîmé ce vignoble, dont la production, parce que nationalisée via le Borkombinat, devait perdre beaucoup de sa *spécificité en même temps qu'elle était pour* l'essentiel captée par le bloc soviétique. La chute des régimes communistes fut tôt suivie de l'exploration du célèbre vignoble par quelques amateurs britanniques. Hugh Johnson, autorité internationale en matière d'œnologie, fut le premier qui, avec une soixantaine d'amateurs et beaucoup de diplomatie à l'égard des autorités hongroises, parvint à acquérir, autour du village de Mad, une soixantaine d'hectares des meilleurs crus du classement de 1700. La RTWC était née.

D'autres investisseurs suivirent, comme le groupe Axa, le GAN, les propriétaires espagnols du mythique Vega Sicilia ou, dernièrement, *de mystérieux Allemands. Au prix de* certaines contraintes imposées par Budapest, comme l'acquisition de stocks issus de l'ancien régime, chacun d'entre eux put s'approprier de larges arpents de ces croupes granitiques situées aux marches du Caucase.

Située conjointement à Londres et à Mad, la RTWC emploie aujourd'hui, sur le terrain, exclusivement du personnel hongrois. Elle commercialise à travers le monde les *premiers millésimes – 1990, 1991 et 1993 –* de l'ère post-communiste. Les nouveaux propriétaires ont retrouvé tout le savoir-faire ancestral et la diversité des crus qu'avait voulu ignorer le communisme triomphant. C'est ainsi que l'on peut aujourd'hui retrouver avec émotion la silhouette de légende des Tokaji Aszu, proches des vins de glace allemands et des grands liquoreux du Sauternais, qui ne doivent en aucune manière être confondus avec les « tokays » d'Autriche, d'Australie ou d'Alsace.

« Les millésimes collectifs des années 70 et 80, dont il reste beaucoup de stocks, n'ont guère d'intérêt gustatif. Ce sont le plus souvent des vins oxydés, brûlés, avec des arômes atypiques de sherry, conséquence, sans doute, de l'incorporation à cette époque d'alcool avec les raisins botrytisés, explique Vinding Diers, responsable des vinifications à la RTWC. *Les seuls vins acceptables de cette époque sont ceux produits par des vignerons individuels. »* Avec une production de près de 100 000 litres annuels, on ne cache pas, à la RTWC, que l'affaire sera vite rentable, les marchés les plus *résistants étant ceux de l'Europe de l'Est, la* Pologne notamment, où ce vin demeure étroitement associé au souvenir du communisme.

Jean-Yves Nau

La France aménagée

UN CIADT (comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire), réuni lundi 15 décembre, doit adopter des mesures d'aide au Massif central et une *« convention de développement du Pays basque »*, favoriser les activités nouvelles créatrices d'emplois dans les bassins de Longwy, dans le département de la Loire, à Cherbourg, Lorient et Brest. La future loi d'orientation prévoiera un nouvel équilibre rail-route et comportera un volet énergie et patrimoine naturel. Pour la première fois, l'environnement tiendra une large place : le texte créera une sorte de *« couloir vert »* des ressources naturelles protégées.

Lire page 14

POINT DE VUE

Philippe Séguin ou le conservatisme bougon

par Dominique Strauss-Kahn

L'ENTRETIEN accordé par Philippe Séguin au *Monde* (10 décembre) a rencontré un large écho. Nul ne peut s'en étonner : le président du RPR a du talent, du caractère et des idées. Nul ne peut pourtant s'en contenter : la seule reprise d'une formule, sur la seule cohabitation, est par trop réductrice. Un débat, ou plutôt des débats, ont été engagés. Ils méritent une réponse, point par point, sur le fond, au seul niveau qui honore notre démocratie. Ils exigent aussi une réflexion plus large, tant apparaît avec clarté, pour tous ceux qui pouvaient en douter, la réalité du clivage entre la gauche et la droite et, plus précisément encore, entre progressisme et conservatisme... même si Philippe Séguin incarne une figure originale : celle du conservatisme bougon.

Le premier débat est économique et social. Il porte d'abord sur l'opportunité des emplois-jeunes. Du constat – provisoirement juste – qu'il y aura davantage *« de refoulés »* que *« d'admis »*, Philippe Séguin semble tirer la conclusion que les emplois-jeunes sont inutiles. J'en tire la conclusion exactement inverse : c'est parce qu'il y a une demande considérable qu'ils ont été créés ; et c'est parce qu'ils ont été créés qu'il y aura, dès 1998, cent cinquante mille *« admis »*. On ne peut arguer du fait que tous ne le seront pas pour oublier tous ceux qui le seront, sauf à se résoudre à un immobilisme moralement inacceptable.

Ce débat porte ensuite sur l'efficacité de la réduction du temps de travail. Passons sur la critique de *la méthode. « Autoritaire » ? Le* projet de loi déposé par Martine Aubry fixe un objectif et un calendrier en offrant à la fois des souplesses et des incitations qui vont conduire à l'ouverture de négociations.

Lire la suite page 17

Dominique Strauss-Kahn *est ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.*

Un couturier s'expose



AZZEDINE ALAÏA

TEL UN SCULPTEUR, il creuse les tailles, étire les jambes, fait rebondir les croupes. Le couturier Azzedine Alaïa dompte les tissus comme nul autre. Le Musée de Groningen (Pays-Bas) lui rend hommage. Ses robes fuselées, qui furent portées par Grace Jones, Diana Ross, Tina Turner, sont exposées avec des œuvres de Julian Schnabel, Andy Warhol, Basquiat.

Lire page 25

هكذا من الاصل

SOMMET Les chefs d'Etat et de gouvernement des quinze pays membres de l'Union européenne sont réunis, vendredi 12 et samedi 13 décembre, à Luxembourg. De l'avis général, les discussions seront longues et difficiles car des divergences persistent sur la délicate question de la création d'un conseil de l'euro, qui regroupera les pays membres de l'Union économique et monétaire et auquel Londres veut participer. ● L'ÉLARGISSEMENT de l'Union est une autre pomme de discorde. Les Quinze sont d'accord pour entamer des négociations d'adhésion, en avril 1998, avec six pays (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovénie, Estonie et Chypre) mais en désaccord sur la création d'une conférence européenne avec les pays candidats. ● LA TURQUIE, qui veut être considérée comme un candidat *« à part entière »*, statut que lui refusent plusieurs pays de l'Union, a décidé de décliner une invitation à dîner, samedi, avec les dirigeants européens.

L'élargissement à l'Est au cœur du conseil européen de Luxembourg

Les discussions s'annonçaient rudes, vendredi 12 et samedi 13 décembre, entre les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze. Les divergences sont grandes tant sur les conditions de l'extension de l'Union que sur la mise en place du « Conseil de l'euro », auquel Londres veut participer

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre envoyé spécial

Trois dossiers difficiles liés au processus d'élargissement de l'Union vers l'Europe centrale, avec, à la clé, le risque d'une crise majeure avec la Turquie ; un autre, non moins sensible, concernant le fonctionnement de la zone euro : la tâche ne sera pas facile, vendredi 12 et samedi 13 décembre à Luxembourg, pour les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze. C'est particulièrement vrai pour Jacques Chirac et Lionel Jospin, les propositions présentées par la présidence luxembourgeoise s'écartant le plus souvent des positions défendues par la France.

Premier point de friction, le « groupe informel euro ». Les ministres des finances des pays qui appartiendront à la zone euro – ils devraient être onze – veulent pouvoir se concerter en marge du conseil « écofin », de manière informelle et à l'abri de toute présence extérieure, sur la conduite de leur politique économique. Les quatre pays – les *« out »* –, dont il est acquis qu'ils ne feront pas partie de la première vague de l'Union monétaire, le 1er janvier 1999, à savoir la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suède et la Grèce, entendent ne pas être exclus de ce groupe informel, sauf pour les quelques questions touchant très précisément à la gestion de la monnaie unique.

Les Britanniques mènent la danse en faisant valoir que les en écarter reviendrait à diviser à nouveau l'Union et récompenserait bien mal l'orientation proeuropéenne du gouvernement travailliste. Les Onze, ainsi d'ailleurs que la Commission, ne sont pas insensibles à ce type d'arguments. Theo Waigel, le ministre allemand des finances, vient de proposer d'inviter les *« out »* comme observateurs. Tony Blair, le premier ministre britannique, a estimé qu'un tel statut n'était pas suffisant.

Les Français semblent embarrassés. Depuis des mois, ils réclament avec insistance ce « groupe euro », dernière version de leur projet de « gouvernement économique », dont l'objet serait de créer un contrepoids de nature politique face à la Banque centrale européenne. Au fil des semaines, ils s'aperçoivent peut-être que cette rhétorique n'a plus beaucoup de sens, même si elle alimente le débat politique intérieur. A Luxembourg, le Conseil européen va donner sa bénédiction à une résolution réaffirmant la nécessité d'un renforcement de la coordination des politiques économiques.

USINE À GAZ

C'est exactement ce qu'ils réclamaient à Amsterdam, en juin, et ce qui, au reste, correspond à ce que prévoit le traité de Maastricht. Dans ces conditions, l'intérêt du groupe euro demeure mais il n'est pas considérable. Il est évidemment agaçant que les Britanniques, après avoir « snobé » le projet de monnaie unique pendant dix ans, puissent être immédiatement accueillis dans le club, presque comme membres à part entière et alors qu'ils n'en remplissent pas les conditions ! Mais il est possible que le président de la République et le premier ministre français ne réagissent pas ainsi de façon épidermique et qu'un compromis soit finalement trouvé.

La grande affaire de Luxembourg – ce que retiendront les livres d'histoire – c'est le lancement du processus d'élargissement. A force de vouloir satisfaire tout le monde, pays membres et candidats, la formule soumise par la présidence luxembourgeoise tient de l'usine à gaz. Sauf rebondissement improbable, on relèvera surtout que, conformément à la « différenciation » proposée par la Commission, les négociations débuteront en avril avec cinq des onze pays candidats, plus Chypre, à savoir la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovénie et l'Estonie. Le reste relève de l'habillage : il s'agit de rassurer les autres candidats (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Lituanie, Lettonie) et de les inciter à poursuivre leur politique de réformes.

CONFÉRENCE PERMANENTE

La Commission, suivie par plusieurs Etats membres dont la France, estime que le Conseil européen, en même temps que le coup d'envoi à l'élargissement, devrait arrêter quelques grandes orientations sur le financement de l'Union à partir de l'an 2000, ainsi que sur les réformes à apporter à la politique agricole commune (PAC) et aux politiques en faveur des régions pauvres. Il s'agit de donner des garanties minimales quant à l'avenir de l'Union, d'encadrer un élargissement qui, sans cela, s'apparente à une dangereuse fuite en avant.

Les Allemands et les Néerlandais, qui veulent l'élargissement sans plus tarder, refusent, et, à lire la lettre envoyée par Jean-Claude Juncker, le premier ministre luxembourgeois, à ses collègues, les chances de les faire changer d'avis semblent faibles. Les Français vont se battre pour que les « conclusions » du Conseil ne soient pas muettes sur le sujet. Une entreprise d'autant plus hasardeuse que les Espagnols, bien qu'opposés aux thèse allemandes et néerlandaises, se lancent dans une étonnante surenchère et jugent insuffisantes les garanties en faveur desquelles plaident la France, la Belgique, l'Italie, le Danemark, l'Irlande, la Finlande...

Pour accompagner les négociations d'adhésion, la France a proposé de réunir une conférence permanente qui rassemblerait les Quinze, les Onze et la Turquie. L'ensemble des candidats, sans négocier, pourraient délibérer de problèmes d'intérêt commun. Bien que l'Allemagne ne s'y soit ralliée qu'en traînant les pieds, le projet reste sur la table.

Les Turcs y seraient donc invités. L'Union leur propose de renforcer l'Union douanière (en vigueur depuis 1996) et de débloquer l'aide financière, mais leur demande en contrepartie de faire des efforts en matière de droits de l'homme, d'accepter que le litige qui les oppose à la Grèce, à propos d'îlots dans la mer Egée, soit soumis à la Cour européenne de La Haye et de faciliter une solution à Chypre. A ce stade, les Grecs refusent de souscrire au marché ainsi proposé.

Philippe Lemaître

Les socialistes cherchent à harmoniser leurs positions

Les dirigeants sociaux-démocrates de l'Union européenne, dont neuf chefs de gouvernement, parmi lesquels Lionel Jospin et le Britannique Tony Blair, se sont longuement concertés, dans la soirée du jeudi 11 décembre, à Luxembourg, sur les sujets les plus délicats de l'ordre du jour du Conseil européen. Selon le premier secrétaire du Parti socialiste français, François Hollande, M. Jospin a insisté sur la nécessité de ne pas séparer le problème de l'élargissement de l'UE de ses conséquences financières et institutionnelles. Un compromis se dessinerait, entre sociaux-démocrates, sur la question du financement de l'élargissement de l'UE.

***« On devrait pouvoir trouver une solution »* sur la future instance de coordination des politiques économiques au sein de la zone euro, a par ailleurs estimé Pierre Guidoni, secrétaire national du PS français. Sur ce même sujet, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jacques Poos, s'est dit *« sûr que nous trouverons la formule adéquate avec les Britanniques et les Français »*.**

« Pas de traitement particulier pour la Turquie »

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

Les Turcs ont choisi finalement de rester absents du Conseil européen sur l'élargissement, auquel ils n'avaient été conviés que par la porte de service. Le programme officiel de la réunion de Luxembourg ne prévoyait pas en effet qu'ils figurent au déjeuner auquel les onze autres pays candidats à une adhésion à l'Union ont été conviés, samedi 13 décembre à Luxembourg, avant de participer dans l'après-midi à une séance solennelle de travail avec les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze. Il avait seulement été envisagé qu'un dîner soit offert après la clôture du sommet, le soir, au premier ministre turc, Mesut Yilmaz, par le chef du gouvernement luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, qui assure la présidence des travaux de l'Union. Les deux hommes avaient eu un entretien, dans la soirée de mercredi à Luxembourg, pour tenter de trouver une formule qui aurait permis à la Turquie d'accepter la « salle d'attente » à laquelle on la convie. M. Juncker a proposé à Ankara de participer à la Conférence européenne à laquelle tous les candidats à l'adhésion doivent être associés pour débattre avec les Quinze, dans la phase de préadhésion, de questions d'intérêts communs dans le domaine de la sécurité extérieure et intérieure. Mais les Turcs se sont vu rappeler avec fermeté qu'ils ne sauraient être réellement mis sur le même pied que les autres candidats tant qu'ils n'auront pas accepté clairement les principes qui guident l'Union européenne, dans les domaines politique et économique. Il leur a été rappelé, en particulier, qu'un règlement démocratique de la question kurde était tout aussi indispensable que celui de la crise chypriote.

LA POSITION INTRANSIGEANTE DES GRECS

« Il n'y aura pas de traitement particulier pour la Turquie », a réaffirmé le ministre des affaires étrangères luxembourgeois, Jacques Poos, jeudi 11 décembre, devant les chefs des partis socialistes européens réunis à Luxembourg pour préparer le sommet. Cette position n'a apparemment été contestée par personne au cours du dîner qui réunissait, le soir, les neuf chefs de gouvernement de la gauche européenne, qui ont estimé toutefois que la Turquie ne devait pas être *« complètement »* tenue à l'écart du processus d'élargissement.

Devant la position intransigeante des Grecs, qui bloquent toujours l'octroi à Ankara de l'aide financière promise dans le cadre de l'Union douanière conclue avec elle en 1995, devant le « non » de l'Allemagne à la participation de la Turquie, les pays les plus favorables à un accommodement ont renoncé à susciter une crise européenne sur le sujet. Ce sera donc à la Turquie, pilier de l'OTAN sur le flanc sud-est de l'alliance, de décider si elle souhaite participer, dans les conditions déjà mentionnées, à la Conférence européenne avec les autres candidats. Les militaires turcs avaient menacé ces dernières semaines de rompre les ponts avec les Européens si ceux-ci ne se montraient pas « compréhensifs ».

Henri de Bresson

■ **AGRICULTURE :** à l'appel du Centre national des jeunes agriculteurs français (CNJA), une cinquantaine de manifestations ont eu lieu, jeudi 11 décembre, dans plusieurs villes pour protester contre le projet de réforme de la politique agricole commune (PAC), qui risque, selon ce syndicat, d'accentuer la désertification des campagnes. Le commissaire Fischler *« doit revoir sa copie de fond en comble »*, a déclaré à Paris, place de l'Europe, Christiane Lambert, présidente du CNJA, devant des affiches proclamant notamment : *« Quand la PAC déraille, les jeunes dérouillent. »*

Les enjeux et les défis de l'extension de l'Union

● **Pourquoi élargir l'Union ?**

Après l'effrondement du bloc soviétique, il est apparu difficile de laisser à l'écart du mouvement d'unification européenne les pays d'Europe centrale et orientale, qui avaient besoin de tuteurs pour consolider leurs régimes démocratiques et faciliter leur adaptation à l'économie de marché. D'autant que l'Alliance atlantique, vers laquelle ces pays se sont spontanément tournés pour obtenir une garantie de sécurité contre la Russie, n'était pas prête à s'ouvrir à tous pour ne pas froisser Moscou. Au terme de longues négociations avec les Russes, il a été décidé, en mai 1997, au sommet de l'OTAN à Madrid, que trois pays seulement seraient admis pour le moment : la Pologne, la Hongrie et la République tchèque.

● **Quels pays sont concernés ?**

Le nouveau processus d'élargissement intéresse dix pays d'Europe centrale et orientale, plus Chypre. Malte, qui devait en faire partie, a renoncé à sa candidature en 1996. La Turquie, qui s'est de tout temps vu reconnaître un droit à l'adhésion, est un cas à part en raison de sa difficulté à accepter complètement le modèle démocratique occidental et de son conflit avec la Grèce. Tous les pays candidats ne sont pas dans le même état de préparation. La Commission européenne, qui a établi un certain nombre de critères politiques et économiques, a estimé, en juillet, que cinq pays de l'Est lui paraissaient suffisamment avancés dans leurs réformes pour commencer des négociations d'adhésion en 1998 : la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, l'Estonie, la plus petite des trois Républiques baltes, proche de la Finlande, et la Slovénie, seule des ex-républiques yougoslaves à être restée à l'écart de la guerre. La Roumanie, la Bulgarie, la Slovaquie, ainsi que la Lituanie et la Lettonie, devront encore faire leurs preuves. Le problème de Chypre n'est pas tant celui de son adaptation aux règles de l'Union que celui de sa partition, qui doit trouver une solution adéquate.

● **Quels sont les principaux problèmes de l'intégration ?**

Ces pays ont dû passer brusquement, au début des années 90, de la dictature à la démocratie parlementaire, de l'ancien système communiste d'économie administrée à l'économie de marché. Des pans entiers de leurs industries se sont effondrés ; le secteur agricole, parfois très important comme en Pologne, est confronté à des règles totalement nouvelles. Même dans les Etats considérés comme les plus avancés, cette transformation est loin d'être achevée, comme en témoigne la crise actuelle en République tchèque, où le gouvernement de Vaclav Klaus est accusé d'avoir triché sur les privatisations.

La première vague et les autres

ADHÉSION RAPIDE PROMISE POUR LES SIX PAYS

Population en millions d'hab.	Pays	PIB par hab. en % de la moyenne de l'UE
0,7	CHYPRE	59
1,5	ESTONIE	23
10,2	HONGRIE	37
38,6	POLOGNE	31
10,3	RÉP. TCHÈQUE	55
2	SLOVÉNIE	59

LES CINQ AUTRES CANDIDATS

Population en millions d'hab.	Pays	PIB par hab. en % de la moyenne de l'UE
[illegible]	BULGARIE	[illegible]
2,5	LETTONIE	[illegible]
3,7	LITUANIE	[illegible]
[illegible]	ROUMANIE	[illegible]
5,4	SLOVAQUIE	[illegible]

Source : Commission européenne

● **Le coût de l'élargissement sera-t-il supportable ?**

Personne n'a jamais répondu à la question avec clarté. La délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale française a reproché à la Commission de ne pas s'être suffisamment penchée sur les conséquences économiques de l'élargissement. Les six pays d'Europe centrale et orientale (PECO) auront reçu près de 80 milliards de francs d'aide de 1990 à 1999, ils devraient en recevoir jusqu'en 2006 près de 450 milliards au titre des programmes proposés par la Commission pour faciliter leurs adhésions. Officiellement, le financement de l'élargissement doit continuer d'être assuré sans augmenter les ressources du budget communautaire, sans trop toucher aux grandes politiques de l'Union (politique agricole commune, politiques structurelle et de solidarité). Le débat que la France souhaitait avoir au sommet de Luxembourg sur ces questions a été jugé prématuré. Une fois ces pays intégrés, il faudra gérer les fortes différences de niveau de vie et de protection sociale. La moyenne du revenu par tête d'habitants des pays candidats représente un tiers seulement de la moyenne de l'UE.

● **Qu'apportent ces pays à l'Union ?**

Les dix candidats de l'Est représentent 105 millions d'habitants. Avec leur apport, l'Union européenne représenterait un ensemble de 490 millions de personnes, ce qui lui conférerait dans le monde une dimension respectable par rapport aux autres grands ensembles, Etats-Unis, Chine, etc. Le défi sera bien sûr de digérer cet apport.

● **Est-ce que l'élargissement ne menace pas la capacité de fonctionnement de l'Union ?**

La question a été ouvertement posée par la France, la Belgique et l'Italie, qui, après le demi-échec du sommet d'Amsterdam, en juin, ont demandé aux Quinze de revoir les institutions européennes avant de clore les premières négociations d'élargissement, qui vont s'ouvrir l'année prochaine. Le fonctionnement de l'UE à Quinze a montré les limites de ce que l'on pouvait réaliser, notamment en matière de politique étrangère, de défense, dans le cadre des institutions actuelles. La question de la coordination des politiques économiques et sociales dans la future zone euro a fait ressurgir le débat sur le degré de fédéralisme dont il faut doter l'Union pour gérer de manière démocratique les politiques d'intérêt commun.

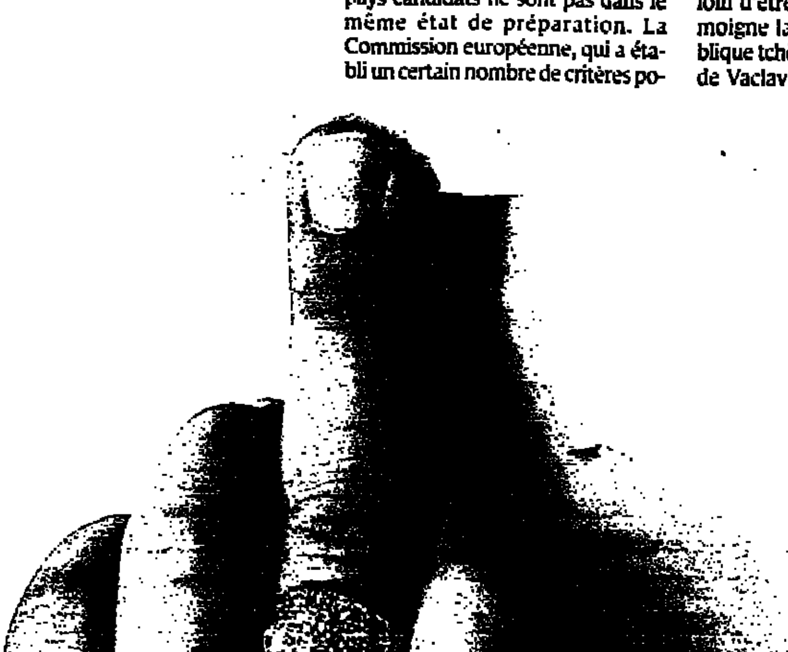
● **Sur combien d'années va s'étendre l'élargissement ?**

La promesse avait été faite par le président Chirac et le chancelier Kohl d'intégrer les pays les plus proches au tournant du millénaire, en 2000. Il paraît plus raisonnable de tabler sur un délai de cinq ans pour les premières adhésions. D'autres devront compter sur des délais plus importants pour préparer leurs sociétés et leurs structures au choc de l'intégration.

● **Négociera-t-on pays par pays ?**

Les négociations commenceront d'abord avec six pays, mais il est convenu qu'elles pourront s'engager à tout moment avec chacun des autres quand ils seront prêts. La question est de savoir – et elle devait être tranchée à Luxembourg – s'il faut prévoir une structure politique qui associerait les Quinze et les pays candidats pour discuter des problèmes d'intérêt commun pendant toute la période de pré-adhésion.

Dossier du service internationale



هكذا من الأصل

La maladie de Boris Eltsine replonge la Russie dans le doute

Le premier ministre assure l'intérim

MOSCOU
de notre correspondante

Vingt-quatre heures après l'annonce de *« l'infection respiratoire virale aiguë »* qui aurait frappé Boris Eltsine, le président russe est apparu, jeudi 11 décembre, à la télévision. Mais la prestation n'a pas rassuré : elle rappelait trop celles qui servaient, l'an dernier encore, à manipuler l'opinion. Deux questions, qui demeurent sans réponses claires, se posent donc à nouveau en Russie. Quel est l'état de santé du président et quel peut être l'impact, aujourd'hui, de son *« indisposition »* sur un pays qui semble s'habituer à ses éclipses ?

A la première interrogation l'administration présidentielle répond que Boris Eltsine a pris froid, en Suède, les premiers jours de décembre, et doit rester jusqu'aux environs du 20 décembre dans sa maison de repos de Barvikha, près de Moscou. Sa température serait juste, légèrement, au-dessus de la normale et il serait capable de *« travailler sur des documents »*, de signer des décrets, de garder le contrôle de la valise nucléaire et d'avoir des rencontres de travail, comme celle qui aurait été filmée jeudi et dont de brefs instants furent diffusés à la télévision. Boris Eltsine y paraît fatigué, mais capable de se lever de son fauteuil de bureau pour saluer le jeune et discret chef de son administration Valentin Ioumachev – un ancien journaliste et ami de la famille du président, qui occupe ce poste stratégique depuis neuf mois.

La séquence, cependant, est muette. Comme le furent celles montrées en juin 1996, quand d'autres *« refroidissement »* et *« extinction de voix »* présidentiels se révélèrent être, par la suite, des attaques cardiaques qui lui valurent un multiple pontage coronarien en novembre 1996. Son médecin cardiologue, Renat Aktchourine, qui l'a accompagné, lors de ses trois voyages effectués depuis octobre, a affirmé jeudi que sa maladie actuelle *« n'a rien à voir avec cette opération »* et que le président est déjà en *« phase de rétablissement »*, avec d'autres rencontres de travail prévues les jours qui viennent.

LA BOURSE CHUTE

Pourtant, l'allocution radiophonique de Boris Eltsine diffusée tous les vendredis, que son porte-parole disait mercredi maintenue, a été annulée le lendemain sur recommandation du concile des médecins. Comme le fut la visite prévue le 18 décembre à Moscou du président bulgare, Petar Stoïanov, auquel Boris Eltsine aurait cependant parlé jeudi au téléphone. Il ne restait donc au porte-parole Sergueï Iastrjembski qu'à s'en prendre au *Washington Post*, coupable d'avoir cité des sources anonymes ayant affirmé que Boris Eltsine souffre à nouveau de problèmes cardiaques. M. Iastrjembski a cependant évité, cette fois-ci, d'accuser le quotidien d'avoir voulu faire chuter le cours des titres russes, comme il le fit en 1996 à l'égard du *Financial Times*.

La jeune Bourse russe a malgré tout chuté, mercredi et jeudi, sans que l'on puisse faire la part du facteur « maladie d'Eltsine » et de la crise financière que la Russie traverse depuis un mois et demi. Il est clair en tous cas que la conjonction des deux événements est un très mauvais coup pour le pays.

Même s'il est apparu jeudi qu'un accord est en bonne voie d'être trouvé avec le FMI, dont une mission est présente à Moscou depuis une semaine. Le Fonds semble en effet disposé à aider la Russie, en cas de crise sérieuse. Selon des sources gouvernementales russes, l'organisation financière internationale aurait accepté d'avancer au 5 janvier la réunion de ses directeurs pour examiner un déblocage de sa tranche d'aide, en faveur de la Russie, gelée depuis quelques semaines. Ce montant pourrait même être doublé et s'élever à 1,4 milliard de dollars, dispensant Moscou d'un recours immédiat aux banques étrangères.

Ces évolutions – auxquelles il est clair que Boris Eltsine n'a pris aucune part – tendraient à prouver que *« la machine politique russe tourne beaucoup plus précisément qu'avant, sans réclamer une ingérence permanente de Boris Eltsine »*, comme l'a estimé le politologue Nikolaï Petrov. En matière économique, tout au moins, ces *« ingérences »* présidentielles n'ont toujours été qu'essentiellement formelles. Quant au domaine politique, s'il tourne exclusivement autour de la personne du président, rien ne dit encore qu'on assistera à de nouveaux et brusques soubresauts, même si la « convalescence » de Boris Eltsine devait se prolonger. C'est en effet une « figure de compromis », celle du premier ministre Viktor Tchernomyrdine, auquel échoit l'intérim en cas d'incapacité du président, qui occupe depuis cet automne le devant de la scène politique.

Les autres grands clans financiers qui se déchirent dans les coulisses du pouvoir semblent s'y résigner. Aucun d'entre eux ne semble plus jouir d'un accès exclusif au président, comme c'était le cas auparavant avec, successivement, les clans « Korjakov », « Tchoubaïs », voire « Berezovski ». Aujourd'hui, c'est la famille du président, sa fille Tatiana et leurs amis proches, qui font écran entre Boris Etsine et le monde.

Malade, le président pourrait même être moins tenté qu'à l'ordinaire de jouer un clan contre l'autre. A condition, bien sûr, que son état lui permette de maintenir les apparences minimum du pouvoir, une situation que la Russie a supporté dans des conditions autrement plus agitées ces dernières années. Sinon, ce qui n'est nullement exclu, les rivalités au sein du parti du pouvoir entre les prétendants au rôle d'héritier ne pourront que s'exacerber, avec l'opposition comme masse de manœuvre dans un pays toujours profondément malade.

Sophie Shihab

Irlande : rencontre historique entre Tony Blair et Gerry Adams

Le premier ministre britannique et le chef du Sinn Fein ont évoqué une réelle possibilité d'accord

La presse britannique a salué, vendredi 12 décembre, avec beaucoup de prudence la rencontre historique entre le premier ministre, Tony Blair, et le chef du Sinn Fein, Gerry Adams, jeudi, au 10 Downing Street à Londres. Il s'agit de la première rencontre entre un premier ministre britannique et un dirigeant républicain irlandais depuis la partition de l'Irlande en 1921. *(Lire aussi notre éditorial page 18.)*

LONDRES
de notre correspondant

Il y a des jours qui marquent dans l'histoire d'un pays. Celui qui a vu – jeudi 11 décembre – Gerry Adams, le chef du Sinn Fein, la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise, franchir la porte du « 10 Downing Street », où il a été reçu par le premier ministre britannique, en est un. Certes la poignée de mains entre Tony Blair et Gerry Adams n'a pas été photographiée ; certes les deux hommes s'étaient déjà rencontrés le 13 octobre à Belfast. Mais le symbolisme de cette visite d'une heure, soixante-seize ans après celle du père de la République d'Irlande, Michael Collins, n'a échappé à personne.

Le premier ministre, qui s'est engagé personnellement dans le processus de paix en Ulster dès son élection – relayé efficacement par sa ministre des affaires d'Irlande du Nord, Mo Mowlam –, en a profité pour répéter les raisons de cette décision et pour s'efforcer de calmer les inquiétudes qu'elle continue de susciter. Il existe une *« réelle possibilité »* d'accord durable, surtout depuis le nouveau cessez-le-feu de l'IRA et l'adhésion du Sinn Fein aux principes élaborés par l'ex-sénateur américain George Mitchell – qui prévoient une solution démocratique et acceptée par la majorité de la population du Nord –, et le gouvernement *« est prêt à prendre tous les risques possibles »*, a déclaré Tony Blair.

« Cela vaut la peine de les prendre, même avec des gens qui, auparavant, ont été engagés dans des activités que nous avons tous condamnées (...). Je sais combien il est difficile pour des gens de voir le Sinn Fein entrer à Downing Street. Mais il a signé les principes Mitchell. Il fait partie du processus de paix. Il doit être traité comme les autres parties », a affirmé le premier ministre, en précisant que tout retour à la violence entraînera l'expulsion des républicains de la table de négociation.

Si M. Blair est prêt à tout faire pour échapper à l'engrenage de la violence *« sans renoncer aux principes »*, M. Adams n'a pas non plus abandonné son objectif final d'unification du Nord et du Sud de l'île Verte. Il n'en a pas moins reconnu qu'il venait de vivre un *« moment historique »*. *« Nous avons eu un bon entretien parce que je pense que nous avons engagé la discussion, nous avons fait face aux difficultés (...). Je suis convaincu que tous ceux qui sont engagés dans le processus* [de paix] *doivent prendre des risques pour la paix. »*

CONFIANCE IRLANDAISE

Plusieurs éléments semblent expliquer cette confiance du Sinn Fein. Tout d'abord le fait que la stratégie de M. Blair est en permanence critiquée, voire condamnée, par les unionistes protestants. Ensuite le fait que le premier ministre met ses paroles en musique : les Communes ont voté, jeudi, en première lecture, l'assouplissement de la législation d'urgence en Irlande du Nord, d'où ont été retirés un certain nombre de soldats britanniques. Enfin, Gerry Adams paraît plus sûr de ses arrières.

En effet, les rumeurs de scission au sein du Sinn Fein et de l'IRA se sont calmées. Les démissions spectaculaires – mais peu nombreuses –, en novembre, de responsables et de militants déçus par le processus de paix ne se sont pas multipliées. Confiant dans le soutien du camp républicain, rassuré depuis le changement de gouvernement à Dublin – le *taoiseach* Bertie Ahern est plus « républicain » que son prédécesseur, John Bruton –, Gerry Adams peut lui aussi prendre des risques. *« Nous avons de petits incidents de ce genre et il ne faut pas les dramatiser (...). Nous ne sommes pas des bergers conduisant des moutons »*, avait-il dit à l'époque, répondant aux unionistes qui dénonçaient une scission qui ne pouvait, à les entendre, qu'être suivie d'une reprise des attentats.

Au contraire, ce sont les unionistes et les loyalistes – qui représentent les paramilitaires protestants – qui paraissent déstabilisés par la détermination du premier ministre de mener, coûte que coûte, son processus de paix jusqu'à la date-butoir qu'il a fixée à mai 1998. Il y a quelques jours à peine, un catholique a été assassiné par des terroristes loyalistes, dernière victime d'un cessez-le-feu qu'ils ont de plus en plus de peine à respecter ; la presse londonienne en a à peine fait mention. Le parti du révérend Ian Paisley continue de boycotter les négociations auxquelles participe la principale formation unioniste de David Trimble ; mais celui-ci refuse toujours de discuter avec le Sinn Fein. Enfin, le siège de l'Ordre d'Orange – symbole de la domination protestante dans la province – a été occupé, mercredi, par des dissidents extrémistes opposés à la réélection d'un grand maître jugé trop mou.

Six ans après la tentative d'un commando de l'IRA de bombarder le « 10 Downing Street », la situation a beaucoup évolué. Les armes se sont tues. Deux parents de victimes de l'IRA – dont la mère du dernier soldat tué au Nord – ont parlé en faveur de la paix. Et le fait que les partisans du Sinn Fein et des unionistes n'aient rassemblé, devant le bureau du premier ministre, qu'une centaine de militants semble indiquer que le conflit a commencé de quitter la rue pour la table de négociations.

Patrice de Beer

En 1921, le premier ministre Lloyd George recevait Michael Collins

Michael Collins franchissait en vainqueur, il y a soixante-seize ans, le perron de Downing Street. Après des mois d'une sanglante guérilla, il avait contraint la puissance coloniale britannique à la négociation. C'était le 10 octobre 1921. Le 6 décembre au petit matin, le traité anglo-irlandais prévoyant l'indépendance d'une Irlande amputée de six cantons d'Ulster – en majorité protestante – était signé par le premier ministre Lloyd George, celui-là même qui avait traité Collins de *« chef d'une bande d'assassins »*. Le *« Big Fella »* (le grand gars), comme on surnommait Collins, déclara alors : *« J'ai peut-être signé mon arrêt de mort. »* Quelques mois plus tard, il était assassiné par les prédécesseurs de l'IRA d'aujourd'hui, qui avaient engagé la guerre civile pour protester contre le traité. C'est un sort que Gerry Adams veut éviter, à l'évidence. D'où sa stratégie destinée à maintenir à tout prix l'unité du camp républicain. – *(Corresp.)*

Les évêques d'Amérique se prononcent pour un effacement de la dette des pays pauvres

ROME
de notre envoyé spécial

Les sceptiques ne manquaient pas avant le synode épiscopal interaméricain que le pape souhaitait réunir, comme il le fera, en 1998, pour l'Asie et l'Océanie et, en 1999, pour l'Europe, avant la fin du siècle. C'était un pari de vouloir rassembler à Rome, pour la première fois, les représentants des Eglises plutôt riches, âgées et peu pratiquantes d'Amérique du Nord et celles du Sud, plus pauvres, jeunes et croyantes. Le nombre des centres d'intérêt commun – la sécularisation, les migrations, la pauvreté, l'assaut des sectes, le sort des minorités autochtones – a toutefois surpris les trois cents membres de ce synode qui, présidé de bout en bout par le pape, s'est achevé, vendredi 12 décembre, à l'issue de près d'un mois de travaux.

L'un des résultats les plus attendus fut la dénonciation du *« fardeau »* de la dette des pays pauvres qui, note le message final, *« crée les conditions d'un extrême dénuement »*. Au moment même où se tenait ce synode, des conversations ont eu lieu, au Vatican, entre Jim Wolfenson, président de la Banque mondiale, et le pape, qui, comme signe « prophétique » à la veille de l'an 2000, souhaite un *« effacement »* de la dette des pays pauvres. Les évêques américains ne pouvaient faire moins. Ils en font *« un enjeu décisif pour la conscience de l'humanité »*. S'ils ne méconnaissent pas les investissements éducatifs et sociaux réalisés grâce aux emprunts étrangers, ils condamnent les sacrifices entraînés par les détournements et la corruption.

Le *« cri des pauvres »*, ont-ils affirmé, n'a plus de frontière en Amérique. Pauvretés matérielles, mais aussi morales, avec les familles éclatées, la solitude ou les suicides de jeunes dont l'Amérique du Nord aurait le record. Avec l'écrasement de la *« middle class »*, une *« classe de pauvres »* s'affirme de manière durable, déplore un évêque canadien, Mgr Jacques Berthelet. La situation est pire au sud et le message final dénonce *« les excès de la mondialisation de la culture et de l'économie, le trafic de la drogue, la dispersion des maigres ressources dans le commerce des armes, dans la corruption politique et économique »*. Mais les évêques s'en tiennent à une dénonciation éthique et se gardent de toute analyse critique des mécanismes néolibéraux.

CONCURRENCER LES SECTES

Une place importante est également faite dans leur document aux minorités victimes de *« discriminations »* et d'*« abus infligés par les institutions sociales »*. Sont explicitement visées les minorités raciales, les populations indiennes, noires et hispaniques d'Amérique du Nord dont l'intégration – y compris dans les Eglises – reste laborieuse. Les minorités sexuelles (homosexuels) ne sont pas citées, mais la *« sympathie »* des évêques d'Amérique s'adresse aussi à elles, a précisé, sans plus de commentaire, Mgr Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, au cours de la conférence de presse finale.

L'autre défi est l'*« invasion »* des sectes. Son approche est différente entre les catholiques minoritaires du Nord, habitués aux relations œcuméniques (avec les protestants), et le Sud majoritairement catholique et plus *« agressif »* à l'égard de groupes dont le *« prosélytisme »* a été dénoncé. Une clarification a été exigée en vue de renoncer au terme de « sectes », qui confond dans le même opprobre des Eglises évangéliques ou pentecôtistes avec des groupes à prétention religieuse, sans tradition, ni doctrine, mais disposant de puissants moyens financiers pour attirer des populations crédules et démunies.

Le succès de ces « nouveaux mouvements religieux » interroge le catholicisme sur les raisons de sa propre perte de vitesse. Aussi les évêques américains entendent-ils concurrencer les sectes sur leur terrain, c'est-à-dire mettre l'accent sur la *« conversion personnelle »* et les témoignages de foi concrète, non plus seulement sur l'engagement social. Ils souhaitent créer des communautés plus attractives, chaleureuses, en faire des lieux de prières, de culte et de formation. L'exemple des *small christian communities* d'origine nord-américaine a été souvent cité, à la différence des *« communautés ecclésiales de base »* qui, en Amérique latine, sont les relais de l'action éducative, sociale et politique des Eglises.

Avec les communautés de base, la théologie de la libération et l'*« option préférentielle pour les pauvres »* ont été « oubliées » dans un synode dont les porte-parole se plaisaient à souligner le caractère consensuel. De fait, on serait bien en peine de trouver, dans le message final, le souffle, les projets de redistribution et de réforme structurelle (notamment agraire) qui, dans les documents d'Eglises latino-américaines, provoquaient hier les pouvoirs civils, le Vatican, mais aussi divisaient les catholiques. Les propositions finales du synode ont été remises au pape qui, selon la tradition, rendra publique une « exhortation », cette fois sur le continent américain, avec sans doute pour étapes Mexico, Saint Louis (Etats-Unis) et Santiago du Chili.

Henri Tincq

La Corée du Sud s'enfonce dans la crise malgré l'intervention du FMI

Les Bourses de l'Asie orientale ont à nouveau chuté vendredi alors que les investisseurs doutent de la solvabilité de Séoul. L'aggravation de la crise sud-coréenne a aussi des répercussions sur les places financières occidentales, le phénomène s'accompagnant d'un net recul du dollar

L'aggravation de la crise financière en Corée du Sud provoque une nouvelle chute des places boursières de l'Asie orientale. Séoul, Djakarta et Kuala Lumpur ont ouvert à la baisse alors que les monnaies asiatiques ont de nouveau reculé, vendredi 12 décembre, notamment le won sud-coréen, qui a perdu 7 % de sa valeur face au dollar. Les investisseurs craignent que le plan d'aide octroyé par le Fonds monétaire international à Séoul (57 milliards de dollars) ne suffise pas pour sauver le pays de la faillite. Ils estiment que les besoins de refinancement de la Corée sont plus importants que prévu : on estime désormais à 100 millions de dollars, et non 60 millions comme indiqué précédemment, la somme nécessaire à la Corée pour rembourser ses dettes. L'aggravation de la crise sud-coréenne a des répercussions sur les places financières occidentales : les Bourses de Wall Street, Paris, Londres, Francfort et Amsterdam ont plongé vendredi, le phénomène s'accompagnant d'un net recul du dollar.

APRÈS UNE ACCALMIE de plusieurs semaines, la crise financière asiatique rebondit, provoquant d'importantes secousses sur l'ensemble des marchés financiers internationaux. En forte baisse depuis le début de la semaine, les places boursières et les monnaies d'Asie du Sud-Est reculaient à nouveau vivement vendredi 12 décembre. La Bourse de Séoul a perdu 7,07 %, celle de Kuala Lumpur 2,24 % et celle de Djakarta 9,39 %. Le won sud-coréen a reculé de 7 % face au dollar, portant sa chute à 33 % depuis le début de la semaine. La roupie indonésienne cédait 13 %, le peso philippin 6 % et le baht thaïlandais 4,5 %, atteignant des plus bas niveaux historiques face au billet vert.

La poursuite de la crise tend à prouver que l'intervention du FMI, pourtant massive, n'a pas porté ses fruits. La promesse d'injecter 57 milliards de dollars en Corée du Sud n'a manifestement pas permis de rétablir la confiance des marchés. Les dirigeants de Séoul voudraient obtenir plus rapidement les ressources qui leur ont été promises. Le ministre des finances sud-coréen Lim Chang-Yuel a décidé de demander au FMI de verser avant la fin de l'année 15,5 milliards de dollars supplémentaires, en plus des 5,5 milliards déjà reçus par Séoul le 5 décembre, juste après l'approbation par le conseil d'administration du FMI du plan de sauvetage de l'économie sud-coréenne. Séoul voudrait obtenir tout de suite les 21 milliards promis au total alors que les versements sont en principe accordés au compte-goutte, subordonnés qu'ils sont à la réalisation par Séoul des conditions posées par le Fonds.

Le ministre des finances sud-coréen Ling Chang Yuel a par ailleurs laissé entendre mercredi, selon le *New York Times*, que son pays voulait que la *« seconde ligne de défense »* promise par les Etats-Unis et le Japon (15 milliards de dollars au total) puisse être disponible de suite. Mais le secrétaire d'Etat au Trésor Robert Rubin a affirmé, jeudi 11 décembre, n'avoir pas reçu de demande de la part du gouvernement coréen d'un prêt-relais à court terme qui aurait pu intervenir avant le déboursement complet du programme d'aide internationale piloté par le FMI. Une façon polie de dire aux Coréens qu'ils doivent désormais *« assumer »* le plan du FMI, selon les termes de Robert Rubin. Les Coréens du Sud, qui doivent réélire leur chef de l'Etat le 18 décembre prochain, sont partagés entre le soulagement et la colère de se voir imposer de l'extérieur une politique d'austérité extrêmement sévère.

BESOINS DE REFINANCEMENT

La situation financière en Corée du Sud, onzième puissance économique du monde et deuxième de la région derrière le Japon, suscite l'inquiétude croissante des investisseurs. Les mauvaises nouvelles se sont accumulées depuis deux jours. Vendredi, le quatrième courtier sud-coréen Dongsuh Securities a déposé son bilan, devenant le deuxième établissement financier de ce type de la péninsule à fermer ses portes en moins d'une semaine. La Banque coréenne de développement, première institution financière publique du pays, a quant à elle annoncé, également vendredi, qu'elle avait décidé de reporter à l'année prochaine son émission d'obligations de deux milliards de dollars sur le marché américain en raison de l'absence de demande à un prix raisonnable.

De façon plus générale, les opérateurs de marché craignent que Séoul se retouve très prochainement dans l'incapacité d'honorer le paiement de sa dette. Ils évaluent à plus de 100 milliards de dollars les besoins de refinancement de la Corée du Sud au cours des douze prochains mois alors que les estimations précédentes mentionnaient seulement 60 milliards de dollars. Ils estiment que les réserves de changes de la banque centrale sont tombées à 6 milliards de dollars, un montant extrêmement faible puisqu'il ne représente que l'équivalent de deux semaines d'importations. Les marchés de capitaux sud-coréens sont entrés dans un cercle vicieux : la défiance des opérateurs fait baisser le won, ce qui renchérit le coût de remboursement des emprunts des banques et des entreprises nationales libellés en dollars, aggrave leurs problèmes financiers… et augmente les inquiétudes des investisseurs.

L'aggravation de la crise en Corée du Sud déstabilise, enfin, les places financières occidentales. Jeudi, la Bourse de Paris a plongé de 3,54 % tandis qu'Amsterdam cédait 2,94 %, Francfort 2,43 %, Londres 1,85 %. Outre-Atlantique, Wall Street a reculé de 1,63 % et Sao Paulo a abandonné 3,73 %. Le repli des marchés boursiers s'est accompagné d'un net recul du dollar – revenu de 5,98 à 5,89 francs – et d'une progression sensible des marchés d'emprunts d'Etat, réputés plus sûrs que les actions et vers lesquels les investisseurs internationaux vont trouver refuge.

Les opérateurs redoutent les conséquences négatives pour les économies occidentales de la crise asiatique. Le FMI vient de réviser en baisse, de 4,3 % à 3,5 %, ses prévisions de croissance mondiale pour 1998. Les marchés s'interrogent d'autre part sur la capacité de résistance du système bancaire mondial à ce choc financier majeur. La fragilité des établissements financiers japonais les inquiète plus précisément, faisant planer la menace d'une défaillance en chaîne.

Lucas Delattre et Pierre-Antoine Delhommais

Vent de panique en Corée du Sud

BOURSE DE SÉOUL — 650, 600, 550, 500, 450, 400, 350, 300 — 350,6 — OCT. NOV. DÉC. 1997

DOLLAR CONTRE WON — échelle inversée — 800, 1 000, 1 200, 1 400, 1 600, 1 800, 2 000 — 1 782,5 — OCT. NOV. DÉC. 1997

En deux mois et demi, la Bourse de Séoul a perdu 40% et le won sud-coréen s'est déprécié de 50% face au dollar.

Les moyens du Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) a-t-il suffisamment de moyens pour continuer à affronter la crise ? D'après des chiffres non confirmés par le Fonds, ce dernier disposerait encore, après les 21 milliards déboursés dans le cadre du plan coréen, d'une capacité d'intervention de 44 milliards de dollars. Mais il pourrait également avoir recours à 25 milliards de dollars sous forme d'emprunts supplémentaires, avancés par les Etats les plus industrialisés.

Le conseil d'administration du FMI devait examiner, vendredi 12 décembre, un programme visant à accorder en urgence des prêts supplémentaires aux pays en difficulté. Ces prêts seraient de courte durée, avec des taux d'intérêt plus élevés que le taux actuel (4,7 %), afin de permettre aux pays comme la Corée du Sud de répondre rapidement à la crise de confiance des marchés.

A Séoul, « la grande honte du 3 décembre »

TOKYO
de notre correspondant

Cinq cents vieilles dames sont venues, mercredi 10 décembre, déposer dans un grand papier quelques dollars et les souvenirs de leurs vie : des bagues. Celles-ci seront vendues pour constituer un fonds d'aide aux petites et moyennes entreprises victimes des bouleversements économiques provoqués par ce que les Coréens nomment la plus *« grande catastrophe nationale »* depuis la guerre : la banqueroute financière du pays.

Ce mouvement de solidarité, qui se poursuivra jusqu'en février, devrait permettre de rassembler 6 milliards de wons (environ 3 millions de francs). Lancé par l'Association des femmes des « nouveaux villages » *(saemul)*, organisation d'entraide et de contrôle social mise sur pied dans les années 70 par le dictateur Park Chung-hee, le « père » de la Corée moderne, cet élan est révélateur de l'émotion suscitée dans la population par la déroute financière du pays.

L'*« humiliation nationale »*, dont s'est fait l'écho la presse locale, se traduit chez beaucoup par une véhémence verbale contre le Fonds monétaire international (FMI). Les conditions dont celui-ci a assorti son aide sont perçues comme les instruments pour faire du pays *« la salle de jeu des capitalistes internationaux »*, comme l'écrit le quotidien *Dong-A Ilbo*.

La Corée est blessée. Elle s'est hissée en quarante ans, au prix d'énormes sacrifices pour toute une génération, au rang de onzième puissance économique mondiale. Elle se sent aujourd'hui rabaissée au rang d'un quelconque pays en développement quémandant l'aide internationale. La blessure est profonde, car, au cours de la longue histoire de la Corée, la fierté nationale a été un viatique pour ce pays. Placés pendant des siècles dans une situation de vassalité par rapport à la Chine, colonisés par les Japonais de 1910 à 1945, puis séparés en deux Etats rivaux après une guerre fratricide, les Coréens ont puisé dans un orgueil national parfois outrancier la force de leur survie en tant que peuple.

Certes pauvre au début du siècle, la Corée n'en avait pas moins derrière elle une civilisation plusieurs fois millénaire, distincte de celle de la Chine (même si celle-ci en fut le berceau) et de celle du Japon, qui fut, au contraire, influencé par la péninsule.

« La honte du 3 décembre » – le jour de la signature de l'accord avec le FMI – s'est traduite par une colère dirigée contre ce que les Coréens perçoivent comme l'arrogance des Etats-Unis, la puissance tutélaire, qui ne ménage pas l'orgueil de la Corée en exerçant des pressions par FMI interposé. L'ombre des Japonais se profile également derrière le Fonds, ravivant les blessures mal refermées de la colonisation nippone. Les journaux les accusent d'ailleurs de profiter de la crise pour *« mettre la Corée à genoux »*. Mais l'humiliation se nourrit aussi du ressentiment à l'égard de leurs gouvernants : beaucoup ont découvert l'ampleur du désastre au début de décembre. Aussi se sentent-ils doublement humiliés : en tant que Coréens et en tant que citoyens.

Ph. P.

Le Japon engage ses fonds publics pour sauver le système financier

TOKYO
de notre correspondant

Le gouvernement du premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, devrait annoncer mardi 16 décembre un plan de stabilisation du système financier dont le montant pourrait atteindre 10 000 milliards de yens (500 milliards de francs), financé par des emprunts d'Etat. Bien que les autorités insistent sur le caractère nouveau du type des bons du Trésor qui seront émis, cette initiative n'entamera pas moins l'orientation de la politique d'austérité budgétaire poursuivie jusqu'à maintenant par le Japon.

Cette mesure est dictée par la préoccupation suscitée par la stagnation de l'économie : l'agence de planification vient d'admettre pour la première fois en deux ans que *« la tendance de fond n'était plus à la reprise »*. Elle est aussi commandée par les pressions extérieures, notamment américaines, pour relancer la demande intérieure. Mais elle risque de provoquer des tensions au sein de la coalition gouvernementale. Le Parti libéral démocrate (PLD) a donné, jeudi 11 décembre, son accord de principe mais le recours aux deniers publics provoque néanmoins des remous au sein de la formation majoritaire. Les autres membres de la coalition gouvernementale (Parti pionnier et Parti social-démocrate) y sont hostiles.

Il faudra un certain courage politique à M. Hashimoto, dont le gouvernement a été l'objet, jeudi, d'une motion de censure de l'opposition (Parti du nouveau progrès) qui a été repoussée, pour imposer le plan de stabilisation du système financier. Le premier ministre paraît isolé et la popularité de son gouvernement est en chute (35 %) en raison du mécontentement suscité par la situation économique. Il lui faut donc former une « union sacrée » des trois partis de la coalition.

CELLULE D'URGENCE

Le recours aux fonds publics pour enrayer la crise est débattu depuis plusieurs mois. C'est un cacique du PLD, ancien secrétaire du gouvernement dans le précédent cabinet Hashimoto, Seiroku Kajiyama, qui avait lancé l'idée le mois dernier d'un fonds de stabilisation. En début de semaine, M. Hashimoto a donné instruction à la cellule d'urgence chargée de stabiliser le système financier, qui est dirigée par l'ex-premier ministre Miyazawa Kiichi, d'étudier cette proposition. Le premier ministre entend envoyer un message ferme pour remédier aux maux du système ébranlé par plusieurs faillites, dont les maisons de titres Sanyo et Yamaichi et la banque Hokkaido Takushoku.

En dépit du flou entourant le projet gouvernemental, la Bourse de Tokyo avait réagi favorablement en début de semaine pour retomber jeudi, entraînée par les « plongeons » de Hongkong et de Séoul et la perspective de sanctions commerciales du ministère des finances à l'encontre des maisons de titres Daiwa et Nikko. Les flottements dans les sphères gouvernementales sur les possibilités de mettre en œuvre le plan de stabilisation ont également contribué au pessimisme des marchés.

Selon la proposition Kajiyama, les bons du Trésor seront d'un type nouveau et garantis sur les ressources de l'Etat (actions détenues par le gouvernement dans le géant des télécom, NTT et l'ex-régie des tabacs, Japan tobacco (JT), évitant ainsi de peser sur le budget. Mais cela ne suffira pas et il faudra trouver d'autres ressources.

Le produit des emprunts devrait être utilisé pour protéger les intérêts des déposants. Il pourrait cependant, dans certains cas précis, servir à aider un organisme financier affecté par la conjoncture. Mais les sociétés responsables de gestion aventureuse devront faire preuve d'une totale transparence des opérations avant de bénéficier d'une aide. Si le principe du fonds de stabilisation paraît acquis, les modalités de financement et de déboursement ne sont cependant pas encore arrêtées.

Philippe Pons

هكذا من الأصل

Le sommet de l'Organisation de la conférence islamique condamne la politique d'Israël

La déclaration de Téhéran dénonce également le terrorisme

Le huitième sommet de l'Organisation de la conférence islamique s'est achevé, jeudi 11 décembre à Téhéran, par l'adoption d'une déclaration dans laquelle les pays membres condamnent la politique d'Israël dans les territoires occupés. Le sommet, conclu par l'appel au dialogue *« entre les civilisations, entre les religions et les pensées »* du président Mohamad Khatami, a constitué un succès pour l'Iran.

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

Parce qu'il se tenait en Iran, qui ne fait pas mystère de son hostilité à Israël, le huitième sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) était attendu sur la question du conflit israélo-arabe. Si la déclaration en vingt-quatre points de Téhéran, publiée jeudi 11 décembre à l'issue du sommet, est extrêmement sévère envers l'Etat juif, sa formulation est cependant d'une grande ambiguïté.

Sans remettre en question le processus de paix israélo-arabe mis en route en octobre 1991, les cinquante-cinq membres de l'OCI en font totalement abstraction alors même que nul, à ce jour, n'en a sonné le glas, même si tout le monde admet qu'il est quasi moribond depuis que Benyamin Nétanyahou est le premier ministre d'Israël.

Les participants ont *« condamné l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes occupés* (...), *les politiques et pratiques expansionnistes* [de l'Etat juif] *tels la réactivation et le développement des colonies de peuplement* (...) *et les actes visant à changer les aspects démographiques et géographiques de la ville sainte de Jérusalem »*. Il faut, estiment-ils, que soient *« libérés tous »* les territoires arabes occupés.

La formule pourrait laisser supposer que l'existence même de l'Etat juif est remise en question. Mais cela n'est pas le cas dans la mesure où Israël est invité à *« renoncer au terrorisme d'Etat »*, à *« adhérer au traité de non-prolifération nucléaire »*, et à placer ses installations sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Pour le reste, l'OCI réaffirme son soutien au droit des Palestiniens à établir un *« Etat indépendant et souverain avec Jérusalem pour capitale »*, et leur droit *« à vivre et retourner librement dans leur pays »*.

Cette unanimité des cinquante-cinq membres de l'OCI reflète leur dépit à l'égard de la politique israélienne. Même s'ils ne sont pas nommés, les Etats-Unis sont également visés, dans la mesure où ils sont les seuls tuteurs du processus de paix. Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne, a toutes les raisons de se réjouir, même si jamais résolution de l'OCI n'a changé la face du monde, ni le cours des négociations israélo-palestiniennes. L'Iran peut aussi être satisfait, ne serait-ce que parce que le processus de paix est passé sous silence.

On attendait aussi l'OCI sur le terrorisme. La déclaration finale est à double tranchant. S'ils s'en tiennent à leur parole, les cinquante-cinq membres de l'organisation *« condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations »* tout en reconnaissant le droit à l'autodétermination des *« peuples sous domination étrangère ou colonialiste, ou sous occupation »*, ce qui signifie que les mouvements de libération nationale ne peuvent être tenus pour terroristes.

CONTRE LA LOI D'AMATO

Les participants rappellent que *« le meurtre d'innocents est interdit par l'islam »*, ce qui les place à distance des crimes atroces commis au nom de cette religion par des groupes terroristes. Ils s'engagent à *« combattre le terrorisme international et à intensifier les efforts pour conclure un traité, sur cette question »*. Voilà qui va dans le sens souhaité par la communauté internationale. L'ironie de l'histoire aura néanmoins voulu que cette déclaration solennelle soit adoptée en Iran, pays dont *« le plus haut sommet de l'Etat »* a été *mis en cause* par un tribunal de Berlin dans le meurtre de quatre opposants kurdes, en 1992, dans la même ville.

L'Egypte, dont le président a récemment accusé la Grande-Bretagne de donner asile aux extrémistes islamistes égyptiens, est vraisemblablement à l'origine d'un « appel » lancé par le sommet à la communauté internationale pour qu'elle *« refuse l'asile aux terroristes, aide à les faire traduire en justice et prenne toutes les mesures nécessaires pour* (...) *démanteler les réseaux qui les soutiennent »*.

Les cinquante-cinq membres de l'OCI *« s'engagent »* à soutenir les *« communautés »* et *« minorités »* musulmanes dans les pays non musulmans *« en coopération avec les gouvernements »* desdits pays. Ils *« soulignent leur respect total pour la dignité et les droits des femmes musulmanes et le renforcement de leur rôle dans tous les aspects de la vie sociale, en conformité avec les principes islamiques »*. Ce qui, en fait, ne veut pas dire grand-chose.

Ils réclament enfin une *« participation constructive et significative des pays musulmans dans la gestion des affaires internationales »*. L'Iran et la Libye, tous deux membres de l'OCI, ont ainsi obtenu que soit condamnée la loi dite D'Amato-Kennedy, en vertu de laquelle les Etats-Unis imposent des sanctions à toute société étrangère qui investirait dans ces deux pays plus de 40 millions de dollars dans le domaine des hydrocarbures.

Une bataille quasi homérique a opposé la Syrie et le Qatar à propos du lieu de réunion du prochain sommet de l'OCI, prévu en principe dans trois ans. La Syrie a opposé un refus très ferme au Qatar, qui s'est porté candidat. Damas a voulu faire payer à Doha le prix d'avoir maintenu la réunion, en novembre, de la conférence économique sur le Proche-Orient, destinée à intégrer Israël dans la région, mais le Qatar l'a finalement emporté.

Mouna Naïm

Nouvelle navette de Madeleine Albright

La secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, rencontrera de nouveau le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, et le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, le 18 décembre, ont confirmé jeudi des responsables du département d'Etat. Les entretiens séparés auront lieu le même jour dans une ville européenne et font suite aux discussions engagées les 5 et 6 décembre à Paris et Genève pour relancer le processus de paix au Proche-Orient.

Mme Albright cherche à obtenir de M. Nétanyahou un retrait significatif de l'armée israélienne hors de la Cisjordanie, conformément à l'accord conclu en janvier. Le premier ministre israélien a fait, il y a dix jours, une proposition de retrait dépourvue de calendrier et de précisions sur son ampleur, rejetée par les Palestiniens. Depuis, M. Nétanyahou multiplie les réunions du cabinet restreint, qui rassemble les principaux ministres, afin de préciser sa position. Actuellement, l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat ne contrôle que 3 % de la Cisjordanie. – *(AFP.)*

Levées d'immunité parlementaire en Turquie

ISTANBUL. Le Parlement turc a voté, jeudi 11 décembre, en faveur de la levée de l'immunité parlementaire de deux députés du Parti de la juste voie (DYP), Sedat Bucak et Mehmet Agar, ouvrant la voie à une procédure judiciaire contre ces deux hommes pour leur rôle dans le scandale de Susurluk qui passionne la Turquie depuis plus d'un an. Sedat Bucak, un député kurde à la tête d'une milice pro-gouvernementale qui lutte contre les séparatistes du PKK, avait survécu à une collision routière qui a coûté la vie, le 3 novembre 1996, aux autres passagers de son véhicule, un chef de police, un gangster d'extrême droite recherché par Interpol, Abdullah Catli, ainsi que sa compagne. Mehmet Agar, lui-même un ancien chef de police, avait dû démissionner de son poste de ministre de l'intérieur lorsque l'existence de ses liens avec Abdullah Catli avait été révélée. Perçu comme un héros par l'extrême droite nationaliste pour son attitude inflexible sur la question kurde, Mehmet Agar aurait notamment signé l'autorisation de port d'arme et le passeport de service qui avaient non seulement permis à Abdullah Catli de vivre en Turquie sous une fausse identité, mais également d'effectuer certaines « missions » peu orthodoxes, apparemment pour le compte de l'Etat turc. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **NIGERIA : la mort en détention du général Yar'Adua**, grande figure de la vie politique nigériane, suscite de sérieuses interrogations à Lagos. Pour l'opposition, qui réclame une commission d'enquête, le prisonnier a été *« éliminé »* par le régime du général Sani Abacha. Il est mort, lundi 8 décembre, des suites d'une *« brève maladie »*, selon la radio officielle. Son épouse, qui lui avait rendu visite en prison il y a un mois, soutient qu'il était en parfaite santé. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : un accord en vue d'élections** entre Hun Sen, homme-clé du pouvoir, et Sam Rainsy, son adversaire le plus déterminé, a placé en porte-à-faux l'ONU et les Etats-Unis, qui avaient suspendus leur aide économique au royaume après le coup de force de juillet. *« La situation actuelle n'est pas satisfaisante et ne permettrait pas la tenue d'élections libres et honnêtes »*, a déclaré, le 5 décembre à Phnom Penh, Thomas Hammarberg, représentant spécial pour les droits de l'homme du secrétaire de général des Nations unies. – *(Corresp.)*

■ **ÉGYPTE : Gamal et Alaa Moubarak, fils du président égyptien,** ont retiré leur plainte, mercredi 10 décembre, contre le quotidien saoudien publié à Londres, *Asharq al-Awsat*. Ce journal avait été condamné lourdement pour avoir annoncé la publication d'une enquête mettant en cause les deux fils dans une affaire de corruption. Cette enquête n'avait pas été publiée. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : les manœuvres navales et aériennes conjointes** entre la Turquie, Israël et les Etats-Unis, dont le projet avait causé la colère des pays arabes et de l'Iran, se dérouleront du 5 au 9 janvier en Méditerranée orientale, a annoncé jeudi l'état-major de l'armée turque. Cette annonce fait suite à une visite en Turquie, du 9 au 11 décembre, du ministre israélien de la défense Itzhak Mordehaï. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : un hélicoptère civil et un avion cargo militaire** Antonov-12 se sont heurtés jeudi 11 décembre sur la piste d'atterrissage de l'aéroport de Narian-Mar, dans le Grand Nord russe, faisant huit morts et plusieurs blessés. L'hélicoptère avait touché le sol le premier et a été accroché par une aile de l'avion. Il a pris feu et ses huit passagers ont été brûlés vifs. – *(AFP.)*

Des miliciens hutus attaquent des réfugiés au Rwanda

AU MOINS 231 PERSONNES ont été tuées, et 227 blessées, jeudi 11 décembre à l'aube, au cours de l'attaque du camp de réfugiés tutsis de Mudende, dans le nord-ouest du Rwanda, a annoncé le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Environ 200 tentes en plastique sous lesquelles vivaient les réfugiés ont été brûlées. *« La situation est épouvantable. Il y a des corps d'hommes, de femmes, d'enfants et de bébés tués à la machette »*, a expliqué Paula Ghedini, la porte-parole du HCR.

Environ 17 000 personnes se trouvaient dans le camp au moment de l'attaque. La plupart sont des Tutsis de l'est de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), qui ont fui les combats dans leur région d'origine. Sur les 227 personnes admises à l'hôpital de Gisenyi, 90 % souffrent de blessures à la machette. Un bilan de 231 personnes massacrées en l'espace de deux heures avec ce type d'arme laisse supposer un nombre très élevé d'assaillants. C'est la deuxième fois que le camp de Mudende est la cible d'une attaque de miliciens hutus « Interahamwe » et de soldats des ex-Forces armées rwandaises (FAR), en lutte contre l'armée rwandaise dans le nord et l'ouest du pays. Le 21 août, 148 personnes avaient été tuées par des rebelles hutus, qui prennent régulièrement pour cibles les Tutsis revenus au Rwanda en 1994 après la victoire du Front patriotique rwandais (FPR). Cette victoire avait mis fin au génocide au cours duquel 500 000 à 800 000 Tutsis avaient été massacrés.

COMBATS À BUKAVU

Par ailleurs, une bande armée a attaqué jeudi matin Bukavu, capitale du Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Selon la radio officielle de Kinshasa, cinq personnes ont été tuées, et les troupes congolaises ont repoussé les assaillants jusqu'à la frontière avec le Rwanda.

Un correspondant local de la radio a affirmé que des milices locales « Maï-maï » ont participé à l'attaque aux côtés d'ex-soldats rwandais et de miliciens hutus. Le journaliste a raconté que *« les assaillants ont attaqué la ville en occupant les points sensibles »*. Ils ont ensuite été *« débusqués par les troupes gouvernementales et se sont retirés dans les collines surplombant Bukavu »*. L'attaque s'est étendue à la prison de Bukavu où les assaillants ont libéré des prisonniers. La radio a précisé que le raid a été mené par trois cents hommes.

Les affrontements entre l'armée congolaise et la bande armée ont succédé à un appel à la mobilisation lancé par une radio clandestine, La Radio des patriotes, selon le témoignage d'un habitant. La station a appelé les milices « Interahamwe », « Maï-maï » et tous les Hutus *« à combattre les intrus »* (les Tutsis). – *(AFP.)*

Difficile ratification par le Sénat américain du compromis de Kyoto

WASHINGTON
de notre correspondant

« Pas d'érosion de la souveraineté américaine, pas de taxes cachées, pas de nouvelles charges pour l'industrie, pas d'avantages particuliers pour les pollueurs du tiers-monde. » En une phrase, Trent Lott, chef de la majorité républicaine, a posé ses conditions à la ratification par le Sénat du compromis de Kyoto. C'est assez dire que l'issue de la bataille dans laquelle Bill Clinton et le vice-président Al Gore se sont engagés, jeudi 11 décembre, est aléatoire. Les responsables démocrates en conviennent : tel quel, le traité est inacceptable par le Sénat.

Al Gore a donc pris les devants, *soulignant que les parlementaires* n'auront pas à se prononcer tant que les pays en développement n'auront pas pris l'engagement de *réduire leurs émissions de gaz à effet de serre*, et ajoutant que l'administration n'imposera aucune nouvelle taxe. Le vice-président a ainsi – au moins *théoriquement* – rempli deux des conditions du Grand Old Party. Reste la question centrale de la poursuite de la croissance économique. Bill Clinton a demandé, jeudi aux Américains, de ne pas croire les amateurs de scénarios-catastrophe.

« Depuis vingt-cinq ou trente ans, chaque fois que nous avons amélioré l'environnement, quelqu'un a prédit un effondrement de l'économie. Or [aujourd'hui] *l'air est plus pur, l'eau est plus propre, la nourriture est plus saine, il y a moins de dépôts toxiques, et, la dernière fois que j'ai vérifié, nous avions le taux de chômage le plus bas en vingt-quatre ans ! »*, a lancé le chef de la Maison Blanche, donnant ainsi un aperçu des thèmes que l'administration va développer au cours des prochains mois. Pour *l'instant*, M. Clinton part favori : une large majorité d'Américains soutient les thèses environnementalistes.

> Pour les Etats-Unis, les conséquences du traité pourraient ressembler à celles d'un choc pétrolier

Mais les lobbies industriels et syndicaux sont puissants, leur argumentation est difficilement contestable dans son principe (à terme, l'énergie sera plus chère), et l'opinion publique est changeante. L'écologie est une préoccupation de gens bien portants : si les Américains y sont sensibles, c'est largement parce que l'économie va bien. Advienne que le cycle de la croissance s'inverse ou que les républicains persuadent le pays que la réduction des émissions de gaz à effet de serre devra se payer en érosion du pouvoir d'achat et de la qualité de vie, le consensus écologiste se délitera. Or il ne s'agit pas d'une image d'Epinal : les Américains ont souvent de grandes maisons très bien chauffées, climatisées et éclairées, et ils utilisent abondamment des voitures peu économes d'une essence à bon marché.

Outre l'industrie automobile, M. Clinton va donc trouver sur son chemin les lobbies du pétrole, du charbon, de la métallurgie, de l'électricité, de la chimie et du papier, qui tous pâtiraient d'une augmentation du coût de l'énergie. Faut-il croire pour autant à la perspective de licenciements massifs ? La réponse est incertaine, mais un tel épouvantail va être agité par les intéressés. Avec des arguments : pour atteindre l'objectif d'une réduction de 7 % des émissions, fixé à Kyoto, les Américains devront baisser de 30 % leur consommation d'énergie.

Pour le pays le plus consommateur d'énergie et le plus pollueur de la planète, les conséquences du traité de Kyoto pourraient donc ressembler à celles d'un choc pétrolier. Bill Clinton dispose cependant de moyens pour atténuer celui-ci. Un système d'incitations (notamment fiscales) peut aider à convaincre les industries concernées à investir davantage dans les technologies moins polluantes.

D'autre part, si le système des « permis de polluer » se met en place, notamment avec la Russie, les sacrifices demandés aux Américains seront moindres. Mais ces innovations devront avoir une traduction législative, forcément aléatoire : les républicains s'inquiètent déjà d'un éventuel *« transfert de richesses »* au profit de Moscou. Heureusement pour Bill Clinton, le calendrier de Kyoto laisse une grande souplesse pour la ratification des Parlements nationaux.

Laurent Zecchini

هكذا من الأهل

IMMIGRATION Le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France est devenu plus serein, jeudi 11 décembre. Au cours d'une réunion des responsables des groupes de la majorité et de l'opposition, chacun a accepté de renoncer aux procédures contraignantes et aux manœuvres d'obstruction. ● LES CERTIFICATS D'HÉBERGEMENT ont été supprimés. M. Chevènement, qui ne les avait conservés qu'à la demande de M. Jospin, a facilement cédé à la demande de la majorité. ● UN RAPPORT remis mercredi à l'Hôtel Matignon et rédigé par Sami Naïr, conseiller au cabinet du ministre de l'intérieur, propose de mettre en place une stratégie de « codéveloppement » favorisant la création d'activités par les migrants dans leurs pays d'origine. Ce thème devrait être abordé par M. Jospin lors de son prochain voyage en Afrique.

La majorité obtient la suppression des certificats d'hébergement

Le débat au Palais Bourbon sur le projet de Jean-Pierre Chevènement a véritablement commencé, l'opposition ayant renoncé aux manœuvres d'obstruction et le gouvernement aux procédures contraignantes. Une carte de séjour a été créée pour les professions artistiques et culturelles

UNE MAJORITÉ disciplinée – à défaut de sembler vraiment mobilisée –, l'opposition contrainte au dialogue : le ministre de l'intérieur a incontestablement marqué des points, jeudi 11 décembre, lors de la suite de l'examen, à l'Assemblée nationale, de son projet de loi sur l'immigration. Alors que le débat était prodondément embourbé, depuis mardi après-midi, par d'interminables batailles de procédure, le climat s'est brusquement éclairci dans l'hémicycle à partir de la mi-journée.

L'orage bénéfique s'est produit en fin de matinée, la crise ayant atteint son paroxysme après l'utilisation par le ministre de divers moyens de procédure destinés à accélérer les débats, et la colère de Jean-Louis Debré : menaçant de saisir le Conseil constitutionnel, *« gardien du droit d'amendement »*, le président du groupe RPR réclamait la réunion immédiate de la conférence des présidents.

Tout en prenant des airs outragés, la droite se préparait, en fait, à un virage à 180 degrés. C'est qu'il devenait urgent, pour elle, de changer de tactique. Lassés, les médias riquaient de ne plus faire état de sa stratégie d'obstruction, qui lui interdisait, en outre, de développer la moindre argumentation sur le fond. Le gouvernement semblant avoir renoncé à faire usage de l'article 49-3, aucun profit politique ne semblait pouvoir être retiré de cette situation de blocage. Les chefs de file de l'opposition pouvaient également, à la mi-journée, prendre connaissance des résultats d'un sondage indiquant qu'une majorité de Français serait favorable à la plupart des mesures contenues dans le projet Chevènement *(voir ci-dessous)*. *« Les arguments de l'opposition ne pouvaient plus être entendus »*, confiera plus tard dans les couloirs le président du groupe UDF, François Bayrou, en ajoutant : *« De l'obstruction, il en faut un peu, mais pas trop. »*

GENTLEMEN'S AGREEMENT

Réunis en fin de matinée à l'initiative de Pierre Mazeaud (RPR) sous la présidence de Laurent Fabius, les responsables des groupes de la majorité et de l'opposition se sont donc mis d'accord sur un *gentlemen's agreement* auquel M. Chevènement, d'abord réticent, a fini par se rallier. De part et d'autre, on a consenti à ne plus se livrer à une guerre de procédure, pour laisser se dérouler le débat sur le fond. Perceptible en toute fin de matinée, l'embellie s'est confirmée dans l'après-midi et la soirée, la droite retirant plusieurs dizaines d'amendements, tandis que le gouvernement renonçait à user de procédures contraignantes.

C'est ainsi que les députés ont abordé dans la plus grande sérénité la question des certificats d'hébergement, qui, lors de l'examen de la loi Debré au Parlement, avaient conduit 100 000 personnes dans la rue *(lire ci-contre)*. La courtoisie n'excluant pas l'expression de divergences, les différents orateurs de l'opposition ont plaidé en faveur du maintien de ce certificat, qualifié par Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes) d'*« indispensable instrument de lutte contre les filières d'immigration clandestine »*.

Notant que le certificat d'hébergement, dans sa première version *« libérale »*, avait été créé, en 1982, par *« deux ministres socialistes, MM. Badinter et Deferre »*, Pascal Clément (UDF-DL, Loire) a rappelé que la loi Pasqua de 1993 n'avait fait qu'*« entériner (...) le décret pris, en 1991, sous le gouvernement de M. Bérégovoy »*. Le rapporteur de la commission des lois, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne), a répliqué en critiquant le *« véritable document de police, voire l'instrument de délation »* créé, selon lui, par la loi Debré.

Faisant part des *« hésitations »* du gouvernement sur ce sujet, le ministre de l'intérieur a donné, comme prévu, un avis favorable aux amendements, déposés par tous les groupes de gauche, abrogeant ce que M. Chevènement a qualifié de *« formalité tracassière et inutile »*. *« Quand vous accueillez votre famille chez vous, personne ne vient vérifier que les chambres comportent assez de lits »*, a noté le ministre, avant d'annoncer qu'une *« attestation d'accueil »* serait instituée par décret. François Goulard (UDF, Morbihan) ironisait en évoquant le *« monde de Bambi » : « Chacun est gentil, (...) la fraude a disparu, la délinquance a disparu, nous vivons dans le monde du bien ! »*

« NE PAS CÉDER À L'ANGÉLISME »

Peu après la suppression des certificats d'hébergement, adoptée par 86 voix contre 35, sous les applaudissements des députés socialistes, le ministre a eu une nouvelle occasion d'illustrer son souci d'*« équilibre »*. Soutenu par les députés socialistes et par la droite, M. Chevènement ne s'est pas privé d'argumenter contre plusieurs amendements défendus par Patrick Braouezec (PCF, Seine-Saint-Denis) et Noël Mamère (Vert, Gironde), supprimant des mesures de contrôle issues de la loi Debré. Poussant son avantage, M. Chevènement a invité M. Braouezec à *« ne pas céder à un angélisme qui pourrait conduire au pire »*, en concluant : *« Il ne faudrait pas que, dans une certaine mythologie, l'immigré en situation irrégulière prenne la place de l'ouvrier rédempteur du prolétariat. »*

Dans la foulée, les députés ont adopté un amendement de la commission des lois, complété par le gouvenement, accordant un titre de séjour de dix ans – permanent lors du premier renouvellement – aux ressortissants des pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. La discussion sur l'article 3, qui porte la mention *« scientifique »* sur le titre de séjour délivré aux étudiants, enseignants et chercheurs étrangers, a été plus longue, mais non moins consensuelle, l'opposition obtenant qu'il soit précisé que cette carte sera délivrée *« sous condition d'entrée régulière »* en France.

Fort courtois avec l'opposition, le ministre a quelque peu cafouillé lorsqu'il s'est agi, en fin de soirée, de faire un geste en direction d'une partie de sa majorité plurielle. De longues suspensions de séance ont été nécessaires avant l'adoption d'un amendement de M. Braouezec, sous-amendé par le gouvernement dans la plus grande confusion, qui crée une carte de séjour portant la mention *« profession artistique et culturelle »*, destinée à *« l'étranger titulaire d'un contrat passé avec un professionnel du spectacle, un établissement ou une entreprise culturels »*.

Dénonçant *« l'improvisation »* du gouvernement, Theirry Mariani (RPR, Vaucluse) a critiqué une proposition *« davantage destinée aux signataires de pétitions en faveur de Saint-Bernard que conçue pour régler de vrais problèmes »*. Mais le député du Vaucluse n'a pu s'empêcher d'éclater de rire lorsque Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie) a déclaré que le gouvernement *« signait là son crime »*. Juste avant la levée de la séance, le ministre de l'intérieur s'est engagé à accepter un amendement de M. Goasguen imposant au gouvernement la présentation d'un rapport statistique annuel sur les titres de séjour délivrés. Le consensus, encore et toujours.

Jean-Baptiste de Montvalon

Un sondage favorable mais à retardement

Magie des chiffres : les résultats du sondage publié samedi 13 décembre par *Le Figaro-Magazine* ont quelque peu calmé les ardeurs des députés de l'opposition, jeudi 11 décembre. Selon cette enquête réalisée par la Sofres auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, une majorité de personnes interrogées se déclarent favorables aux principales dispositions du texte.

58 % d'entre elles soutiennent l'assouplissement des conditions de séjour pour les conjoints de Français. Elles sont 52 % à approuver l'attribution automatique de la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en France, à leur majorité. De même, 57 % se disent favorables à l'attribution du droit d'asile aux personnes combattant pour la liberté dans leur pays. Mais ce sondage a été réalisé du 24 au 26 septembre. Le débat sur l'immigration était vif, mais se situait dans un contexte différent ; le texte Chevènement n'était qu'un avant-projet de loi, non encore présenté au conseil des ministres.

La disparition du pouvoir de contrôle des maires sur l'immigration

CRÉÉS en 1982 dans la plus grande indifférence par un gouvernement socialiste, celui de Pierre Mauroy, les « certificats d'hébergement » auront été supprimés, quinze ans plus tard par un autre gouvernement socialiste, celui de Lionel Jospin, qui en fait le symbole de la *« tracasserie inutile »* imposée aux étrangers.

La création de ces documents par le décret du 27 mai 1982 passe totalement inaperçue. Cosigné par Gaston Defferre, Nicole Questiaux, Robert Badinter, Claude Cheysson et Laurent Fabius, ce texte soumet l'entrée en France des étrangers dispensés de visa à de nouvelles conditions. Le touriste doit préciser *« l'objet, les conditions »* et *« la durée »* de son séjour, l'homme d'affaires doit indiquer les *« établissements (...) où il est attendu »*, enfin, un *« certificat d'hébergement »* est requis pour toute visite privée, d'ordre familial. Si on ne parle pas encore officiellement à cette époque de *« maîtrise des flux migratoires »*, l'idée de contrôle des entrées est présente, mais on veut aussi vérifier la décence des conditions d'hébergement. Le maire de la commune d'accueil peut en effet refuser d'apposer son visa sur le certificat si l'hébergement ne peut y être assuré *« dans des conditions normales »*.

Le certificat d'hébergement ne devient un véritable instrument de contrôle qu'au moment où, après la vague d'attentats terroristes de 1986, Jacques Chirac, alors premier ministre, généralise l'obligation des visas de court séjour. Depuis lors, l'obtention d'un certificat est l'une des nombreuses conditions posées à la délivrance d'un visa pour la France. Mais les ressortissants des pays du Maghreb n'y sont pas immédiatement soumis, la formule simplifiée de l'« attestation d'accueil », qui exclut tout pouvoir d'appréciation du maire, leur est appliquée pendant un temps, avant qu'ils ne soient progressivement astreints, eux aussi, au droit commun des certificats d'hébergement.

La radicalisation du débat sur l'immigration et la multiplication des fraudes sur les fameux certificats amènent, au début des années 90, certains maires à refuser systématiquement de signer les documents et à revendiquer davantage de pouvoir de contrôle sur les arrivées d'étrangers. Le gouvernement d'Edith Cresson leur donne partiellement satisfaction en 1991 en les autorisant, par un décret, à faire vérifier sur place les conditions d'hébergement. Mais ce contrôle ne peut être effectué que par des agents de l'Office des migrations internationales (OMI), organisme d'Etat, et non par des agents municipaux. Cette procédure est purement et simplement reprise par la loi Pasqua de 1993.

Puis vint, en 1996, le projet de loi de Jean-Louis Debré. Le texte du ministre de l'intérieur ne bouleversait pas les conditions de délivrance des certificats. Tout juste élargissait-il légèrement les compétences du maire pour saisir les policiers en cas de fraude. En revanche, grande nouveauté, il imposait que tout hébergeant déclare le départ de son hôte, une fois le séjour achevé. Simple façon de contrôler la réalité du retour, plaidait Jean-Louis Debré en dépit de la mise en garde du Conseil d'Etat. *« Délation »*, vont répliquer les opposants.

D'ÉNORMES INÉGALITÉS DE TRAITEMENT

En décembre 1996, le projet est adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale, sans trop d'opposition. Mais une pétition lancée, le 11 février 1997, par une poignée de cinéastes, sert de déclic. Derrière les immigrés, constatent-ils, tous les Français susceptibles d'accueillir un ami étranger en visite risquent de voir leurs *« libertés restreintes »*. L'attaque fait mouche. L'*« appel à désobéir »* est repris par de nombreuses professions, et le 22 février, 100 000 personnes manifestent à Paris contre le projet. A l'Assemblée, où il est examiné en deuxième lecture, le texte est modifié. La déclaration de départ de l'hébergé est supprimée et, à l'initiative du RPR Pierre Mazeaud, le contrôle du certificat d'hébergement est transféré du maire au préfet. Ainsi, paradoxalement, un projet de loi né de la volonté de certains maires d'accroître leur pouvoir débouchait-il sur leur mise à l'écart du processus.

Les certificats d'hébergement étaient devenus une affaire d'Etat. Avant même la loi Debré, une enquête effectuée à la fin de 1996 par la Cimade, association d'assistance aux étrangers, dénonçait d'énormes inégalités de traitement, affirmant que 60 % des maires ne respectaient pas loi, refusant obstinément de signer les certificats ou exigeant des formalités non prévues par la réglementation. Quant à la nouvelle loi de 1997 instaurant la compétence des préfets, elle s'annonçait trop lourde avant même d'avoir été réellement mise en œuvre.

Le gouvernement de Lionel Jospin décidait dans un premier temps de redonner aux maires le pouvoir de signer les certificats, avec appel possible aux préfets. Mais cette procédure *« qui n'a aucune utilité pour la police »*, selon Jean-Pierre Chevènement, était finalement condamnée par le ministre de l'intérieur. Le certificat d'hébergement sera remplacé par une simple « attestation d'accueil ». Devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur a précisé que la signature de l'hébergeant devrait être authentifiée et que la liste des hébergeants pourrait être communiquée aux maires.

Philippe Bernard et Nathaniel Herzberg

Dans un rapport remis à M. Jospin, M. Naïr propose de mettre les migrations au service du « codéveloppement »

L'IMMIGRATION n'est pas seulement une question de police des frontières et de législation intérieure. C'est avant tout un phénomène international qui trouve son origine dans le déséquilibre entre pays riches et pays pauvres. Pour peu que l'on accepte de la considérer sous cet angle, l'immigration peut non seulement servir le rayonnement de la France mais aussi se révéler comme un puissant facteur de développement du Sud. Cette idée de « codéveloppement » se trouve à la base du rapport remis, mercredi 10 décembre, au premier ministre par Sami Naïr, conseiller au cabinet de Jean-Pierre Chevènement et professeur de sciences politiques à l'université Paris-VIII (Saint-Denis). Le gouvernement a décidé de ne pas rendre public ce document – commandé le 7 novembre par Lionel Jospin à M. Naïr – dont *Le Monde* s'est procuré le contenu.

Les conclusions assez audacieuses de ce qui est considéré à Matignon comme un simple *« rapport d'étape »* n'ont pas été officiellement avalisées, la réflexion devant se poursuivre entre les administrations concernées : affaires étrangères, coopération, affaires sociales et intérieur. Lors d'une réunion interministérielle, jeudi 11 décembre, le souci d'éviter toute interférence avec le débat parlementaire en cours sur le projet Chevènement a été évoqué pour justifier cette discrétion. Tout comme la difficulté de faire passer dans l'opinion des propositions ambitieuses supposant la diffusion d'une rhétorique nouvelle du développement et le recentrage du discours sur l'immigration autour des questions internationales. Le premier ministre va s'essayer à cette pédagogie lors du voyage au Maroc, au Sénégal et au Mali qu'il doit effectuer du 18 au 21 décembre.

Les suites données au rapport de M. Naïr, qui prône la création d'une structure interministérielle permanente consacrée au codéveloppement, dépendront aussi des choix opérés lors de la réforme du système français de coopération annoncée pour la mi-janvier. L'idée centrale du travail du conseiller de M. Chevènement consiste à prôner la négociation, avec les pays d'origine des immigrants, de *« conventions de codéveloppement »* organisant la formation des migrants afin de les transformer en de véritables agents de développement.

FREINER LA FUITE DES CERVEAUX

Dans un premier temps, il s'agirait d'ouvrir la discussion avec les gouvernements des pays d'émigration et de tenter de les convaincre de l'existence d'une convergence d'intérêts avec la France pour maîtriser les flux migratoires et freiner la fuite des cerveaux, Paris aidant à la formation des cadres et à la création d'activités sur place. Ainsi, des contrats pourraient être passés entre des étudiants étrangers, des universités françaises et des entreprises implantées au Maghreb ou en Afrique noire. Les étudiants signeraient un engagement à regagner leur pays d'origine au terme d'études en France, les entreprises s'étant engagées au préalable à leur réserver des emplois. La formule pourrait être étendue à des jeunes étrangers de niveau bac plus deux pour des stages de formation. Plutôt que la rigidité actuelle, qui pousse les étudiants à demeurer en France, même illégalement, faute de la moindre assurance de pouvoir y séjourner à nouveau s'ils quittent le territoire, des possibilités d'allers-retours pour des périodes de formation seraient ouvertes à ceux qui auraient accepté un emploi dans leur pays d'origine.

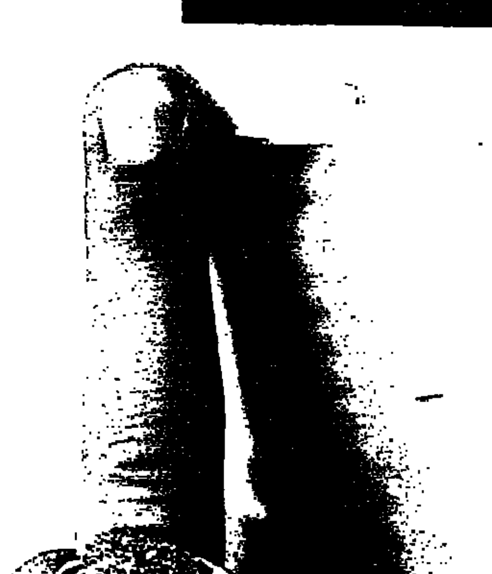
Dans le même esprit, le rapport Naïr propose de soutenir des projets d'investissement et de développement portés par des immigrés résidant en France, à l'instar des associations de Marocains qui collectent des fonds pour l'électrification de villages reculés, des Maliens qui font de même pour implanter pompes, barrages et dispensaires au Sahel, voire des entrepreneurs liés aux communautés immigrées. Volontairement située sur le terrain de la place de la France en Afrique et de la recherche de nouveaux équilibres mondiaux, la réflexion du conseiller de M. Chevènement se veut indépendante de la gestion des reconduites à la frontière puisque aussi bien la réussite des formules d'aide au retour suppose des projets minutieusement préparés et donc en nombre limités.

CRÉER DES ENTREPRISES

M. Naïr suggère, néanmoins, la signature de *« contrats de codéveloppement »* destinés à soutenir la création d'activités et d'entreprises dans les pays d'origine par des migrants. Il s'agirait d'étendre au Maghreb une formule proche du « Programme développement local-migration » qui fonctionne discrètement mais positivement depuis 1995 avec le Sénégal et surtout le Mali. Dans ce schéma, des immigrés volontaires pour retourner dans leurs pays ou ayant reçu une *« invitation à quitter la France »* et proposant des projets de création d'activité retenus par des experts, sont aidés financièrement et épaulés sur place par une ONG spécialisée et par l'Office des migrations internationales.

L'ensemble de ce dispositif pourrait être préparé et discuté, suggère M. Naïr, lors de deux réunions organisées au début de 1998, l'une ouverte aux ONG, aux milieux économiques et aux collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée, l'autre avec les représentants des universitaires et des étudiants. Elles déboucheraient, en avril, sur des *« états généraux du codéveloppement »*. Devant ces propositions, le gouvernement doit faire des choix et peaufiner son discours dans un domaine qui a la particularité de mobiliser non seulement une partie de la gauche mais aussi nombre d'élus de l'opposition qui, de Charles Pasqua à Claude Goasguen, répètent, à l'occasion, depuis des années, que le développement est la véritable clé des questions d'immigration.

Philippe Bernard



M. Emmanuelli réservé sur une nouvelle modification de la fiscalité de l'épargne

Bercy veut assouplir l'imposition de l'assurance-vie

LE PRÉSIDENT de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli, et le rapporteur général, Didier Migaud, n'ont pas apprécié que le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn décide, sans concertation, d'une nouvelle modification de la fiscalité de l'épargne, alors que le projet de loi de finances doit être examiné en nouvelle lecture, mardi 16 décembre, en séance publique. La nouvelle retouche fiscale décidée par Bercy assouplit l'imposition de l'assurance-vie pour les contrats investis en actions, notamment en titres non cotés, au-delà d'une durée de détention de huit ans (*Le Monde* du 11 décembre). Afin de manifester la mauvaise humeur de la commission, M. Migaud a indiqué, jeudi 11 décembre, qu'il n'était pas en mesure de rapporter sur l'amendement du gouvernement introduisant cette modification. Celui-ci ne sera donc examiné que mardi en commission, puis en séance.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue mercredi au Palais Bourbon, dans le bureau du président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, MM. Emmanuelli, Migaud et Augustin Bonrepaux, « budgétaire » du groupe socialiste, ont exposé à M. Strauss-Kahn et à Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, leurs réserves, à la fois sur la méthode et sur le fond, concernant ces dernières modifications au projet de loi de finances, ainsi que sur le dossier des fonds de pension. M. Ayrault n'a ainsi *« pas apprécié »* d'apprendre *« par la presse »* que le gouvernement allait confier à un député socialiste une expertise sur l'épargne-retraite. Il est probable que des députés socialistes interrogeront Lionel Jospin sur ces questions, au cours de la réunion du groupe à laquelle le premier ministre doit assister, mardi 16 décembre.

Par ailleurs la commission des finances a rétabli, jeudi, dans la version adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le 19 novembre, le projet de loi de finances. Les députés ont toutefois conservé quelques dispositions introduites par les sénateurs. Un amendement de M. Bonrepaux reprend ainsi une disposition du Sénat, reportant d'un an la suppression progressive des abattements fiscaux supplémentaires, dont bénéficient 72 professions, parmi lesquelles celle de journaliste. Mais l'amendement précise que ne pourront bénéficier de cet abattement que les contribuables dont le revenu net annuel est inférieur à 300 000 francs. MM. Emmanuelli et Migaud se sont abstenus, craignant l'inconstitutionnalité de cette disposition.

La commission a également adopté un amendement durcissant le régime de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour que certains industriels très riches, comme François Pinault, ne puissent plus y échapper grâce à des déductions. Une autre modification va obliger 12 000 redevables de l'ISF à payer l'intégralité de leur taxe d'habitation. Certains d'entre eux y échappaient, grâce à la faiblesse ou à l'absence de leurs revenus. Cette mesure économisera 50 millions de francs à l'Etat. Les commissaires ont voté un amendement de Pierre Mauroy, adopté par le Sénat, excluant de la nouvelle taxe sur le secteur « hors-média » les catalogues de vente par correspondance. La région Nord-Pas-de-Calais est le siège des plus importantes sociétés de vente par correspondance.

La commission a accepté la modification introduite par le Sénat concernant la demi-part supplémentaire dont disposent les personnes seules ayant élevé des enfants. Les députés avaient relevé à 5 000 francs l'avantage fiscal de cette demi-part, que le gouvernement voulait ramener de 16 200 francs actuellement à 3 000 francs seulement. Il est porté à 8 190 francs.

Fabien Roland-Lévy

Le PS et le PCF affichent leur bonne entente malgré les couacs parlementaires

Robert Hue récuse une « solidarité fondée sur l'alignement »

Le Parti socialiste et le Parti communiste ont créé, jeudi 11 décembre, des groupes d'étude et de réflexion, ouverts aux autres partis de la majorité. Ils devraient porter sur « la citoyenneté » et la réforme des modes de scrutin, le crédit, les droits des salariés et les services publics. Pour M. Hollande, il s'agit, sans gommer les différences, de *« faire avancer la majorité »* avec un PCF qui se veut *« constructif »*.

A L'ISSUE de quatre vingt-dix minutes d'entretien, jeudi 11 décembre au siège du Parti socialiste, François Hollande et Robert Hue n'ont pas lésiné sur les signes de complicité. S'appelant ostensiblement par leurs prénoms, évitant les mots qui fâchent, le premier secrétaire du PS et le secrétaire national du PCF ont voulu donner de cette première rencontre depuis leur déclaration commune du 29 avril et la constitution de la majorité « plurielle », l'image d'une parfaite entente.

Ce n'est qu'à la fin de son compte rendu à la presse que M. Hollande a fait allusion aux « couacs » parlementaires, sur la loi de financement de la Sécurité sociale ou la nationalité, en évoquant *« les cohérences »* dont la majorité doit donner *« une traduction »* sur les *« textes importants »*. *« Il y a eu un échange cohérent »*, s'est borné à commenter M. Hue. Lors de la rencontre entre les deux délégations, M. Hollande a souhaité plus explicitement voir le PCF voter le projet de M. Chevènement sur l'immigration. M. Hue a répondu qu'un vote positif dépendait de la prise en compte des amendements de la majorité.

Devant la presse, M. Hue a repris l'essentiel de sa déclaration liminaire lors de la rencontre, en évoquant un *« bon climat, dynamique et responsable »*. Rappelant l'*« appréciation positive »* du PCF sur les six premiers mois du gouvernement et de la majorité, M. Hue a enchaîné : *« Je crois que nous sommes en train d'inventer ensemble un mode d'existence original pour une majorité plurielle dont la solidarité n'est pas fondée sur l'alignement derrière les positions d'un parti dominant mais sur la volonté partagée de mettre en œuvre une politique répondant aux attentes »* des électeurs. L'essentiel était dit.

M. Hue a noté ensuite que, si les Français *« sont majoritairement satisfaits »*, *« leurs attentes restent entières »*. Il faut donc *« engager maintenant des réformes structurelles »*, afin de relancer la consommation – *« les premières mesures gouvernementales en ce domaine ont été plus que timides »*, a-t-il déclaré lors de la rencontre – et *« s'attaquer aux causes du chômage »*. Comme pour mémoire, M. Hue a réaffirmé ses vues sur le service public, les privatisations, *« une profonde réforme de la fiscalité et du crédit »* et l'Europe. Sur ce point, le balancement était de rigueur : le PCF reste partisan *« d'un référendum »* mais a salué *« l'importance »* du conseil européen de Luxembourg sur l'emploi.

« RAPPORT NOUVEAU »

Les élections régionales, objet principal de la rencontre pour le PS, ont été abordées dans le même état d'esprit. M. Hue a réaffirmé sa *« volonté de présenter des listes communes »* et de *« surmonter »* les obstacles existants. *« C'est la première fois que nous allons avoir des listes d'union »* à partir d'un accord national, a assuré M. Hollande, en s'attachant aussi à définir *« le rapport nouveau que nous sommes en train d'inventer »*. Durant la rencontre, M. Hollande a jugé *« peu opportune »* l'idée de voir Maxime Gremetz, député de la Somme qui n'a pas voté la confiance au gouvernement de Lionel Jospin, être tête de liste en Picardie. Un groupe de travail PS-PCF – avec Jean-Christophe Cambadélis, Jean-Pierre Bel et Philippe Bassinet pour le premier, Pierre Blottin, Paul Magnon et Paul Lespagnol pour le second – va défricher le terrain. Le premier secrétaire du PS, qui récuse un tête-à-tête exclusif avec le PCF, a annoncé un sommet des formations de la majorité « plurielle » en janvier.

M. Hollande, qui avait insisté au début de la rencontre sur *« la bonne tenue »* du gouvernement et de la majorité et sur la nécessité de *« baliser l'avenir ensemble »* sur cinq ans, a souligné *« la qualité »* des relations PS-PCF. *« Chacun reste lui-même et en même temps, nous appartenons à un ensemble cohérent »*, a-t-il affirmé. Communistes et socialistes tiendront un colloque en février sur l'Europe. Quant à la question des fonds de pension, *« elle n'a pas été évoquée »*, a assuré M. Hue. Comme si rien ne devait ternir les retrouvailles.

Michel Noblecourt

Le Parlement adopte définitivement la loi sur le « bracelet électronique »

ATTACHÉ au poignet ou à la cheville, le « bracelet électronique » pourra éviter à certains détenus d'accomplir leur peine en prison. Ainsi en a décidé le Sénat, jeudi 11 décembre, en adoptant définitivement la proposition de loi sur le *« placement sous surveillance électronique »*, en seconde lecture. Le RPR, l'UDF et le PS se sont prononcés pour le texte alors que le groupe communiste s'est abstenu.

Proposée par Guy Cabanel (RSDE, Isère), président du groupe du Rassemblement démocratique et social européen, cette loi vise à désengorger les prisons françaises qui renferment plus de 58 000 détenus. Ce dispositif fait aussi appel à une *« conception humaine de la justice s'inscrivant dans la tradition du Sénat »*, précise le groupe RSDE, rappelant les premiers textes qui ont contribué à modifier le système carcéral français au dix-neuvième siècle : la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle et celle du 26 mars 1891 sur le sursis.

« Il s'agit d'une tentative moderne de réduire la surpopulation des prisons et limiter l'incarcération », déclarait, jeudi, à la tribune du Sénat, Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), ajoutant que *« le vrai problème est de s'assurer que la surveillance électronique ne mordra pas sur la liberté conditionnelle »*. Comme l'a indiqué M. Cabanel, la mise en œuvre du bracelet électronique *« dépend du ministère de la justice et pourrait être envisagée dans quelques mois nécessaires à l'installation du matériel adéquat »*.

La « télé-prison » a ses règles. Elle est d'abord limitée aux détenus condamnés à de courtes peines (moins d'un an) et à ceux purgeant de longues peines, un an avant leur sortie de prison. Les intéressés doivent donner leur consentement préalable. Le bracelet électronique est relié, par une ligne téléphonique, à l'ordinateur du centre de surveillance pénitentiaire. La liberté de mouvement du condamné doit s'exercer dans un rayon de moins de quarante-cinq mètres du poste de téléphone de son lieu d'assignation. Au-delà, l'appareil indique à l'administration l'absence du détenu. Cette « liberté relative » doit permettre à ce dernier de poursuivre certaines activités professionnelles ou de formation, selon un emploi du temps surveillé à distance par le centre de détention, grâce à un programme informatique. Michel Duffour (PCF, Hauts-de-Seine) s'est demandé si *« en supprimant la différence entre l'en-dedans et l'en-dehors, on ne risque pas de propager le système carcéral à l'ensemble de la société »*.

EN VIGUEUR AUX ÉTATS-UNIS

Non, il ne s'agit pas *« d'une sorte de balise Argos ou de l'équivalent d'une caméra de surveillance »*, assure le groupe du Rassemblement démocratique et social européen, ni d'une loi *« d'inspiration laxiste »*. *« Il est temps pour la France »* de faire cette *« expérience »*, déjà en vigueur aux Etats-Unis, en Suède, en Angleterre et en Hollande.

Le 25 mars, alors que l'Assemblée nationale avait adopté le texte, Daniel Picotin, alors député de la Gironde (UDF), affirmait que ce dispositif aurait aussi l'avantage de réduire de quatre à cinq fois le coût d'un séjour en prison, évalué par un autre député à cinq cents francs par jour (*Le Monde* du 27 mars 1997). De son côté, Julien Dray (PS, Essone), s'est inquiété que le placement sous surveillance électronique soit surtout destiné aux condamnés en « col blanc ».

Clarisse Fabre

Dominique Strauss-Kahn lance la réforme du ministère de l'économie et des finances

Jean-Pascal Beaufret devrait devenir directeur général des impôts

En prenant ses fonctions, Dominique Strauss-Kahn avait annoncé qu'il engagerait une vaste réforme pour moderniser le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Dès avant la conclusion de la mission de réflexion qu'il a confiée à deux hauts fonctionnaires, il va en donner le coup d'envoi en procédant à une série de nominations, dont celle de Jean-Pascal Beaufret à la tête de la direction générale des impôts.

LA FORTERESSE Bercy est à la veille d'une grande secousse. Arrivant à la tête d'un gigantesque ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn avait fait comprendre qu'il avait pour ambition non seulement de conduire une politique économique nouvelle, mais aussi d'engager une vaste réforme de sa maison, conduisant à des changements dans les méthodes de travail et d'organisation. On avait donc aussi deviné que cela pourrait conduire *à des changements d'hommes*. C'est ce qui va bientôt advenir.

Par une lettre en date du 27 août, le ministre a confié à deux hauts fonctionnaires, Pierre Boisson et Jean-Claude Milleron, le soin de réfléchir à la modernisation du ministère. Leurs suggestions définitives ne seront dévoilées qu'au début de 1998, mais, dès à présent, on pressent à Bercy que des changements importants vont très bientôt intervenir et que des « *réformateurs* » pourraient succéder à des « *gestionnaires* » à quelques postes importants.

Une première nomination est d'ores et déjà imminente : celle de Jean-Pascal Beaufret. Même si, dans l'entourage de M. Strauss-Kahn, on refuse de le confirmer, il devrait très prochainement devenir directeur général des impôts (*Le Monde* du 1er novembre), en remplacement d'André Barilari. Ce changement est à lui seul symbolique. Ancien chef de service à la direction du Trésor, puis sous-gouverneur du Crédit foncier – poste qu'il a dû abandonner après un arrêt très controversé du Conseil d'Etat –, M. Beaufret n'est pas à proprement parler un mou ou un indécis : c'est lui, notamment, qui a été le premier à tirer le signal d'alarme lors du désastre du Crédit lyonnais. Alors que le gouvernement a annoncé son intention d'ouvrir, en 1998, plusieurs très grands chantiers dans les domaines *de la fiscalité locale*, de la fiscalité du patrimoine ou encore de la fiscalité écologique, l'arrivée d'une aussi forte personnalité est un signe donné à cette administration qu'elle va vivre une période de mutation.

CHANGEMENTS EN GESTATION

Si les autres changements sont encore en gestation, on sent que les autres grandes directions sont, elles aussi, en effervescence. Les hasards du calendrier font d'ailleurs que le ministre devra sans doute hâter certaines décisions, dès avant les conclusions de la mission Boisson-Milleron. Après le passage au Crédit agricole de Marc-Antoine Autheman, il doit ainsi procéder rapidement à la nomination d'un nouveau conseiller financier à l'ambassade de France à *Washington, qui sera par ailleurs*, comme c'est l'usage, administrateur pour la France du FMI et de la Banque mondiale. L'ancien directeur du Trésor, Christian Noyer, ayant refusé ce poste, trois scénarios sont à l'étude. L'un d'eux consisterait à envoyer à Washington l'actuel directeur de la DREE (direction des relations économiques extérieures), Jacques de Lajugie, et à remplacer ce dernier par un ancien collaborateur de Pierre Bérégovoy, Jean-François Stoll. Même si M. de Lajugie ne semble pas très désireux de changer d'affectation, ce montage *laisse à penser qu'après l'éviction* annoncée de Christine Chauvet du poste de directrice générale du Centre français du commerce extérieur les grandes administrations de ce secteur pourraient, elles aussi, vivre des changements notables.

A la direction du Trésor, le ministre précédent, Jean Arthuis, avait engagé une réforme. On peut supposer qu'elle sera poursuivie, voire amplifiée, sous la houlette de l'actuel directeur, Jean Lemierre. Mais, là encore, des hommes vont changer. Un premier départ est d'ailleurs déja décidé, celui du chef du service des affaires monétaires et financières, Sylvain Lemoyne de Forges, qui va devenir conseiller financier à l'ambassade de France à Londres, poste qu'il cumulera avec celui d'administrateur pour la France à la BERD (Banque européenne pour la *reconstsruction* et le développement). Il remplacera à ce poste Elisabeth Bukspan, l'ancienne directrice de cabinet d'Yves Galland, dont la mission à Londres a été émaillée de plusieurs incidents, notamment avec l'ambassadeur.

Même si la décision n'a rien de commun avec les précédentes, M. Strauss-Kahn doit faire par ailleurs un ultime choix, dans les tout prochains jours : celui du successeur du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. La Caisse est, en effet, dans une situation qui, pour n'avoir rien de *dramatique*, est totalement inédite. Selon les termes d'un arrêté, publié le 4 décembre au *Journal officiel*, « *le secrétaire général remplace l'actuel directeur général à compter du 4 décembre 1997 et jusqu'à la nomination du successeur du directeur général par décret du président de la République* ». Dans un premier temps, on a donc pu croire que cette situation d'intérim était liée, comme dans le cas du Commissariat général du Plan, à un conflit de cohabitation. Or, même si l'Elysée observe le dossier de près, il n'en est rien, en tout cas dans l'immédiat et, entre les six noms évoqués depuis quelques temps (*Le Monde* du 24 novembre), le gouvernement devrait faire son choix d'ici au conseil des ministres du mercredi 17 décembre.

Laurent Mauduit

Proche de l'extrême droite, la CFNT a dix-huit élus salariés aux prud'hommes

Le FN prévoit « une guerre judiciaire »

ONZE et sept font dix-huit. La CFNT (Coordination française nationale des travailleurs) aura finalement emporté dix-huit sièges dans le collège salarié aux élections prud'homales. Les sept sièges supplémentaires ont été obtenus dans le Rhône et plus précisément aux prud'hommes de Lyon. Les scores de ce satellite du Front national dans ce département sont parvenus trop tard pour être publiés dans *Le Monde* du 12 décembre. Le ministère de l'emploi et de la solidarité ayant refusé de fournir isolément les résultats de la coordination (comptabilisés en « divers »), *Le Monde* a mis en place, avec ses correspondants, un système parallèle de recueil de données.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE

Philippe Olivier, délégué général adjoint du Front national, se félicitait, jeudi 11 décembre, « *de la percée historique du syndicalisme national* ». Fort de ces résultats, la CFNT va demander sa reconnaissance en tant que syndicat. M. Olivier compare les résultats de la CFTC et ceux de la CFNT, dans les départements où ils étaient concurrents. « *Pourquoi la CFTC qui a souvent fait des scores moins bons que la CFNT serait reconnue et pas la CFNT ?* », demande-t-il. « *L'objectif recherché n'était pas forcément le score* », souligne-t-il, en expliquant que l'élection a permis de « *développer un discours plus économique* » et de mobiliser des sympathisants sur un « *thème inhabituel* », notamment dans les départements où le Front national perce difficilement. Appliquant la stratégie de la toile d'araignée, il annonce son intention de mener des campagnes « *adaptées aux micro-climats sociaux* », « *dans les sociétés dépendant des bureaux* » où la CFNT aura obtenu des résultats importants.

Dans l'immédiat, le responsable aux actions catégorielles du parti d'extrême droite prévoit une « *guerre judiciaire et juridique* » autour des listes CFNT. Un grand nombre d'entre elles – environ soixante-dix – ont en effet été invalidées par les tribunaux d'instance pour des raisons de forme mais aussi de fond, des juges mettant en doute la capacité des candidats de la CFNT à être des juges impartiaux compte tenu de leurs liens avec un parti prônant la préférence nationale, le Front national. La CFNT a bien l'intention de se tourner vers la Cour de cassation qui, le 2 décembre, a souligné qu'elle aurait compétence à examiner les recours après le scrutin (*Le Monde* du 4 décembre).

La CFNT s'attend également à ce que les syndicats traditionnels fassent des recours contre les listes CFNT qui auraient obtenu des sièges dans les conseils de prud'hommes. M. Olivier menace alors les autres syndicat de recours équivalents « *car nombreuses sont les listes entachées d'irrégularités de forme* », lance-t-il. Le Front national a, en fait, l'intention d'intensifier sa campagne contre les syndicats « *officiels* ». Cette fois, ce sera par le biais des subventions. « *Nous avons l'intention de demander l'application de la loi sur les subventions des communes* » qui réglemente les aides aux syndicats, déclare M. Olivier. Un « kit » détaillant les lois et les recours pour contester les subventions devrait être envoyé à tous les élus du Front national. « *La guerre ne fait que commencer* », se plaît à répéter le responsable lepéniste.

Christiane Chombeau

Sept sièges dans le Rhône

Voici la liste des élus CFNT dans le collège des salariés du Rhône que nous n'avions pu publier dans nos éditions du 12 novembre. Prud'hommes de Lyon : deux sièges sur 32 dans la section industrie ; 3 sur 30 dans la section commerce ; 1 sur 14 dans la section activités diverses ; 1 sur 22 dans la section encadrement.

Des officiers redoutent « une véritable crise de confiance » dans l'armée de terre

UN GROUPE d'officiers de l'armée de terre, qui s'est constitué à l'Ecole militaire, à Paris, autour de l'ancien inspecteur général de l'armée de terre, le général Pierre de Percin de Northumberland, estime, dans une *Lettre d'information* datée de décembre, que l'armée de terre est entrée dans « *une période d'incertitude* » telle qu'elle est susceptible de « *déboucher sur une véritable crise de confiance* ».

Dans un éditorial, le général de Percin – qui a quitté son poste il y a moins d'un an – juge que « *les décisions politiques récemment prises et touchant aux personnels comme aux finances engendrent maintenant une forte inquiétude* » dans les rangs. Il doute de la possibilité de mener à leur terme, dans les délais prévus, « *les transformations fondamentales imposées* » à l'armée de terre par la loi de programmation militaire 1997-2002 et par le projet de professionnalisation progressive des armées françaises. Dénommé « *groupe de liaison G2S* » (G2S, pour généraux admis en deuxième section), ce groupe d'officiers a ses bureaux dans l'Ecole militaire et il est officiellement reconnu par l'état-major de l'armée de terre. Il se veut une instance de réflexion et de propositions. Il note, dans ce document, que la « *refondation* » de l'armée de terre se fait « *sous forte contrainte financière* ».

« *La cohérence du projet*, écrit notamment le général de Percin, *paraît aujourd'hui menacée. Car, dans les trois domaines, celui des personnels militaires, celui des personnels civils et celui du budget, les difficultés s'accroissent.* » D'abord, en raison d'un amendement à la nouvelle loi sur le service national qui accordera des reports d'incorporation à de jeunes salariés, il manquera 16 000 appelés dès 1998, et jusqu'en 2002. Ensuite, l'interdiction d'embaucher des ouvriers et le « gel » pratiqué sur des emplois de fonctionnaires ont pour effet que « *l'armée de terre est déjà en déficit de 3 000 civils* ». Enfin, « *la nouvelle baisse* » des crédits d'équipement porte « *atteinte aux capacités opérationnelles* » des forces. « *L'armée de terre a évolué jusqu'à présent,* écrit l'éditorialiste du G2S, *aux limites de ses capacités d'adaptation. La période d'incertitude dans laquelle nous entrons pourrait engendrer amertume et désillusion susceptibles de déboucher sur une véritable crise de confiance.* »

Face au ministre de la défense, Alain Richard, qui s'est dit opposé à une telle perspective, le général de Percin fait état de réflexions, au sein de l'état-major de l'armée de terre, dont la logique conduirait à « *une accélération de la professionnalisation* » sous l'effet d'un déclin « *très important et plus rapide que prévu* » de la ressource en conscrits. « *Cette opération*, considère le groupe G2S, *dont le succès est loin d'être acquis, entraînerait la mise en sommeil de régiments et, partant, un amoindrissement des capacités de l'armée de terre, au premier chef.* »

Jacques Isnard

Le syndicat MG France fait campagne pour le « médecin référent »

RICHARD BOUTON ne cache pas son anxiété. Pour le président-fondateur de MG France, syndicat de médecins généralistes qui revendique dix mille adhérents, l'option conventionnelle, ce contrat de confiance entre un patient et son médecin, est « *un enjeu essentiel* » de la transformation du système de soins. Mais, reconnaît le président du seul syndicat de médecins à soutenir la réforme Juppé de la Sécurité sociale, cette notion de « *médecin référent* », dénoncée à longueur de colonnes dans la presse médicale, est l'objet d'« *une gigantesque bataille de communication* », voire de « *désinformation* ».

Le docteur Bouton va donc battre les estrades. Jeudi 11 décembre, il a animé une réunion à Beauchamps (Val-d'Oise). D'entrée, il a prévenu la quarantaine de médecins réunis dans la salle Anatole-France : « *S'il s'avérait que la réforme Juppé échoue, il faut s'attendre à un démantèlement de la Sécurité sociale dont les appartements les plus rentables seront vendus aux compagnies d'assurances.* »

Si certaines réunions de ce type tournent à l'affrontement, celle de Beauchamps fut presque sereine. Le contrat de confiance, dont chaque généraliste a été le destinataire, a été décortiqué, à la virgule près. Cette explication de texte n'a pas levé toutes les inquiétudes. Ainsi, « *la continuité des soins* », donc l'obligation des permanences, a suscité quelques réserves chez ces généralistes qui trouvent déjà leurs journées de travail bien longues. « *C'est le retour de l'esclavage* », a lancé un médecin. D'autres ont craint qu'avec le non-paiement de l'acte les patients soient tentés par « *une surconsommation de consultations* » : « *Où seront alors les économies ?* », s'est interrogé un généraliste. « *Dans la prescription de génériques* », a répondu le docteur Bouton.

La liste de ces médicaments moins onéreux est en cours de rédaction. Elle devrait être prête et diffusée vers la fin décembre, avec un peu de retard sur le calendrier prévisionnel. Au passage, le docteur Bouton lâche quelques piques contre les groupes pharmaceutiques, qui voient d'un mauvais œil une telle sélection, par le prix, de leurs produits. L'assistance rit, mais revient très vite au concret : « *la surcharge de paperasserie* », « *les chicanes administratives de la Sécu* », le choix du matériel informatique, le mode de remboursement ou les conditions de versement des incitations financières...

Il faut attendre la fin de la réunion pour qu'un médecin se lance : « *Cette notion de médecin référent, n'est-ce pas la mort de la médecine libérale ?* » « *Non*, affirme le docteur Bouton, *c'est une chance pour remettre le généraliste au cœur d'une vraie politique de santé publique.* » A minuit, le débat se poursuit autour d'un buffet. Un membre de MG France évoque deux freins possibles à la mise en place de ce système : « *Les difficultés des caisses primaires à s'adapter aux changements* » et « *la capacité de nuisance de certaines d'entre elles, sous influence de Force ouvrière, syndicat hostile à la réforme Juppé* ».

Pourtant, la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a mis tout son poids dans le dispositif du médecin référent. « *C'est une véritable refondation du système de soins*, a affirmé il y a quelques jours son président, Jean-Marie Spaeth (CFDT). *L'option conventionnelle marque un coup d'arrêt à une approche de la médecine fondée trop exclusivement sur le curatif.* »

Pour M. Spaeth, le contrat de confiance va « *améliorer la qualité des soins* », tout en contribuant à « *la maîtrise des dépenses* » sans entraver « *la liberté des patients et des médecins* ». La CNAMTS espère que « *10 à 30 %* » des 45 millions d'assurés sociaux adhéreront en 1998 à l'option conventionnelle. Reste à convaincre les généralistes : « *Ce sont les patients qui les pousseront à s'engager* », assure un médecin du Val-d'Oise.

Bruno Caussé

Mode d'emploi du « contrat de confiance »

● **Le patient** : pour signer avec un médecin de son choix le formulaire d'adhésion au dispositif, le patient doit être assuré social ou ayant droit (conjoint, concubin, enfant...). Il peut interrompre ce contrat d'une durée d'un an à tout moment mais devra attendre l'expiration des douze mois pour conclure un nouveau contrat avec un autre médecin. Pendant cette année, il peut consulter d'autres médecins, mais sans bénéficier des avantages financiers du « *contrat de confiance* ».

● **La consultation** : le patient ne règle que la part non remboursée par l'assurance-maladie, soit 30 % des 110 francs. Si sa mutuelle s'est engagée dans cette option conventionnelle, il n'aura rien à débourser lors de la consultation.

● **Le médecin** : conventionné en secteur 1, il s'engage à respecter les recommandations de bonne pratique médicale et les référentiels élaborés par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé. Il prend les dispositions pour offrir un système de permanence de soins et d'urgence. Il peut abandonner le dispositif à tout moment mais ne pourra plus y adhérer avant 2001.

● **Prescriptions** : le médecin s'engage à prescrire les moins chers des équivalents thérapeutiques à hauteur d'au moins 10 % de la valeur de ses prescriptions médicamenteuses.

● **Incitation** : le médecin bénéficie d'une rémunération forfaitaire pour chaque patient ayant conclu un contrat de suivi médical : celle-ci est fixée à 150 francs jusqu'à la fin 1998. Une majoration de 30 francs par patient lui sera attribuée pour se relier à un réseau informatique.

M. Madelin exclut l'idée de présidents de région élus avec les voix du FN

ALAIN MADELIN, président de Démocratie libérale, a indiqué, jeudi 11 décembre, à l'occasion d'un Forum de son parti à Lille, qu'à l'issue des élections régionales de mars 1998 « *il n'y aura pas de président* [RPR ou UDF] *élu avec les voix du Front national* ». L'ancien ministre a réaffirmé qu'il entendait « *débattre* » avec ce mouvement et répondre à ses dirigeants « *thème par thème* ». Il a jugé que, face au parti d'extrême droite, « *la ligne de la croisade et de l'anathème permanent ne marche pas* ». « *Je combats le Front national à ma façon, pas à la mode socialiste ni en participant à des croisades anti-FN trop souvent cousues de fils roses* » et qui ne font « *qu'exacerber le rejet de certains de nos électeurs d'hier* », a-t-il déclaré.

DÉPÊCHES

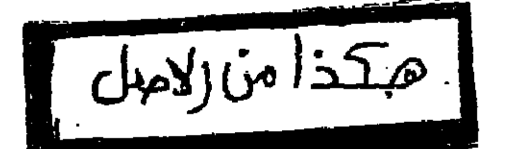
■ **SONDAGE : Jacques Chirac enregistre une cote de confiance positive**, pour la première fois depuis deux ans, selon une enquête Ipsos pour l'hebdomadaire *Le Point* (daté 13 décembre), réalisée les 5 et 6 décembre auprès d'un échantillon national de 963 personnes. Le président de la République recueille 51 % d'opinions favorables, en hausse de 2 points en un mois, contre 41 % d'avis négatifs. Lionel Jospin, qui avait enregistré une cote de confiance très élevée en novembre, recule de 3 points à 57 % d'opinions positives, contre 37 % de négatives.

■ **DÉFENSE : les « *manquements au respect de la dignité* », qui se sont produits dans les armées**, sont « *des cas isolés et exceptionnels* » car l'ensemble des responsables des unités « *ont une profonde déontologie* », a assuré, jeudi 11 décembre, au Sénat, le ministre de la défense Alain Richard, en réponse à une question d'actualité du sénateur Joëlle Dusseau (RDSE, Gironde), qui estimait que l'armée était « *trop souvent une zone de non-droit* ».

■ **SOISSON : Emmanuelle Bouquillon (UDF-FD), maire de Soisson (Aisne) depuis juin 1995**, est en difficulté au sein de sa propre majorité. Plusieurs élus lui ont demandé par écrit de donner sa démission, la contraignant à riposter publiquement en démettant de leur délégation, le 4 décembre, plusieurs adjoints RPR et UDF. Deux jours plus tard, quatre autres adjoints et un conseiller délégué ont remis à leur tour leur délégation, reprochant à Mme Bouquillon « *un comportement superficiel dont se dégage une impression de légèreté, d'incompétence et de futilité* ». – (*Corresp.*)

■ **DÉMISSION : le maire socialiste de Besançon, Robert Schwint, a décidé, jeudi 11 décembre, de « *reprendre sa liberté* »** à l'égard du Parti socialiste, en raison d'une querelle sur la candidature de sa femme, membre de son cabinet, à laquelle les militants du Doubs ont préféré Marie-Guite Dufay, conseillère municipale de Besançon, en position éligible sur la liste pour les élections régionales.

■ **RETRAITES : le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, a affirmé**, jeudi 11 décembre, sur RTL, que le projet de loi sur les fonds de pension, qui doit être déposé au printemps, « *se heurtera à l'hostilité de toutes les organisations syndicales* ».



JUSTICE Illitch Ramirez Sanchez, alias « Carlos », *comparaît à partir du* vendredi 12 décembre devant la cour d'assises de Paris pour le meurtre de deux inspecteurs de la direction de la surveillance du territoire (DST) et *d'un ancien compagnon de route libanais*, commis le 27 juin 1975 dans un appartement de la rue Toullier à Paris. ● CONDAMNÉ pour ces mêmes faits en 1992 à la réclusion à perpétuité, *celui qui fut naguère* qualifié par Gaston Defferre de *« terroriste numéro un mondial »*, encourt cette fois une peine de trente ans de prison. ● S'APPUYANT sur le témoignage d'un ancien agent du Mossad, Victor Ostrovsky, Carlos soutient que Michel Moukharbal, le Libanais tué rue Toullier, était un agent double, travaillant pour les Palestiniens et les Israéliens. ● SELON Carlos, le procès qui s'ouvre est *« une tentative de procès stalinien* [où] *tout est organisé d'avance »*.

Le premier procès de Carlos s'ouvre devant la cour d'assises de Paris

Naguère qualifié de « terroriste numéro un mondial », Illitch Ramirez Sanchez est accusé du meurtre de deux inspecteurs de la DST et d'un ancien compagnon de route libanais, le 27 juin 1975, rue Toullier à Paris. Il encourt une peine de trente ans de prison

« ON VA les faire chier... » Déterminé, jouissant selon ses défenseurs d'une bonne forme physique et intellectuelle, Illitch Ramirez Sanchez, alias « Carlos », se prépare. Vendredi 12 novembre, il comparaît devant la cour d'assises de Paris pour le meurtre de deux inspecteurs de la Direction de la surveillance du territoire (DST) et *d'un ancien compagnon de route libanais*, commis le 27 juin 1975, dans un appartement, rue Toullier à Paris *(lire ci-dessous)*. Mais pour l'heure, l'homme mis en examen dans cinq autres enquêtes sur des attentats perpétrés entre 1974 et *1983, se verse du café*, fume quelques cigares.

Mythe vieillissant, l'homme qualifié en 1982 de « terroriste numéro un mondial » par Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur, s'est procuré aujourd'hui des moufles et des chaussons autrichiens contre le froid. Il lit beaucoup, s'est abonné à *des dizaines de journaux, écrit en* anglais, français, espagnol. Au cours de sa détention, l'homme a perdu une seule fois son sang-froid en traitant de *« gnou »* un surveillant – ce qui lui valut une sanction de dix jours de cellule disciplinaire avec sursis. Mais visiblement il a charmé. Carlos est décrit comme un *« personnage vraiment impressionnant, cultivé, très intelligent »* et aussi *« très manipulateur »* par des membres de l'administration pénitentiaire. Le 12 octobre 1994, une de ses avocates Mᵉ Marie-Annick Ramassany-Vergès est surprise assise *sur les genoux de son client, au* parloir. Soucieux de son apparence, Illitch Ramirez Sanchez ne dédaigne pas les produits cosmétiques. Il s'en fait livrer régulièrement ainsi que des vêtements et des chaussures de qualité.

On a d'ailleurs du mal à voir en Carlos autre chose qu'une image. Celle tant de fois publiée dans les journaux, alors qu'il était recherché par tous les services secrets occidentaux : un visage déjà empâté, cerné par de longs favoris, un regard de *« tueur »* derrière des lunettes fumées, des lèvres ourlées *qui pourraient esquisser un sourire*. Dès le début, Carlos fait corps avec le mythe qu'il est en train de se forger : *« De lui-même, il tombait un peu dans l'image que la presse donnait de lui »*, déclarait Hans-Joachim Klein, ancien compagnon de route allemand, dans un entretien publié par *Libération*, en 1978. *« Plus on parle de moi, plus j'ai l'air dangereux, mieux c'est pour moi »*, lui aurait-il confié.

Carlos incarne alors l'ubiquité : un jour à Caracas, un autre à Damas, un séjour à Tripoli, une villégiature à Budapest. Carlos dans les fumées de Beyrouth et l'ombre berlinoise à l'est du mur, Carlos aux passeports falsifiés, aux six langues parlées. Imprévisible au point d'être indésirable, surnommé « Pomme de terre chaude » par d'anciens hauts dignitaires de l'ex-RDA, à chaque fois expulsé par ses régimes protecteurs, Carlos court autant après la reconnaissance et la puissance qu'un certain confort dont le sens semble chez lui presque inné. *« Mon fils a le rang de général ! »*, dit de lui son père Altagracia Ramirez Sanchez lorsque celui-ci fut au faîte de sa « gloire ». *« C'est le plus grand héros du monde ! »*, commenta-t-il au moment de son arrestation.

C'est lui, l'avocat richissime vénézuélien, qui baptise son premier fils Illicth, né en 1949 à Caracas. Les frères cadets s'appelleront Vladimir et Lénine. Illitch grandit sous l'influence marxiste de son père. Son oncle, le lieutenant Carlos Julio Ramirez participa avec succès au coup d'Etat de 1945 renversant le président vénézuélien Medina. L'enfance est dorée, les propriétés familiales immenses et le père Altagracia rêve d'un destin *« de vaillant communiste »* pour ses enfants. La mère leur dispense un enseignement religieux en cachette et les emmène vivre dans un appartement cossu à Londres au moment de l'adolescence.

Le jeune Illitch est propulsé dans l'univers des cocktails diplomatiques, des soirées clinquantes offertes par des nababs proche-orientaux, des night-clubs fréquentés par la jet-set. Les filles ont des robes excentriques et Illitch parvient à les séduire. Même si le jeune homme est hanté par son physique – il commence à grossir –, il aime la vie de playboy, ne supporte guère que d'autres soient plus brillants que lui, s'entraîne au prestigieux club de tir de Kensington.

Après son échec au Level A (l'équivalent du baccalauréat), il est envoyé par son père à Moscou à l'université Patrice-Lumumba, réservée aux étudiants des « pays frères » du tiers monde. Illitch, pétri de l'idéal d'un communisme international, n'en poursuit pas moins sa vie de bamboche. Il fréquente les étudiants palestiniens acquis à la lutte armée. Ses frasques nocturnes le conduisent à être expulsé par Moscou *« pour vie dissipée »* en 1970 mais certains experts pensent qu'il pourrait s'agir d'une couverture du KGB. Quelques mois plus tard, il décide de s'engager aux côtés du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), l'organisation de Georges Habache et Waddi Haddad.

Le voici, en Jordanie, âgé de vingt et un ans, pressé de s'engager dans les combats qui opposent les Palestiniens aux troupes du roi Hussein. Il est déçu, on le tient à l'écart. Illitch Ramirez acquiert toutefois *« l'expérience utile des tactiques de guérilleros »*, confiera-t-il. A Londres, il retrouve le tourbillon des soirées et des salons, joue de la guitare, au poker et au black jack, boit du wisky et dissimule ce qu'il est devenu : un agent, prêt à intervenir en Europe. Ses débuts sont désastreux. En décembre 1973, son revolver s'enraye au quatrième coup de feu tiré contre Joseph Edward Seif, frère du propriétaire de Marks and Spencer considéré comme un dirigeant sioniste, qui échappe miraculeusement à la mort. Un mois plus tard, une double porte se referme alors qu'il lance un colis piégé dans une banque israélienne.

> Carlos a laissé derrière lui des dizaines de morts, des centaines de blessés

Les Britanniques le nomment le *« Chacal »*, du titre d'un polar retrouvé dans sa valise. En cavale, Illitch Ramirez se fait aussi appeler « Jonny », « Salim »... et « Carlos », semble-t-il, à son insu. L'homme apprend, collectionne les armes, gagne la confiance des chefs du FPLP, recrute. Le système Carlos s'emballe.

A Paris, des voitures piégées explosent devant les locaux des journaux *L'Aurore*, *Minute* et *L'Arche*. A La Haye, il supervise l'occupation de l'ambassade de France par trois membres de l'Armée rouge japonaise, en septembre 1974. Pour accélérer le dénouement de la prise d'otages, il n'hésite pas à jeter deux grenades dans la foule du drugstore Publicis Saint-Germain à Paris (deux morts, trente-quatre blessés). En janvier 1975, c'est la tentative d'attaque d'un avion El Al à Orly, une prise d'otages et la mise à disposition d'un avion pour rejoindre l'Irak. En décembre de la même année, le voici faisant irruption à Vienne lors d'une séance de l'OPEP et obtient de partir avec onze ministres pour Alger, trois personnes sont tuées. Le ministre saoudien du pétrole se souvient d'un homme *« d'une intelligence percutante, doté d'une capacité inouïe d'agir rapidement »*. Un ancien proche est frappé par une *« assurance »* incroyable, le sens du culot et un début de mégalomanie. On lui prête le détournement de l'avion israélien à Entebe en juin 1976. Et Carlos sommeille jusqu'en 1982.

Sa compagne Magdalena Kopp et son ami Bruno Bréguet sont arrêtés en France, bientôt jugés. Carlos menace, écrit à Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, réclame leur libération, signe la lettre de l'empreinte de ses pouces. *Le 29 mars 1982*, une bombe explose à bord du train Le Capitole. Jacques Chirac y avait une place réservée pour se rendre en Corrèze mais prit au dernier moment un avion privé. A l'heure même où commence le procès de ses amis, le 22 avril, une autre bombe explose rue Marbeuf dans les locaux du journal *Al Watan* à Paris. Les attaques se multiplient contre des intérêts français à Beyrouth, à Berlin-Ouest. Et le 31 décembre 1983, c'est le double attentat du TGV Paris-Marseille et à la gare Saint-Charles à Marseille.

Au total, Carlos a laissé derrière lui des dizaines de morts, des centaines de blessés et, en France, un débat empoisonné qu'il a contribué à faire prospérer : celui de l'insécurité. Carlos n'est pas Che Guevara. Doublement « victime » de la chute du mur de Berlin et du déclenchement du processus de paix au Proche-Orient, l'homme est devenu depuis longtemps mercenaire, trafiquant d'armes, isolé, *« trahi »*, persiste-t-il à penser, et salué par le banquier suisse pro-nazi François Genoud qui se targue de l'avoir rencontré et confie son admiration. Croit-il encore à la *« révolution mondiale »* lorsqu'il trouve refuge dans la Roumanie de Ceaucescu ? On le dit longtemps réfugié en Syrie en compagnie de Magdalena Kopp avec qui il a une fille, Rosa. Mais la Syrie tente de l'expulser en Libye en 1991 avec une valise contenant une million de dollars, des bijoux et des passeports diplomatiques. Tripoli le renvoie à Damas. On croit deviner la présence de l'homme vieillissant au Yémen, en Iran.

Carlos échoue au Soudan, se convertit à l'islam, vit avec une Jordanienne et, selon sa défense, jouissait d'une fonction de conseiller du ministre de la défense au moment de son arrestation par les Soudanais censés le protéger. Ces derniers le « livrent » aux policiers de la DST française, *le 14 août 1994*, dans des conditions que la chancellerie classera « secret défense », au terme de tractations avec Khartoum qui restent, elles aussi, mystérieuses. Michel Poniatowski disait de Carlos en 1982 : *« Il ne faut pas l'arrêter, il faut le liquider, c'est l'affaire des services dit spéciaux. »* Finalement, Carlos sera jugé. Celui-ci promet des « révélations » tonitruantes. Sa défense le confirme : *« Carlos n'a pas changé »*.

Dominique Le Guilledoux

Les cinq enquêtes du juge Bruguière

● **Accusation.** Accusé d'être le responsable de plusieurs dizaines d'attentats meurtriers commis dans le monde à partir de 1974, Illitch Ramirez Sanchez, connu sous le nom de Carlos, devait comparaître, à partir du vendredi 12 décembre, devant la cour d'assises de Paris, pour le meurtre de deux policiers français, et d'un compagnon d'armes libanais, le 27 juin 1975 à Paris. En 1992, Carlos avait été condamné par contumace à la réclusion à perpétuité pour ces mêmes faits. Il encourt cette fois une peine maximale de trente ans, le code pénal ayant entre-temps changé.

● **Arrestation.** Carlos a été arrêté le 14 août 1994 à Khartoum par la police soudanaise, et remis le lendemain aux autorités françaises. Cinq enquêtes sont encore ouvertes à Paris, sous la responsabilité du juge Jean-Louis Bruguière. Elles concernent des attentats commis entre 1974 et 1983.

● **15 septembre 1974.** Deux grenades sont lancées dans le drugstore du boulevard Saint-Germain à Paris alors qu'une prise d'otages est en cours à l'ambassade de France aux Pays-Bas. Bilan : 2 morts et une trentaine de blessés.

● **29 mars 1982.** Une bombe explose dans le train Capitole qui relie Paris à Toulouse ; 5 morts et 27 blessés. L'attentat intervient deux jours après l'expiration d'un ultimatum de Carlos, qui demandait au gouvernement français de libérer sa compagne, Magdalena Kopp, et son ami suisse Bruno Bréguet.

● **22 avril 1982.** Une bombe explose rue Marbeuf à Paris devant le siège du journal *Al Watan al Arabi* et fait 1 mort et 63 blessés. Le même jour devait s'ouvrir le procès de Magdalena Kopp et de Bruno Bréguet.

● **31 décembre 1983.** Une bombe placée dans la gare Saint-Charles de Marseille fait 5 morts et 40 blessés.

● **31 décembre 1983.** Une autre bombe fait 2 morts et 11 blessés dans le TGV Paris-Marseille à Tain-l'Hermitage (Drôme).

Le 27 juin 1975, la tuerie de la rue Toullier

EN ALLANT chercher Carlos à *Khartoum*, le 14 août 1994, les policiers de la DST ne faisaient pas qu'interpeller *« l'un des hommes les plus recherchés du monde »*. Ils prenaient une revanche. Carlos comparaît en effet pour l'assassinat de deux des leurs, les inspecteurs Raymond Dous et Jean Donatini, qui tentaient de l'arrêter le 27 juin 1975, dans l'une de ses planques parisiennes, au 9, rue Toullier, dans le Vᵉ arrondissement de Paris.

Selon la version de l'accusation, la *DST avait interrogé quelques* jours plus tôt Michel Moukharbal, un Libanais soupçonné d'appartenir au FPLP. Celui-ci donne seulement l'adresse d'une amie près de la Sorbonne. Le commissaire Jean Herranz et deux inspecteurs vont rendre visite à la jeune femme sans trop y croire. Il est 21 heures, on entend des rires, des sons de guitare derrière la porte de l'appartement. Un étudiant vénézuélien ouvre, une jeune femme surgit du fond de la pièce et tente de s'emparer de la carte tricolore du commissaire. Les esprits se calment, le commissaire est invité à boire un verre au salon. Deux jeunes gens sont assis, dont Illitch Ramirez Sanchez.

Jean Herranz sort des photographies prises par la DST sur lesquelles figure Carlos auprès de Moukharbal. Carlos nie être l'homme des clichés, le ton monte à nouveau. Le policier fouille Ilitch Ramirez Sanchez pour vérifier s'il a une arme mais il fouille mal. Entre-temps, arrivent les inspecteurs accompagnés de Moukharbal qui attendaient dans une voiture au pied de l'immeuble. Le Libanais confirme l'identité de Carlos. En quelques secondes, Carlos abat les trois policiers au pistolet automatique Tokarev – seul le commissaire Herranz survivra. Puis s'approche du « traître ».

« A cet instant, [Moukharbal] *réalisa que dans le travail que nous faisons, la peine de mort s'applique à celui qui parmi nous lâche pied. Quand il se mit en face, je lui tirai une balle entre les yeux »*, confia en 1979 Carlos à l'hebdomadaire arabe *El Watan* – une interview qu'il qualifiera quelques années plus tard de *« faux »* et de *« montage journalistique »*.

Cette version de la tuerie de la rue Toullier est totalement contestée par la défense de Carlos. Celle-ci s'appuie sur le témoignage d'un ancien agent du Mossad, Victor Ostrovsky, consigné dans un livre, *Un agent des services secrets israéliens parle*. Selon son avocat, Mᵉ Isabelle Coutant-Peyre, Carlos soutient que Moukharbal était un agent double travaillant à la fois pour les Palestiniens et les Israéliens. Selon lui, il aurait prêté son concours au Mossad, avec *« la complicité de hauts fonctionnaires français »*, afin que cette opération de *« provocation »* aboutisse à une rupture entre la France et les organisations palestiniennes de l'époque.

Pour l'avocate de Carlos, le procès qui s'ouvre vendredi 12 décembre est une *« tentative de procès stalinien, tout est organisé d'avance »*. Poursuivi pour les mêmes faits, Carlos avait été condamné à la réclusion à perpétuité par contumace en 1992 par la cour d'assises de la Seine.

D. L. G.

Jugé par une cour d'assises ordinaire

Symbole du terrorisme des années 70-80, soupçonné d'être impliqué dans la mort d'une vingtaine de personnes entre 1973 et 1984, Carlos sera jugé par une cour d'assises ordinaire composée de neuf jurés et de trois magistrats. Depuis 1986, tous les faits liés au terrorisme sont jugés par une cour d'assises spéciale composée de sept magistrats. Le texte de 1986 avait introduit cette nouvelle procédure, de manière rétroactive, *pour des faits antérieurs à 1986* – il a ainsi été utilisé pour juger un commando d'Action directe – mais le triple meurtre *imputé à Carlos, le 27 juin 1975*, était trop ancien pour tomber dans le champ de ces nouvelles dispositions. Carlos sera *donc* jugé par une cour d'assises ordinaire. Neuf jurés supplémentaires devaient être désignés, vendredi 12 décembre, au cas où les titulaires quitteraient le procès. Les juges, l'avocat général, le greffier et l'appariteur sont protégés en permanence par des policiers.

هكذا من الاصل

Les aides-éducateurs bénéficieront de 200 heures de formation

La circulaire de mise en œuvre du dispositif emplois-jeunes dans l'éducation nationale devrait être signée par M. Allègre et par Mme Royal. Ce texte ouvre aux jeunes la possibilité d'exercer des activités « en dehors du temps scolaire »

La circulaire de mise en œuvre du dispositif emplois-jeunes dans l'éducation nationale est sur le point d'être signée par Claude Allègre et Ségolène Royal. Elle permettra aux aides-éducateurs, pour l'instant embauchés de manière transitoire, de signer un contrat de droit privé pour cinq ans. En janvier 1998, ces jeunes devront passer un entretien de bilan afin de définir la formation continue qu'ils pourront suivre durant leur contrat. La circulaire prévoit en effet que les aides-éducateurs bénéficieront de deux cents heures de formation sur leur temps de travail. Elle leur donne également la possibilité d'exercer des activités *« en dehors du temps scolaire »*. Le dispositif a été critiqué lors de plusieurs interventions au congrès de la FSU, à Nantes. La fédération souhaite que les postes qui correspondent à des besoins existants soient pérennisés en emplois stables et qualifiés.

LE MINISTÈRE de l'éducation nationale a été le premier à s'engager sur le dossier des emplois-jeunes. Le 10 septembre, alors que le projet de loi de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, n'était pas encore approuvé par le Parlement, des milliers de jeunes se sont portés candidats auprès des rectorats pour devenir aides-éducateurs dans les écoles primaires et les collèges.

Embauchés *« de manière transitoire »* en attendant le vote de la loi, ils vont pouvoir signer leur contrat de travail de droit privé, d'une durée de cinq ans. Une circulaire à l'attention des recteurs, relative à la mise en œuvre du dispositif emplois-jeunes dans les établissements scolaires, est sur le point d'être signée par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, et Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Un texte qui remplace et abroge une première note de service diffusée le 19 septembre (*Le Monde* du 23 septembre).

Outre la nécessité d'appliquer la loi Aubry, cette circulaire est l'occasion pour le ministère de préciser le système de formation dont pourront bénéficier les aides-éducateurs. *« J'ai bien l'intention de faire en sorte que ceux qui sortiront dans cinq ans aient un métier mais pas forcément dans l'éducation nationale »*, expliquait, en septembre, M. Allègre. La circulaire indique que *« les titulaires d'emplois-jeunes disposent d'un droit à la formation continue dans la perspective d'un projet professionnel durable »*. Les aides-éducateurs recrutés en 1997 passeront, dès janvier 1998, *« des entretiens de bilan »* avec des conseillers de l'éducation nationale ou de l'ANPE. En outre, les services académiques devront, en liaison avec les ANPE, *« dresser un état prospectif des débouchés professionnels au niveau régional afin de mettre à la disposition des recteurs les données qui permettront la validation des projets de formation et de carrière »*. Ce n'est qu'à l'issue de l'entretien de bilan qu'une formation sera définie après accord entre le jeune et le recteur. *« C'est l'hétérogénéité du public qui nous a poussés à organiser des bilans »*, explique-t-on au cabinet de M. Allègre. Si la formation des aides-éducateurs titulaires de diplômes suffisants pour passer des concours de la fonction publique est relativement simple à organiser, il n'en est pas de même pour tous les bacheliers qui ont échoué dans leurs études supérieures. *« Nous devons identifier les métiers à bac +2 »*, souligne-t-on au ministère.

Ce droit à la formation continue *« d'une durée moyenne de deux cents heures par an »* s'exercera *« notamment pendant les horaires de travail »* mais pourra également se dérouler lors *« des congés scolaires »*. *« L'employeur doit aménager le temps de travail du jeune sans tuer le projet d'école pour lequel il a été embauché »*, insiste le ministère. Quant aux lieux de formation, *« tout est concevable »*, estime-t-on au cabinet, qui liste, pêle-mêle, *« les universités, les instituts de formation des maîtres (IUFM), les Greta* (institut de formation continue), *mais aussi des formations* ad hoc *»*.

Alors que M. Allègre avait promis, lors de son déplacement dans un collège de Marseille le 24 octobre, de faire évoluer les contrats des emplois-jeunes vers les trente-cinq heures, la circulaire stipule que la durée du travail *« est fixée à trente-neuf heures hebdomadaires »*, les aides-éducateurs ayant droit à cinq semaines de congés payés. Pour « remplir » ces horaires difficilement compatibles avec ceux des écoles et des collèges, le texte prévoit que les jeunes pourront exercer des activités *« en dehors du temps scolaire »* dans une collectivité locale ou une association par le biais d'une convention passée avec l'éducation nationale. Dans ce cas, la collectivité locale ou l'association pourra *« participer à la rémunération des personnels qui interviennent pendant les vacances scolaires en reversant à l'établissement une contribution correspondant au maximum à 20 % du coût global de la rémunération pendant ces périodes »*, indique la circulaire.

Pour le Syndicat national des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp-FSU), cette disposition est contraire à l'engagement du ministère de *« financer à 100 % ses emplois-jeunes »*. De son côté, le Syndicat des enseignants (SE-FEN) sera *« vigilant »* afin que les aides-éducateurs *« ne se retrouvent pas dans les mains des collectivités locales et qu'ils ne se substituent pas à des emplois existants »*. Les recteurs sont appelés à fournir un *« rapport qualitatif »* sur le dispositif emplois-jeunes pour le 30 avril 1998.

Sandrine Blanchard

Plus de 150 000 candidatures

Le ministère de l'éducation nationale a enregistré plus de 150 000 candidatures pour les emplois-jeunes. Si la demande est massive, elle est inégalement répartie suivant les académies. A l'heure actuelle, environ 16 000 aides-éducateurs sont en poste dans des écoles primaires et des collèges essentiellement situés en zones d'éducation prioritaire (ZEP), en zones sensibles et dans les neuf sites du plan antiviolence. Ils devraient être 30 000 fin décembre et 40 000 fin janvier 1998. Une deuxième vague de 35 000 emplois-jeunes sera recrutée en 1998. Les aides-éducateurs ont une moyenne d'âge de vingt-trois ans ; plus de 60 % sont des femmes. Dans certaines académies, notamment en Ile-de-France, des dizaines de démissions sont déjà intervenues. L'une des causes de ces départs semble être liée à une confusion faite par certaines jeunes, qui pensaient avoir trouvé un travail d'étudiant à temps partiel permettant de poursuivre ses études. Ce qui n'est pas le cas d'un emploi-jeune.

La Fédération syndicale unitaire (FSU) attend beaucoup de sa prochaine rencontre avec M. Jospin

TOULOUSE
de notre envoyée spéciale

De quoi parle-t-on dans un congrès de syndicalistes de l'éducation nationale intitulé « Pour l'école » ? On est tenté de répondre *« d'école »*, naïvement. L'idée est d'autant plus spontanée que la Fédération syndicale unitaire (FSU) était réunie à Toulouse du 8 au 12 décembre notamment dans ce but (*Le Monde* 9 décembre). Mauvaise réponse, pourtant. Placé au premier rang des thèmes au programme, le débat sur le projet éducatif n'est survenu qu'en fin de congrès, interrompu, jeudi 11 décembre, par des discussions byzantines sur le sort qu'il convenait de réserver au Snetaa (enseignement professionnel), syndicat de la fédération en délicatesse avec la maison mère.

Très occupée par ses problèmes internes, polarisée au début du congrès par ses relations avec le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, et avec la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, la *FSU est cependant parvenue à dégager* quelques orientations nouvelles. Ainsi le congrès de Toulouse a-t-il marqué une nouvelle étape dans les relations que la fédération entend entretenir avec le gouvernement de la « gauche plurielle ».

La question a été brutalement résumée : ce gouvernement peut-il continuer à guerroyer, comme l'a fait M. Allègre selon la FSU, avec la première fédération d'enseignants ? Celle-ci a clairement répondu non. Et lorsque l'on demande à Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, ce qu'il attend de la rencontre prévue avec le premier ministre, Lionel Jospin, le 5 janvier, il lance : *« Tout ! »*

« UNE QUINZAINE D'ACTIONS »

Se défendant de récuser son interlocuteur « naturel », M. Allègre, Michel Deschamps a assuré que cette réunion serait préparée avec le ministre. *« Il n'est pas bon que la première fédération de l'éducation ne soit reçue qu'au bout de six mois par le premier ministre. Ou l'on sort de l'impasse, ou le blocage persiste »*, a cependant expliqué M. Deschamps. En attendant, la FSU a décidé d'une *« quinzaine d'actions »* au mois de janvier, portant sur la démocratisation du service public d'éducation, le développement de l'*emploi public*, la fin de la précarité, l'amélioration de la formation initiale et continue, la hausse des salaires et la transformation des emplois-jeunes en vrais métiers.

Après l'échec de sa manifestation du 19 octobre, la FSU estime que cette période de début d'année civile est plus propice à la mobilisation. Elle poussera donc les feux sur *« l'ouverture de négociations »* et le vote d'une nouvelle loi de programmation. Le SNUIPP (premier degré), qui rencontre le ministre le 17 décembre avec le SE-FEN et le SGEN-cfdt, a, quant à lui, déposé un préavis de grève pour le 15 janvier 1998 afin de peser sur l'intégration des instituteurs dans le corps de professeurs des écoles.

Lasse de voir le ministre s'adresser à l'opinion publique par-dessus les enseignants, fatiguée des *« petites phrases »*, la FSU a aussi réitéré sa volonté de lancer un débat public sur l'école. Elle engage dans cette perspective une *« campagne d'opinion de longue haleine »*, utilisant notamment les salles de cinéma pour diffuser un petit film sur l'école, et propose la tenue d'« entretiens de l'éducation » tous les deux ans. *« Nous voulons avoir un vrai débat sur la démocratisation. Cette question doit faire l'objet d'un engagement au plus haut niveau de l'Etat »* a déclaré Daniel Le Bret, secrétaire du SNUIPP.

A l'ouverture du Congrès, celui-ci s'était nettement démarqué de l'attitude offensive de Monique Vuaillat envers les ministres. *« Nous ne pouvons pas laisser s'installer l'idée que la FSU parlerait d'Allègre tandis qu'Allègre parlerait de l'école »*, avait déclaré Daniel Lebret. *« Pendant que l'on dit du mal d'Allègre, on ne dit pas comment on rend l'école meilleure »*, avait-il ajouté.

OBJECTIFS COMMUNS

Un débat a cependant éclipsé tous les autres, celui des emplois-jeunes. Si ce dispositif a suscité quelques interventions violentes à la tribune – *« une pourriture »* qui va *« faire éclater le service public »*, comme l'a dit un délégué proche de l'extrême-gauche –, le congrès s'est finalement mis d'accord sur des objectifs communs. La voie est pourtant étroite pour la FSU, qui ne peut refuser les aides-éducateurs mais répugne à voir s'installer des emplois précaires dans le service public. Après avoir repoussé l'idée, défendue en particulier par les non-enseignants, qu'il faudrait cesser tout nouveau recrutement d'aides-éducateurs, la FSU s'est fixée pour but de *« transformer le dispositif dans les meilleurs délais »*.

Elle se propose *« d'engager l'action avec les jeunes eux-mêmes »* pour que les postes qui correspondent à des besoins existants soient pérennisés en emplois stables et qualifiés. Elle envisage également de les syndiquer, car elle estime que ces jeunes sont moins défendus que des salariés ordinaires et exige le maintien du financement de leurs salaires à cent pour cent par l'Etat, comme Claude Allègre s'y était engagé.

La fédération demande *« un horaire hebdomadaire de travail de trente-cinq heures, étape vers les trente-deux heures »* pour ces jeunes, ainsi qu'une *« formation conséquente sur le temps de travail »*. Elle souhaite enfin qu'un bilan contradictoire soit établi à la fin de cette année scolaire..

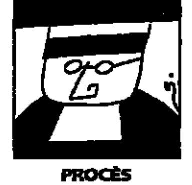
Il restait à la FSU à affiner son positionnement dans le paysage syndical. S'apprêtant à accueillir le Syndicat national des chercheurs scientifiques, celui des auberges de jeunesse et à passer une convention avec le Syndicat des chefs d'établissement toujours affilié à la FEN, elle a choisi de faire de la réduction du temps de travail hebdomadaire une revendication prioritaire. La FSU a annoncé son intention de rechercher sur ce sujet des convergences avec les autres *fédérations de fonctionnaires* et ne cachait pas, vendredi 12 décembre, son intention de s'engager *« dans le débat parlementaire sur la loi des trente-cinq heures »*.

Béatrice Gurrey

Les « bases » racistes de « l'idéologie » skinhead devant la cour d'assises de Seine-Maritime

ROUEN
de notre envoyé spécial

Le groupe de skinheads auquel appartenait David Beaune au Havre était-il une bande de *« gros buveurs de bière »*, uniquement intéressés à faire la fête, ou bien une structure organisée revendiquant clairement une idéologie ultranationaliste, raciste et xénophobe ? La question a occupé, jeudi 11 décembre, une bonne partie de la deuxième journée d'audience de la cour d'assises de Seine-Maritime, où David Beaune comparaît pour le meurtre d'un jeune beur (*Le Monde* du 11 décembre).


PROCÈS

Consacré à l'examen des faits, l'audience n'a pas permis de savoir précisément qui, de David Beaune ou de son comparse Mickaël Gonçalves, a jeté, dans la nuit du 18 avril 1995, Imad Bouhoud dans les eaux du bassin Vauban dans le port du Havre, où ce dernier s'est noyé. La reconstitution minutieuse de l'emploi du temps des deux hommes, l'examen précis de leurs déclarations contradictoires aux enquêteurs, la déposition des médecins chargés de l'autopsie n'ont pas apporté d'éléments nouveaux. En revanche, l'audition des témoins qui ont connu David Beaune et Mickaël Gonçalves à l'époque des faits a permis de tracer le portrait du groupe de skinheads dans lequel ils évoluaient.

Premier à se présenter à la barre, Pascal Krischer, vingt-cinq ans. Une surprise ! La veille en effet, le président Jean Reynaud lisait à la cour une lettre du témoin expliquant qu'il ne pouvait se rendre à l'audience au risque de perdre son emploi et n'avait pas les moyens d'avancer le prix du billet Bordeaux-Rouen. Il se tient pourtant à la barre, de manière un peu gauche, vêtu d'un pantalon de coton beige et d'une chemise à carreaux. Rien en lui ne laisse deviner l'ancien skinhead qu'il fut il n'y a pas si longtemps. Ni même les quelques explications embarrassées qu'il donne sur son passé de militant.

« Le mouvement skinhead, c'est un phénomène de bande, de fête, de passion, de musique, de contacts, de rencontres, beaucoup aussi de violence », explique-t-il. *« Est-ce une idéologie ? »*, lui demande Dominique Tricaud, avocat de la famille Bouhoud. *« Il y a des bases »*, répond Pascal Krischer. *« Est-ce que vous parleriez de races supérieures et de races inférieures ? »*. *« Je ne dirais pas ça comme ça. Je dirais plutôt que l'immigration a plusieurs couleurs. Et puis, il y a plusieurs sortes de skins, moi j'étais plutôt un skin révolutionnaire, pour le reste chacun pense comme il veut. »*

« ÉCLATER DU CROUILLE »

A la question de savoir si le racisme compte chez les skins, Pascal Krischer se contente d'un *« Je n'adhère plus »*. Et a l'époque des faits ? *« Oui, c'est vrai, c'était bien ça*, lâche-t-il enfin, *mais je n'ai jamais voulu tuer des immigrés. »* Sur le banc des accusés, David Beaune ne bronche pas.

Stéphanie Lemestre, dix-sept ans, a elle aussi décidé *« de tirer un trait sur cette période de* [sa] *vie »*. *« J'avais quatorze ans quand je les ai connus. Ils ont toujours été gentils avec moi. J'allais avec les skins et je me suis mise à avoir les mêmes idées qu'eux à force. Je n'ai pas envie de me rappeler de tout ça. »* David Beaune esquisse un sourire moqueur. *« Leurs idées, c'était la race blanche*, reprend Stéphanie Lemestre. *Mais on ne parlait pas tout le temps de ça, chacun savait que les autres pensaient comme lui. »*

A l'audition du troisième témoin, Céline Leblond, vingt et un ans, ancienne petite amie de David Beaune, celui-ci commence à donner des signes d'impatience. *« A l'époque, pour moi, être skin, c'était affirmer quelque chose, être différente de mes collègues d'école, mais je n'y ai jamais vraiment cru, c'était pour pas paraître plus bête qu'une autre, je sais plus. »* *« Le papier, lui, a une excellente mémoire*, lance le président Reynaud. *Vous avez envoyé à David Beaune une lettre dans laquelle vous expliquiez :* "Les skins sont des buveurs de bière violents, il leur manque un leader. Alors je préfère les lâcher, ces casseurs, et monter ma propre jeunesse hitlérienne". » *« C'était irréfléchi »*, répond-elle.

« "Eclater du crouille", ça veut dire quoi pour vous ? », demande Me Tricaud.

– *Taper sur quelqu'un.*

– *Sur qui ?*

– *Un étranger.*

– *Quel type d'étranger ?*

– *Un Arabe.*

– *Pousser Imad Bouhoud à l'eau, c'est casser du crouille ?*

– *Ça dépend des circonstances. David, c'est quand même quelqu'un de fou, de violent. »*

Sur son siège, l'accusé s'agite, se lève, veut prendre la parole, demande à retourner en cellule. Quelques minutes plus tôt déjà, il avait montré un poing vengeur à Céline Lemestre, de sa main droite, il avait esquissé le geste d'une claque. Incarcéré depuis un an et demi, mais ne reniant rien de ses engagements au sein du mouvement skinhead, David Beaune paraît effondré par ce qu'il ressent comme une trahison de ses anciens coreligionnaires. *« Les trois témoins qui viennent de passer, c'est trois hypocrites*, dit-il nerveusement. *J'admets pas qu'on dise des conneries comme ça sur moi. Elle a même pas le courage de me parler en face. »*

Vendredi 12 décembre, la cour d'assises devait entendre David Beaune sur le fond de l'affaire.

Acacio Pereira

A Chantilly, les jésuites ferment l'un des hauts lieux de leur Compagnie

POUR avoir cru trop longtemps en sa bonne étoile, le centre culturel des Fontaines à Chantilly (Oise) va fermer ses portes. La consternation dans la région et chez les nombreux amis de ce haut lieu de la Compagnie de Jésus est d'autant plus grande que la décision, longtemps tenue secrète, a été hâtive. A une quarantaine de kilomètres de Paris, non loin de l'abbaye de Royaumont et de Gouvieux, dans un cadre de verdure somptueux, cet ancien château des Rothschild, vendu aux jésuites après la guerre, attire, depuis son ouverture au public en 1970, des chercheurs et des étudiants du monde entier.

Son « saint des saints » est une bibliothèque de cinq cent mille volumes, manuscrits, incunables, gravures, périodiques, l'une des plus richement dotées en ouvrages de théologie et de philosophie. Datant des XVIe et XIIe siècles, des documents originaux témoignent du rayonnement de la Compagnie dans la culture européenne. Niché dans un parc de 50 hectares, le « château » offre des conditions de travail incomparables à qui veut préparer une thèse, rédiger un ouvrage ou simplement suivre une retraite selon les Exercices de saint Ignace. Il a servi de cadre à des centaines de sessions théologiques, œcuméniques, à des stages de formation professionnelle, à des groupes de travail sur l'éthique d'entreprise, l'immigration ou... le bouddhisme zen.

Une vocation d'avant-garde dans les milieux intellectuels

Avant d'être acheminés à l'université (facultés de philosophie et de théologie) de la rue de Sèvres à Paris, des centaines de jeunes « scolastiques » ont été formés à Chantilly, sous la houlette de grands noms de la Compagnie (Jean-Yves Calvez, Jacques Sommet, Georges Morel, etc). Mais le coût de l'entretien de bâtiments aussi imposants (2 millions de francs par an) et les investissements nécessaires à leur modernisation entraînaient des dépenses qu'une congrégation affaiblie par la réduction de ses effectifs – on n'ordonne plus que trois ou quatre jésuites par an – ne pouvait plus supporter. Au risque de mettre en péril d'autres établissements qui maintiennent cette vocation d'avant-garde jésuite dans les milieux intellectuels.

Des projets de reprise ont échoué. L'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud souhaitait se délocaliser dans l'Oise, mais c'est l'université de Lyon qui a empoché la mise. Un particulier s'est même mis sur les rangs pour racheter une partie de la propriété, mais s'est désisté. La mort dans l'âme, la Compagnie de Jésus s'est donc résignée à fermer Chantilly en septembre 1998. Une association de sauvegarde s'est aussitôt constituée pour éviter la dispersion du fonds de la bibliothèque. Certains tirent la sonnette d'alarme auprès des collectivités locales et tentent d'imposer son maintien dans les lieux, au sud d'un département qu'ils estiment culturellement sinistré.

Les jésuites n'entendent pas lâcher la propriété d'un tel patrimoine historique et naturel, mais cherchent des « repreneurs » pour en assurer la gérance. En lien avec l'éducation nationale, la région picarde et l'évêché de Beauvais, ils examinent actuellement les candidatures de Lille-3, de la bibliothèque et des universités de Strasbourg, de l'université d'Amiens, de la bibliothèque de la ville de Lyon. Des transferts sont envisagés mais, proche des universités parisiennes et picarde, la situation géographique du centre des Fontaines est son meilleur atout.

Henri Tincq



هكذا من الاصل

de formation

A Chantilly, les jésuites ferment l'un des hauts de leur Compa



CARTIER

Montre Tank Française*

Photo H. GISSINGER

*Modèles déposés

150 ANS D'HISTOIRE ET BEAUCOUP D'AMOUR

BOUTIQUES CARTIER : Paris : 7, place Vendôme - 1er - 01 44 55 32 50 • 23, place Vendôme - 1er - 01 44 55 32 20 • 13, rue de la Paix - 2ème - 01 42 18 53 70 • Saint-Germain-des-Prés - 41, rue de Rennes - 6ème - 01 45 49 65 80
51, rue François 1er - 8ème - 01 53 93 95 20 • 23, rue du Faubourg Saint-Honoré - 8ème - 01 44 94 87 70 • Printemps Haussmann - 1er étage - 9ème - 01 42 82 44 00
Bordeaux : 44, cours Georges Clémenceau - 05 56 48 16 16 • **Cannes :** 57, La Croisette - 04 93 99 58 73 • **Deauville :** 13, avenue Lucien Barrière - 02 31 88 80 96 • **Lille :** 17, rue Esquermoise - 03 20 54 82 82
Lyon : 101, rue du Président Herriot - 04 78 42 00 37 • **Marseille :** 32, rue Grignan - 04 91 54 19 37 • **Monte-Carlo :** Place du Casino - (00) 377 93 30 86 58
Montpellier : 2, passage Lonjon - 04 67 66 09 38 • **Nice :** 4, avenue de Verdun - 04 92 14 48 20 • **Strasbourg :** 12, rue de la Mésange - 03 88 21 80 00

DISTRIBUTEURS AGRÉÉS : Paris : Chronopassion - 271, rue St-Honoré - 1er • Léon - 222, rue de Rivoli - 1er • Arfan - 35, bld des Capucines - 2ème • Duball - 12, bld des Capucines - 2ème • Les Montres - 58, rue Bonaparte - 6ème
Heurgon - 15, rue Royale - 8ème • Royal Quartz - 10, rue Royale - 8ème • Wempe - 16, rue Royale - 8ème • Galeries Lafayette - 40, bld Haussmann - 9ème • Comptoir de Paris - 39, avenue des Gobelins - 13ème
Comptoir d'Orléans - 122, avenue du Général Leclerc - 14ème • Barrier & Fils - 129, rue de Vaugirard - 15ème • Comptoir St Cloud - 2, place de la Porte de St Cloud - 16ème • Godechot et Pauliet - 86, avenue Raymond Poincaré - 16ème
Les Montres - 40, rue de Passy - 16ème • Aldebert - Palais des Congrès - Place de la Porte Maillot - 17ème • Les Heures d'Or - 15, avenue des Ternes - 17ème • Guerin - C.C. Parly II/Belle Epine/La Défense/Vélizy/Cergy
OJ Perrin - Aéroport de Roissy • Royal Quartz - Aéroport d'Orly • Comptoir Cardinet - C.C. Parly II - Le Chesnay • Quellier - C.C.R. Rosny II - Rosny S/Bois
Brest (29) - Prieur - 37, rue de Siam • **Rennes (35)** - Prieur - 3, place du Palais • **Nantes (44)** - Prieur - 1, rue d'Orléans • **Reims (51)** - Geay - 3, place Myron Herrick • **Nancy (54)** - Valer - 29, rue St Dizier
Metz (57) - Hardy - 1, rue Serpenoise • **Metz (57)** - Noël - 1, rue du Petit Paris • **Nevers (58)** - Dornier - 11, rue de la Pelleterie • **Strasbourg (67)** - Jacquot - 10, rue du Dôme • **Mulhouse (68)** - Le Bollwerk - 8, rue de Metz
Le Havre (76) - Milliaud - 34, avenue René Coty • **Amiens (80)** - Studer - 13-15, rue Duméril • **Les Sables d'Olonne (85)** - Albasini - 1, Carrefour du Centre

Autres distributeurs agréés, renseignements au 01 42 18 55 16

هكذا من الأصل

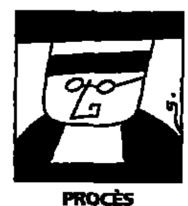
Martine Leprince raconte la soirée où son mari est devenu « comme fou »

La femme et la fille de Dany Leprince ont donné leur version du massacre de Thorigné

Martine et Célia Leprince, la femme et la fille de Dany Leprince, accusé du quadruple meurtre de Thorigné-sur-Dué, ont témoigné, jeudi 11 décembre, devant la cour d'assises de la Sarthe. Elles ont décrit la soirée du 4 septembre 1994, où Dany Leprince, qui a continué à nier, est devenu *« comme fou »*, puis l'amnésie qui semble avoir frappé la famille pendant les jours qui ont suivi les faits.

LE MANS
de notre envoyé spécial

Dès 9 heures du matin, une foule considérable a envahi la cité judiciaire du Mans. On est parfois venu de loin pour tenter d'assister à cette journée du procès de Dany Leprince, accusé d'avoir massacré son frère, sa belle-sœur et ses deux nièces à Thorigné-sur-Dué, le 4 septembre 1994. Mais si la foule est particulièrement nombreuse pour cette quatrième journée de débats de la cour d'assises de la Sarthe, jeudi 11 décembre, ce n'est pas pour entendre le discours souvent confus de l'accusé. *« C'est pour voir la femme »*, explique un candidat spectateur qui devra attendre des heures avant de pénétrer dans une salle comble.


PROCÈS

C'est Martine Leprince, dont l'audition est prévue aujourd'hui, qui attire le public. Certes, Dany, son mari, l'accuse d'avoir *« participé aux faits »*. Sans apporter d'autres éléments que sa propre conviction. Mais l'explication de ce brusque engouement du public ne repose pas sur le raisonnement. C'est un sentiment diffus, aux relents parfois malsains, qui a plus d'un point de ressemblance avec le phénomène observé dans l'affaire Grégory.

Quand Martine Leprince s'approche de la barre, chacun retient son souffle. Cette femme, aux traits anguleux, se tord les mains et parle d'une voix hachée par un irrésistible sanglot de la terrible soirée du 4 septembre 1994. *« Mon mari est rentré du travail. Il a mangé. Puis il est parti. Quand j'ai vu qu'il ne revenait pas, je suis sortie voir ce qu'il faisait. J'ai entendu des bruits de voix. J'ai approché (...) et j'ai vu Dany frapper Christian* [Leprince]. *J'ai crié :* "Arrête ! Arrête !" *Il ne s'occupait pas de moi. Il était comme fou. »*

Martine Leprince s'interrompt et secoue la tête dans un mouvement qui ne cessera pratiquement jamais tout au long de son témoignage. Les yeux fixés sur le sol, à quelques mètres devant elle, Martine poursuit : *« Je veux aller chercher Brigitte* [l'épouse de Christian]. *J'entre dans la maison. J'ai vu le corps des petites et celui de Brigitte. »* Le président lui propose une chaise. Elle refuse du même mouvement de tête et raconte qu'elle a trouvé Solène, deux ans, la troisième fille de Christian Leprince, dans sa chambre, vivante. *« Elle avait du sang sur ses jambes et ses mains. Elle disait rien. Je l'ai serrée fort. Je l'ai prise vite fait et je suis partie. »*

« ÇA NE POUVAIT ÊTRE RÉEL »

En voiture, elle se rend avec l'enfant chez sa belle-mère. *« Elle m'a renvoyée. Elle m'a dit que si je disais que Dany avait fait une chose pareille, il irait en prison. »* Martine revient donc dans la maison du crime. *« Je me suis mise sur le lit avec Solène. J'avais l'impression qu'il n'y avait que moi et Solène. Je l'ai serrée fort. J'avais peur de rentrer chez moi »*, explique Martine Leprince qui se tait à nouveau. Dans le silence, elle se tourne vers son mari, s'immobilise, et brusquement c'est comme un hurlement : *« Dany ! Pourquoi tu as fait ça ? »* Dany prend des notes, comme s'il assistait au procès d'un autre.

Plus tard, Célia, dix-huit ans, fille de Dany Leprince, vient raconter, en larmes, comment, sortant peu après sa mère, elle a vu, d'un autre point d'observation, ce qui se passait devant la maison voisine. *« Christian était assis par terre et papa, il avait un objet tranchant dans la main. Il lui faisait mal, il lui tapait dessus dans le cou. Je n'imaginais pas que mon père puisse faire quelque chose comme ça. »* L'adolescente n'a rien dit. Elle est rentrée chez ses parents et, même si elle n'a pas dormi, elle a décidé, le lendemain matin, que tout cela n'était qu'un mauvais rêve. *« Ça ne pouvait pas être réel »*, souligne la jeune fille.

En fait, chacune à sa manière semble avoir pris une décision exactement semblable sans en parler à l'autre. Martine Leprince laissera Solène dormir dans son lit et ira se coucher chez elle à côté de son mari. *« Le lendemain, je m'étais fait une journée comme les autres »*, soupire Martine Leprince. A 3 heures du matin, Dany part à son travail et quand, dans la matinée, Martine est informée du massacre, elle téléphone à son mari pour lui dire de rentrer *« parce qu'il est arrivé quelque chose à Christian »*.

Pendant plusieurs jours, tout le monde mentira aux gendarmes avant de laisser la vérité apparaître progressivement. Mais s'agit-il vraiment de mensonges ? Il semble bien que Dany Leprince soit parvenu à effacer la soirée du 4 septembre de sa mémoire. Au lendemain du meurtre, une soirée surréaliste rassemblera toute la famille. On envisagera toutes les hypothèses pour expliquer le massacre. On pense à des rôdeurs et on verrouillera la porte du garage afin qu'ils ne reviennent pas. On parle d'un tueur à gages, d'une vengeance familiale et même de phénomènes surnaturels.

« Dany Leprince, vous saviez que Martine savait ? », demande benoîtement le président Patrick Chauvel. *« Non ! Je l'ignorais totalement »*, répond l'accusé. S'agit-il d'une mauvaise compréhension de la question ou Dany Leprince vient-il de se couper en signant sa culpabilité ? Le magistrat n'insiste pas, mais la phrase laisse une impression désagréable que les dénégations de Dany ne parviendront pas à faire oublier. *« Je n'ai pas mangé de ratatouille ce soir-là ! »*, proteste l'accusé, avec cette obsession du détail observée depuis le début des débats. *« Ma femme connaît les faits et y a participé,* déclare solennellement Dany. *Mais je n'exclus pas qu'elle ait un complice. »*

JALOUSIE ENTRE COUPLES

Devant le témoignage de sa fille, il répond avec un curieux sourire aux lèvres : *« Elle ment pour protéger sa mère. Je la supplie de dire la vérité. Elle et sa mère cachent quelque chose. On jongle avec mes aveux extorqués. »* De son côté, la mère de Dany défendra son fils en niant farouchement tout ce qui peut le mettre en cause.

Et la famille fait bloc : *« Tout le monde s'entendait parfaitement »*, soupire le président. En fait, la jalousie entre le couple de Dany, cultivateur endetté, et celui de Christian, riche carrossier, semble établie. Mais, à l'heure où les principaux témoins ont été entendus, ce *« mobile »* paraîtrait bien fragile s'il n'était renforcé par le comportement à l'audience de Dany Leprince, dont le cheminement de pensée fait douter de la santé mentale.

Maurice Peyrot

Urba : demande de cassation de la condamnation d'Henri Emmanuelli

DEVANT la chambre criminelle de la Cour de cassation, l'avocat général René Amiel a demandé, jeudi 11 décembre, la cassation de l'arrêt de la cour d'appel de Rennes qui a condamné Henri Emmanuelli le 13 mars 1996 à dix-huit mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation de droits civiques dans l'affaire Urba-Sages. L'avocat général a estimé que la condamnation de M. Emmanuelli était insuffisamment motivée, en reprenant les arguments de Me Alain Monod, avocat de l'ex-trésorier du Parti socialiste.

Me Monod a principalement critiqué un *« défaut de motivation »* de l'arrêt de la cour de Rennes. *« La cour d'appel dit que les fonds récoltés dans la Sarthe se sont fondus dans ceux récoltés au niveau national »*, a-t-il expliqué. Selon lui, on ne peut pas en déduire que le trésorier national du PS *« avait nécessairement connaissance »* des méthodes de récolte de fonds dans la Sarthe, au seul motif qu'il était en relation avec Gérard Monate, dirigeant d'Urba. La Cour de cassation rendra son arrêt mardi 16 décembre.

DÉPÊCHES

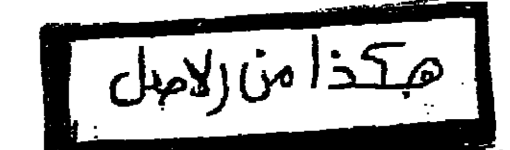
■ **AVORTEMENT : le chef de file des militants anti-avortement,** Xavier Dor, s'est présenté, jeudi 11 décembre, au centre de semi-liberté de Villejuif (Val-de-Marne) pour y exécuter la peine d'un mois d'emprisonnement en semi-liberté à laquelle il a été condamné pour avoir participé à un commando anti-avortement dans un hôpital de Clamart. La veille, le docteur Dor s'était réfugié à la nonciature de Paris où il avait demandé *« l'asile politique »* au Vatican. Il l'avait quitté, jeudi matin, *« de son propre gré »*, selon la nonciature. Le porte-parole du Saint-Siège, Joaquin Navarro-Valls, a déclaré que *« les éléments n'étaient pas réunis pour invoquer le droit d'asile »* et qu'il s'agissait d'*« un cas typique d'objection de conscience »*.

■ **CATHOLICISME : le rôle des laïcs** prête à *« peu d'abus »* en France, ont estimé les évêques en réaction à l'instruction du Vatican mettant en garde contre les tentations de confier aux laïcs des missions incombant aux prêtres (*Le Monde* du 22 novembre). Yvon Bodin, secrétaire général adjoint de la conférence des évêques, n'en a pas moins déclaré que ce document *« risque de jeter le trouble dans la tête des chrétiens »*.

■ **PÉDOPHILIE : un homme de 54 ans a été condamné,** jeudi 11 décembre, par la cour d'assises du Var, à Draguignan, à neuf ans de prison pour le viol de ses deux filleuls commis il y a plus de quatorze ans. Au moment des faits, les deux victimes, âgées de sept et quatre ans, avaient vainement tenté de révéler les faits. Ils ont finalement été entendus il y a trois ans.

■ **GARDE A VUE : deux conseillers municipaux Front national de Vitrolles (Bouches-du-Rhône)** et trois autres personnes ont été placés en garde à vue, jeudi 11 décembre, dans l'enquête sur des incidents survenus à Vitrolles à un barrage mis en place par des routiers en grève. Un commando de six à dix hommes, les visages dissimulés, avaient matraqué des grévistes à l'aube du 5 novembre. Les agresseurs avaient blessé trois routiers et endommagé plusieurs de leurs véhicules personnels.

■ **MARIAGE : l'Ile-de-France a enregistré 48 016 mariages en 1996,** soit une progression de 11,5 % par rapport à 1995, indique la direction régionale d'Ile-de-France de l'Insee, dans le dernier numéro de son mensuel *L'Ile-de-France à la page*. L'accroissement en région parisienne est nettement supérieur au niveau national (9,8 %). Cette hausse est vraisemblablement liée aux dispositions de la loi de finances modifiant les conditions de calcul de l'impôt sur le revenu des personnes non mariées ayant des enfants à charge.



16 juillet 1942 : 171 juifs bordelais partent vers une « destination inconnue »

Documents à l'appui, le président de la cour d'assises, Jean-Louis Castagnède, a interrogé l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde sur son rôle dans la préparation de la rafle organisée par le service des questions juives, qui était placé sous son autorité

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Bien sûr, l'ordre initial est allemand. *« Vous êtes prié de provoquer le plus rapidement les mesures nécessaires en vue de l'évacuation de tous les juifs des deux sexes porteurs de l'étoile entre seize et quarante-cinq ans. »* Mais ce qui suit ? Archives à l'appui, le président Jean-Louis Castagnède aborde, jeudi 11 décembre, les conditions dans lesquelles l'administration française a prêté son concours à l'organisation, dans la région de Bordeaux, de rafles de juifs le 16 juillet 1942 et participé, deux jours plus tard, à leur déportation.

Le 2 juillet, le chef de la police de sûreté allemande (SIPO-SD) chargé des questions juives, Doberschutz, annonce au préfet régional Maurice Sabatier que l'action *« commencera le 6 »* et devra se terminer *« au plus tard le 8 »*. Deux trains de marchandises *« avec chacun 1 000 juifs »* sont initialement concernés. *« A cet effet,* écrit le capitaine SS, *le délégué pour les questions juives Garat* [NDLR : chef du service des questions juives, placé sous l'autorité directe de Maurice Papon] *établira des listes en six exemplaires (...). Les arrestations seront effectuées d'un seul coup par la police française sous contrôle de ce service. »*

« Quand la lettre du 2 juillet est arrivée, assure Maurice Papon, *ça a été pour moi une stupéfaction. Les injonctions* [allemandes] *revêtaient une brutalité nouvelle pour les nouveaux titulaires de la préfecture* [NDLR : Maurice Sabatier arrive en mai, Maurice Papon en juin]. *»* Dans sa dépêche du 2 juillet, l'Allemand Doberschutz précise : *« Chaque fonctionnaire français est à rendre responsable pour les juifs indiqués dans sa liste. »* En cas de non-respect de la consigne, *« les mesures les plus sévères seront prises contre lui-même ». « Ce mouvement de représailles évoquait un danger pour les fonctionnaires,* dit Maurice Papon. *Alors que faire ? Quel est le devoir ? C'est de ne pas abandonner ceux qui sont en danger. Voilà le débat de conscience : déserter ou se battre. »*

Mais, en cette heure, le président Castagnède a pour seule philosophie la vérité des faits. Le juge est tout à son procès, à en perdre, parfois, la notion du temps : il assure avoir prononcé *« tout à l'heure »* des phrases énoncées la veille et parlé *« hier »* de faits évoqués trois jours auparavant. *« Comment avez-vous eu connaissance de cet ordre ? » « Par M. Sabatier. »* Et Maurice Papon de développer l'idée selon laquelle intendance de police et service des questions juives ont pu mener parallèlement des actions strictement indépendantes. La police, selon lui, a été le seul service *« opérationnel »*.

Le président Castagnède fait la moue. L'examen, à l'audience, du cheminement d'ordres d'arrestations au sein de la préfecture ne plaide pas pour une telle dichotomie. Et, selon l'accusation, ces services, au contraire, auraient travaillé de concert, la police agissant sur ordre du bureau des questions juives. Le juge s'en tient donc à la chronologie des documents.

Le 2 juillet à 18 h 45, l'intendant de police rend compte au préfet d'une communication téléphonique qu'il a eue avec le cabinet de Jean Leguay, délégué du secrétaire général de la police en zone occupée à Paris. Question : Faut-il aider les autorités allemandes ? A la main, en bas de page, le préfet Sabatier a annoté : *« Reçu communication téléphonique* [de Paris]. *Il y aura à ce sujet samedi une conférence entre autorités allemandes et françaises. Ne rien faire, ne rien promettre. »* La conférence est celle des accords Bousquet-Oberg, par lesquels seront livrés les juifs étrangers.

Mais, observe le président, le 2 juillet, Pierre Garat rend compte au secrétaire général Maurice Papon d'une visite qu'il a effectuée dans la journée à Doberschutz. *« Ces juifs doivent être internés au camp de Mérignac d'où ils seront dirigés sur une destination inconnue. »* Garat énumère *« les difficultés soulevées par l'exécution de ces mesures »* qui, compte tenu des exemptions, *« touchera de 300 à 400 personnes »*. Cette note est reprise, quasiment *in extenso*, par Maurice Papon, qui la signe, puis est transmise le 3 juillet au préfet Sabatier. *« C'était une note d'information. J'ai juste enlevé une phrase,* dit l'accusé. *Garat concluait : "L'exécution de ces mesures dans le laps de temps imposé est difficile mais possible." Cette phrase m'avait choqué. »* Le président Castagnède attire l'attention sur la première *« difficulté »* soulevée dans sa lettre par Garat : *« Etablissement des listes après examen minutieux de chaque dossier (travail en cours). » « Nous sommes le 2. Le préfet Sabatier a écrit : ne rien faire, ne rien promettre. Que signifie : travail en cours ? » « Que Garat a entrepris la révision des listes. Mais cela ne veut pas dire que ce sont ces listes qui ont servi. »*

« Ça signifie bien que tous allaient être envoyés hors de France, non ? », souligne le président. « Assurément », finit par répondre l'accusé

« On s'est bien mis à l'ouvrage (...) ? Pourquoi ? » Un court silence. *« Ça, c'est la réaction du fonctionnaire qui fait son boulot* (rumeur dans la salle). *»*

Le président Castagnède observe que Garat, toujours au chapitre des *« difficultés »*, énonce des préoccupations bien « policières » : surveillance des gares, des grandes voies de communication, *« un exode,* précise le scrupuleux fonctionnaire, *pouvant se produire dès que les juifs auront connaissance des premières arrestations ». « C'est bien possible qu'on lui ait soufflé,* dit Maurice Papon. *M. Garat va au-delà de ce qu'il pouvait et devait dire. Mais ça n'engage pas l'action. Ça éclaire seulement le préfet. »*

Le président sort ensuite une note du 3 juillet signée du secrétaire général par laquelle celui-ci habilite Garat, *« chargé d'une mission spéciale »*, *« à demander à toutes autorités les renseignements dont il a besoin ». « Quelle urgence y avait-il à délivrer une telle habilitation ? »*, demande le président. *« C'était une réaction bureaucratique qui n'engageait pas les événements (...). Il s'agissait de réunir des renseignements, d'explorer des possibilités sans les exploiter. »*

Puis, le président remarque que, pour une situation qui nécessitait de *« ne rien faire, ne rien promettre »*, les événements se sont accélérés. Le 4 juillet, le commissaire Norbert Techoueyres élabore un plan d'arrestations. Le 5, il dispose d'un bureau au sein du service des questions juives. *« Peut-être y a-t-il eu au sein de l'intendance de police un certain zèle. Je suis impuissant à surmonter le zèle des uns et des autres. »*

L'accusé soutient en revanche que Pierre Garat *« a fait ce qu'il a pu pour sauver »* des juifs. Selon lui, vingt-quatre personnes ont été exemptées. *« S'il n'y avait pas eu de Garat, les Allemands n'auraient pas fait de différence. »* L'ancien secrétaire général indique que le nombre des demandes d'arrestations est allé décroissant. *« Il y a peut-être une autre explication »*, suggère fermement le président. Jean-Louis Castagnède fait remarquer que, depuis que les juifs français ne font plus partie du marchandage humain des accords Bousquet-Oberg, *« les cibles ne sont plus tout à fait les mêmes »*.

Le magistrat poursuit la chronologie. Le 6 juillet, Jean Leguay fait savoir à la préfecture de Bordeaux qu'il ne voit *« aucun inconvénient à ce que soit communiquée aux autorités allemandes la liste (qu'elles exigent) des juifs étrangers »*. Le 10, le commissaire Techoueyres peaufine sa copie. *« Les enfants seront provisoirement retenus avec les parents. »* Le policier en dénombre vingt-huit. Les arrestations portent sur *« quatre-vingt-douze personnes dont il faudra s'assurer le ramassage ». « Comment est-on arrivé à ces chiffres ? » « Je pense que c'est grâce au fichier. » « Lequel, selon vous ? » « Je n'en sais rien. »*

Le président Castagnède relève que c'est la première fois que Maurice Papon conteste que la remise des listes aux Allemands fut le fait du service des questions juives. Il demande s'il a donné des instructions pour arrêter des juifs. *« Non,* assure-t-il. *L'opération a été confiée à l'intendant de police par Maurice Sabatier. L'exécution m'échappe de A à Z. Je me renseigne sur ce qui se passe (sans prendre d'initiatives), sinon vers Garat pour qu'il vérifie les listes avec soin. »*

Le président, presque agacé, rappelle que le service des questions juives était placé sous son autorité directe. *« Qui dit autorité emporte responsabilité, sans doute, non ? » « Le dossier montre surabondamment que le secrétaire général était largement court-circuité !,* dit Maurice Papon. [En 1942], *je viens d'arriver, je suis neuf. Il peut y avoir des excuses. »*

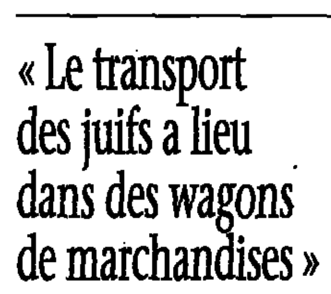
Le président revient sur la remise des listes aux Allemands. Le 14 juillet, *« pour le préfet régional »*, Maurice Papon adresse une lettre à Jean Leguay lui indiquant que l'occupant s'est à nouveau manifesté pour obtenir les listes de juifs français internés à Mérignac et incarcérés au fort du Hâ. *« La remise de ces listes,* écrit Maurice Papon, *pouvant avoir pour conséquence la déportation de juifs français à laquelle les autorités allemandes avaient renoncé lors de la récente conférence tenue à Paris, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître télégraphiquement la suite à donner à cette demande. »*

« Que signifie sous votre plume le mot "déportation" ? », demande incidemment le président Castagnède, qui sait combien son interlocuteur attache de poids au sens des mots. *« Transfert »* à l'intérieur du territoire. *« On aurait dû dire : "arrestation". »* Le président remarque que, dans un procès-verbal d'une réunion interne à la préfecture le 11, faisant le point sur les accords Bousquet-Oberg, il est aussi question de déportés : quarante mille juifs pour la zone occupée, dix mille pour la zone non occupée. *« Ça signifie bien que tous allaient être envoyés hors de France, non ? »*, souligne le président. *« Assurément »*, finit par répondre Maurice Papon. *« Vous saviez donc que ces Français devaient quitter le territoire ? » « Risquaient. Risquaient de quitter le territoire. »*

Jean-Michel Dumay

« Le transport des juifs a lieu dans des wagons de marchandises »

LE 2 JUILLET 1942, le chef de la police de sûreté allemande Doberschutz *« prie »*, dans un courrier, le préfet régional Maurice Sabatier *« de provoquer le plus rapidement les mesures nécessaires en vue de l'évacuation de tous les juifs des deux sexes porteurs de l'étoile entre 16 et 45 ans ». « Le transport des juifs a lieu dans des wagons de marchandises. Il y a donc lieu de tenir prête une cuve-cabinet au moins pour chaque wagon. Tout juif devra au moins avoir trois jours de provisions de route avec lui. En outre, tout juif aura à prendre : 1 paire de grosses chaussures de travail, 2 paires de chaussettes, 2 chemises, 2 caleçons, 1 vêtement de travail, 2 couvertures de laine, 2 garnitures de lit, 1 plat à repas, 1 gobelet pour boire, 1 cuillère, 1 pull-over, de même que les articles de toilette les plus indispensables. En cette circonstance, il y a lieu de tenir compte qu'il ne devra être emporté dans chaque cas qu'un colis-bagage par personne (sac dorsal ou valise). »*



VERBATIM

Le 3 juillet 1942, Pierre Garat, chef du service des questions juives de la préfecture de la Gironde, rédige une note interne pour le préfet régional. Elle est visée et signée par le secrétaire général Maurice Papon : *« Ces juifs seront dirigés sur une destination inconnue par trains spéciaux (...). L'exécution de ces mesures soulève les difficultés suivantes : 1. Etablissement des listes après examen minutieux de chaque dossier (travail en cours). 2. Mise en action d'importantes forces de police afin d'assurer les arrestations et de surveiller les gares et les grandes voies de communication, un exode pouvant se produire dès que les juifs auront connaissance des premières arrestations. 3. Transport des centres de groupage au camp de concentration et transport du camp de concentration à la gare de départ. 4. Hébergement des enfants de tous âges, se trouvant seuls après arrestation de leurs parents (...). Il est à déplorer que les autorités allemandes ne paraissent pas dans ces opérations, ce qui peut causer des réactions fâcheuses dans la population. Cas non réglés : arrestation éventuelle des infirmes et des blessés de guerre. »*

René Bousquet ou la participation française aux rafles de l'été 1942

LE PROCÈS de Maurice Papon aborde la période de juillet 1942, *c'est-à-dire celle des rafles massives* de juifs, consécutives aux accords passés entre le chef de la police SS en France, Oberg, et le secrétaire général à la police du gouvernement Laval, René Bousquet (lire *Le Monde* du 13 novembre). L'étude de ce basculement décisif qui va faire de la police et des fonctionnaires français les protagonistes d'arrestations de juifs, a, depuis la fin des années 70, mis en relief le rôle essentiel de ce jeune haut fonctionnaire, dont la carrière a, comme celle de Maurice Papon, prospéré sur le terreau du radical-socialisme d'avant-guerre. Tous deux appartiennent d'ailleurs à la même génération : René Bousquet est né en 1909, Maurice Papon en 1910.

A partir d'avril 1942, et jusqu'en décembre 1943, c'est en effet René Bousquet qui se retrouve en charge de la police. A ce titre, il rencontre certains des plus redoutables ténors de la *« solution finale »* : Heydrich, dont Bousquet serre la main, le 6 mai 1942, ou le *Reichsführer SS* Himmler, avec lequel il a un entretien de cinq heures le 3 avril 1943. Au sortir de cette entrevue, Himmler dit de Bousquet qu'il est pour les Allemands *« un collaborateur précieux et qu'il serait un adversaire dangereux s'il était poussé dans l'autre camp »*.

Autre trait de ressemblance entre Maurice Papon et René Bousquet : le système de défense. Dans le procès qui est intenté en 1949 au *« plus jeune préfet de France »*, il tente, lui aussi, d'évacuer sa culpabilité, en se présentant comme *« une sorte d'hybride entre l'employé aux écritures et l'huissier en chef »*, selon le mot de l'historien Marc Olivier Baruch. Tantôt il se dépeint à la Haute Cour comme le simple *« fusible »* de son supérieur, Laval ; tantôt il rejette la responsabilité des arrestations de juifs sur ses subordonnés ou sur la préfecture de police, *« sur laquelle, semble-t-il, il n'exerça aucune autorité »*, reprit le procureur général d'alors, Frette-Damicourt, dans un réquisitoire plus que complaisant.

TÉMOIGNAGES DES ADMINISTRÉS

Pourtant, sans René Bousquet et sans les accords négociés par lui, il est impossible d'expliquer la participation française à la rafle du Vel'd'Hiv' et aux rafles de la zone non occupée en août 1942, ainsi que la destruction et les déportations du quartier du Vieux-Port de Marseille en janvier 1943, à laquelle il assiste en personne. Sur les sept cent quatre-vingt-deux juifs qui quittent Marseille pour le camp de Compiègne, une très grande majorité sont des juifs français. Quand il sait sa carrière compromise, en novembre 1943, le ton change et alors – mais bien tard –, René Bousquet prend des assurances sur l'avenir en écrivant à Knochen que *« pour les services de police et l'administration française, le fait d'être israélite ne constitue une présomption de responsabilité ni en matière politique, ni en matière de droit commun »*.

Condamné à cinq ans d'indignité nationale après la guerre, René Bousquet est immédiatement relevé de sa peine. Il peut alors se lancer dans une carrière à la Banque d'Indochine puis à *La Dépêche du Midi*. Son influence politique s'exercera désormais indirectement. Ainsi sur François Mitterrand, dont il soutient la campagne présidentielle en 1965.

Comment l'ex-secrétaire général à la police, prêt à troquer la vie des juifs contre le maintien de la souveraineté française sur les opérations de police en zone occupée, a-t-il ainsi pu tirer son épingle du jeu ? Dans un ouvrage de 1995, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la seconde guerre mondiale*, l'historien Jean-Pierre Husson montre le poids de la *« carte marnaise »* dans le sauvetage de René Bousquet face à la Haute Cour. Grâce aux témoignages majoritairement favorables des anciens administrés du préfet René Bousquet – en dépit d'une vigoureuse répression anticommuniste. Grâce également à la déposition tout aussi favorable d'un déporté résistant, Richard Pouzet, le souvenir de la préfecture de la Marne l'a emporté sur celui des *« déportés raciaux »*. Si René Bousquet n'était pas tombé sous les balles de Christian Didier, le 8 juin 1993, avant d'avoir été jugé pour crimes contre l'humanité, ce souvenir aurait néanmoins fini par le rejoindre. Comme Maurice Papon.

Nicolas Weill

★ *René Bousquet*, de Pascale Froment, Stock, 1994.

Le gouvernement rouvre le chantier de l'aménagement du territoire

M. Jospin présidera lundi son premier comité interministériel sur ce sujet. Mme Voynet sera consacrée chef de file d'un ensemble de projets qui comprend équipements de proximité, relance du rail, mesures pour le Pays basque et création d'un « couloir vert » de ressources naturelles protégées

FIXÉE SUR l'agenda du premier ministre depuis plusieurs semaines, la réunion du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt), lundi 15 décembre à Paris, constitue une échéance capitale pour Dominique Voynet. Si la ministre (Verts), en effet, a montré qu'en matière d'environnement elle maîtrisait bien son sujet – même si aux succès répondent des faux pas –, il n'en va pas de même pour l'aménagement du territoire. Pourtant, suivant ses propres souhaits, elle est d'abord, dans l'intitulé officiel de ses fonctions, ministre de l'aménagement du territoire, dans un jumelage entre cette responsabilité et celle de l'environnement, qui constitue une innovation remarquée.

Jusqu'à maintenant, en dépit d'un budget 1998 en très sensible augmentation, la politique d'aménagement manque à la fois de clarté dans ses objectifs, de ligne politique à long terme et de cohérence interministérielle. Cette cohérence est d'autant plus indispensable que 80 % des crédits viennent, désormais, non du budget de l'Etat, mais des fonds européens qui, dans le cadre du « paquet Santer », (projet de réforme du fonctionnement de l'union européenne) vont faire l'objet d'une profonde réforme. La réunion de lundi doit donc d'abord fournir l'occasion au gouvernement d'afficher sa doctrine, de définir ses priorités géographiques et sectorielles ; sans oublier de mettre de l'ordre dans l'équipe gouvernementale qui, à plusieurs reprises, a pu donner l'impression de se livrer à des « guéguerres » intestines de préséance, ou de négliger la dimension interministérielle de l'aménagement du territoire.

Nouveaux schémas et schémas rénovés

Le futur projet de loi sur l'aménagement et le développement du territoire portera la marque de la fusion des deux domaines dévolus à Dominique Voynet, l'environnement et l'aménagement du territoire. La ministre Vert a tenu en effet à inverser la logique de la loi Pasqua : le projet ne déroulera pas des « schémas de service » pour chaque grand secteur d'aménagement en les juxtaposant, mais cherchera à imposer une logique transversale.

Ainsi, les transports font l'objet de deux schémas de service rénovés – l'un pour les marchandises, l'autre pour les personnes, qui mettront l'accent sur le rail, le ferroutage et l'intermodalité – au lieu des six existants auparavant pour chaque mode de transport. La santé, la culture, l'enseignement supérieur et la recherche suivent la même logique. Deux nouveaux schémas sont introduits, l'énergie et le patrimoine naturel. Pour ce dernier, le ministère souhaite parvenir à créer un réseau des ressources naturelles protégées, une sorte de « couloir vert » à l'image de ce que veut mettre en place, dans les pays de l'UE, la commission de Bruxelles avec le réseau Natura 2000.

DIMENSION PEU VALORISÉE

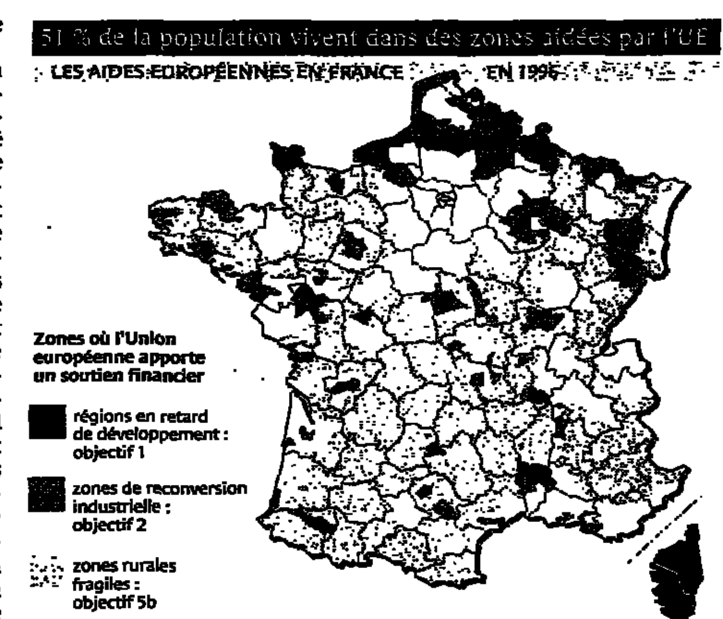
Pour preuve, l'installation de Toyota près de Valenciennes qui, en soi, constitue un succès éclatant en termes d'aménagement, compte tenu des efforts de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), depuis vingt ans, pour orienter les investissements étrangers vers les régions ayant le plus souffert des mutations industrielles. Or, cette dimension a été très peu valorisée. Lionel Jospin a donc la ferme intention de mettre les points sur les « i » dans une allocution préliminaire : une sorte de « discours de la méthode », indique-t-on dans son entourage, qui expliquera la philosophie de son gouvernement et ses modalités d'action, en esquissant un calendrier des textes qui doivent venir en discussion devant le Parlement en 1998.

Le Ciadt va aussi arrêter la position du gouvernement sur la future loi d'orientation et d'aménagement du territoire (LOAT) destinée à réviser la « loi Pasqua-Hoeffel » du 4 février 1995, dont beaucoup de dispositions sont restées lettre morte ou demeurent inefficaces. L'avant-projet préparé par le cabinet de Dominique Voynet compte, en l'état actuel des choses, une quarantaine d'articles.

Va-t-on consacrer enfin le rôle des « pays », au-delà de leur reconnaissance sur le papier ? Comment favoriser l'intercommunalité dans les agglomérations urbaines ? Est-on prêt à faire élire les organes dirigeants des structures de coopération intercommunale au suffrage universel direct ? Convient-il que chaque région soit dotée d'un schéma directeur de développement, comme cela existe pour l'Ile-de-France ?

Sur tous ces points, comme sur le calendrier – marqué par les élections régionales et cantonales de mars 1998 –, l'approche diffère parfois selon que l'on entend Mme Voynet, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, très soucieux de garder la haute main sur l'organisation territoriale du pays et les questions institutionnelles, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, ou Jean-Claude Gayssot, « patron » de tout ce qui touche aux grandes infrastructures. M. Jospin devrait, avec une certaine solennité, déclarer que Dominique Voynet est bien « chef de file » dans ces domaines.

Les ministres devaient, aussi, esquisser une réforme des modalités d'attribution de la prime d'aménagement du territoire (PAT), dotée de 320 millions en 1998, pour la rendre plus opérationnelle vis-à-vis des petits projets d'investissement, notamment en zone rurale. On attend aussi que le premier ministre tranche sur le montant des crédits affectés au Fonds national de développement des entreprises (FNDE). Alain Juppé avait pris l'engagement au Ciadt d'Auch, en avril, de consacrer 1 milliard de francs sur deux ans à ce fonds, prélevés sur les ressources des privatisations.



La réforme des fonds structurels diminuera considérablement le montant des aides, qui ne toucheraient plus qu'environ 40 % de la population.

ARBITRAGES PONCTUELS

De façon générale, le Ciadt devrait s'écarter d'une logique distributive « sans contrepartie » de l'argent public et s'appuyer sur un maillage du territoire à partir des agglomérations et des « pays ». Enfin, conformément aux orientations annoncées d'emblée par Lionel Jospin et Dominique Voynet, le gouvernement devrait privilégier les équipements dits « de proximité » : sauf dans quelques cas précis, les grandes infrastructures ruineuses sont désormais abordées avec des pincettes.

Plusieurs dossiers régionaux ou ponctuels doivent aussi faire l'objet d'arbitrages. Ce qui devait être un nouveau « Plan Massif central » ne sera en fait qu'un programme de développement de deux ans, autour de vingt-cinq mesures. Les crédits prévus s'ajouteront aux enveloppes des contrats de plan actuels qui s'achèvent en 1999. Ils devraient bénéficier surtout à l'Auvergne et au Limousin. Une délégation d'élus socialistes s'est rendue il y a quelques jours à Matignon pour obtenir des coups de pouce supplémentaires, notamment sur les transports : train pendulaire Paris-Limoges, développement de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Aulnat, autoroute Lyon-Bordeaux. Le gouvernement veut aussi favoriser le développement des PME de ces régions et impulser la création d'emplois-jeunes.

Le programme Massif central comprend enfin des dispositions en faveur des nouvelles technologies de communication et un effort systématique pour les productions de qualité (agriculture, thermalisme, tourisme, gestion de l'eau, conservatoires de botanique...). Le maire de Limoges, Alain Rodet (PS), a aussi demandé que la décentralisation du Centre national des exploitations et des structures agricoles (Cnsea) installé à Issy-les-Moulineaux, décidée en 1992 mais bloquée par Alain Juppé et Philippe Vasseur, soit relancée.

Outre le Massif central, le gouvernement, tirant un bilan des opérations de reconversion des sites touchés par des restructurations, notamment militaires, devrait prendre des dispositions pour accélérer la création d'activités nouvelles créatrices d'emplois. Sont intéressés les bassins de Longwy et du département de la Loire, ainsi que Cherbourg, Lorient et Brest, touchés par la diminution du plan de charge des arsenaux.

François Grosrichard et Jean Menanteau

Une convention particulière pour le Pays basque

À SITUATION originale, démarche originale. Le Pays basque, exemple d'entité géographique marquée par un fort sentiment « identitaire », sans pour autant correspondre à l'une des catégories administratives françaises, bénéficiera, à l'occasion du CIADT du 15 décembre, d'un traitement particulier. Les ministres adopteront en effet une « convention de développement du Pays basque » tripartite (Etat, département des Pyrénées-Atlantiques, région Aquitaine) assortie d'un effort financier notable : 32 millions de francs en 1998-1999.

L'application de cette convention constituera une sorte d'avant-première pour des dispositions que Dominique Voynet souhaite inclure dans la future loi : ce texte devrait prévoir, outre les classiques contrats de plan Etat-région, la possibilité de conclure des contrats avec les « Pays », créés par la loi Pasqua et que la ministre souhaite promouvoir. Le Pays basque est reconnu comme l'un d'entre eux.

La convention présentée au CIADT s'inspirera directement d'un travail intitulé « *Pays basque 2010* » et élaboré pendant plusieurs années par les forces vives locales. Bouclé en mars, ce plan avait été transmis au gouvernement Juppé par les deux ministres élus du département, François Bayrou et Alain Lamassoure. En fait, Nicole Pery (PS), qui a battu l'ancien ministre du budget aux élections législatives anticipées, assure depuis avoir retrouvé ce dossier à un échelon inférieur de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar).

Le traitement particulier réservé au Pays basque tient sans doute en partie à la personnalité de Nicole Pery, proche de Lionel Jospin – qui lui a confié une mission sur les langues régionales – et qui a su plaider un dossier dont la dimension politique est particulière, étant donné l'existence de l'organisation clandestine Iparretarrak. Le CIADT pourrait, d'ailleurs, fournir aussi l'occasion de délivrer un message politique sur la langue basque.

Jean-Louis Andreani

Un sondage qui tombe à pic

DOMINIQUE VOYNET a employé les grands moyens pour convaincre le premier ministre de l'importance du dossier dont elle est responsable. Le 4 novembre, Lors du déjeuner interministériel de « cadrage » du Ciadt à venir, la ministre avait distribué à tous ses collègues les résultats d'un sondage effectué par Ipsos-Opinion pour le Service d'information du gouvernement (SIG) sur les priorités des Français en matière d'aménagement du territoire (*Le Monde* du 6 novembre). Resté confidentiel depuis lors, ce sondage devait être rendu public vendredi 12 décembre.

Selon cette étude réalisée les 24 et 25 octobre auprès de 959 personnes, les Français sont très soucieux de l'aménagement du territoire : ils sont 76 % à juger qu'il doit s'agir d'une priorité de l'action gouvernementale au cours des prochaines années. Le soutien au développement économique et à l'emploi demeure la priorité des priorités pour 77 % des personnes interrogées. Mais la sauvegarde de l'environnement vient juste derrière : 68 % des personnes interrogées la jugent plus importante que l'aide à la reconversion industrielle (64 %) et l'aide aux quartiers en difficulté (62 %).

COMPATIBLE AVEC L'ENVIRONNEMENT

Deux mesures proposées pour développer l'aménagement du territoire sont plébiscitées : la réorientation du trafic des marchandises de la route vers le rail ou les voies navigables (50 %) et le développement d'établissements d'enseignement supérieur dans les villes moyennes (43 %).

En revanche, la construction de grands équipements comme les autoroutes et les lignes TGV apparaissent secondaires pour 43 % des personnes sondées. Enfin, pour une majorité de Français (67 %), l'aménagement du territoire est tout à fait compatible avec les préoccupations environnementales.

Les compétences des différents niveaux de pouvoir, dans le domaine de l'aménagement du territoire, sont clairement définies par les personnes interrogées. Soucieuses des actions de proximité, 57 % d'entre elles considèrent que cette responsabilité incombe aux collectivités locales. Ces collectivités doivent notamment prendre en charge le tourisme, l'urbanisme, les transports en commun, la culture et les sports, le logement et l'environnement.

L'État ne doit pas cependant rester en retrait, aux yeux des personnes interrogées : à lui de s'occuper en priorité de l'éducation, de la police et de l'action sociale, du développement économique et de l'emploi, ainsi que des routes.

Sylvia Zappi

Vers la fin de la « bataille de l'eau » à Grenoble

LYON
de notre correspondant régional

Le dossier de l'eau, dans lequel était embourbée la ville de Grenoble depuis deux ans, va-t-il être refermé ? Un avis rendu par la section du rapport et des études du Conseil d'Etat donne raison à son maire, Michel Destot (PS), qui avait consulté la haute juridiction administrative après son arrêt rendu le 1er octobre (*Le Monde* du 3 octobre 1997). Celui-ci annulait une délibération du conseil municipal de Grenoble du 30 octobre 1989, autorisant le maire, Alain Carignon (RPR), à déléguer la gestion du service de l'eau et de l'assainissement à la Lyonnaise des eaux. Mais dans le même arrêt les juges déclaraient irrecevables les conclusions tendant à l'annulation des contrats de concession de 1989, déposées par Raymond Avrillier (PS), deuxième adjoint de M. Destot.

« DÉFAUT D'INFORMATION »

Raymond Avrillier (PS), à l'origine de la procédure engagée devant le Conseil d'Etat, demandait que la ville mette fin au contrat de privatisation de l'eau d'une durée de vingt-cinq ans. La « bataille de l'eau », engagée depuis longtemps par M. Avrillier, trouble depuis deux ans les relations entre le maire de Grenoble et son deuxième adjoint, qui s'affrontent sur l'opportunité du maintien ou non de la Lyonnaise des eaux dans la cité. L'avis du Conseil d'Etat, rendu public le 12 décembre par M. Destot, donne clairement raison à celui-ci. Tout d'abord, il rappelle que l'annulation de la délibération du 30 octobre 1989 « *est tirée du défaut d'information des membres du conseil municipal appelés à délibérer sur des actes litigieux* ». Pour éviter que de tels défauts de procédure aient de graves conséquences, notamment financières, la jurisprudence du Conseil d'Etat admet – depuis 1905 – que l'annulation d'un « *acte détachable* » d'un contrat n'a aucun effet direct sur le contrat, qui demeure la loi des parties.

Le maire de Grenoble pouvait donc procéder, aussitôt après son élection en 1995, et sans attendre l'issue de la procédure contentieuse engagée par M. Avrillier, à la renégociation des contrats litigieux. Ce qu'il fit dès le mois de septembre 1995. Le maire pouvait également demander à son conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants destinés à mettre le contrat initial de 1989 en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. « *La ville de Grenoble peut être considérée comme ayant tiré par avance les conséquences nécessaires à la décision d'annulation rendue le 1er octobre par le Conseil d'Etat* », conclut la section du rapport et des études du Conseil d'Etat.

Claude Francillon

Quatre fois plus de crédits pour développer l'agriculture biologique

LOUIS LE PENSEC, ministre de l'agriculture et de la pêche, a annoncé, vendredi 12 décembre, au Centre zootechnique de Rambouillet, un plan de cinq ans de développement de l'agriculture biologique. Se fondant sur les conclusions du rapport que vient de lui remettre Alain Riquois, président de la section « agriculture biologique » de la Commission nationale des labels et certifications de conformité, le plan gouvernemental prévoit une hausse substantielle des crédits d'État.

Objectif : aboutir à 25 000 exploitations « bio » et 1 million d'hectares de surfaces consacrées à ce type d'activité à l'horizon 2005. Les aides publiques à ce secteur passeront à 60 millions de francs en 1998, soit une multiplication par quatre par rapport à 1997. S'y ajouteront des concours européens au taux maximum, notamment pour inciter à cette conversion les céréaliers et les producteurs de fruits et légumes. Le ministre de l'agriculture a souligné que ce « *modèle de développement n'est ni utopique ni ringard* » et qu'il ne s'agissait pas « *de condamner l'agriculture dite productive* ». Il a aussi demandé aux organismes de recherche, aux instituts techniques et aux offices interprofessionnels d'accentuer leurs efforts – y compris financiers – dans ce sens. Un comité d'orientation et de suivi du plan pluriannuel va être mis en place et pourrait déboucher plus tard sur un institut national de l'agrobiologie comparable à l'Institut national des appellations d'origine (INAO).

1 % DE LA CONSOMMATION

Tirant les leçons de l'affaire de la « vache folle », plusieurs organisations professionnelles agricoles avaient pris les devants en s'impliquant activement dans ce type d'agriculture. Un rejet, de la part des consommateurs, de produits soupçonnés d'être frelatés, d'avoir été manipulés ou cultivés avec des engrais chimiques nocifs, peut avoir des conséquences très graves pour les producteurs. Ainsi, depuis dix ans, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) multiplie les efforts dans ce domaine. Une charte de partenariat, valable trois ans, et visant essentiellement la viande bovine, a été signée le 29 avril à Lille entre l'APCA, la Fédération d'agriculture biologique, la société d'abattage Selvi installée à Alençon et le groupe de distribution Auchan.

C'est parce que le marché des produits biologiques ne représente en France que 1 % de la consommation (au lieu de 10 % dans les pays d'Europe du Nord), avec un fort développement des importations (une multiplication par 20 entre 1993 et 1996), que le gouvernement veut donner un coup d'accélérateur et porter ce pourcentage au début du siècle à au moins 3 %, voire 5 %. Or, à peine 0,5 % de la surface agricole globale est consacrée à ce type de production. Le nombre des exploitations qui se reconvertissent vers ce type d'activité (près de 4 000 aujourd'hui sur 137 000 hectares) est cependant en forte croissance (+ 9 % en 1996), après une longue période de stagnation. Certes, les coûts de production sont supérieurs par rapport au modèle de production classique, mais les agriculteurs qui s'y adonnent peuvent escompter des prix de vente revalorisés de 20 à 40 %.

Si l'on tente un classement par régions, c'est en Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Alsace, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes que les surfaces sont les plus importantes, la palme départementale revenant à la Lozère et à la Drôme. Les principaux progrès réalisés ces dernières années touchent la viande ovine.

F. Gr

هكذا من الأصل

DISPARITIONS

Amiral Jacques Guillon

Un marin de la France libre

L'AMIRAL JACQUES GUILLON, un des rares officiers de marine à avoir appartenu aux Forces françaises libres (FFL), est mort, lundi 8 décembre, au Mériot (Aube), dans sa quatre-vingt-septième année.

Né le 27 décembre 1910, à Cosne-sur-Loire (Nièvre), ancien élève de Navale, Jacques Guillon échappe, en juillet 1940, à bord du torpilleur *Tornade*, à l'attaque de l'escadre française par la flotte anglaise en franchissant *in extremis* la passe de Mers el-Kébir neutralisée par des mines. Après le sabordage de la flotte à Toulon et le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, en novembre 1942, le jeune lieutenant de vaisseau Guillon saborde son remorqueur, le *Canard*, transformé en dragueur de mines pour échapper à la Kriegsmarine et à la marine italienne. Déguisé en curé de campagne, il sera l'un de ces rares marins qui, rejoignant l'armée de terre, eurent à coeur de libérer Bizerte, aux côtés des corps francs d'Afrique et des tabors marocains. Intégré dans un régiment blindé de fusiliers marins affecté à la 2e division blindée du futur maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque, il s'embarque pour le Yorkshire (Angleterre) pour parfaire sa formation dans un escadron où sert un autre officier de marine de la France libre, Philippe de Gaulle.

Durant la campagne de France, Jacques Guillon poursuit les *Panzer* à croix gammée, depuis le bocage normand jusque dans la forêt vosgienne. A la tête de ses équipages de chars, où se côtoient d'anciens des brigades internationales en Espagne, des réfugiés espagnols, des pieds-noirs, des musulmans et des évadés de France passés par les prisons franquistes, il délivrera Neuilly-sur-Seine et obtiendra la reddition de 800 Allemands retranchés dans le château de Madrid. Durant les combats en Alsace, il va retrouver un second maître de réserve, dans la marine, un dénommé Jean Moncorgé, qui est plus connu au cinéma sous le nom de Jean Gabin.

Après la guerre, il servira, avec le grade de capitaine de frégate, en Indochine, où il commande notamment une flottille amphibie à Saïgon en 1951-1953. Parmi les responsabilités qui lui seront confiées plus tard, le capitaine de vaisseau Guillon commande l'escorteur *Jaureguiberry* en 1961 et, promu contre-amiral, il sera placé, en 1964, à la tête de la force amphibie d'intervention à Lorient. En 1965, il commande le centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique. Il sera élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre en 1969 et dirigera le cours supérieur interarmées (CSI), qui forme les futurs officiers généraux.

Trois ans après avoir été admis en deuxième section (réserve), l'amiral Guillon publie en 1975, chez Plon, un livre de souvenirs intitulé *De Carthage à Berchtesgaden*, où ce marin, qui s'est battu à terre, durant la seconde guerre mondiale, au côté du futur général Jacques Massu dans les rangs de Leclerc, relate un itinéraire militaire assez original.

Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la Croix des TOE (théâtres d'opérations extérieures) et de la Croix de la valeur militaire, l'amiral Jacques Guillon était grand officier de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

■ **LE GÉNÉRAL SHEHU MUSA YAR'ADUA**, grande figure politique du nord musulman du Nigeria et opposant au régime du général Sani Abacha, est mort en prison lundi 8 décembre à l'âge de cinquante-quatre ans (*Le Monde* du 11 décembre). Yar'Adua naît en 1943, à Katsina, dans le nord du Nigeria, au coeur du pays Haoussa, principal vivier de l'élite politique et militaire nigériane. Formé à Sandhurst, il gravit rapidement les échelons de l'armée. Lors de la guerre du Biafra (1967-1970), il commande une brigade d'infanterie de l'armée fédérale. Devenu chef de l'état-major, il est le numéro deux du régime du général Obasanjo, de 1976 à 1979. En 1979, il quitte l'armée et s'éloigne de la vie politique, comme son patron, après la passation des pouvoirs au nouveau président élu, Shehu Shagari. Il fonde alors à Kaduna, grande ville du nord du pays, *Le Reporter*, un quotidien indépendant qui sera fermé en mars 1994 par le gouvernement du général Abacha. Entre-temps, en juin 1993, il est l'un des candidats à l'élection présidentielle dont les résultats seront annulés par les militaires. En février 1994, il est arrêté pendant quelques jours. Délégué à la conférence constitutionnelle, il se prononce avec force pour le retour à une administration civile, projet annulé puis reporté une nouvelle fois par l'armée à octobre 1998. En mars 1995, après un putsch manqué, il est arrêté et condamné à mort, peine commuée en vingt-cinq ans de prison. Depuis, il était l'un des plus prestigieux opposants de la dictature nigériane.

■ **LE CARDINAL RUGAMBWA**, ancien archevêque de Dar es-Salaam (Tanzanie), est mort lundi 8 décembre dans l'ancienne capitale tanzanienne. Né le 12 juillet 1912 à Bukongo, au nord-ouest de la Tanzanie, Laurean Rugambwa avait été converti à l'âge de huit ans, comme tous les membres de son village, et élevé par les Pères blancs. Ordonné prêtre en 1943 et nommé évêque en 1951, Mgr Rugambwa était devenu en 1960 le premier cardinal d'origine africaine, créé par le pape Jean XXIII, et il avait participé à trois conclaves. Il s'était retiré en juillet 1992. Le décès de Mgr Rugambwa ramène le collège des cardinaux à 146 membres, dont 107 âgés de moins de quatre-vingts ans, électeurs du pape en cas de conclave.

■ **ROBERT CUSIN**, ancien journaliste à *L'Aurore*, est mort jeudi 4 décembre. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Il avait débuté dans le journalisme pendant la seconde guerre mondiale, en participant à la fondation et à la distribution d'un des premiers journaux de la Résistance, *Pantagruel*. Il avait ensuite suivi le procès de Nuremberg pour le quotidien *L'Aurore*, dont il fut rédacteur en chef. Responsable du service d'informations à Air France au début des années 60, il fut un des pionniers du parrainage à la télévision. Robert Cusin avait ensuite été chef du service des relations avec les lecteurs de l'hebdomadaire *Télé 7 jours*, de 1974 à 1984.

■ **GEORGE CHISHOLM**, tromboniste britannique de jazz, né à Glasgow (Ecosse) le 29 mars 1915, est mort, samedi 6 décembre en Grande-Bretagne. George Chisholm était considéré comme l'un des trombonistes les plus talentueux dans un registre de jazz classique. En 1935, il a ses premiers engagements dans l'orchestre de Teddy Joyce. Il jouera ensuite avec Benny Carter, Fats Waller, avant de fonder un big band à la veille de la seconde guerre mondiale. Engagé dans la RAF, il participe à l'un des orchestres de l'armée, une formation qui continuera d'exister jusqu'au début des années 50. Puis George Chisholm participera à de nombreuses formations, travaillera, comme musicien, pour la BBC et mènera une carrière de *sideman* jusqu'au début des années 90.

■ **BENITO JACOVITTI**, doyen des dessinateurs de bandes dessinées italiens, est mort mercredi 3 décembre à Rome. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Auteur de nombreux héros de BD qui ont marqué depuis cinquante ans les lecteurs de la Péninsule, cet ami de Federico Fellini avait commencé par créer une version humoristique de Pinocchio. Auteur du cow-boy *Coco Bill*, sorte de Lucky Luke à l'italienne, qui lui valut d'être connu bien au-delà de l'Italie, Benito Jacovitti maniait à la fois le non-sens, l'humour et parfois l'érotisme – il a notamment adapté à sa façon le *Kama Sutra*. Son épouse Floriana est morte quelques heures après son décès.

NOMINATIONS

OTAN

Yves Sillard prendra, en janvier 1998, les fonctions de secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires scientifiques et l'environnement, à Bruxelles, en remplacement de Jean-Marie Cadiou.

[Né le 6 janvier 1936, polytechnicien et ingénieur général de l'armement, Yves Sillard a notamment dirigé les programmes de lanceurs Europa III et Ariane à l'Organisation européenne pour le développement des lanceurs (1971), avant d'être directeur général du Centre national d'études spatiales (1976-1982), puis PDG du Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo), entre 1982 et 1985, et président de l'Institut de recherche et d'exploitation de la mer (1985-1989). Entre 1989 et 1993, Yves Sillard a été délégué général pour l'armement au ministère français de la défense, avant d'être nommé PDG du groupe Défense conseil international (DCI), spécialisé dans les ventes d'armes.]

EDUCATION NATIONALE

Jean-Claude Fortier, professeur des universités, a été nommé, mercredi 10 décembre en conseil des ministres, recteur de l'académie de Lille. Il remplace André Varinard, en poste depuis juin 1993.

[Né le 9 juillet 1941 à Castres (Tarn), Jean-Claude Fortier, docteur d'Etat et agrégé de droit public, a débuté sa carrière d'enseignant à l'université de Lille en 1965. Maître assistant, puis maître de conférence à l'université de Reims de 1974 à 1981, il est ensuite nommé professeur à l'université des Antilles-Guyane jusqu'en 1989. Recteur de l'académie de Dijon, il démissionne de son poste en 1993, après l'arrivée du gouvernement d'Edouard Balladur, et retrouve un poste de professeur à l'université de Bourgogne. Jean-Claude Fortier a été, jusqu'en juin 1997, délégué national à l'éducation du Parti socialiste.]

Raymond Bastide, agrégé de pharmacie, a été élu, le 3 décembre, président de l'université Paul-Sabatier (Toulouse-III). Il succède au professeur Georges Larrouy, élu en janvier 1996, dont le mandat s'est achevé avec son départ à la retraite.

[Né le 23 janvier 1943 à La Rochelle (Charente-Maritime), le professeur Raymond Bastide, docteur d'Etat en 1977 et agrégé de pharmacie galénique en 1979, est, depuis 1992, chef du service de pharmacie du centre hospitalo-universitaire (CHU) de Toulouse-Rangueil, où il a effectué toute sa carrière depuis 1975. Vice-doyen de la faculté de pharmacie en 1989, puis doyen en 1994, il a été élu, en 1994, au conseil d'administration de l'université.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 6 décembre est publié :

● **Université** : un décret modificatif fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Au *Journal officiel* daté lundi 8-mardi 9 décembre est publié :

● **Fonction publique** : un décret modificatif relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– M. et Mme Raoul Barbès,
M. et Mme François Barbès,
M. et Mme Philippe Barbès,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

Mme Armand BARBÈS,
née Fernande BARTHÉLEMY,

le 10 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 décembre, à 11 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

Un second service religieux aura lieu le mardi 16 décembre, à 14 h 30, en l'église de Neuvéglise (Cantal), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Prière de bien vouloir remplacer les fleurs par des messes.

Famille Barbès,
77 *bis*, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

– Jean-Claude et Huguette Bazin,
Dominique et Susan Bazin,
Bernard et Françoise Bazin,
Patrick et Isabelle Bazin,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Maurice BAZIN,
née Jeanne RAY,

survenu le 9 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Le service religieux sera célébré le lundi 15 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Laurent de Villemoisson-sur-Orge, suivi de l'inhumation dans la sépulture de famille au cimetière de Moulins (Allier), à 15 h 30.

10, allée des Chardonnerets,
91360 Villemoisson-sur-Orge.

– Alain et Ginette Beigbeder,
Francis, Jacqueline Beigbeder
et leurs enfants,
René, Claude Beigbeder
et leurs enfants,
Claudine, Georges Poinsignon
et leurs enfants,
Maryse Pottemain,
font part du décès de

Monique BEIGBEDER,

survenu le 9 décembre 1997.

Le service religieux sera célébré au temple Montparnasse-Plaisance, 95, rue de l'Ouest, Paris-14e, le vendredi 12 décembre, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, rue Liancourt,
75014 Paris.

– Jacqueline, Annie, Manoutcher
et Christian,
ses sœurs et beaux-frères,
Jeanne Ruetsch,
sa tante,
Laurent et Eric,
ses neveux et leurs familles,
Yvette de Bovadilla,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Roger CABAL,

survenue le 8 décembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 16 décembre, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, à Paris-4e.

Ni fleurs ni couronnes.

En son souvenir, des dons pourront être adressés au service urologie de l'hôpital Necker à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Alain Camus,
M. François Camus,
M. Patrice Camus,
ses frères, belle-sœur et neveu,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel, Christian CAMUS,
journaliste,
économiste, historien,

survenu à Paris, le 7 décembre 1997, dans sa cinquante-neuvième année.

Sa famille et ses amis se réuniront le mercredi 17 décembre, à 11 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 16, rue du Repos, Paris-20e.

Requiescat in pace.

– Anne, Marie-Paule, Christine
et Pascale Nectoux,
ses filles,
Fred Hirschmann, Franck Hofer, André Richard,
Hervé Kernevez et Didier Mathieu,
ses gendres,
Christophe et Frédéric,
Tristan, Julie et Mélanie,
David, Emmanuel et Kevin,
Ségolène, Adeline, Timothée
et Robinson,
ses petits-enfants,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Henriette Valentine PIAT,

le 6 décembre 1997, à Paris.

Elle a rejoint son époux,

Claude André NECTOUX,

décédé le 25 novembre 1995, à Thionville.

Obsèques le 15 décembre, au Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

– Mme Jean Garreaud,
son épouse,

Le comte et la comtesse Dominique
Aymer de La Chevalerie,
Philippe, Hélène,

M. et Mme Pierre-Yves
Fontaine-Garreaud,
Mathilde,

M. et Mme Jacques Renaut,
Nancie, Pascal,
ses enfants et petits-enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès survenu brutalement, en son domicile, le 27 novembre 1997, de

Jean GARREAUD,
ingénieur Ecole centrale
des arts et manufactures de Paris,
entré dans la Résistance
pour une France libre
en novembre 1940,
à l'âge de dix-neuf ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées en l'église de Négrondes (Dordogne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Maine,
24460 Négrondes.
Mane-Helec,
56700 Sainte-Hélène.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Olivier MADELIN,
née Lucienne FERNET,

survenu le 2 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu en la basilique Sainte-Clotilde, dans la plus stricte intimité.

– Marie-Thérèse Plan,
son épouse,
Marie-Laure et Jean-Daniel,
Baptiste, Chloé, Isaure, Arthur,
Emmanuel et Isabelle,
Léa, Victor, Brune,
Philippe et Ana,
Edouard, Jana,
Jacques (†),
ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Rémy PLAN,
ECP 46,

le 3 décembre 1997, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu en la basilique cathédrale de Mende, le samedi 6 décembre.

Il repose auprès de

Jacques,

au cimetière de La Canourgue.

9, boulevard du Soubeyran,
48000 Mende.

Anniversaires de décès

– Il y a quatre ans, le 13 décembre 1993,

Pierre GUELAUD

nous quittait.
Hildegard,
son épouse,
Claire et Olivier, Stéphane, Marc, Anne-Catherine,
ses enfants,
Clémence, *Maxime* et *Marion*,
ses petits-enfants,

rappellent son souvenir.

Marie-Louise PAULINE,
née NETTRE,

nous quittait le 13 décembre 1987.

Ayez une pensée pour elle et pour son mari,

Georges PAULINE,

ainsi que pour son fils

Michel DAVID.

Soutenances de thèse

– Françoise Neveu soutiendra sa thèse de doctorat d'ethnologie du monde contemporain, intitulée « **Des gens et des lettres, et WWW ?** », Eric Gallais étant le directeur de thèse, samedi 13 décembre, à 9 h 30 (campus de Jussieu, tour centrale, 7e étage, salle 716).

– *Ousmane Damba soutiendra sa* thèse de doctorat d'Etat en droit le 15 décembre 1997, à 15 h 30, à la faculté de droit de Paris-Saint-Maur, salle G 100.

Sujet : « **Les contrats économiques internationaux et la souveraineté des Etats : le cas des pays en voie de développement** ».

Membres du jury : M. J.-F. Prévost, directeur de thèse, professeur à Paris-V, M. Hervé Cassan, professeur à Paris-V, Mme Marie-France Christophe-Tchalaloff, professeur à Paris-V, M. Tiébault Flory, professeur à Paris-Saint-Maur, M. Claude Leclerq, professeur à Paris-Saint-Maur.

– Mme *Valentine Zuber* a soutenu avec succès, lundi 1er décembre 1997, à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses, en Sorbonne, une thèse de doctorat intitulée « **Les conflits de la tolérance (XIXe-XXe siècle). Michel Servet entre mémoire et histoire** » *devant un jury composé de :*

M. Jean Baubérot, directeur d'études à l'EPHE, directeur de thèse,

M. Bernard Dompnier, professeur à l'université Blaise-Pascal-Clermont-Ferrand-II,

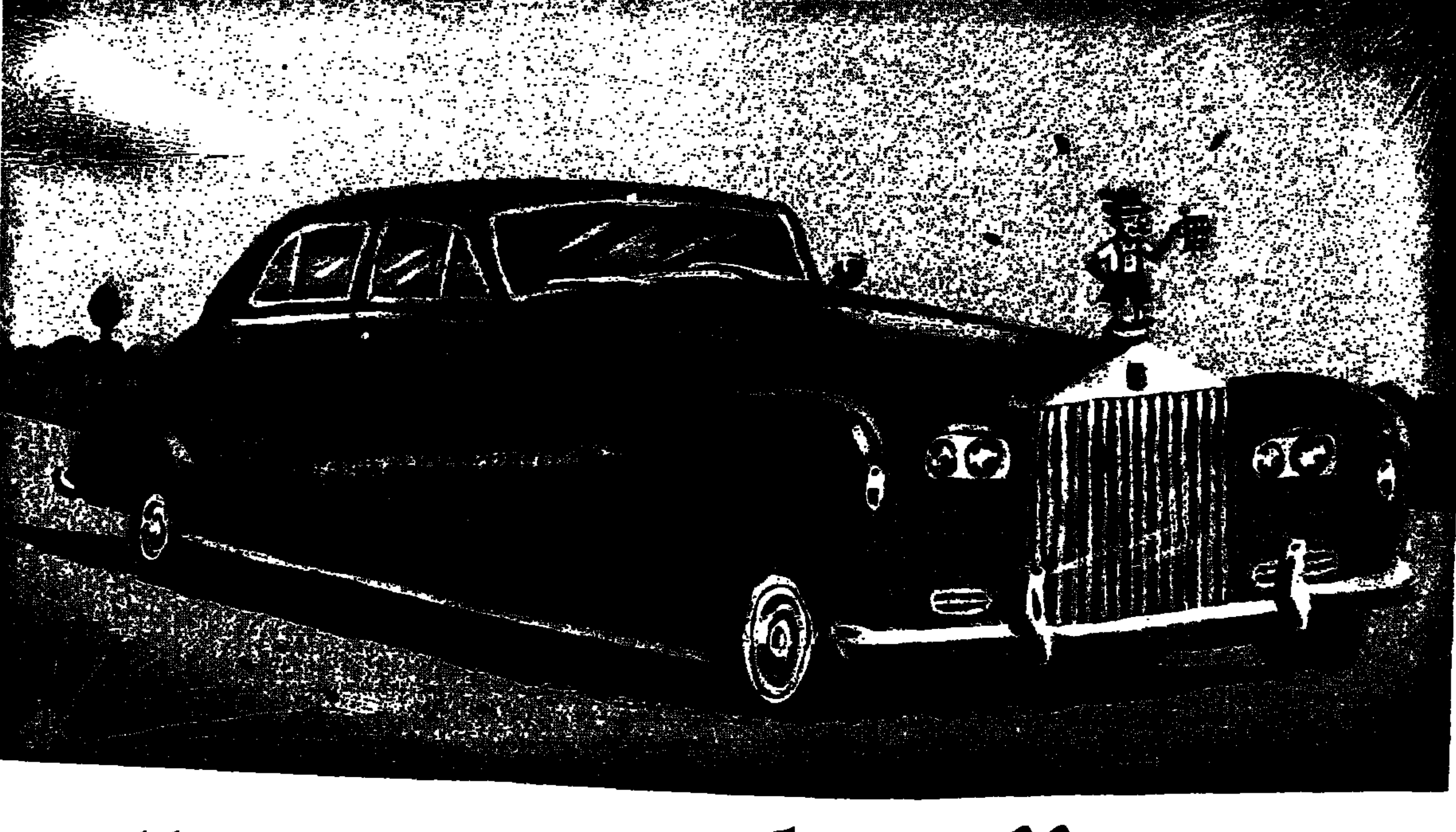
M. André Encrevé, professeur à l'université Paris-XII,

Mme Jacqueline Lalouette, professeur à l'université Blaise-Pascal-Clermont-Ferrand-II,

M. Claude Langlois, directeur d'études à l'EPHE,

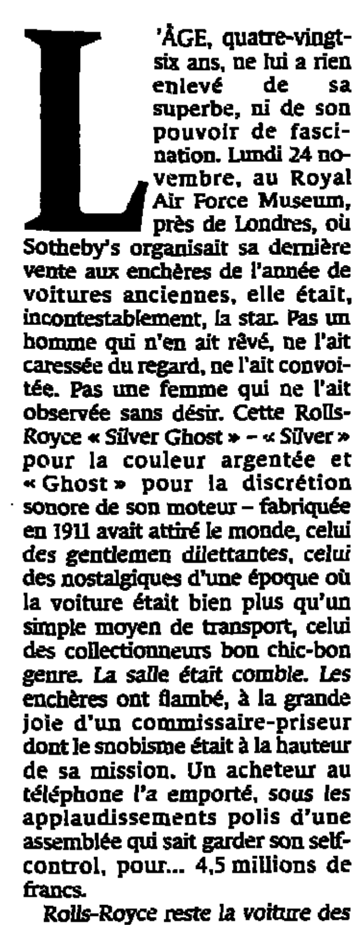
M. Jean-Marie Mayeur, professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne,

et elle a été déclarée digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention *très honorable et les félicitations du jury*.



Rolls-Royce au plus offrant

La plus prestigieuse des marques automobiles a été mise aux enchères. BMW et Volkswagen sont sur les rangs, mais le repreneur devra s'engager à protéger la réputation d'excellence des voitures aux calandres ornées de la « Spirit of Ecstasy »



L'ÂGE, quatre-vingt-six ans, ne lui a rien enlevé de sa superbe, ni de son pouvoir de fascination. Lundi 24 novembre, au Royal Air Force Museum, près de Londres, où Sotheby's organisait sa dernière vente aux enchères de l'année de voitures anciennes, elle était, incontestablement, la star. Pas un homme qui n'en ait rêvé, ne l'ait caressée du regard, ne l'ait convoitée. Pas une femme qui ne l'ait observée sans désir. Cette Rolls-Royce « Silver Ghost » – « Silver » pour la couleur argentée et « Ghost » pour la discrétion sonore de son moteur – fabriquée en 1911 avait attiré le monde, celui des gentlemen dilettantes, celui des nostalgiques d'une époque où la voiture était bien plus qu'un simple moyen de transport, celui des collectionneurs bon chic-bon genre. La salle était comble. Les enchères ont flambé, à la grande joie d'un commissaire-priseur dont le snobisme était à la hauteur de sa mission. Un acheteur au téléphone l'a emporté, sous les applaudissements polis d'une assemblée qui sait garder son self-control, pour... 4,5 millions de francs.

Rolls-Royce reste la voiture des milliardaires, comme si elle incarnait la preuve par excellence de leur fortune. *« Je ne suis pas seulement riche, je suis riche, riche... »*, attaquait le jazzman Cole Porter en montant dans la sienne. Chez Rolls-Royce, on disait d'un ton méprisant : *« Si vous demandez le prix, c'est que vous n'avez pas les moyens. »* Rolls-Royce est entrée dans l'histoire plus qu'aucune autre marque automobile. La grande, celle des politiciens, des rois, des reines, des guerriers, des dictateurs : Lénine, Hitler, le tsar Nicolas II, la famille royale britannique, Winston Churchill, etc. Tous ont roulé sous la protection de l'emblème ailé.

La petite histoire aussi : celle de Hollywood, des capitaines d'industrie, des rock-stars, des publicitaires : Charlie Chaplin, Elvis Presley, Henry Ford, Zsa-Zsa Gabor, Cary Grant, Michael Caine... Ce dernier s'en était même offert une avant d'avoir son permis de conduire.

Les Beatles firent scandale en s'exhibant dans une Rolls-Royce psychédélique. *« Ce n'est pas dans notre politique de commenter le goût de nos clients »*, susurre-t-on chez le constructeur. Même commentaire laconique de la très britannique maison quand, en 1979, le *Daily Mirror* montre la voiture d'un millionnaire *« roi de la viande »*, qui a remplacé l'emblème ailé de sa Silver Spirit par une vulgaire saucisse en argent.

« Rolls-Royce reste un mythe et un symbole en Grande-Bretagne », glisse Lord Montagu, qui possède à Beaulieu (Hampshire) le plus grand musée de voitures anciennes d'Angleterre. Son histoire personnelle est intimement liée à celle de la célèbre marque automobile. Son père, John Scott Montagu, un milliardaire très en vogue au début du siècle pour avoir notamment fondé le magazine *The Car Illustrated*, fut l'un de ses premiers clients.

Mais, surtout, il immortalisa ses amours adultères grâce à la célèbre marque : sa maîtresse, Eleanor Thornton, dont il était scandaleusement épris, servit de modèle à l'illustrateur de son magazine, Charles Sykes, pour dessiner et sculpter la première « Spirit of Ecstasy » qui ornera toutes les Rolls-Royce à partir de 1911 : *« Une gracieuse petite déesse qui a choisi les voyages sur terre comme délice suprême et qui a atterri sur la proue d'une Rolls-Royce pour se griser dans la fraîcheur et dans le battement d'ailes harmonieux de ses voiles ; elle exprime sa joie en étirant les bras et en fixant son regard à l'horizon... »*, écrit-il alors pour décrire sa création.

« Mon père et Mme Thornton eurent une fille. Elle-même a eu deux fils, mes neveux, dont l'un travaille aujourd'hui chez Rolls-Royce », raconte, tout sourire, l'actuel Lord Montagu. Pas de nostalgie pourtant chez ce pur produit de l'aristocratie britannique à l'idée de voir Rolls-Royce changer de nationalité, après Harrods, Sotheby's, ou Jaguar. Le fabricant d'armes, Vickers, qui en contrôle le capital depuis 1980, a mis en vente le dernier joyau de la couronne britannique. Tous les candidats déclarés sont étrangers, à l'exception de Bernie Ecclestone, l'organisateur du championnat du monde de formule 1. BMW apparaît comme le favori, mais d'autres, comme Volkswagen, sont aussi sur les rangs.

Rolls-Royce, estimé 400 millions de livres, ira au plus offrant. Une vulgaire histoire de gros sous pour cette vénérable maison qui a toujours, tout aristocrate qu'elle est, manifesté un parfait dédain pour les problèmes d'argent. *« Rolls-Royce, avec ses petits volumes, n'a plus les moyens de développer de nouveaux produits tout seul »*, estime un analyste.

DES moteurs BMW équiperont sa prochaine génération de modèles, attendue en 1998. *« Avec BMW comme propriétaire, le groupe pourrait être gagnant d'un point de vue technologique »*, estime, comme d'autres, Jeffrey Pattinson, président de Coys of Kensington, le premier vendeur de voitures à Londres, créé en 1919 et devenu une institution pour les amoureux d'automobiles de prestige.

Rolls-Royce vient de traverser la période la plus difficile de son histoire. Après les « années fric » de la décennie 80 qui portent les ventes du groupe à leur apogée en 1990 (3 324 unités), le constructeur, installé à Crewe près de Manchester depuis 1946, va commencer sa descente. Signe du déclin, en 1992, la famille royale lui est infidèle : Lady Di préfère s'offrir un cabriolet Mercedes-Benz rouge. En 1993, il ne vend plus que 1 360 voitures.

En période de crise, le luxe de Rolls-Royce est trop ostentatoire. Le groupe décide de redynamiser son autre marque, Bentley, considérée comme la « Rolls du pauvre ». S'ils empruntent la même carrosserie que leur grande sœur, ses modèles sont désormais différenciés et, surtout, plus sportifs. Les « yuppies », qui pullulent à la City, en sont fous : 60 % des ventes du groupe sont désormais des Bentley contre moins de 10 % avant 1980.

Sur près de 130 000 Rolls-Royce produites depuis la naissance de la marque en 1906, les deux tiers roulent encore

Ce repositionnement s'accompagne d'une restructuration sans précédent. Les effectifs sont presque divisés par deux, passant de 4 700 à 2 500 personnes. Rolls-Royce adopte de nouvelles règles : marketing, productivité, flux tendus et sous-traitance font désormais partie de son lot quotidien. L'usine fait actuellement l'objet de travaux, qui la doteront de sa première chaîne d'assemblage et de son premier atelier de soudure. D'après les analystes, cette réorganisation devrait lui permettre de produire jusqu'à 8 000 véhicules par an. Rolls-Royce est revenu aux bénéfices en 1994, après trois ans de pertes. Mais la marque mythique est rentrée dans le rang, comme Porsche ou Mercedes.

« Rolls-Royce, même allemand, continuera à faire ses voitures à Crewe, comme elles sont faites aujourd'hui. C'est cela l'important », estime le Rolls-Royce Enthusiasts' Club, qui rassemble 9 000 membres dans le monde entier. Les voitures à l'emblème ailé sont encore, à bien des égards, produites dans la tradition la plus pure. Il faut une journée entière pour fabriquer, entièrement à la main, une calandre et cinq heures pour la polir, jusqu'à ce qu'elle se confonde avec un miroir. Chacun des douze artisans employés à leur construction y grave ses initiales : ils peuvent reconnaître leur travail en voyant une voiture dans la rue. Les soixante-dix-huit ébénistes qui travaillent les bois les plus rares, sélectionnés avec la plus grande attention sur la planète entière, font aussi partie du mythe. Tout comme les couturières des cuirs qui s'échinent sur les douze peaux de vache qui garnissent l'intérieur de chaque limousine.

Les amoureux de Rolls-Royce sont tranquilles : si le futur propriétaire du capital voulait rompre avec ces traditions, il risquerait de perdre le droit d'utiliser la marque. Car celle-ci n'appartient pas au constructeur, mais à Rolls-Royce plc, fabricant de moteurs d'avion, qui a vendu la branche automobile en 1973. *« Le contrat stipule que les Rolls-Royce doivent rester des grosses voitures, très luxueuses et produites en nombre limité. Sans quoi, elles peuvent perdre leur nom »*, explique un analyste. Le repreneur de Rolls-Royce devra également protéger la réputation d'excellence de *« la meilleure voiture au monde »*. Sur près de 130 000 Rolls-Royce produites depuis la naissance de la marque, les deux tiers roulent encore.

L'histoire commence à Manchester un jour de 1901. Henry Royce, un petit industriel en appareillage électrique de quarante ans, est furieux : le véhicule qu'il vient d'acheter, une Decauville d'occasion, française pourtant réputée, ne cesse de tomber en panne. Cet autodidacte, fils de meunier, qui a commencé à travailler avant ses dix ans, décide de construire une voiture digne de ce nom : il démonte et remonte sa Decauville jusqu'à la connaître sur le bout des ongles. Le 1er avril 1904, la première Royce est produite. Cette biplace, deux cylindres, particulièrement silencieuse pour l'époque, démarre du premier coup.

A cette époque, à Londres, le jeune et riche aristocrate Charles Stewart Rolls brûle la vie. Pilote automobile et aviateur intrépide, il ouvre en 1902 un garage dans une ancienne patinoire où il vend des voitures, essentiellement des françaises, dont la supériorité est alors totale. Avec un regret : celui de ne pouvoir décemment pas offrir à ses clients de modèles britanniques, qui ne sont pas à la hauteur. Sa rencontre avec Henry Royce, en 1904, lui redonne espoir dans l'industrie nationale. Il s'engage à vendre toutes les voitures construites par son nouvel ami. En 1906, le roturier et le patricien créent Rolls-Royce et la « Silver Ghost » sort. Son premier client est cher au cœur des ménagères : il s'agit de Paris E. Singer, l'industriel des machines à coudre. C'est le début d'une formidable aventure, à laquelle la mort de Charles Rolls en 1910, aux commandes d'un aéroplane, ne mettra pas fin.

Le groupe enchaîne les succès. A l'occasion de la première guerre mondiale, il se lance dans les moteurs d'avion. En 1931, Bentley, qui ne survit pas à la Grande Dépression, passe dans son giron. Pendant la guerre, ses moteurs d'avion connaissent une période faste. Les années 70 marquent la première crise du groupe, liée aux activités aéronautiques : en 1971, il est placé sous administration judiciaire. Le gouvernement conservateur nationalise Rolls-Royce ! L'activité automobile, elle, est introduite en Bourse en 1973. Vickers la rachète en 1980, pour 38 millions de livres. Après la récession consécutive aux deux chocs pétroliers, les « Spirit of Ecstasy » sont au plus mal. Puis vient l'engouement des années 80 avant la rechute du début de la décennie.

« Rolls-Royce n'est plus ce que c'était, estime Jeffrey Pattinson. *Je ne connais personne aujourd'hui, dans mon entourage, qui voudrait s'en acheter une neuve. »* Le patron de Coys est nostalgique : adolescent, il rêvait devant les Rolls-Royce, leurs propriétaires et leurs femmes. *« Ils étaient assortis à leur voiture. Les femmes étaient élégantes. C'est ce qui m'a donné envie de travailler dans ce domaine. Aujourd'hui, c'est fini. »* Des « nouveaux riches » achètent encore des Rolls-Royce neuves, contre un chèque qui va de 1,1 million pour la Bentley Brooklands R à 2,17 millions de francs pour la Rolls-Royce Continental T. Mais *« les Rolls-Royce n'offrent plus la meilleure technologie. De nombreuses voitures sont au même niveau de qualité »*, continue-t-il, sans complaisance. Les châssis remontent à vingt ans.

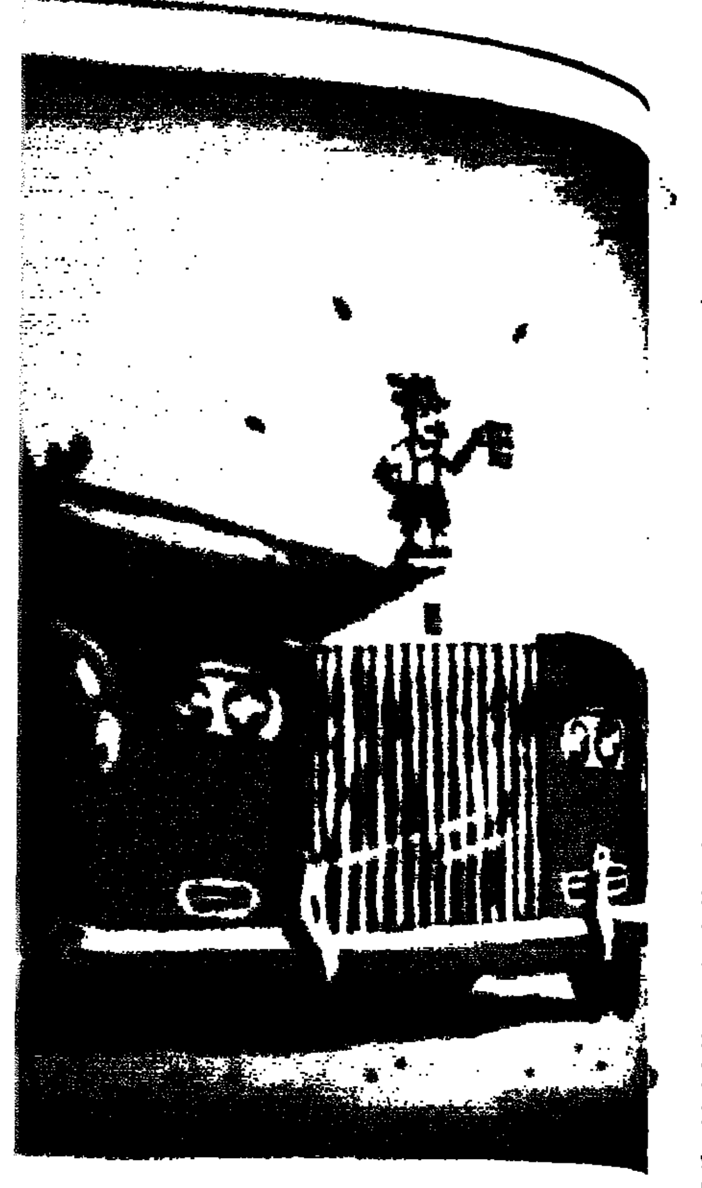
« Les anciennes Rolls-Royce sont moins à la mode que dans les années 70 et 80. Aujourd'hui, les italiennes sportives ont plus la cote », rajoute Jeffrey Pattinson. Le marché de l'occasion, qui s'était effondré en 1991, n'a jamais retrouvé le niveau de 1989. *« Vous pouvez désormais acheter une Rolls-Royce, en bon état, à partir de 10 000 à 12 000 livres »*, estime Peter Blond, directeur chez Sotheby's. Encore faut-il l'entretenir. *« Nous vivons dans un monde où le marketing est roi. Il est plus facile de faire renaître une marque réputée que d'en créer une »*, conclut Jeffrey Pattinson, qui compte sur le repreneur de Rolls-Royce pour redonner au carrosse les meilleures technologies et faire revivre le mythe qui a bercé sa jeunesse.

Malgré tout, la société britannique, où les divisions sociales sont plus marquées qu'ailleurs, reste sentimentalement attachée à Rolls-Royce. *« Ce qui compte, pour les Anglais amateurs de vieilles voitures, c'est la vie sociale qu'engendre leur propriété, une vraie culture souterraine »*, considère Jeffrey Pattinson. *« On compte ici 600 000 voitures anciennes de plus de vingt-cinq ans »*, précise Lord Montagu. Le reste de l'Europe n'en compte que 200 000. Les Anglais sont des collectionneurs dans l'âme. Chaque marque automobile a son club de fans, qui derrière leur flegme vouent un véritable culte à leur voiture.

Les hommes se voient dans la semaine, au pub. Le week-end, ils se rendent à des pique-niques, des promenades à la campagne, des courses... Les femmes sortent leurs plus belles capelines, les hommes leurs blazers stricts, bleu marine à boutons dorés, avec, brodé sur la poche, l'écusson de leur club, université ou régiment. Le monde d'antan revit.

Virginie Malingre
Dessin : Philippe de Kemmeter

هكذا من الاصل



us offrant

A

Philippe Séguin ou le conservatisme bougon

Suite de la première page

« Uniforme » ? Il existe précisément un seuil qui, selon que les entreprises comptent plus ou moins de 20 salariés, permet d'étaler le calendrier de 2000 à 2002. Pour M. Séguin, c'est parce que la réduction du temps de travail va favoriser la productivité qu'elle se traduira par une diminution de l'emploi. Le raisonnement est simple. Mais il est faux. Pour que la réduction du temps de travail crée de l'emploi, il faut que deux conditions soient réunies : qu'elle n'ait pas pour conséquence une hausse des coûts des entreprises – ce qui suppose à la fois une progression maîtrisée des salaires, un dispositif d'aide publique et une augmentation de la productivité ; que cette *augmentation de la productivité* ne compense pas totalement la diminution de la durée du travail. Rien, aujourd'hui, ne permet d'affirmer que ces conditions ne seront pas réunies. Au contraire !

Au-delà, c'est un raisonnement incroyablement malthusien que celui qui, pour conclure à l'opposition entre productivité et emploi, postule que la production et la demande constituent des données fixes. Pour ne prendre qu'un seul exemple, l'investissement des Etats-Unis dans les technologies de l'information, domaine de haute productivité par excellence, a été un moteur vigoureux pour la croissance et l'emploi ces dernières années. La vision frileuse de l'économie est en réalité profondément conservatrice.

Comment lui qui, il n'y a pas si longtemps, faisait de grands moulinets en invoquant le « front républicain », peut-il aujourd'hui se laisser aller à ce lâche abandon qui consiste à placer un signe « égal » entre le PS et le FN ?

Le deuxième débat est européen. Philippe Séguin confirme une nouvelle fois qu'il considère la parole de la France engagée par le référendum sur le traité de Maastricht. Si j'y vois davantage un comportement républicain qu'un revirement opportuniste, j'y vois aussi la possibilité de clore un débat théologique pour ouvrir un débat concret sur l'Europe qui se fait.

Passons, là encore, sur ce qui peut paraître contradictoire : juger le contenu du traité d'Amsterdam insignifiant et, *dans le même* temps, ne par écarter le recours au référendum ; critiquer ce traité, sous prétexte que l'on est dans l'opposition, en oubliant qu'on l'a soi-même négocié lorsque l'on était dans la majorité.

La construction européenne est-elle en train de se rééquilibrer ? Philippe Séguin en doute – pour user d'un euphémisme. Il traite par l'ironie, si ce n'est par le mépris, voire par l'arrogance, les efforts du gouvernement pour mettre en place un *« pôle économique »*. Soit. Mais quand même ! Il y a six mois, nous sommes partis du néant absolu. Aujourd'hui, tous nos partenaires sont convaincus de la nécessité de renforcer la coordination de nos politiques économiques.

Et demain ? Grâce aux résultats du sommet de Luxembourg, l'emploi sera placé chaque année au cœur d'un conseil européen ; les pays qui auront l'euro en commun se concerteront sur tous les sujets importants de politique économique. S'il fallait une seule preuve de l'importance de cette coordination, il suffirait d'observer l'insistance farouche pour en faire partie que manifestent ceux qui – Grande-Bretagne en tête – ne peuvent *ou ne veulent* pas participer dès 1999 à la monnaie unique. Philippe Séguin préfère-t-il encore l'immobilisme ?

Le troisième débat est institutionnel. Une formule – *« la cohabitation est un régime détestable »* – a frappé. Outre que la cohabitation procède des institutions de la Ve République et, ce qui n'est pas rien, du vote des Français, elle ne doit pas occulter le reste : l'essentiel. Car sa lecture des institutions, sur un point majeur, est pour le moins surprenante. M. Séguin l'affirme : *« Le premier ministre reste le premier ministre du président de la République. »* La lapalissade cache, précisément en période de cohabitation, une incongruité. Le premier ministre est nommé par le président de la République. Mais il est, politiquement, le premier ministre de tous les Français et, juridiquement, pour poursuivre la formule de M. Séguin, le premier ministre issu de la majorité parlementaire.

En d'autres termes, c'est devant l'Assemblée nationale et non devant le président de la République que le premier ministre est responsable.

Mais le désaccord ne s'arrête pas là ! Il porte aussi sur l'avenir de nos institutions. De manière paradoxale, *si ce n'est contradictoire*, Philippe Séguin condamne la cohabitation et prône le statu quo institutionnel alors même que la première est une conséquence du second. Lionel Jospin a témoigné d'une autre volonté, dans sa déclaration de politique générale, en défendant une évolution profonde des textes et de la pratique de la Ve République. Un gouvernement resserré, collégial, s'appliquant à lui-même le non-cumul avec une fonction exécutive locale en a marqué les premiers signes. D'autres suivront très rapidement avec, en premier lieu, la limitation plus générale, attendue par les Français, du cumul des mandats.

Le quatrième débat est politique. Les coups de griffe distribués au chef de l'Etat – par habitude, par réflexe, presque par inadvertance – n'appellent aucun commentaire. Ceux envoyés à la gauche, en revanche, méritent une mise au point. Le procès est maintenant rituel, les mots d'ordre scandés, les formules rabâchées : la gauche ferait le jeu du Front national. L'accusation est grave. Elle est doublement malhonnête. S'agissant du passé, et notamment des élections législatives, on ne peut affirmer que la gauche a été majoritaire grâce au FN : les électeurs du FN se sont reportés plus de deux fois plus vers la droite que vers la gauche ; surtout, il a été démontré que la gauche aurait été majoritaire à l'Assemblée nationale, même sans aucune triangulaire ; avec des reports identiques à ceux des circonscriptions où le Front n'était pas présent au second tour.

S'agissant du présent et, entre autres, des réformes du droit de la nationalité et de l'immigration, il suffit de rappeler que ce sont les engagements pris devant les Français qui sont aujourd'hui tenus, de souligner que ces textes sont justes et équilibrés, et d'entendre les propos d'une partie de l'opposition, souvent violents et parfois même inacceptables, pour situer les responsabilités réelles des uns et des autres.

M. Séguin affirme que la question des relations avec le FN ne soulève *« pas de débat à droite »* : peut-être préfère-t-il se cacher la *tête dans le sable que* se couvrir la tête de cendres... Il confirme que la coalition RPR-UDF n'aura de candidat à la présidence des régions que si elle est en situation de majorité absolue ou relative : je ne me permettrai pas de *douter de la sincérité* de l'engagement. En revanche, il envisage tranquillement de laisser le FN prendre la tête d'une région s'il disposait d'une majorité relative. Comment lui qui, il n'y a pas si longtemps, pendant la campagne présidentielle, faisait de grands moulinets en invoquant le *« front républicain »*, peut-il aujourd'hui se laisser aller à ce lâche abandon qui consiste à placer un signe « égal » entre le PS et le FN ? Pour ma part, je m'oppose à la droite parlementaire ; je combats l'extrême droite ; je préférerai toujours voter pour la première que laisser le champ libre à la seconde.

Le 11 mars 1995, Philippe Séguin nous interpellait à la « une » du *Monde* dans un article au titre édifiant : « Socialistes, encore un effort pour redevenir républicains ». On aurait aujourd'hui envie de lui retourner l'invitation : *« Gaullistes, un nouveau sursaut pour rester républicains »*...

Dominique Strauss-Kahn

Outrage à magistrat, monsieur le ministre ! *par Paul Garde*

On a rarement vu un ministre de la République s'immiscer ouvertement dans une affaire judiciaire en cours et critiquer publiquement, en termes presque infamants, la façon dont la procédure est menée par les magistrats compétents. Une telle attitude serait considérée, avec juste raison, comme attentatoire à la séparation des pouvoirs et constituerait probablement le délit d'outrage à magistrat. C'est pourtant exactement ce que vient de faire le ministre de la défense, Alain Richard, lorsqu'il a déclaré devant la presse (*Le Monde* du 10 décembre) : *« Nous sommes défavorables à une justice-spectacle, et le TPI* [Tribunal pénal international de La Haye pour l'ex-Yougoslavie] *en pratique une. »*

Par cette déclaration, le ministre entendait justifier l'ordre donné par lui aux officiers français ayant servi en Bosnie de ne témoigner à La Haye que par écrit, et non oralement. Nous ne discuterons pas ici cette décision sur le fond. Quelles que soient ses bonnes ou mauvaises raisons, nous feindrons de croire (au risque d'être démentis par les juristes) que le choix entre procédure écrite et orale n'est qu'un détail technique, que le pouvoir exécutif français avait compétence pour effectuer ce choix et que le refus de déférer aux réquisitions du tribunal ne constitue pas une entrave au cours de la justice.

Mais pourquoi faut-il qu'à l'obstruction le ministre ajoute l'invective en critiquant le fonctionnement du tribunal et en l'accusant de pratiquer *« une justice-spectacle »* ?

L'accusation – formulée par Alain Richard contre le TPI de La Haye – de pratiquer une « justice-spectacle » n'est pas seulement inconvenante. Elle est absurde

On imagine le tollé, si un membre du gouvernement proférait une telle imputation contre un tribunal français, par exemple celui qui, à Bordeaux, juge Maurice Papon ! Mais le réflexe hexagonal du public français le rend peut-être moins sensible aux atteintes portées à une juridiction siégeant hors de nos frontières et échappant à notre système étatique.

Il faut rappeler avec force que le TPI, créé par une décision du Conseil de sécurité des Nations unies que la France a votée, devenu organe légal international (et où siège au moins un juge français), est intégré dans le droit français au même titre que les tribunaux nationaux, que ses décisions ont la même force et qu'il appelle la même protection contre les empiètements de l'exécutif. Et à La Haye comme à Bordeaux (quoique sans attendre cinquante ans !), on juge des crimes contre l'humanité.

L'accusation de pratiquer une *« justice-spectacle »* n'est pas seulement inconvenante. Elle est absurde. J'en appelle ici aux lecteurs de la presse quotidienne, aux téléspectateurs : combien de fois, depuis deux ans, ont-ils pu lire ou voir à l'écran des comptes rendus des audiences de cette cour ? Que savent-ils des péripéties du procès Tadic, du procès Erdemovic ?

Le principal défaut de ce tribunal, c'est son extrême discrétion, le peu de publicité donné à son activité, *alors que les faits jugés sont si* graves. Cette modestie cache le travail de fourmi de centaines d'enquêteurs qui ont rassemblé une immense somme de matériaux, trésor pour l'historien de demain.

Mais le plus grave, dans la déclaration d'Alain Richard, ce sont ses conséquences politiques. M. le ministre ignore peut-être que depuis des mois se développe dans la presse aussi bien serbe que croate une campagne systématique de dénigrement du TPI. Les inculpés de crimes de guerre que les Serbes refusent de livrer, et que les Croates n'ont consenti à laisser arrêter qu'après des mois de pressions internationales musclées, sont aux yeux d'une bonne partie de ces deux peuples des héros nationaux, et tous les moyens sont bons pour discréditer leurs juges.

Une prise de position comme celle de notre ministre fournit à ces campagnes une caution inespérée. Elle renforce ces secteurs de l'opinion dans leur bonne conscience nationaliste. Elle travaille donc contre la paix.

Il serait catastrophique que la France rejoignît la Serbie et la Croatie dans un « front du refus » contre la justice internationale. Ce serait d'autant plus grave que notre pays est responsable militairement d'un tiers de la Bosnie. Il ne faut pas que les criminels de guerre, menacés à Prijedor (zone britannique) ou à Zvornik (zone américaine), trouvent à Pale (zone française) un sanctuaire inviolable.

Le gouvernement français se doit de désavouer les attaques irresponsables d'un de ses membres contre la justice internationale. Le ministre qui les a proférées doit, s'il a le moindre sens républicain et le moindre respect de la séparation des pouvoirs, retirer ses propos et présenter ses excuses au président du tribunal.

Paul Garde *est professeur émérite à l'université de Provence.*

هكذا من الاصل

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'IRA à Downing Street

EN recevant Gerry Adams, le chef du *Sinn Fein, la branche* politique de l'IRA, jeudi 11 décembre, dans sa résidence officielle, Tony Blair a fait preuve d'un indéniable courage politique. D'un courage froid, déterminé, réfléchi qui est la marque des hommes d'Etat. Car il n'est pas de dossier plus difficile ni plus risqué, pour un premier ministre britannique, que celui de l'Irlande du Nord. Sur ce dossier-là, M. Blair a beaucoup à perdre, tant les risques d'échecs sont importants.

Ses prédécesseurs ont tenté d'esquiver le problème ou de lui *donner une solution purement* militaire. En vain. Margaret Thatcher a failli y perdre la vie. John Major, après avoir eu, le premier, l'audace de nouer des contacts – secrets – avec l'IRA qui ont conduit à un premier cessez-le-feu, a reculé devant l'obstacle : dépendant des votes protestants aux Communes, il a tergiversé et ainsi donné aux « durs » du mouvement républicain les arguments qu'ils attendaient pour reprendre leurs at*tentats.*

M. Blair a pris le problème à bras-le-corps. Le fait que sa grand-mère soit une protestante originaire de l'Ulster y est peut-être pour quelque chose. Mais, tout en affichant ses convictions en faveur de l'union entre la province et la Grande-Bretagne, il fait preuve d'impartialité. Il a lancé des conversations entre toutes les parties au drame nord-irlandais. Pour donner de vraies chances à ce processus de paix, *il a décidé de recevoir à* Downing street, le plus officiellement possible, tous ceux qui sont à la table de négociation. *Cela voulait dire aussi l'IRA, ou,* du moins, son aile politique. Soixante-seize ans après que le premier *ministre David Llyod* George eut accueilli à Downing Street un nommé Michael Collins, chef de la rebellion irlandaise contre l'occupant anglais, le geste de M. Blair est un geste fort. Il est de nature à ancrer les pourparlers dans la réalité profonde d'une épouvantable guerre civile. Cette réalité lui imposait de discuter avec l'ennemi, c'est-à-dire avec le représentant de l'IRA d'aujourd'hui.

M. Blair n'entend pas laisser *traîner les choses.* Il a *fixé* une date-butoir aux négociations. Il s'est réservé la possibilité de faire *lui* même – en coordination avec Dublin – des propositions de solution puis de les soumettre aux Irlandais du Nord. Car, a-t-il promis, ce sont eux qui trancheront en dernier ressort. Viendra alors l'heure de vérité : les ultras protestants accepteront-ils de partager le pouvoir avec les catholiques, minoritaires ? L'IRA respectera-t-elle la *volonté de la majorité si celle-ci* souhaite le maintien de la division de l'île ?

A cette dernière *question*, c'est à M. Adams et à la direction de l'IRA de répondre. C'est à eux, maintenant, de faire, à leur tour, preuve de courage politique, de prendre des risques, d'être à la hauteur d'une situation qui leur impose de mettre fin au terrorisme et de ne plus lutter que sur le terrain politique, terrain que Downing Street vient de leur ouvrir. *M. Blair, lui, a fait sa part du* chemin.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Redacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Des oranges pour Noël

LES PROMESSES du ravitaillement font souvent long feu ; quant aux *mauvaises nouvelles*, elles vous prennent en général au dépourvu. Ce fut le cas des *grèves, qui ont durement éprouvé* la plupart des foyers et ont malencontreusement compromis *l'approvisionnement des grands* centres. Bien des Parisiens se demandent aujourd'hui s'ils peuvent espérer *une amélioration de leur* sort et surtout une baisse des prix au cours des mois d'hiver.

L'effort que le gouvernement tente est modeste. Les fêtes de Noël ne se passeront pas sans que le ravitaillement fasse un « geste ». La liste de denrées débloquées à cette occasion n'est pas encore arrêtée ; y figureront : 250 grammes de légumes secs métropolitains au prix de la taxe, la confiture promise pour les enfants et de la confiserie au chocolat. De très importantes quantités d'oranges d'Afrique du Nord sont sur le point d'arriver *dans la mé*tropole. Etant donné l'abondance des stocks, le gouvernement *songe à libérer les prix.*

Il s'ensuivrait une hausse sensible que l'on espère atténuer de *la manière suivante : des oranges* importées d'Italie sont attendues, elles resteraient soumises à la taxe et au rationnement et serviraient ainsi de contrepoids au marché libre.

Les arrivages de lait s'améliorent lentement, mais il est à craindre que les 525 000 litres qui sont distribués actuellement ne soient guère dépassés au cours de l'hiver. Heureusement, le nouveau système de répartition relatif aux régimes permet de servir à peu près régulièrement les femmes enceintes et allaitant.

(13 décembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Un Boeing européen en l'an 2000

METTRE sur pied un Boeing européen : c'est l'ambition que se sont assignée les gouvernements allemand, britannique et français avec la proposition de créer, à l'aube du siècle prochain, un groupe Airbus à vocation civile et *militaire, auquel l'Espagne*, l'Italie et la Suède sont sollicitées de participer.

L'Europe, constatent les trois gouvernements à l'origine de cette initiative, ne peut plus se contenter d'être *le numéro un mondial* dans le secteur des lanceurs, avec Ariane, et le numéro deux mondial dans celui de l'aviation commerciale, avec Airbus. Elle a besoin, pour sa survie, de tenir tête en matière de défense – missiles, espace militaire, hélicoptères, avions de combat – à des géants américains nés de concentrations et de fusions dictées depuis 1996 par un Pentagone, dont le budget, sans commune mesure avec les crédits que les Européens réunis peuvent consacrer aux études, à la recherche et au développement, a été élaboré pour promouvoir un rapprochement entre les technologies civiles et militaires de l'aéronautique, de l'électronique et du spatial.

Pour illustrer l'éparpillement des investissements européens et s'en tenir à un seul exemple, les six pays impliqués par le projet totalisent la moitié du budget militaire américain. Et pourtant, ils abritent trois fois plus d'entreprises de défense qu'aux Etats-Unis, et il leur arrive en 1997 de mener de front trois programmes d'avions de *combat concurrents.*

DE PROFONDES DIVERGENCES

Rapporteur spécial, pour les questions de défense, de la commission des finances à l'Assemblée nationale, Jean-Michel Boucheron (PS, Ille-et-Vilaine) note, à propos de l'appel des gouvernements allemand, britannique et français pour *« une intégration européenne dans le secteur aérospatial fondée sur un partenariat équilibré »* (*Le Monde* du 10 décembre), qu'il s'est agi là d'*« un réflexe de survie »* et d'*« un tournant stratégique »*, devenus possibles, de l'avis du député, par *« une bonne nouvelle pour l'Europe »* : le ralliement de la Grande-Bretagne à la perspective de bâtir *« une entité européenne de défense qui puisse prétendre à l'autonomie »*.

Cette vision est sans doute optimiste. En réalité, les trois gouvernements l'ont eux-mêmes ressentie comme telle. Après avoir *fixé* un cap vague et ambigu dans leur déclaration conjointe, ils ont choisi de s'en remettre aux industriels du soin de présenter *« un projet clair »* pour mars 1998, sous la promesse que les Etats dégageront des convergences susceptibles de transcender les politiques nationales.

Rien n'est acquis par avance. De *profondes divergences sont apparues* lors des discussions préparatoires à la déclaration commune, *laissant présager l'éventualité* de rudes parties de bras de fer à venir.

A commencer par la nature de l'intégration envisagée. S'agit-il, comme des Britanniques l'évoquent, de créer un holding, baptisé Euroco (pour Euro Company), qui intégrerait par absorption les activités des uns et des autres en constituant des branches spécialisées (Airbus SA, avions régionaux, appareils de combat, missiles, hélicoptères, espace militaire, etc.) ? Auquel cas, Aerospatiale et Dassault *Aviation, si l'on s'en tient* à la situation en France, seraient démantelés et appelés à disparaître à terme.

Ou bien s'agit-il d'une conception, plus proche du vœu de beaucoup de Français, d'un groupe Airbus SA Plus, qui rapprocherait les activités sans dissoudre certains des patrimoines industriels dans lesquels la France peut continuer à espérer valoriser ses compétences ? Auquel cas, la vision à long terme n'est plus guère celle *d'une société intégrée. Le jeu ris*querait de rester ce qu'il est actuellement : un jeu triangulaire, où la Grande-Bretagne, du fait même de ses capacités en matière de défense qui sont importantes sans être hégémoniques, serait le partenaire le plus mobile de l'environnement européen, en se portant, cas par cas, tantôt aux côtés de l'Allemagne, tantôt auprès de la France.

D'autant que, dans le domaine de l'aviation de combat, la situa*tion se complique. Deux des trois* industriels concernés, Dassault Aviation et le suédois Saab, n'ont jamais fait partie d'Airbus, quand British Aerospace (BAe) et le groupe allemand DASA, les constructeurs de l'Eurofighter rival du Rafale et du Gripen, en sont des piliers de longue date. Ce qui place notamment BAe en position centrale et confortable. En effet, dès lors que Dassault Aviation, par exemple, ferait sa mauvaise tête en se refusant à contribuer à définir le prochain avion de combat européen qui succédera au Rafale et à l'Eurofighter, BAe est en situation de mettre hors jeu le constructeur *français : il lui suffira* de menacer de s'allier avec un industriel américain sur le projet JSF (*joint strike fighter*).

UNE RÉFLEXION COLLECTIVE

Cette question du périmètre exact de l'intégration projetée ne concerne pas le seul secteur de l'avion de combat. Peut-on exclure des activités missiles et espace de *la société* intégrée à venir, par exemple, le groupe Lagardère qui a basé toute sa stratégie sur des alliances avec les *branches* comparables de BAe, DASA et du britannique GEC Marconi, et n'y admettre que la branche *spécialisée* du groupe Aerospatiale, lequel a échoué dans son rapprochement avec les Allemands du secteur ? De même, comment concevoir une intégration en matière d'hélicoptères, quand existe déjà un partenariat ancien et dynamique de part *et d'autre du Rhin*, avec Eurocopter, et que l'éventuel associé britannique ne peut pas être BAe, absent du marché, mais *Westland*, fortement engagé avec les Américains ? Outre la taille des entreprises et leurs synergies potentielles, qui peuvent conduire à des diminutions substantielles d'effectifs, une intégration européenne, civile et militaire, suppose que soient levés bien des préalables. Elle exige que les pays en cause aient une claire définition de leurs *intentions pour ce qui relève* du financement des programmes retenus, de la politique sociale dans les entreprises, et du maintien des compétences nationales sur les lieux mêmes où, aujourd'hui encore, elles s'exercent en ordre dispersé.

Il paraît difficile, dans ces conditions, que les Européens s'exonèrent d'une réflexion collective sur le cloisonnement actuel de leurs industries nationales d'armement et son coût pour la commu*nauté. De ce point de vue*, la France évolue. *Acceptant* l'idée, comme Lionel Jospin l'a évoqué, que puisse être révisé l'article 223 du traité de Rome, qui protège les intérêts industriels des Etats en matière de défense, la France semble s'accommoder du risque que, derrière des transferts de technologie, s'opèrent des abandons de souveraineté.

Jacques Isnard

Antennes *par Jean Gourmelin*

Chrétiens en terre d'islam, musulmans en terre d'Occident

LA SITUATION des musulmans en France serait-elle moins enviable que celle des chrétiens dans les pays d'islam ? Indigné par la *« quasi-clandestinité »* imposée à la religion de 4 millions de Français et étrangers, par l'amalgame entre islamisme et islam dont abuseraient les médias, un homme aussi responsable que Soheib Bencheick, grand mufti de Marseille, n'a pas craint de l'affirmer, au cours d'un colloque international organisé, *vendredi 5 et samedi* 6 décembre à Paris, par le Groupe d'amitié islamo-chrétienne (GAIC). *Du coup, Hassan Qaribullah*, ancien recteur de l'université islamique de Khartoum, capitale d'un pays, *le Soudan, qui assassine* et déplace depuis quinze ans ses populations chrétiennes et animistes, affirma sans sourciller que *« les droits des chrétiens au Soudan sont supérieurs aux droits des musulmans dans les pays d'Occident qui se disent laïcs »*.

Le dialogue islamo-chrétien est plus que jamais un *« combat »*. Avec ses fragilités, avec sa dose de langue de bois et de mauvaise foi, il a pourtant le mérite d'exister, de maintenir une flamme de tolérance et de paix dans un paysage brouillé par la montée des intégrismes, par l'instrumentalisation croissante de l'islam à des *fins politiques, par* une crise sociale qui n'épargne plus les pays d'Occident, renforce les peurs et les méfiances.

La difficulté est aggravée par l'hétérogénéité des situations locales. Il n'existe pas plus d'*ummah* (communauté en arabe) chrétienne en Orient que d'*ummah* musulmane à travers le monde. On ne peut pas comparer le chrétien égyptien, héritier, comme son frère musulman, de l'une des plus antiques civilisations et le chrétien étranger du Maghreb, dont Mgr Henri Teissier, archevêque d'Alger, est venu à nouveau témoigner, à la tribune de ce colloque, de la fidélité – malgré l'assassinat de prêtres, de religieux, de religieuses et d'un évêque – aux liens tissés avec les populations musulmanes les plus démunies de son pays.

Une meilleure compréhension passe donc par une claire analyse des *situations. Le Père Maurice* Borrmans, spécialiste venu du Vatican, a été vertement tancé par le *représentant de l'ambassade du* Caire à Paris pour avoir rappelé que si la situation juridique des *chrétiens d'Egypte (7 millions)* n'est pas inférieure à celle de leurs compatriotes musulmans, des discriminations *existent de fait* : dans l'accès aux emplois et à la vie politique, dans la construction et la restauration des églises, toujours soumises à décret présidentiel. Pour autant, il avait pris soin de distinguer la tolérance relative qui, officiellement, prévaut en Egypte, en Syrie, au Liban, en Jordanie, et même en Iran de l'exclusion radicale de tout culte autre que musulman en Arabie saoudite ou au Qatar. Là, la présence d'aucun prêtre, ni pasteur, d'aucune église, ni école chrétienne n'est tolérée. Tout changement de religion est même justiciable de la peine de mort.

LE SILENCE DES PENSEURS

Outre cette orthodoxie « wahhabite », le principal facteur de déséquilibre et de précarité vient bien sûr de l'islamisme, dont presque tous les orateurs de ce colloque sont venus dire les ravages. Souvent avec émotion, *comme* Leïla Aslaoui, présidente de l'Association des familles victimes du terrorisme en Algérie : *« Nous avons les yeux secs d'avoir trop pleuré. »* Ou comme Amin Faïm, président chrétien de l'Association des écoles de Haute-Egypte, confessant sa honte après le massacre de Louxor au cours d'un voyage en Suisse.

De l'historien tunisien Mohamed Talbi à Mgr Salim Ghazal, prélat grec catholique du Liban et à son compatriote chiite, Sadreddine Fadlallah, tous ont affirmé que l'islam était *« innocent des crimes commis en son nom »*, déploré un amalgame entretenu aussi par le *« silence »* des penseurs et des *théologiens musulmans*, rappelé que *« le statut humiliant et infériorisant du dhimmi »* était étranger à la *Constitution de Médine*, rédigée par le Prophète lui-même. *« Il faut appeler un chat un chat et un islamiste un criminel »*, entend-on dans le public.

Seule note discordante : le plaidoyer *pro domo* de Fatemeh Hashemi, fille de l'ancien président iranien Rafsandjani, venue décrire la situation des minorités religieuses (juive, chrétienne, zoroastrienne) de son pays, sans un mot sur les bahaïs persécutés, sur le contrôle des ouvrages catéchétiques, sur l'assassinat de pasteurs évangéliques, sur l'obligation du port du voile, y compris pour les chrétiennes.

Que les musulmans, en France, soient victimes d'une image à ce *point dégradée de l'islam*, les invités de ce colloque n'ont pas non plus manqué de l'affirmer. Citoyens français, ils ne peuvent pas être tenus pour comptables, encore moins responsables de la violation des droits des chrétiens en Arabie saoudite ou en Iran, encore *moins des massacres commis* en Algérie et en Egypte. Des experts comme Alain Boyer, Franck Frégosi ou Michel Morineau de la Ligue de l'enseignement sont venus rappeler que la laïcité française n'était pas toujours bonne fille et que les retards dans la construction de mosquées ou de lieux de formation théologique (pour les imams) alimentaient l'intégrisme des banlieues et ne pouvaient être éternellement justifiés par l'incapacité des musulmans à s'organiser et se désigner des représentants.

PARALLÈLE PERVERS

Fallait-il pour autant recourir, comme l'ont fait certains, à cette symétrie aussi scabreuse que celle *qui* compare les droits des musulmans en France à ceux des chrétiens en Orient ? Actives dans l'accueil des musulmans en Occident, les Eglises ont longtemps exigé la *« réciprocité »* pour les chrétiens en terre d'islam. Aujourd'hui, l'argument est renversé. A entendre certains discours, la situation des chrétiens en Orient serait même plus favorable, au point qu'il faudrait se demander pourquoi tant de chrétiens continuent de fuir le Proche-Orient, berceau de leur tradition, et pourquoi tant de musulmans cherchent travail et asile en Occident.

Le débat est ailleurs et le mérite est revenu en particulier à Tariq Mitri, expert du Conseil oecuménique *des Eglises (COE) de* Genève, de souligner la perversité d'un tel parallèle. Comme d'autres orateurs, il a rappelé que musulmans et chrétiens étaient également victimes de l'oppression politique, de l'exploitation économique, et de la violence islamiste, et que le seul critère d'interprétation devrait être la capacité démocratique des régimes concernés. Car c'est *en tant que « citoyens »* que les chrétiens comme les musulmans, en Orient comme en Occident, pourront plus sûrement se défendre.

Henri Tincq

هكذا من الاهمال

CONCURRENCE **Le juge Thomas Jackson, qui instruit, à Washington, la plainte déposée par le ministère américain de la Justice contre Microsoft, a sommé, jeudi 11 décembre, le groupe de Bill Gates de modifier ses pratiques. ● LE NUMÉRO UN mondial du logiciel ne devra plus imposer aux fabricants d'ordinateurs l'installation de son logiciel Explorer de navigation sur Internet comme condition à la vente de son système d'exploitation Windows. ● MICROSOFT, dont le logiciel Windows équipe 90 % des PC, est accusé de s'imposer ainsi aux dépens de la société Netscape, qui a pris une longueur d'avance sur lui dans le domaine d'Internet. ● LE JUGEMENT final n'interviendra qu'en 1998. Le juge a demandé à un expert de lui remettre un rapport au plus tard le 31 mai 1998. ● LES PROJETS commerciaux de Microsoft pour 1998 pourraient être fortement perturbés.**

La justice condamne Microsoft à modifier ses pratiques commerciales

Le groupe fondé par Bill Gates ne devra plus lier la vente de son logiciel d'exploitation à celle de son logiciel de navigation sur Internet. Le jugement final sera rendu l'année prochaine, après la remise d'un rapport d'expertise d'ici à fin mai 1998

LE JUGE du tribunal fédéral du district de Washington, Thomas Jackson, chargé d'instruire la plainte déposée par le ministère américain de la justice contre Microsoft, a rendu un premier verdict, jeudi 11 décembre. Il a sommé le numéro un mondial des logiciels de cesser imédiatement ses pratiques commerciales consistant à imposer aux constructeurs d'ordinateurs personnels (PC) l'achat et l'installation, sur leurs matériels, de son logiciel Explorer de navigation sur le réseau informatique Internet, faute de quoi il leur refuse la vente de son logiciel d'exploitation Windows.

Le système d'exploitation est l'un des éléments essentiels d'un PC, dont il assure la gestion des différentes fonctions. Microsoft détient un *quasi-monopole sur ces produits* : ses logiciels sont présents sur environ 90 % des PC vendus dans le monde. Un logiciel de navigation permet, quant à lui, d'accéder aux différents serveurs d'information raccordés sur le réseau Internet. A travers ses pratiques commerciales, qu'il ne renie pas, le groupe dirigé et fondé par Bill Gates est accusé d'imposer son logiciel Explorer aux dépens du logiciel Navigator de la société Netscape, qui avait pris une bonne longueur d'avance sur lui dans ce domaine.

Le juge Jackson n'a pas retenu la demande du ministère de la justice, qui réclamait le paiement par Mi*crosoft d'une astreinte de 1 million* de dollars par jour tant que l'entreprise ne cesse pas ses pratiques. Sa décision n'est, par ailleurs, que provisoire. Il a renvoyé sa décision finale à l'an prochain, en demandant à un professeur de droit de l'université de Harvard, Lawrence Lessig, spécialiste de l'informatique, d'étudier en profondeur les arguments du ministère de la justice et de Microsoft. M. Lessig devra remettre son rapport au plus tard le 31 mai 1998.

Le juge Jackson n'a pas non plus, dans ce premier verdict, formellement tranché la question suivante : oui ou non, Microsoft a-t-il violé l'accord conclu avec les services an*ti-trust du ministère de la justice en* 1995, par lequel il s'engageait à ne pas lier les droits d'installation de Windows à d'autres produits ? Tout en soulignant que Microsoft « *n'a pas violé les termes de l'accord de 1995* », le juge remarque que ses « *ses pratiques de licence* » sont sujettes à caution. Il estime que le ministère de la justice dispose de bons arguments pour mener un procès anti-trust.

« UN SIGNAL »

« *C'est une très importante décision. Elle restaure la liberté de choix des constructeurs et des consommateurs* », s'est félicité, jeudi soir, Joe Klein, l'attorney général-adjoint des services anti-trust du ministère de la justice, qui y voit « *un signal aux marchés qu'ils peuvent continuer à innover et à être en concurrence* ».

La direction de la société Netscape a utilisé des termes très proches pour saluer la décision du juge Jackson, dont la direction de Microsoft s'est également félicitée. Cette dernière a surtout souligné l'absence de décision sur l'application de l'accord de 1995, ainsi que la désignation d'un expert pour étudier plus profondément le dossier.

La décision du juge Jackson ne devrait guère affecter, dans l'immédiat, les ventes des logiciels Windows et Explorer de Microsoft, à en croire les premières réactions des analystes financiers américains. En revanche, elle pourrait remettre en cause les projets commerciaux du groupe pour 1998. Microsoft prévoit en effet de commercialiser, probablement à partir du mois de février 1998, une nouvelle version de Windows (Windows 98), qui incorpore automatiquement le logiciel Explorer.

C'est clairement pour stopper ce projet que le juge Jackson a pris une décision temporaire à l'encontre de Microsoft. « *La probabilité que Microsoft, par ses pratiques de licences, continue non seulement de renforcer son monopole dans les systèmes d'exploitation mais en plus sur le marché des logiciels d'accès à Internet, est simplement trop importante pour tolérer (cette pratique) indéfiniment avant que la question ne soit définitivement résolue* », a-t-il ainsi souligné. La direction de Microsoft, qui affirme que le logiciel de navigation est une partie du système d'exploitation, considère, pour sa part, que Windows 98 n'est pas menacé.

Philippe Le Cœur

Comment tuer la concurrence en faisant disparaître le marché

A PRIORI, un système d'exploitation comme Windows 95 et un programme de navigation sur Internet tel qu'Explorer, de Microsoft, ou Navigator, de Netscape, sont deux logiciels distincts. Du moins, c'était vrai jusqu'à la commercialisation d'Explore 4 0, le 1er octobre. Depuis cette date, Microsoft a changé la règle du jeu en appliquant une nouvelle logique, astucieuse sur le plan tant commercial que technique.

Le système d'exploitation gère l'ensemble des fonctions de l'ordinateur. Il commande les périphériques (disques durs, imprimantes, modems...) et les logiciels (traitement de texte, tableurs, jeux...). Véritable chef d'orchestre de la machine, il assure aussi la liaison avec l'utilisateur à travers ce que l'on appelle l'interface. Windows 95 a ainsi simplifié l'utilisation d'un PC en recourant à l'affichage graphique de son contenu, une invention déjà appliquée dix ans plus tôt par Apple sur ses Macintosh. Outre l'activation des logiciels, le système d'exploitation comporte des outils de gestion interne permettant d'ordonner les fichiers, de les retrouver et de les classer dans des dossiers.

Windows 95 comprend un petit logiciel baptisé Explorer qui affiche à l'écran le contenu du ou des disques durs et des disquettes présents dans l'ordinateur. Il permet de transférer un fichier d'un dossier à un autre, de le dédoubler ou de l'effacer. Dès la première version de son logiciel de navigation sur Internet, Microsoft a choisi le même nom que celui de ce programme anodin, Explorer, sans éveiller la cusiosité des utilisateurs ni susciter de crainte chez les concurrents. Ces derniers auraient pourtant dû se méfier.

Après avoir minimisé l'impact d'Internet, Bill Gates, le patron de Microsoft, prend en 1996 un virage à 180 degrés et lance la première version de son navigateur, Explorer. Or, à cette époque, Netscape domine de façon écrasante le marché de logiciels de navigation sur la Toile. En juillet 1996, l'entreprise contrôle près de 90 % de part de marché. Microsoft se retrouve donc, une fois n'est pas coutume, en position de challenger. Or, les premières versions de son logiciel Explorer ne convainquent guère les internautes. Pâle copie du Navigator de Netscape, elles n'apportent aucune fonction originale et leur présentation s'inspire fortement de celle de son concurrent. De plus, Netscape, l'entreprise qui a accompagné l'ouverture d'Internet au grand public, conserve l'aura des pionniers. Face à elle, Microsoft souffre d'une réputation entachée par sa domination quasi monopolistique sur les systèmes d'exploitation et les logiciels de bureautique. Aussi les internautes restent-ils massivement fidèles à Nestcape malgré la politique de gratuité d'Explorer adoptée par Microsoft.

C'est alors que Bill Gates, peu habitué à cette position de numéro deux, applique la seconde partie de son plan de conquête. Faute de réussir à s'imposer rapidement sur le marché des logiciels de navigation, le stratège décide de le faire, en quelque sorte, disparaître... Explorer 4 0, la dernière version de son navigateur, constitue la première phase de ce tour de passe-passe. L'installation de ce logiciel, par téléchargement, à partir du site de Microsoft sur Internet, provoque une modification profonde du système d'exploitation. L'outil d'exploration interne s'en trouve transfiguré et adopte la même présentation que le navigateur sur Internet. Les deux fonctions sont, en effet, très voisines, l'une orientée vers l'intérieur de la machine, l'autre vers la Toile d'Internet.

A terme, avec la sortie de Windows 98, la prochaine version du système d'exploitation de Microsoft, la fusion sera consommée. Dès la mise en fonctionnement de l'ordinateur, l'utilisateur entrera directement dans le logiciel de navigation assurant insensiblement le passage du disque dur au cyberespace. Il sera alors bien difficile de reprocher à Bill Gates ses manoeuvres pour imposer un logiciel qui... n'existe plus.

Michel Alberganti

La bataille des « navigateurs »

● **Microsoft**
– Chiffre d'affaires : 11,3 milliards de dollars au cours de l'exercice 1996-97, clos fin juin, en hausse de 31 % par rapport à l'année précédente. 3,1 milliards de dollars (+ 36 %) au premier trimestre (juillet à septembre) de l'année fiscale 1997-98.
– Résultat net : 3,4 milliards de dollars pour l'année 1996-97, en hausse de 54 %. 663 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 1997-98 (après une provision de 300 millions de dollars pour le rachat de la société WebTV).

● **Netscape**
– Chiffre d'affaires : 346 millions de dollars en 1996, contre 85 millions de dollars en 1995. 296 millions de dollars sur les neuf premiers mois de 1997.
– Résultat net : 20,9 millions de dollars de bénéfices en 1996, contre des pertes de 6,6 millions de dollars en 1995. 28 millions de dollars de bénéfice sur les neuf premiers mois de 1997, contre un bénéfice de 17 millions de dollars sur la même période en 1995.

● **Le marché des navigateurs Internet**
La société d'études Dataquest a annoncé, mi-novembre, que la part de Netscape sur le marché des logiciels de navigation sur le réseau Internet a baissé à 57,6 %, contre 73 % fin 1996. La part de marché de Microsoft, sur la même période, aurait progressé de 20 % à 39,4 %. La direction de Netscape estime quant à elle que la part de marché de la société est de 67 %.

L'équipementier automobile Ecia rachète Bertrand Faure

JEUDI 11 DÉCEMBRE, l'équipementier Ecia, filiale à 68 % de PSA, a lancé une offre publique d'achat (OPA) amicale sur Bertrand Faure, le numéro un européen du siège automobile. Il y a un peu plus d'un an, le 9 octobre 1996, Ecia rachetait, en association avec Trèves, la participation de 17,3 % du groupe textile Michel Thierry dans Bertrand Faure, sans en avertir *Daniel Dewavrin*, le président de Bertrand Faure, qui ne cachait pas ses divergences avec Ecia.

Ecia veut se lancer dans un métier qui n'existe pas en Europe : fournir le « *tout intérieur* » du véhicule comprenant poste de conduite, panneaux de porte, garnissages et sièges. Ecia est spécialisée dans les modules intérieurs (planches de bord, panneaux de portes, ensembles de direction), l'échappement, l'avant du véhicule (bouclier, éclairage), et, dans une moindre mesure dans le siège automobile. M. Dewavrin, qui présidera le nouvel ensemble, était plus que sceptique sur cette stratégie et, dans le secteur automobile, certains doutent de l'avenir d'une telle offre : un seul équipementier qui ferait tout l'habitacle intérieur de la voiture prendrait trop d'importance. Il n'est en outre pas évident que l'association Bertrand Faure-Ecia soit génératrice d'économies importantes, et donc de baisse des prix. Jusqu'à maintenant, les constructeurs préféraient faire appel à deux équipementiers au moins pour l'intérieur de leurs véhicules, quitte à ce qu'ils travaillent ensemble.

Si Ecia et Bertrand Faure ont décidé d'aller au bout de cette logique, on peut imaginer qu'ils ont des garanties de certains de leurs clients. Un équipementier doit « *s'adapter à ce que le marché demande* », le reste n'étant que pure « *querelle théologique* », et il n'est *pas exclu que les équipementiers* proposeront des modules complets pour l'intérieur du véhicule, voire un jour « *une approche plus globale de l'intérieur* », a déclaré M. Dewavrin, jeudi. En revanche, sur la recherche et le développement, Ecia et Bertrand Faure ont la « *même philosophie* », a-t-il assuré en ajoutant non sans humour : « *Sur ce point, je ne serai pas obligé de changer de communication.* »

NÉCESSITÉ

Pour Ecia, ce rapprochement avec Bertrand Faure était probablement une nécessité. Les analystes avaient tous la même opinion : la société avait un problème de taille critique (9,4 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1996) et dépendait trop de PSA (58 % de ses ventes en 1996). Le nouveau groupe réalisera un chiffre d'affaires de 26 milliards de francs et emploiera 29 000 salariés répartis dans près de 80 usines et 25 pays. Ce qui en fait le cinquième équipementier automobile européen et le dix-septième mondial. Volkswagen sera son deuxième client avec 18 % des ventes derrière PSA (34 %), *devant Renault* (14 %) *et* BMW-Rover (11 %).

PSA, en initiant ce rapprochement, favorise l'émergence d'un important équipementier français. Le constructeur automobile a toujours eu comme souci de protéger le tissu de fournisseurs hexagonaux et s'est plus d'une *fois opposé* au rachat par des groupes étrangers d'équipementiers français. Le constructeur de l'avenue de la Grande-Armée détiendra 51 % du nouvel ensemble. Il ne participera pas à l'augmentation de capital d'Ecia à hauteur de 2 milliards de francs qui lui permettra de financer partiellement son OPA. Celle-ci, si tous les titres sont apportés, coûtera 7,3 milliards de francs. Ecia recourera par ailleurs à l'endettement à hauteur de 5,2 milliards de francs.

Chez PSA, on affirme vouloir conserver la majorité dans le nouvel ensemble. Si celui ci devait encore s'agrandir – Bertrand Faure étudie depuis plusieurs semaines le rachat de l'activité sièges de Delphi, premier équipementier mondial et filiale de General Motors –, le *constructeur pourrait* donc être sollicité, à moins que Ecia-Bertrand Faure ne recourt à la dette. L'endettement net du nouvel ensemble sera à la fin de l'année, selon le directeur financier de PSA, quasi nul.

Virginie Malingre

هكذا من الأصل

La Banque de France critique implicitement le passage à la semaine de 35 heures

Jean-Claude Trichet a présenté les objectifs de la politique monétaire française pour 1998

Soulignant que *« les banques centrales ne commandent ni la croissance ni la création d'emplois »*, Jean-Claude Trichet a mis en garde contre les décisions qui *« augmentent les coûts de production »* et qui se traduisent par *« des destructions d'emplois »*. Le gouverneur de la Banque de france a aussi estimé que l'objectif de croissance de 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) *« devrait être dépassé en 1998 »*.

LE GOUVERNEUR de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a présenté, jeudi 11 décembre, au nom du conseil de l'institut d'émission, le CPM, et pour la dernière fois, les objectifs de la politique monétaire française pour 1998 : à partir du 1er janvier 1999, celle-ci sera définie, de Francfort, par la Banque centrale européenne (BCE) et le CPM transmettra alors, *« avec le sentiment du devoir accompli »*, selon M. Trichet, ses pouvoirs de décision en matière de fixation des taux d'intérêt au conseil de la BCE.

INFLATION CONTENUE

M. Trichet a implicitement critiqué la décision du gouvernement de M. Jospin de réduire la semaine de travail à 35 heures en affirmant qu'*« une création aussi active que possible d'emplois demande (...) que l'on retienne ou attire dans notre pays les investissements des entreprises productrices »*. Plus précisément, il a jugé que *« toute réforme doit être passée au crible des coûts unitaires de production : s'ils augmentent du fait de telle ou telle réforme, celle-ci se traduira globalement par des destructions d'emplois, non par des créations d'emplois. »* Evoquant le bilan monétaire de l'année 1997, M. Trichet s'est félicité que *« l'objectif final, c'est-à-dire la stabilité des prix, ait été respecté »*. Le glissement annuel des prix à la consommation se situait à la fin du mois de novembre à 1,2 %-1,3 %, en dessous de la limite de 2 % fixée par l'institut d'émission. Le gouverneur de la Banque de France s'est également réjoui de la stabilité du franc au sein du Système monétaire européen (SME) et du dynamisme de la formation de liquidités : l'agrégat de monnaie M1, qui recense les moyens de paiement, progressait de 8 % en octobre en glissement annuel. M. Trichet a attribué la faible croissance de l'agrégat M3 (+ 1,4 %) aux phénomènes de substitution entre actifs financiers résultant de *« la très forte baisse des taux d'intérêt à court terme, du durcissement de la fiscalité des OPCVM monétaires et du maintien à un niveau trop élevé des taux d'intérêt »*.

L'évolution de l'encours des crédits à l'économie s'est pour sa part légèrement raffermie (+ 0,8 % en glissement annuel en septembre 1997 contre – 2,1 % en décembre 1996) sous l'impulsion de la progression des crédits aux ménages (+ 2,4 % en glissement annuel en septembre) et d'un moindre repli des crédits aux sociétés (– 2,1 % en septembre), ces dernières continuant à dégager des capacités de financement élevées.

Pour 1998, le Conseil de la Banque de France a repris, sans surprise, les mêmes objectifs que ceux qu'il s'était assignés pour 1997 : hausse des prix ne dépassant pas 2 %, stabilité de la valeur externe du franc, et croissance de la masse monétaire de l'ordre de 5 %.

CONSERVER LA CONFIANCE

M. Trichet a tenu à rappeler que l'institut d'émission cherchera à *« préserver intégralement jusqu'à la fin de l'année 1998 le niveau de confiance qu'a atteint le franc afin que l'euro hérite d'une confiance au moins aussi élevée »* et à maintenir pour l'économie française *« des conditions monétaires, financières et de compétitivité favorables »*.

Il a toutefois souligné que *« les banques centrales ne commandent ni la croissance ni la création d'emplois »* et que la lutte contre le chômage *« dépend des stratégies et des réformes structurelles permettant de réduire les frais généraux de l'économie, de libérer les initiatives, d'assouplir le fonctionnement du marché du travail »*. Le gouverneur de la Banque de France n'a pas manqué de rappeler les conclusions des rapports du FMI et de l'OCDE qui estiment que *« 80 % du chômage dans notre pays et dans les pays voisins est structurel, c'est-à-dire qu'il est suscité et rendu permanent par nos propres règles »*.

Interrogé, enfin, sur l'impact négatif éventuel que pourrait avoir sur la croissance la crise financière asiatique, le président du Conseil de la politique monétaire a estimé que *« ce qui se passe en Asie ne remet pas en cause le jugement d'ensemble sur l'économie européenne »*. Celle-ci est *« en voie de redressement »*, a-t-il noté, tout en relevant que nombre de conjoncturistes prévoient *« une croissance assez robuste cette année et l'an prochain »*. Pour la France, M. Trichet a estimé que l'objectif de croissance à moyen terme de 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) *« devrait être dépassé en 1998 »*.

Pierre-Antoine Delhommais

Les banques AFB négocient une nouvelle convention collective

JEUDI 18 DÉCEMBRE, l'Association française des banques (AFB) et les syndicats, après un premier tour de piste début novembre, vont véritablement commencer la négociation d'un nouveau texte. Le 22 octobre, l'AFB avait annoncé sa décision de *« moderniser »* la convention collective de la profession et menacé de dénoncer la convention existante, au plus tard le 30 septembre 1998.

Les syndicats ont apprécié que l'AFB n'ait pas agi en *« tueur »* en dénonçant d'entrée de jeu la convention existante. Pour leur part, ils n'ont lancé aucun appel à la grève. Néanmoins, les positions sont très éloignées. Mercredi 10 décembre, l'AFB a envoyé un *« document technique »* aux syndicats pour expliciter ses propositions. Parallèlement, l'AFB a envoyé à ses banques adhérentes un document d'une dizaine de pages résumant sa position et destiné à être diffusé auprès de l'ensemble des salariés.

De leur côté, les représentants des salariés, unis au sein d'une intersyndicale, ont envoyé deux documents à l'AFB : l'un portant sur la réduction du temps de travail, l'autre sur la révision de la convention collective. Le message est implicite : le passage aux 35 heures négociées au niveau de la branche doit être la contrepartie de la modernisation de la convention collective. Pour l'AFB, qui entend accorder une plus large place aux négociations d'entreprises, il ne saurait être question de négocier les 35 heures au niveau de la branche. Le projet patronal estime qu'à l'avenir la branche entend seulement s'engager sur le maintien des jours de congés prévus par la convention collective actuelle *« dans le cadre d'une durée du travail comptabilisée sur l'année »*. Le patronat entend également mettre l'accent sur le temps de travail des cadres, en introduisant *« diverses formes de réduction du temps de travail : temps choisi, préretraite progressive ou totale, mécanismes d'épargne temps »*.

LE SUJET DÉLICAT DES SALAIRES

Outre le temps de travail, la fixation des salaires risque d'être un des sujets délicats de cette négociation. Actuellement, les banques AFB sont une des dernières branches à négocier les augmentations des salaires réels. L'AFB entend mettre fin à cette pratique. Seuls des salaires minima de branche ainsi que leur revalorisation seraient négociés. Ces minima ne concernent qu'un faible nombre d'employés de banque. *« Entre 2 % et 3 %, c'est-à-dire les nouveaux entrants »*, estime l'AFB. Dans tous les autres cas, les salaires réels sont déjà supérieurs aux salaires imposés par la branche.

Troisième sujet de négociation : les classifications. Tout comme l'AFB, les syndicats reconnaissent que les classifications actuelles sont souvent dépassées. Mais ils ne sont pas disposés, pour le moment, à abandonner la classification par poste au profit d'une classification qui reposerait sur une *« logique-compétences »*, généralement plus floue.

Enfin, l'AFB entend *« moderniser la protection des salariés »* en maintenant les modes de protection sociale concernant la maternité, la maladie et les accidents et en développant les régimes de prévoyance en cas de circonstances graves. Il s'agit là de la seule proposition patronale qui pourrait avoir un coût pour les entreprises alors que la nouvelle convention doit être, selon l'AFB, *« plus dynamique, moins coûteuse et plus souple »*.

Ces quatre lignes directrices – temps de travail, rémunération, classification et protection sociale – devraient, dans l'esprit de l'AFB, *« traduire la volonté du secteur d'agir en faveur de l'emploi »* et permettre à la branche de *« trouver des solutions pour anticiper les recrutements de jeunes dans les années à venir »*. A l'heure où, en Europe et aux Etats-Unis, les fusions bancaires accélèrent les suppressions d'emplois, il est peu probable que ces intentions rassurent pleinement les salariés et leurs représentants.

Frédéric Lemaître

CORRESPONDANCE

Une lettre de Yoshihiro Sawada

A la suite de la publication, dans Le Monde *du 27 novembre, d'un article intitulé « Le Japon mobilise des fonds publics pour rassurer les déposants », nous avons reçu de M. Yoshihiro Sawada, directeur général de Fuji Bank à Paris, la lettre suivante :*

Vous écrivez : *« La différence entre les banques ne fait donc que s'accuser et il se dessine une polarisation du secteur entre les établissements disposant de provisions suffisantes et ceux, comme Fuji et Daiwa, qui ne peuvent couvrir plus de la moitié de leurs pertes. »*

Cette affirmation n'est pas conforme à la réalité. En effet, si le taux de couverture des créances douteuses de la Fuji Bank à la fin septembre 1997 se situe à 47,6 %, ce taux se situe à un niveau tout à fait comparable à celui de presque toutes les autres grandes banques japonaises, c'est-à-dire autour de 50 %. Aucune différence sensible n'est donc à noter sur ce point.

En outre, la Fuji Bank a déjà annoncé que son taux de couverture des créances douteuses se situerait au niveau de 72 % à la fin du mois de mars 1998. Compte tenu de l'effet fiscal dû aux provisions ayant déjà supporté l'impôt, ce taux sera de 95,4 %.

L'optimisme domine à l'OMC sur les services financiers

A L'ISSUE d'une réunion exceptionnelle du conseil des ministres du commerce extérieur de l'Union européenne, à Genève jeudi 11 décembre, Sir Leon Brittan s'est déclaré très encouragé par *« l'amélioration substantielle »* des offres, faites par les pays membres de l'UE, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour lever les barrières qui, dans certains pays, empêchent banques, compagnies d'assurances et maisons de courtage étrangères d'offrir librement leurs services. *« Nous sommes très proches de la fin »*, a indiqué Sir Leon, comparant les chances de succès à *« une pomme mûre »* prête à tomber dans les mains des négociateurs sous réserve d'un petit effort supplémentaire. Depuis la reprise des négociations, soixante-sept pays ont présenté des offres de libéralisation de leurs services financiers, ce qui représente plus de 90 % du marché mondial. Jeudi 11 décembre, l'Indonésie s'est rallié au mouvement. – *(Corresp.)*

Les salariés d'Air Charter seront reclassés à Air France

APRÈS la cession de sa filiale Visit France au mois de juin, puis celle de Jet Tours début décembre, Air France parachève le démantèlement de son pôle tourisme en annonçant l'arrêt de son activité charter le 31 octobre 1998 (*Le Monde* du 12 décembre). La compagnie nationale a informé, jeudi 11 décembre, le comité d'entreprise de sa filiale Air Charter de sa prochaine fermeture, qui n'entraînera aucun licenciement, l'ensemble des personnels permanents d'Air Charter étant reclassé à Air France. Cette décision se justifie par l'impossibilité de réduire davantage les coûts de production de l'activité charter. Le coût du pilotage des avions d'Air Charter, assuré par les pilotes d'Air France, est de 30 % supérieur à celui pratiqué par les autres compagnies de charters. Le PDG d'Air Charter, au cours de l'été, avait proposé au CDR (Consortium de réalisation des actifs du Crédit lyonnais), propriétaire d'AOM, de lui apporter Air Charter et d'entrer au capital d'AOM. Celle-ci, en échange, devait abandonner ses lignes intérieures et ses créneaux et adopter la politique commerciale d'Air France. Les discussions avaient rapidement tourné court.

Rapprochement des activités chimiques des allemands Degussa et Veba

LES DISCUSSIONS pour rapprocher les activités chimiques des allemands Veba (au travers de sa filiale Huels) et Degussa vont démarrer au début de 1998, a confirmé, jeudi 11 décembre, Eric Recchia, président de la filiale française de Degussa, à l'occasion de la présentation de ses résultats dans l'Hexagone (1,5 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1996-1997, en hausse de 8 % et un bénéfice avant impôt de 19,4 milions de francs). Entré à hauteur de 36,4 % dans le capital de Degussa au mois de mai, et devenu le premier actionnaire de cette firme familiale, le groupe diversifié attendait les accords de l'Office des cartels de Berlin et de la Commission européenne, donnés au début du mois. Bruxelles a autorisé l'opération, demandant cependant la cession des parts détenues dans Cabot (acides silicyques pyrogènes). Le nouvel ensemble chimique, s'il reste composé des deux entités, de taille sensiblement analogue, devrait peser près de 78 milliards de francs de chiffre d'affaires, se hissant ainsi dans les dix premiers mondiaux du secteur.

DÉPÊCHES

■ **LA POSTE : le secrétaire d'Etat à l'industrie Christian Pierret** *« ne souhaite pas que la Poste s'installe dans le champ de l'assurance-dommage, car elle se placerait en situation trop vivement concurrentielle à l'égard des agents généraux d'assurances »*, a-t-il indiqué dans un entretien accordé vendredi 12 décembre au quotidien *Ouest France*. Il demeure par ailleurs opposé ce que La Poste change de statut, à ce qu'elle *« ait un capital »* ou *« devienne une société anonyme »*.

■ **EUROPCAR : le loueur de voitures, filiale de Volkswagen et Accor**, a conclu une alliance non capitalistique avec l'américain Dollar, filiale de Chrysler en cours d'introduction à la bourse de New York. Le 1er février 1998, les deux loueurs marieront leurs systèmes de réservation. A terme, le directeur général d'Europcar, John Du Monceau, n'exclut pas la création d'une *« marque globale »*. Le nouvel ensemble exploitera une flotte de 170 000 véhicules dans le monde.

■ **AUTOMOBILE : le marché européen a enregistré une hausse de 10,4 %** en novembre, par rapport à novembre 1996. Les marques françaises progressent plus vite que le marché, Renault accroît ses ventes de 16,6 %, PSA Peugeot-Citroën de 15,8 %.

■ **FRAMATOME : le PDG de GEC Alsthom, Pierre Bilger**, estime, dans une interview à *la Tribune*, qu'une alliance dans le domaine de l'énergie entre GEC-Alsthom et Framatome est *« souhaitable »* mais qu'une telle union dépend de Framatome et de ses actionnaires.

■ **EDF : la construction d'une centrale éolienne à Salleles-Limousis**, au nord de Carcassonne (Aude), a été annoncée, jeudi 11 décembre, par l'électricien français et le Conseil régional Languedoc-Roussillon. D'une puissance de 7,5 MW (la consommation électrique annuelle d'une ville de 40 000 habitants), ce sera *« la plus grande installation de ce type en France »*, lorsqu'elle sera mise en service à l'automne 1998.

■ **TOTAL : le pétrolier français a annoncé jeudi 11 décembre l'accord définitif** pour l'acquisition de la société Argon, premier distributeur argentin de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) qui fournit un quart de la consommation nationale de GPL.

■ **OLIVETTI : le groupe italien dégagera « probablement » un résultat net positif** en 1997, a-t-il annoncé jeudi 11 décembre. L'allemand Mannesmann doit acquérir, le 15 décembre, 25 % de OMTS, holding qui coiffe les filiales d'Olivetti dans le téléphone mobile (Omnitel) et fixe (Infostrada). La cession de la filiale Olsy à l'américain Wang se précise.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'opérateur va facturer** à partir du 13 décembre les renseignements internationaux, même si le renseignement demandé n'est pas fourni. Le syndicat SUD a dénoncé cette mesure, France Télécom soulignant qu'il était seul en Europe à opérer une différence selon que le renseignement était fourni ou non.

■ **ATOS : le groupe né de la fusion d'Axime et de Sligos** (services informatiques) a dégagé pour la première année sous sa nouvelle identité un bénéfice net de 182 millions de francs, triplé par rapport à 1996. Le chiffre d'affaires a progressé de 19,4 % à 6,2 milliards.

■ **SGS-THOMSON : le fabricant franco-italien de semiconducteurs** et les groupes japonais NEC et américain Motorola ont annoncé jeudi 11 décembre qu'ils vont collaborer pour l'élaboration de cartes à puces sans contact.

■ **MICRO-ORDINATEURS : 43 % des foyers aux Etats-Unis** sont équipés d'un micro-ordinateur et 10,2 % prévoient d'en acheter un dans les six mois à venir, selon une étude de Dataquest, publiée jeudi 11 décembre.

■ **BOURSE : Astra technological investments** sera la première société israélienne introduite, le 18 décembre, à la Bourse de Paris (sur le Nouveau marché). Astra, présidée par Edouard Cukierman, détient des participations dans des firmes de biotechnologies.

La Cinquième bénéficie d'un coup de pouce pour sa banque de programmes

La chaîne publique, qui fête son troisième anniversaire samedi 13 décembre, aborde la fusion avec La Sept/Arte avec une audience en hausse et un budget amélioré pour lui permettre d'expérimenter son joyau technologique sur 400 sites

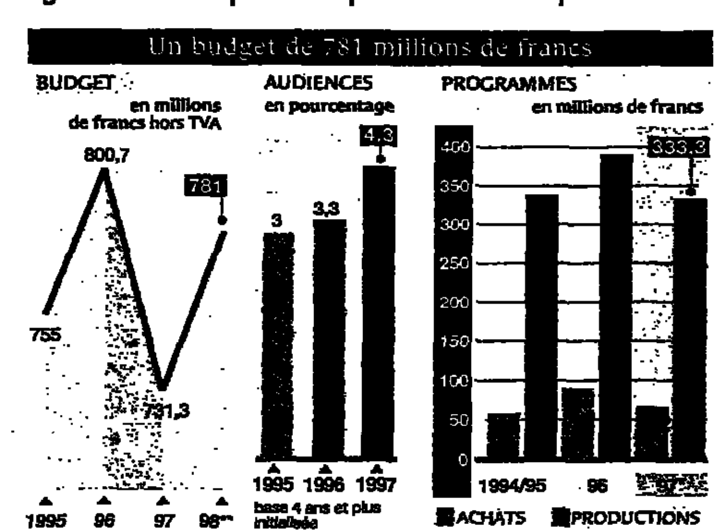
TROIS ANS, 4 % d'audience, 781 millions de francs de budget et une nouvelle grille : La Cinquième, chaîne du savoir, de la formation et de l'emploi prend ses marques dans le paysage audiovisuel. Et elle se prépare à la fusion avec La Sept/Arte, déjà prévue par le précédent gouvernement et qui devrait figurer dans le projet de loi sur l'audiovisuel actuellement en préparation.

Après le départ de Jean-Marie Cavada, fondateur de la chaîne, c'est à Jérôme Clément, son nouveau PDG, qu'il revient de réaliser cette tâche. Il vient d'annoncer l'ouverture de discussions pour la rédaction d'un projet d'entreprise commun aux deux chaînes. Après le déménagement imminent de La Sept/Arte vers Issy-les-Moulineaux, les deux entreprises seront voisines. Au début de la semaine, les personnels des deux établissements se sont retrouvés au cours d'une grande fête pour célébrer l'anniversaire de La Cinquième.

Grâce à la Banque de programmes et de services (BPS), son joyau technologique, La Cinquième bénéficie d'un sérieux coup de pouce financier. En 1998, le ministère de l'éducation nationale va ajouter 10 millions de francs aux 30 millions déjà prévus pour faire fonctionner cette bibliothèque informatique destinée aux établissements scolaires et aux différents organismes chargés d'éducation ou d'emploi.

Le stock de la BPS est composé de 3 200 programmes, dont 2 900 sont issus de la Cinquième. Le reste provient de certains ministères et d'une vingtaine d'organismes, dont la Croix-Rouge internationale, l'AFPA, le Conseil de l'Europe, l'Unicef, la FAO, le Centre national d'enseignement à distance, etc. D'autres devraient prochainement apporter leurs fonds. Le catalogue s'articule autour des thèmes de la ligne éditoriale de la chaîne : éducation, emploi et vie sociale, connaissance et découverte. Grâce à Internet, ces sites sont accessibles par la BPS.

La plus grande originalité de cette banque réside dans le téléchargement. Exemple : un enseignant qui voudrait faire une leçon d'étymologie sur le mot « chauvin » pourra choisir dans le catalogue de la BPS le programme sur ce mot. Le lendemain, il disposera d'une vidéo de deux minutes avec des images sur un soldat de l'Empire qui portait ce nom et quelques animations pour expliquer la signification du mot. Pour les animateurs, travailleurs sociaux à la recherche d'informations sur les métiers ou les formations, la BPS permet notamment d'accéder à toutes les fiches de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep).



L'audience progresse et La Cinquième essaie de produire la plupart de ses programmes.

La BPS permet notamment d'accéder à toutes les fiches de l'Onisep

Séduisante dans son concept, la BPS comporte encore certaines inconnues dans son utilisation. « *Nous avons besoin de savoir ce que les utilisateurs vont consommer et le prix acceptable par eux* », explique Patrice Fournier, directeur du développement de La Cinquième et de la Sept/Arte. C'est une des raisons pour lesquelles il a été décidé de consacrer l'année 1998 à une expérimentation dans 400 sites.

Parmi ceux qui ont déjà joué les cobayes en 1997, la plupart semblent s'être heurtés à des problèmes techniques lors de la mise en route : système informatique insuffisamment puissant, matériel mal adapté, liaison difficile avec le satellite, lenteur du téléchargement. A force d'opiniâtreté, comme au collège Jean-Jaurès de Clichy, ces obstacles ont été levés. « *Nous voulions expérimenter ces méthodes pédagogiques qui permettent d'intéresser les élèves en leur diffusant l'enseignement à un rythme semblable à celui des médias dont ils ont l'habitude* », explique Gérard Garcia, principal de ce collège, situé dans une zone d'éducation prioritaire. Au collège Mozart de Bois-d'Arcy, l'objectif est d'apprendre aux élèves à maîtriser ces nouvelles technologies, mais aussi à développer un esprit critique à leur égard. « *Il va y avoir une concurrence avec les CD-Rom dont certains sont très bien faits* », constate Béatrice Naudin, principale de ce collège.

Les autres utilisateurs sont les organismes de formation. A la mission locale pour l'emploi de Tourcoing, les responsables pensent puiser dans la BPS des éléments pour concevoir des bandes vidéo à la fois informatives et ludiques pour les jeunes. « *Cela nous permettra aussi de faire des montages et d'organiser des débats sur une formation ou un métier. Les images permettent mieux que toute autre chose aux jeunes de visualiser l'exercice d'un métier ou la vie dans l'entreprise* », explique Pascale Catteau, directrice adjointe.

Une autre difficulté est celle des droits d'auteurs. Des négociations sont en cours avec les syndicats d'auteurs et de producteurs pour mettre en place un système permettant de rémunérer les ayants droit sans que le service de la BPS dépasse le prix d'une cassette vidéo.

Françoise Chirot

L'ambiguïté de la « communication pédagogique » des entreprises

FAIRE financer des émissions de télévision par des entreprises ne serait plus une maladie honteuse. La Cinquième ne cache pas la contribution de certaines à la conception et au financement de plusieurs de ses programmes éducatifs. Elle diffuse depuis le 13 octobre, et jusqu'en janvier, dans le cadre de l'émission « Une heure pour l'emploi » (13h-14h), « Innova », une série de vingt documentaires sur *« l'innovation et ses retombées en termes d'emploi »*. Ces reportages de treize minutes ont été proposés et cofinancés par quatorze entreprises – Alcatel, EDF, le CEA, Gaz de France, Framatome, Hermès, Lafarge, L'Oréal, Renault, Rhône-Poulenc, Peugeot et Citroën, Philips et Siemens –, *via* la Fondation Villette-Entreprises.

Avec « Innova », les entreprises se lancent dans une nouvelle forme de *« communication pédagogique »* qui puiserait son origine dans une demande de La Cinquième, aux premières heures de son lancement. Les dirigeants de chaîne avaient *« pris contact avec des entreprises pour qu'elles soutiennent financièrement la Cinquième à travers des formes diverses de collaboration*, explique Roger Rocca-Sera, le secrétaire général de la Fondation Villette-Entreprises. *Les responsables de la communication de ces entreprises ont estimé que ce type de collaboration pouvait entrer dans les attributions de la Fondation »*. Le fonds de soutien des entreprises à La Cinquième souhaité par le président de l'époque, Jean-Marie Cavada, ne vit pas le jour, mais aurait trouvé une sorte d'aboutissement avec « Innova ».

« EXERCICE PÉRILLEUX »

Ce programme cultive un style ambigu, à la croisée de l'outil de communication et du document d'information scientifique et technique. Si *« les lycéens sont peu critiques »* et ne perçoivent pas la dimension promotionnelle des films, pour la moitié des adultes interrogés lors de l'enquête d'évaluation faite par la Fondation, le statut des films n'est pas clair. *« On n'annonce pas la couleur d'entrée. On aurait intérêt à savoir dès le départ si c'est vraiment promotionnel ou d'intérêt général »*, affirme l'une des personnes interrogées. Une impression partagée par certains auteurs de la série : *« Je me suis retrouvé à cheval entre le film d'entreprise et le documentaire, ce qui a rendu l'exercice périlleux »*, reconnaît Bernard Dumas, le réalisateur des films PSA-Renault, Philips et L'Oréal. Le fait que les entreprises ont financé le projet à hauteur de 60 % (2,2 millions de francs) explique en partie l'ambiguïté du discours. Chacune a payé 150 000 francs pour son film, contre 75 000 francs versés par La Cinquième. Selon la chaîne, *« l'aspect financier ne* [serait] *pas du tout un argument »*. C'est le fonds documentaire qui intéresse Elisabeth Lerminier, responsable du programme à La Cinquième : *« On a pu ouvrir les portes des entreprises à des caméras et mettre à l'écran des images jusque-là inconnues du grand public. »*

Les entreprises ont également apporté leur *« concours éditorial »* aux documentaires. Elles ont visionné les rushes et la version finale de leur reportage. Le réalisateur était d'abord « piloté » par un responsable de la communication avant d'être « lâché » avec ses équipes dans l'entreprise. Et pour certains films mettant notamment en scène les travaux de recherche des constructeurs automobiles ou les téléphones mobiles, *« il a fallu retourner plusieurs minutes, parce que cela ne plaisait pas »*.

Le manque d'expériences antérieures et les divergences d'intérêts ont pesé sur le développement d'un projet que tous souhaitaient pourtant *« exemplaire »*. Les vingt reportages ont nécessité un an et demi de préparation et un certain nombre d'allers et retours entre les deux sociétés de production (ADN et Le Sabre), La Cinquième et les entreprises.

Avec « nnova », La Cinquième est consciente de marcher sur le fil du rasoir : *« A priori les entreprises me font peur (...), je sais qu'elles raisonnent à court terme avec des objectifs même indirects de profit »*, nous déclarait Mme Lerminier lors du Festival de l'audiovisuel d'entreprise de Biarritz. Les entreprises, de leur côté, espèrent faire de cette série *« la référence d'un nouveau modèle de collaboration avec la télévision »* et solliciteraient déjà la chaîne pour une « suite ». Celle-ci *« n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour »*, répond-on au sein de la chaîne.

Florence Amalou

Les personnels de France 3 renâclent à signer le protocole d'accord

« APRÈS une grève aussi longue, la reprise ne peut pas se faire sans douleur et dans de bonnes conditions » : tel était, jeudi 11 décembre, le commentaire que partageaient direction et syndicalistes de France 3 à propos de la situation dans les régions. De nouvelles assemblées générales devaient avoir lieu, vendredi matin, pour décider de la reprise ou non du travail. Après une dernière réunion avec la direction pour peaufiner la partie consacrée aux programmes régionaux, l'intersyndicale devait décider si elle signait ou non le protocole d'acccord.

Les réactions des personnels en grève depuis le 2 décembre au protocole d'accord mis au point dans la nuit précédente ont été extrêmement diverses, mais souvent très virulentes. Elles allaient de *« on ne signe pas »*, *« les négociateurs sont désavoués par la base »*, comme à Dijon, Lille, Nice, Paris notamment, à une tendance à la reprise dans certains endroits, comme Nancy, Strasbourg et Lyon. *« Les premières assemblées générales, qui se sont tenues en début de journée, ont débattu sur un texte, arrivé vers 2 heures 20 et qui n'était pas complet »*, explique un négociateur. En effet, la rédaction du protocole d'accord de six feuillets, qui reprend point par point les thèmes de la négociation, n'a été achevée qu'à 16 heures.

Entre-temps, l'ambiance s'est échauffée dans les différentes stations. Communications téléphoniques, échanges de télécopies, audioconférences se sont multipliés. Partout, les négociateurs étaient critiqués. *« Ce texte est le flou le plus total. Il faut reprendre certains points pour les préciser, notamment en ce qui concerne la stratégie de l'entreprise et le calendrier du rattrapage des salaires entre France 3 et France 2 »*, explique un gréviste parisien. A Marseille, certains se disaient prêts à déposer un nouveau préavis de grève au cas où l'intersyndicale signerait le texte. Simultanément, des rumeurs de création de coordinations, à l'image de celles qui ont animé le mouvement des infirmières en 1989, commençaient à courir, de même que la demande de nomination d'un médiateur.

Convaincus d'être arrivés au bout de ce qu'ils pouvaient obtenir et harassés de fatigue, les représentants des huit syndicats qui composent cette intersyndicale s'efforçaient d'expliquer les avancées du protocole et d'appeler à la raison. Tout en pensant que Catherine Trautmann aurait pu éviter sa déclaration de mercredi, dans laquelle elle avait estimé que *« les programmes de la chaîne doivent pouvoir reprendre rapidement, les téléspectateurs l'attendent »*. Vendredi, la mire devait encore obstruer les petites lucarnes.

F. Ch.

« Vous faites bien votre travail, continuez ! »

LILLE
de notre correspondant

Le « non » a été ferme. A l'issue de l'assemblée générale, tenue jeudi soir 11 décembre dans la cafétéria du centre de Lambersart, Lille a refusé à l'unanimité le protocole d'accord proposé par la direction de France 3 et les délégués syndicaux. L'AG regroupait une soixantaine de personnes, journalistes et techniciens des deux centres de production de Lille, mais, reconnaissaient les grévistes, il manquait une bonne partie des administratifs du boulevard de la Liberté.

En fait, la cafétéria avait été, toute la journée, le centre névralgique des grévistes lillois et le siège d'une assemblée générale quasi permanente. Dès le matin, l'arrivée d'un texte émanant de la direction avait eu un effet mobilisateur. Et le soir, il ne s'est pas levé une seule main pour défendre le protocole que des délégués, s'avouant fatigués et pas sûrs du soutien de leurs troupes, proposaient d'adopter en déclarant y voir des avancées non négligeables. L'AG de Lille a d'autant moins balancé que des rumeurs de coordination régionale avaient couru dans la journée et qu'il était aussi question d'une *« grève de journalistes »*.

A propos de ces rumeurs, beaucoup ont parlé de *« provocation »*, les jugeant inadmissibles dans un contexte où il s'agit de défendre une culture d'entreprise et des métiers : *« Depuis quelques années sont arrivés des gestionnaires avec leurs a priori, leurs techniciens et leurs méthodes. Ils veulent passer en force et extirper ce qui a fait la RTF, l'ORTF et le service public. S'il s'agit de nous imposer ce que font TF1 ou M 6, nous, on dit non ! »*, dit un opérateur de prise de vues.

C'est ainsi qu'un paragraphe du protocole évoquant la possibilité d'un *« champ d'application des conventions collectives éventuellement amendées »* dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles techniques a soulevé un véritable tollé. Le message des grévistes lillois, lancé par une militante CGT à la négociatrice SNJ, fut sans ambages : *« Le texte du protocole est à revoir. Nous y réfléchissons et nous continuerons demain. Pour l'instant, nous sommes toujours en grève. Vous faites bien votre travail, continuez ! Dans l'état actuel des choses, il est hors de question d'annoncer une reprise de travail »*.

Ce n'est qu'après le départ de la majorité des grévistes qu'un militant s'est aperçu qu'il avait fait un oubli essentiel : *« J'ai pas eu le temps de dire que les tee-shirts avec la mire de France 3 seront disponibles demain matin. »*

Pierre Cherruau

DÉPÊCHES

■ **NUMÉRIQUE : CanalSatellite et AB Sat accusent France Télécom** de non-respect de contrat. Lors de l'annonce de la reprise de la chaîne AB Sports dans CanalSatellite, Claude Berda, patron d'AB Sat, a déclaré, jeudi 11 décembre, que France Télécom bloquait la mise en oeuvre d'un accord de simulcrypt conclu entre AB Sat et CanalSatellite. Cet accord prévoit l'ouverture réciproque des décodeurs aux abonnés des deux offres. Selon Claude Berda, *« cet accord n'a pas été exécuté par France Télécom »*, actionnaire de TPS. Les abonnés d'AB Sat ne peuvent accéder à CanalSatellite.

■ **PRESSE : le personnel de *Libération* a voté un nouveau préavis** de grève pour le lundi 15 décembre, à l'issue d'une assemblée générale, jeudi 11 décembre. Le quotidien n'avait pas paru le 11 décembre, à la suite d'une grève du personnel demandant des augmentations salariales (*Le Monde* du 12 décembre). Les syndicats n'ont pas jugé les avancées de la direction suffisantes. La motion de la CGT, qui prônait une reconduction immédiate de la grève a obtenu 27 voix, tandis que 76 salariés adoptaient la proposition de SUD d'un préavis pour lundi. *Douze personnes se sont abstenues et deux n'ont pas pris part au vote.*

هكذا من الاصل

■ LA BOURSE DE SÉOUL a terminé la séance de vendredi 12 décembre sur une baisse de 7,1 %. Depuis son pic d'août 1994, les valeurs sud-coréennes *ont perdu 69 %.*

■ LA RECHUTE des marchés asiatiques et la débâcle sud-coréenne ont encore ébranlé la Bourse de Tokyo vendredi 12 décembre, passée à 15 904,30 points (– 1,23 %).

■ L'OR a ouvert en baisse, vendredi 12 décembre, à Hongkong. L'once s'échangeait à 283-283,30 dollars contre 286,80-287,00 dollars jeudi en clôture.

■ WALL STREET a perdu 129,80 points, jeudi 11 décembre, après la nouvelle dégringolade des places asiatiques. Le Dow Jones a terminé en baisse de 1,63 %, à 7 848,99 points.

■ L'EUROPE n'a pas été épargnée par la tourmente asiatique : les Bourses de Londres, Paris, Francfort et Amsterdam ont respectivement perdu 1,84 %, 3,54 %, 2,12 % et 2,94 %.

LES PLACES BOURSIÈRES

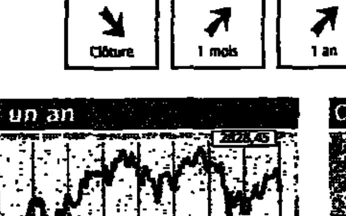
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Reprise à la Bourse de Paris

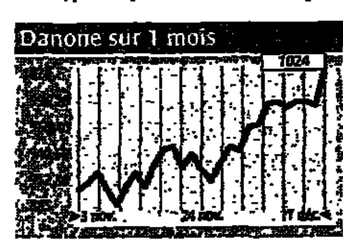
EN DÉPIT du nouveau recul du dollar, la Bourse de Paris regagnait du terrain vendredi 12 décembre, le marché français ayant enregistré une baisse supérieure à celle des autres places occidentales. En hausse de 0,70 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 subissait très vite une baisse de régime avant de repartir et d'afficher vers 12 h 00 un gain de 0,58 % à 2 844,84 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de francs. *Les valeurs françaises se reprenaient alors que les places asiatiques continuaient de céder du terrain. La Bourse de Tokyo a perdu 0,91 %,* celle de Séoul, 7,1 % et celle de Singapour, 1,9 %.

Les actions Bouygues continuaient de faire l'objet d'un ramassage : 0,37 % du capital a déjà été négocié tandis que le titre montait de 4,6 %. Le groupe diversifié Bolloré est devenu le deuxième actionnaire de Bouygues en prenant une participation de 8,7 % dans le capital du groupe de BTP. *« Cette acquisition amicale a eu lieu progressivement au cours des derniers mois par achats sur le marché »* et a *« le plein accord du principal actionnaire de Bouygues »*, a indiqué le groupe de BTP. La famille Bouygues détient 18 % du capital. Bolloré de son côté précisait que cette participation est *« un investissement financier à long terme et à caractère amical ».*



Danone, valeur du jour

DANONE a terminé à son plus haut niveau de l'année, jeudi 11 décembre, à la Bourse de Paris. Le titre s'est apprécié de 3,43 % à 1 024 francs alors que la Bourse de Paris perdait en clôture 3,54 %. Selon les opérateurs, cette progression s'est effectuée en réaction à la rumeur – pourtant officiellement démentie – du décès de son fondateur, Antoine Riboud. Ce bruit a réveillé des rumeurs d'OPA d'Unilever ou de renforcement d'Ifil dans le capital du groupe français, estimaient jeudi soir des intervenants. L'un d'entre eux relevait également que le titre avait franchi le seuil de résistance des 1 000 francs et était, en outre, peu exposé à la crise asiatique.



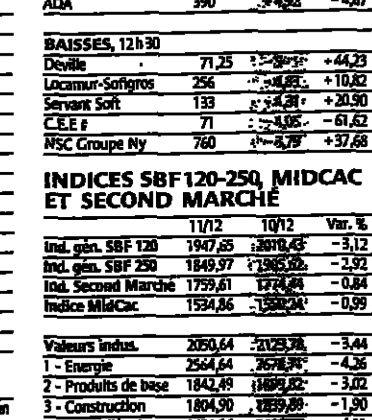
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 12/12	Var. % 11/12	Var. % 31/12
Skis Rossignol	107,50	+5,38	–25,19
Bouygues	728	+3,85	+35,31
Danone	1060	+3,51	+46,61
Credit Lyonnais CI	322,90	+3,49	+142,78
Saint-Gobain	810	+2,79	+10,35
Rhone Poulenc A	258	+2,38	+45,84
Primagaz	482	+2,33	–21,11
De Dietrich	272	+2,21	+39,13
Coflexip	659	+2,12	+139,63
Canal +	978	+2,08	–14,65
BAISSES, 12 h 30			
Finextel	107,90	–4,57	+34,53
Clarins	440	–3,93	–35,75
Atos (ex.Axime) CA	784	–3,44	+30,66
Gr.Zannier (Ly) #	132,40	–3,35	+12,96
Ingenico	118	–3,27	+35,63
CS Signaux(CSEE)	181	–3,20	–22,94
DMC (Dollfus Mi)	102,20	–2,85	–18,75
SCOR	299	–2,34	+63,83
NRJ #	820	–2,38	+24,62
Sat	1655	–2,35	+7,11

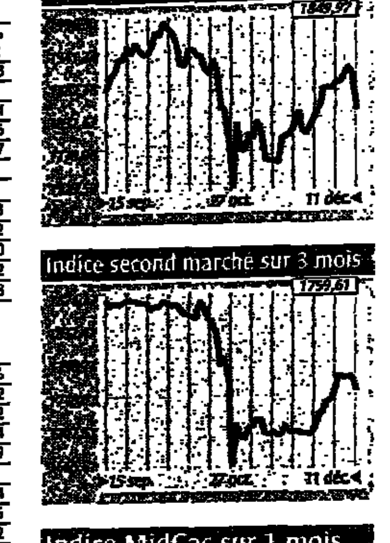
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	12/12 Titres échangés	Capitalisation en F
Danone	416978	437959368
Elf Aquitaine	569217	368482279
Total	487312	292917023
Paribas	567007	288025209
Axa	376606	170660141,60
Rhone Poulenc A	568261	146290882,60
Eaux (Gle des)	164963	124764726
Carrefour	36895	107972763
L'Oreal	49885	107098729
Alcatel Alsthom	142697	105904221

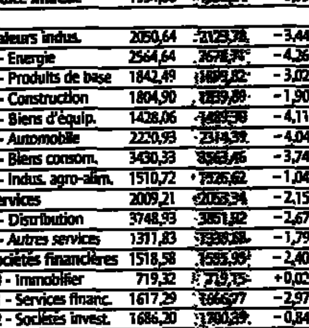
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



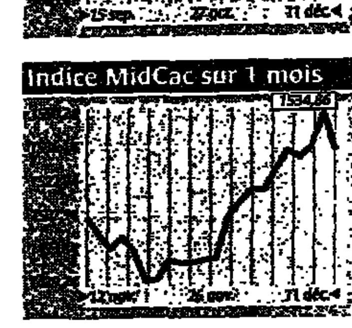
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 12/12	Var. % 11/12	Var. % 31/12
LVL Medical Gpe #	670	+7,82	+138,43
Nocibe	237,30	+5	—
Labor.Dolisos	126	+5	–39,94
Technofan (B)	145,10	+4,99	+4,76
ADA	390	+4,92	–4,87
BAISSES, 12 h 30			
Deville	71,25	[illegible]	+44,23
Locamur-Sofigros	256	–4,85	+10,82
Servant Soft	133	–4,31	+20,90
C.E.E #	71	[illegible]	–61,62
NSC Groupe Ny	760	–3,79	+37,68



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	11/12	10/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1947,65	2010,43	–3,12
Ind. gén. SBF 250	1849,97	1905,02	–2,92
Ind. Second Marché	1759,61	1774,44	–0,84
Indice MidCac	1534,86	1550,34	–0,99
Valeurs indus.	2050,64	2123,78	–3,44
1 - Energie	2564,64	2678,76	–4,26
2 - Produits de base	1842,49	1899,82	–3,02
3 - Construction	1804,90	1839,80	–1,90
4 - Biens d'équip.	1428,06	1489,58	–4,11
5 - Automobile	2220,93	2314,39	–4,04
6 - Biens consom.	3430,33	3563,46	–3,74
7 - Indus. agro-alim.	1510,72	1526,62	–1,04
Services	2009,21	2053,34	–2,15
8 - Distribution	3748,93	3851,82	–2,67
9 - Autres services	1311,83	1335,68	–1,79
Sociétés financières	1518,58	1555,99	–2,40
10 - Immobilier	719,32	719,15	+0,02
11 - Services financ.	1617,29	1665,77	–2,97
12 - Sociétés invest.	1686,20	1700,39	–0,84



Nouvelle baisse à Tokyo

LA RECHUTE des marchés asiatiques et la débâcle sud-coréenne ont encore ébranlé, vendredi 12 décembre, la Bourse de Tokyo, qui est passée au-dessous de la barre des 16 000 points. *L'indice Nikkei, qui* avait abandonné 427,97 points jeudi, a encore perdu 145,85 points (0,91 %), pour finir à 15 904,30 points, accusant ainsi sa troisième baisse consécutive.

La cote nippone a également mal réagi à la chute du compartiment *des valeurs technologiques* à Wall Street. Par ailleurs, les intervenants commencent à douter de l'efficacité des mesures de relance que le gouvernement japonais doit annoncer la semaine prochaine.

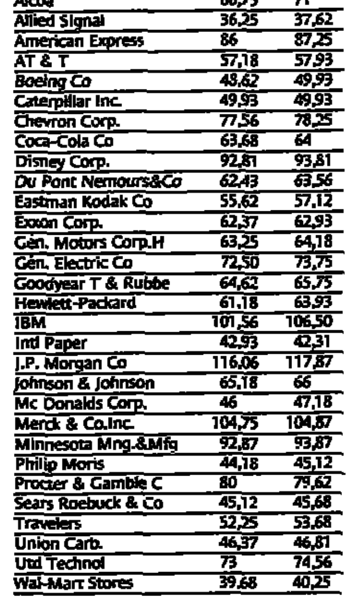
La veille, Wall Street a nettement baissé dans le sillage de la nouvelle dégringolade des places asiatiques qui accroît les inquiétudes sur les résultats des compagnies américaines impliquées dans la région, particulièrement les banques et la haute technologie. L'indice Dow Jones a baissé de 129,80 points (– 1,63 %), à 7 848,99 points.

En Europe, la Bourse de Londres a reculé de 1,84 %, à 5 035,9 points et celle de Francfort a perdu 2,43 %, à 4 016,70 points, au cours des dernières transactions électroniques.

INDICES MONDIAUX

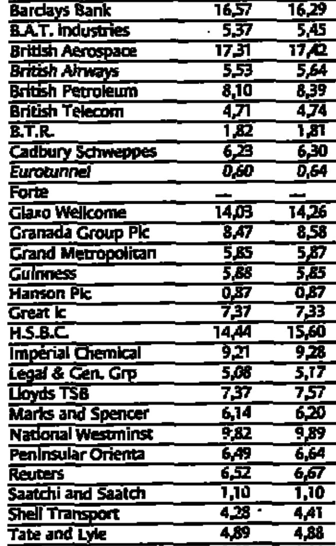
	Cours au 11/12	Cours au 10/12	Var. en %
Paris CAC 40	2830,65	2932,18	–3,59
New-York/DJ indus.	7859,93	7978,79	–1,51
Tokyo/Nikkei	16050,20	16478,18	–2,67
Londres/FT100	5026	5130,20	–2,08
Francfort/Dax 30	4030,16	4117,27	–2,16
Frankfort/Commer.	1337,48	1369,54	–2,40
Bruxelles/Bel 20	3020,40	3020,40	—
Bruxelles/Général	2429,11	2471,37	–1,74
Milan/MIB 30	1260	1260	—
Amsterdam/Gé. Cbs	605,80	615,50	–1,60
Madrid/Ibex 35	610,89	629,43	–2,05
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3221,30	3236,40	–0,47
Hong Kong/Hang S.	10420,22	11022,40	–5,78
Singapour/Strait t	1664,28	1703,52	–2,36

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones



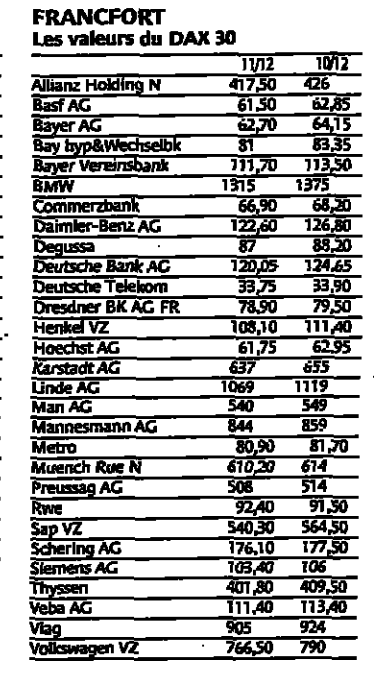
	11/12	10/12
Alcoa	68,75	71
Allied Signal	36,25	37,62
American Express	86	87,25
AT & T	57,18	57,93
Boeing Co	48,62	49,93
Caterpillar Inc.	49,93	49,93
Chevron Corp.	77,56	78,25
Coca-Cola Co	63,68	64
Disney Corp.	92,81	93,81
Du Pont Nemours&Co	62,43	63,56
Eastman Kodak Co	55,62	57,12
Exxon Corp.	62,37	62,93
Gén. Motors Corp.H	63,25	64,18
Gén. Electric Co	72,50	73,75
Goodyear T & Rubbe	64,62	65,75
Hewlett-Packard	61,18	63,93
IBM	101,56	106,50
Intl Paper	42,93	42,31
J.P. Morgan Co	116,06	117,87
Johnson & Johnson	65,18	66
Mc Donalds Corp.	46	47,18
Merck & Co.Inc.	104,75	104,87
Minnesota Mng.&Mfg	92,87	93,87
Philip Moris	44,18	45,12
Procter & Gamble C	80	79,62
Sears Roebuck & Co	45,12	45,68
Travelers	52,25	53,68
Union Carb.	46,37	46,81
Utd Technol	73	74,56
Wal-Mart Stores	39,68	40,25

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

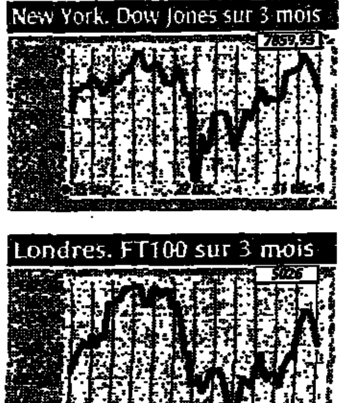


	11/12	10/12
Allied Lyons	5,25	5,32
Barclays Bank	16,57	16,29
B.A.T. industries	5,37	5,45
British Aerospace	17,31	17,42
British Airways	5,53	5,64
British Petroleum	8,10	8,39
British Telecom	4,71	4,74
B.T.R.	1,82	1,81
Cadbury Schweppes	6,23	6,30
Eurotunnel	0,60	0,64
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	14,03	14,26
Granada Group Plc	8,47	8,58
Grand Metropolitan	5,85	5,87
Guinness	5,88	5,85
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,37	7,33
H.S.B.C.	14,44	15,60
Impérial Chemical	9,21	9,28
Legal & Gen. Grp	5,08	5,17
Lloyds TSB	7,37	7,57
Marks and Spencer	6,14	6,20
National Westminst	9,82	9,89
Peninsular Orienta	6,49	6,64
Reuters	6,52	6,67
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	4,28	4,41
Tate and Lyle	4,89	4,88
Zeneca	19,55	19,80

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

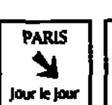


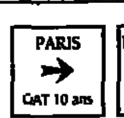
	11/12	10/12
Allianz Holding N	417,50	426
Basf AG	61,50	62,85
Bayer AG	62,70	64,15
Bay hyp&Wechselbk	81	83,35
Bayer Vereinsbank	111,70	113,50
BMW	1315	1375
Commerzbank	66,90	68,20
Daimler-Benz AG	122,60	126,80
Degussa	87	88,20
Deutsche Bank AG	120,05	124,65
Deutsche Telekom	33,75	33,90
Dresdner BK AG FR	78,90	79,50
Henkel VZ	108,10	111,40
Hoechst AG	61,75	62,95
Karstadt AG	637	655
Linde AG	1069	1119
Man AG	540	549
Mannesmann AG	844	859
Metro	80,90	81,70
Muench Rue N	610,20	614
Preussag AG	508	514
Rwe	92,40	91,50
Sap VZ	540,30	564,50
Schering AG	176,10	177,50
Siemens AG	103,40	106
Thyssen	401,80	409,50
Veba AG	111,40	113,40
Viag	905	924
Volkswagen VZ	766,50	790





LES TAUX





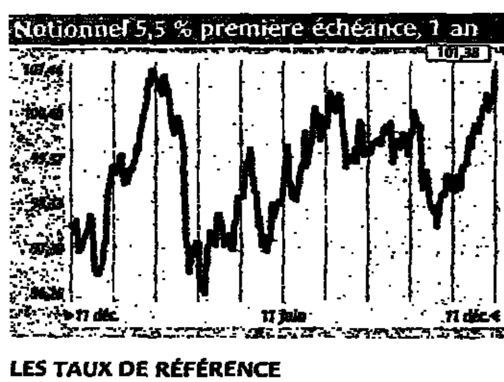




Progression initiale du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français était encore orienté à la hausse, vendredi 12 décembre. Dès les pre*miers échanges, le contrat notionnel du Matif, qui me*sure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 2 centièmes, à 101,38. La veille, jouant son rôle de valeur refuge, il avait terminé la séance en hausse de 66 centièmes. Sur le marché obligataire américain, les obligations du Trésor ont également repris leur rôle de valeurs refuge face à la crise asiatique. Le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, reculait *à 6,018 %, contre 6,065 %. Il était tombé brièvement à* 5,985 % en début de journée.

Ce taux reculait également après la publication d'une hausse de 0,2 % seulement de l'indice des ventes de détail aux Etats-Unis en novembre, alors qu'on attendait une hausse de 0,5 %.

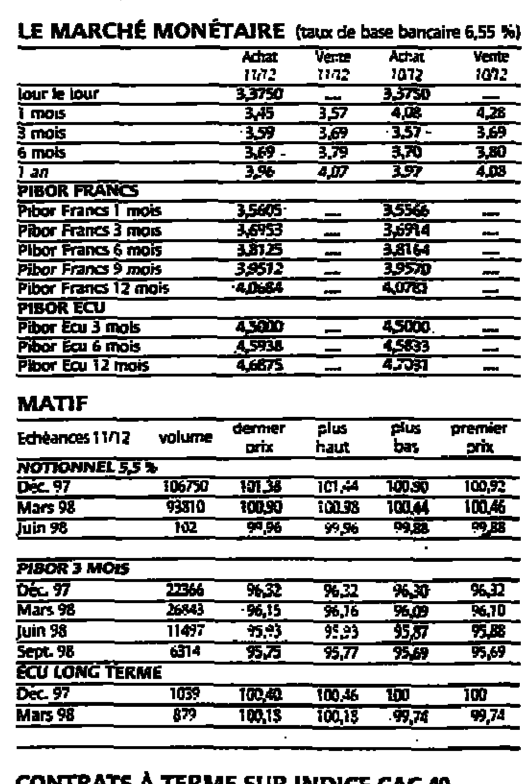


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 11/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,31	5,39	5,92	1,70
Allemagne	3,43	5,39	5,95	1,80
Grande-Bretagne	6,94	6,39	NC	2,80
Italie	6,63	5,85	6,36	2,60
Japon	0,52	1,87	NC	0,50
Etats-Unis	5,47	5,88	6,07	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 11/12	Taux au 10/12	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	–1,95	–1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	–2,18	–2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	–2,20	–2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 11/12	Vente 11/12	Achat 10/12	Vente 10/12
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,45	3,57	4,08	4,28
3 mois	3,59	3,69	3,57	3,69
6 mois	3,69	3,79	3,70	3,80
1 an	3,96	4,07	3,97	4,08
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5605	—	3,5566	—
Pibor Francs 3 mois	3,6953	—	3,6914	—
Pibor Francs 6 mois	3,8125	—	3,8164	—
Pibor Francs 9 mois	3,9512	—	3,9570	—
Pibor Francs 12 mois	4,0684	—	4,0783	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5000	—	4,5000	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5938	—	4,5833	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6875	—	4,7031	—

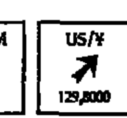
MATIF

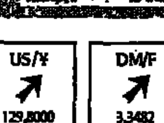
Echéances 11/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	106750	101,38	101,44	100,90	100,92
Mars 98	93810	100,90	100,98	100,44	100,46
Juin 98	102	99,96	99,96	99,88	99,88
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	22366	96,32	96,32	96,30	96,32
Mars 98	26843	96,15	96,16	96,09	96,10
Juin 98	11497	95,93	95,93	95,87	95,88
Sept. 98	6314	95,75	95,77	95,69	95,69
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1039	100,40	100,46	100	100
Mars 98	879	100,15	100,15	99,74	99,74

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 11/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 97	21044	2832	2893	2830	2885
Janvier 98	96	2839,50	2892	2839,50	2892
Février 98	70	2866,50	2866,50	2865,50	2865,50
Mars 98	192	2857	2910	2857	2910

LES MONNAIES



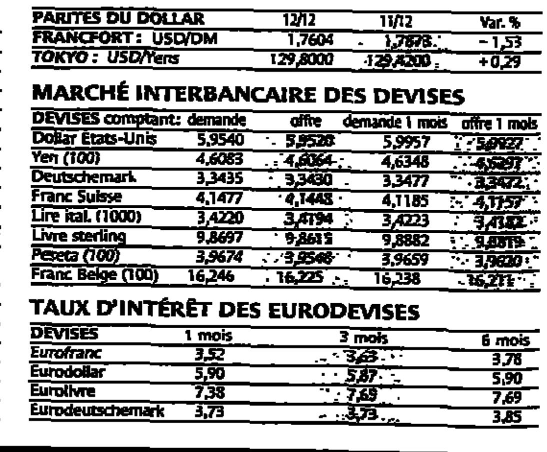




Repli du dollar

LE DOLLAR RECULAIT légèrement, vendredi 12 décembre, face au franc, à 5,9190 francs et restait quasi*ment inchangé face au deutschemark*, à 1,7674 deutschemark dans les premiers échanges entre banques. La veille, il s'échangeait à 5,9205 francs et 1,7678 deutschemark. Le franc était en très légère hausse face au deutschemark, à 3,3490 francs, contre 3,35 francs, jeudi en fin d'après-midi.

Quelques heures plus tôt à Tokyo, le billet vert évoluait dans une fourchette étroite face au yen, vendredi en fin *de journée, les investisseurs renonçant* à prendre de nouvelles positions avant la publication de la série de mesures destinées à assainir le système financier du pays. Peu avant la clôture, la devise américaine s'échangeait à 129,76-78 yens, contre 130,07 yens plus tôt, et 129,78 yens à New York jeudi soir.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 11/12	% 10/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,8200	+0,04	322	346
Ecu	6,6260	+0,17	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,9547	–0,19	5,6700	6,2700
Belgique (100 F)	16,2300	+0,03	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,1300	+0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4195	—	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,9100	+0,03	82	92
Irlande (1 iep)	8,6755	–0,25	8,2600	9,1000
Gde-Bretagne (1 L)	9,8420	+0,10	9,4300	10,2800
Grece (100 drach.)	2,1300	+0,05	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,6000	—	70	80
Suisse (100 F)	413,6700	+0,12	400	424
Norvège (100 k)	82,2400	–0,26	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5840	+0,04	45,6500	48,7500
Espagne (100 pes.)	3,9620	–0,03	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2800	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1817	–0,28	3,8900	4,4900
Japon (100 yens)	4,6064	–0,69	4,4600	4,8100
Finlande (mark)	111	–0,08	104,5000	115,5000

PARITES DU DOLLAR	12/12	11/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7604	1,7878	–1,53
TOKYO : USD/Yens	129,8000	129,4200	+0,29

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9540	5,9528	5,9957	5,9927
Yen (100)	4,6083	4,6064	4,6348	4,6297
Deutschemark	3,3435	3,3430	3,3477	3,3472
Franc Suisse	4,1477	4,1448	4,1185	4,1157
Lire ital. (1000)	3,4220	3,4194	3,4223	3,4182
Livre sterling	9,8697	9,8615	9,8882	9,8819
Peseta (100)	3,9674	3,9548	3,9659	3,9620
Franc Belge (100)	16,246	16,225	16,238	16,211

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,52	3,63	3,78
Eurodollar	5,90	5,87	5,90
Eurolivre	7,38	7,69	7,69
Eurodeutschemark	3,73	3,73	3,85

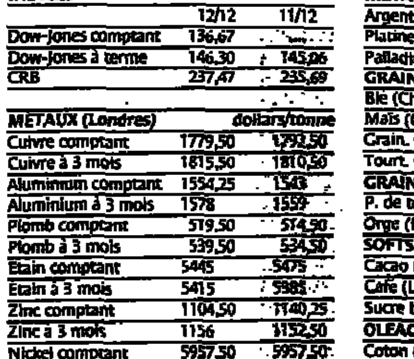
L'OR

	cours 11/12	cours 10/12
Or fin (k. barre)	55000	54400
Or fin (en lingot)	55450	54800
Once d'Or Londres	286,30	284,80
Pièce française(20f)	318	317
Pièce suisse (20f)	320	319
Pièce Union lat(20f)	323	319
Pièce 20 dollars us	2405	2340
Pièce 10 dollars us	1332,50	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2060	2070

LE PÉTROLE

En dollars	cours 12/12	cours 11/12
Brent (Londres)	17,42	17,45
WTI (New York)	18,67	18,15
Light Sweet Crude	18,11	18,12

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	12/12	11/12
Dow-Jones comptant	136,67	—
Dow-Jones à terme	146,30	145,06
CRB	237,47	235,69
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	1779,50	1792,50
Cuivre à 3 mois	1815,50	1810,50
Aluminium comptant	1554,25	1543
Aluminium à 3 mois	1578	1559
Plomb comptant	519,50	514,50
Plomb à 3 mois	539,50	534,50
Etain comptant	5445	5475
Etain à 3 mois	5415	5985
Zinc comptant	1104,50	1140,25
Zinc à 3 mois	1156	1152,50
Nickel comptant	5957,50	5957,50
Nickel à 3 mois	6225	6295

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	582,70	579,50
Platine à terme	—	—
Palladium	209,95	207,45
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	344,50	337
Maïs (Chicago)	269,25	265,50
Grain. soja (Chicago)	713	702,75
Tourt. soja (Chicago)	229,40	226,20
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	75,40	75,60
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1650	1714
Café (Londres)	1840	1807
Sucre blanc (Paris)	307,20	305,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	67,07	67,07
Jus d'orange (New-York)	83	82,85

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 12 DÉCEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,59 %
CAC 40 : 2845,22

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	979	[illegible]	− 1,73	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	[illegible]	—	1000
Renault (T.P.)	1791	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2260	[illegible]	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1280	[illegible]	− 0,62	1000
Thomson S.A (T.P)	920	[illegible]	—	1000
Accor	1077	[illegible]	− 0,46	100
AGF-Ass.Gen.France	326,10	[illegible]	− 0,24	30
Air Liquide	880	[illegible]	+ 1,93	70
Alcatel Alsthom	740	[illegible]	− 0,13	40
Atos (ex.Axime) CA	812	[illegible]	− 3,44	10
Axa	451,90	[illegible]	+ 0,13	60
Bail Investis	809	[illegible]	—	100
Bancaire (Cie)	992	[illegible]	+ 1,91	100
Bazar Hot. Ville	534	[illegible]	+ 1,12	50
Bertrand Faure	385,40	[illegible]	—	5
BIC	407	[illegible]	+ 0,46	25
BIS	490	[illegible]	—	20
Cred.Fon.France	85	85	—	100
Credit Lyonnais CI	312	322,90	+ 3,49	100
Cred.Nat.Natexis	358	356,90	− 0,30	100
CS Signaux(CSEE)	187	181	− 3,20	100
Damart	3880	3866	− 0,36	50
Danone	1024	1060	+ 3,51	10
Dassault-Aviation	1330	1320	− 0,75	50
Dassault Electro	601	595	− 0,99	80
Dassault Systemes	184	183,30	− 0,38	5
De Dietrich	266,10	272	+ 2,21	25
Deveaux(Ly)#	698	687	− 1,57	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	45	44,50	− 1,11	100
Dexia France	650	657	+ 1,07	100
DMC (Dollfus Mi)	105,20	102,20	− 2,85	75
Dynaction	153	152,10	− 0,58	25
Eaux (Gle des)	752	757	+ 0,66	100
Eiffage	247,30	249	+ 0,68	50
Elf Aquitaine	651	644	− 1,07	50
Eramet	220,60	219,90	− 0,31	20
Eridania Beghin	902	918	+ 1,77	100
Essilor Intl	1703	1696	− 0,41	20
Essilor Intl.ADP	1625	1624	− 0,06	20
Esso	477,80	475	− 0,58	50
Eurafrance	2420	2380	− 1,65	200
Euro Disney	7,05	7,10	+ 0,70	5
Europe 1	1137	1151	+ 1,23	100
Eurotunnel	5,80	5,80	—	10
Fimalac SA	452	451	− 0,22	40
Finextel	113	107,90	− 4,51	100
Fives-Lille	347	348,90	+ 0,54	80
France Telecom	210,10	211,70	+ 0,76	25
Fromageries Bel	4340	4370	+ 0,69	50
Galeries Lafayette	2680	2720	+ 1,49	100
GAN ex.dt sous.	136,10	136,20	+ 0,07	100

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Volkswagen A.G #	3230	3244	+ 0,43	50
Volvo (act.B) #	166	164	− 1,20	6
Western Deep #	90,25	92,80	+ 2,82	2
Yamanouchi #	135,50	137,40	+ 1,40	50
Zambia Copper	12,85	12,90	+ 0,38	2

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 12 DÉCEMBRE

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	365,90	368
Commerzbank AG	227,30	229
Fiat Ord	17,05	17,10
Gold Fields South	74	70,50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 12 DÉCEMBRE

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 12 DÉCEMBRE

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 12 DÉCEMBRE

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ♦ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 11 décembre

SYMBOLES
◊ cours du jour; ♦ cours précédent.

SCIENCES Prochainement, le continent africain recevra ses premiers stocks d'antirétroviraux. ● LA CÔTE-D'IVOIRE *devrait ainsi* pour la première fois être en mesure de dispenser à ses malades des thérapies analogues à celles dont disposent aujourd'hui les pays industrialisés. ● D'AUTRES EXPÉRIENCES de ce type devraient suivre en Ouganda, au Vietnam et au Chili, ce qui suppose pour les participants à la 10e conférence sur le sida en Afrique, qui vient de se tenir à Abidjan, une pérennité des financements et l'existence d'un réseau de distribution opérationnel des médicaments. ● MAIS L'INTRODUCTION des antirétroviraux dans un cadre clinique et économique donné n'a de sens que si le programme de lutte contre le sida y est opérationnel et si les infections opportunistes, notamment la tuberculose, y sont prévenues, diagnostiquées et traitées.

Les nouveaux traitements du sida arrivent en Afrique

Plus de vingt millions de femmes, d'hommes et d'enfants sont infectés par le VIH sur le continent. Les premières expériences de trithérapie dans le tiers-monde soulèvent de nombreuses questions éthiques, médicales et économiques

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Dans quelques semaines, la Côte-d'Ivoire importera ses premiers stocks d'antirétroviraux, et dans quelques mois plusieurs centaines, plusieurs milliers peut-être d'Ivoiriens infectés par le VIH bénéficieront, pour la première fois sur ce continent, d'une prise en charge médicale et médicamenteuse analogue à celles dispensées en Europe et en Amérique du Nord. La même expérience suivra en Ouganda ainsi qu'au Vietnam et au Chili. Cette initiative, lancée sous l'égide d'Onusida (*Le Monde* du 6 novembre), a fait l'objet d'âpres débats lors de la 10e conférence sur le sida en Afrique, qui s'est tenue du 7 au 11 décembre à Abidjan. En particulier à propos du souhait du président de la République, Jacques Chirac, de créer au plus vite un « *fonds international de solidarité thérapeutique* ».

L'accès des malades du tiers-monde aux techniques diagnostiques et thérapeutiques du monde industrialisé ne peut être discuté, à la condition toutefois de relativiser les espoirs que l'on pourrait a priori nourrir. Cette question a été abordée à Abidjan à l'initiative de l'Agence nationale française de recherches sur le sida qui travaille en liaison avec la plupart des organismes scientifiques internationaux. Résultat : un texte de consensus officiellement adopté après de longues négociations coordonnées par le professeur Jean-Pierre Coulaud (hôpital Claude-Bernard, Paris).

Obtenu au prix d'une synthèse empruntant autant à la médecine qu'à la politique et à la diplomatie, ce texte intitulé « *Place des antirétroviraux dans la prise en charge des personnes infectées par le VIH en Afrique* » reflète les obstacles qui s'opposent à la diffusion rapide des nouvelles thérapies du sida sur un continent qui compte officiellement plus de vingt millions de personnes directement concernées. « *Tous les efforts doivent évidemment tendre vers l'administration d'un traitement antirétroviral à chacune des personnes infectées par le VIH pour lesquelles, en l'état actuel des connaissances, cette prescription est justifiée. Encore faut-il,* avertissent les auteurs, *s'assurer de la qualité des prescriptions en fonction des molécules disponibles et des réalités du terrain.* »

Et d'ajouter : « *L'introduction des antirétroviraux dans un cadre clinique et économique donné n'a de sens que si le programme de lutte contre le sida y est opérationnel et si les infections opportunistes, notamment la tuberculose, y sont prévenues, diagnostiquées et traitées de façon aussi satisfaisante que possible.* » Or on est bien loin, sur ce thème, du prérequis, l'épidémie de sida ayant précisément pour conséquence d'accélérer les flambées épidémiques de tuberculose qui, lorsqu'elles sont diagnostiquées, ne peuvent le plus souvent être traitées.

DE NOMBREUSES CONTRAINTES

Les nouvelles associations médicamenteuses antirétrovirales imposent de nombreuses contraintes (prises quotidiennes et répétées à heure fixe). Elles ne doivent en aucun cas être interrompues et sont a priori prescrites pour de longues années, sinon à vie. « *La nécessité de poursuivre l'administration des antirétroviraux sans interruption exige la pérennité des financements, l'existence d'un réseau de distribution opérationnel des médicaments dans le pays considéré,* soulignent les auteurs du consensus d'Abidjan, *les antiviraux ne devraient être prescrits que si l'on peut raisonnablement s'assurer du bon suivi des traitements.* »

La prescription de ces nouvelles molécules devrait être limitée à des centres de soins dans lesquels de multiples critères sont réunis. Car il faut pouvoir identifier les contre-indications au traitement, détecter ses effets secondaires et évaluer le statut immunitaire des malades. Sur ce point, les spécialistes estiment que le comptage des lymphocytes CD 4 sera suffisant en Afrique et que l'on pourra, à la différence de l'Europe ou des Etats-Unis, faire l'économie de la mesure de la « charge virale ». Il faudra accorder la plus grande attention à l'apparition des souches de virus résistantes aux médicaments.

« *Chaque fois que possible, pour l'adulte comme pour l'enfant, une trithérapie devrait être utilisée. Cependant les bithérapies ont fait la preuve de leur efficacité chez des patients symptomatiques. Elles sont moins coûteuses, moins toxiques, plus aisément suivies et constituent donc une alternative. En revanche les monothérapies seront proscrites en dehors de la prévention de la transmission mère-enfant,* peut-on lire dans le texte du consensus. *Le traitement, qui sera poursuivi sans interruption, est indiqué pour les personnes asymptomatiques dont le taux de CD 4 est inférieur à 500 par millimètre cube. Mais il devrait être administré préférentiellement aux personnes symptomatiques, à l'exclusion des stades ultimes.* »

Le traitement à base d'AZT destiné à prévenir la transmission *in utero* du VIH de la future mère infectée « *doit être considéré comme une priorité en Afrique* ». Diverses expériences, très critiquées, tentent actuellement d'établir dans différents pays du tiers-monde l'efficacité d'un traitement « *allégé* », *a priori* plus compatible avec la réalité africaine. Sur ce thème, la conférence d'Abidjan s'est voulue prudente. « *Les stratégies de traitement,* dit-elle, *doivent être adaptées en fonction des données des essais en cours ; le traitement antirétroviral doit être poursuivi après l'accouchement, selon les critères retenus dans le pays pour les adultes. L'allaitement maternel devrait être déconseillé mais il est nécessaire de tenir compte des conditions de vie de la mère. Une réflexion doit être menée sur la généralisation du conseil et du dépistage proposés aux femmes enceintes.* » Les exemples sont en effet nombreux de femmes africaines, enceintes ou non, qui, dès qu'elles sont identifiées comme séropositives, sont rejetées par leur entourage.

Jean-Yves Nau

COMMENTAIRE

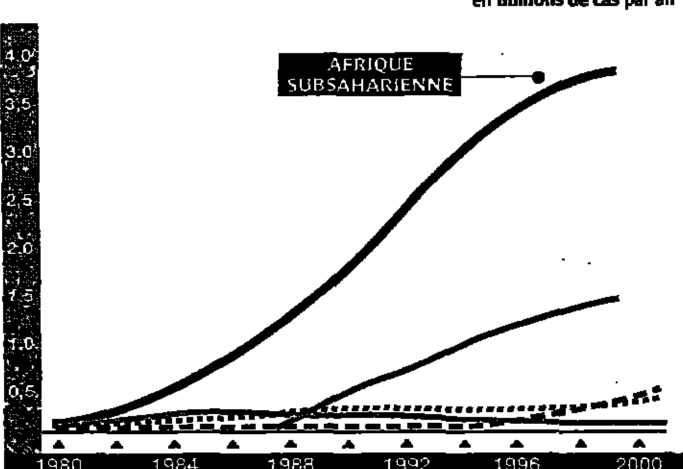
PRIVILÉGIER LA SANTÉ PUBLIQUE

L'introduction planifiée des antirétroviraux sur le sol africain impose de telles contraintes méthodologiques que l'on imagine mal, compte tenu du dénuement et de la désorganisation des systèmes de soins, que les études pilotes d'Ouganda et de Côte-d'Ivoire puissent, si elles réussissent, être rapidement étendues. D'autant que les multinationales productrices d'antirétroviraux sont muettes sur la politique qu'elles entendent développer à l'égard du tiers-monde où vit la quasi-totalité des personnes qui pourraient bénéficier de leurs molécules. Quand, et de quelle manière, les états-majors de ces puissantes firmes répondront-ils à l'appel lancé a à Abidjan par le chef de l'Etat et le gouvernement français ?

Aujourd'hui, les trithérapies mettent en lumière le gouffre qui sépare la prise en charge des malades du sida selon qu'ils vivent au Nord ou au Sud. Elles sont également dotées d'une forte charge symbolique, qui doit être maniée avec la plus grande prudence. Leur arrivée dans le tiers-monde, ne peut régler, à elle seule, l'immensité des problèmes que soulève l'épidémie de sida, tout comme elle ne constitue pas le remède miracle des malades des pays riches. Au mieux, ces trithérapies devraient inciter les gouvernements africains et les responsables en charge de la coopération Nord-Sud à bâtir modestement les bases d'une bonne médecine et à privilégier la santé publique, quasi inexistante, hélas ! sur le continent noir.

J.-Y. N.

La terrible progression africaine



Selon l'Onusida, à la fin de 1997, 30,6 millions de personnes dans le monde étaient porteuses du virus du sida. 20,8 millions d'entre elles habitaient l'Afrique subsaharienne. La majorité des nouveaux cas d'infection enregistrés dans cette région du monde entre 1980 et 2000 sont d'origine hétérosexuelle et 80% des infections mondiales observées chez les femmes sont localisées en Afrique subsaharienne.

Abidjan « fidélise » ses donneurs de sang

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Face au danger omniprésent en Afrique subsaharienne de transmission du sida par le sang, la Côte-d'Ivoire a mis au point l'un des systèmes les plus efficaces du continent. Dans ce pays fortement touché par l'épidémie, le Centre national de transfusion sanguine a pu, avec l'aide initiale de l'Union européenne, réorganiser son mode de fonctionnement au début des années 90, réduisant ainsi les risques de *contamination virale* lors des transfusions.

Développée par le professeur Alain Bondurand, ancien anesthésiste-réanimateur français, et poursuivie par le docteur Seidou Konaté, responsable du CNTS, cette politique a porté ses fruits. En réussissant à « fidéliser » – sans pour autant les rétribuer – 8 000 des 15 000 donneurs ivoiriens, les centres de transfusion sanguine d'Abidjan, de Bouaké et de Korhogo sont passés en quelques années d'une proportion de donneurs séropositifs de 8 % à celle, actuelle, de 0,20 %. Dans le même temps, le risque de transmettre le sida en Côte-d'Ivoire, lors d'une transfusion sanguine, est tombé de 1 sur 350 à 1 pour 1 500. Ces progrès sont d'autant plus remarquables que l'épidémie continue à progresser dans l'ensemble du pays où 80 % des prostituées, 10 % de la population « sexuellement active » et 50 % des tuberculeux sont aujourd'hui contaminés par le VIH.

PRODUITS « SURSÉCURISÉS »

La situation ne manque pas, pour autant, d'être paradoxale. La volonté des responsables sanitaires ivoiriens de progresser dans la recherche de la qualité tout en respectant les principes éthiques du bénévolat et de l'anonymat les conduit, en effet, à proposer une double qualité de sang. En pratique, les patients ou leurs familles ont, dans ce pays, le choix d'acheter des culots globulaires « sursécurisés » ou des produits sanguins standards. Les premiers ne sont mis en circulation qu'après avoir été congelés et après que le donneur a, quelques mois plus tard, une nouvelle fois été testé, ce qui permet d'affirmer qu'il était bien séronégatif au moment du prélèvement initial.

L'inconvénient de cette procédure sécuritaire est économique : le coût de la poche de 250 centimètres cubes de sang « sursécurisé » atteint 125 000 francs CFA, soit 1 250 francs français. Un tarif excessivement élevé en Côte-d'Ivoire. Le CNTS d'Abidjan ne délivre donc, en fait, que 250 de ces poches chaque année, alors qu'il distribue, dans le même temps, 44 000 autres de qualité standard au prix de 60 francs français dans les CHU, 30 francs dans les hôpitaux généraux et 173 francs dans la principale clinique privée de la capitale ivoirienne.

« *Nous souhaiterions pouvoir ne fournir que du sang de la meilleure qualité. Mais, pour des raisons économiques, cela nous est impossible* », regrette le docteur Konaté. Ce dernier est toutefois satisfait de la situation de son pays, largement préférable à celle qui prévaut ailleurs dans cette région de l'Afrique. Selon les derniers chiffres publiés lors de la conférence d'Abidjan sur le sida en Afrique, le quart des 2,5 millions d'unités de sang transfusées chaque année sur le continent – le plus souvent à des femmes et à des enfants – ne subit encore aucun dépistage de l'infection par le VIH. Certaines compagnies occidentales spécialisées dans le rapatriement sanitaire ont d'ores et déjà recours à des officines qui, moyennant finances, offrent, en urgence, un sang européen de toute première qualité.

J.-Y. N.

Le potentiel de recherche français reste mal valorisé, selon l'Observatoire des sciences et techniques

LE BON NIVEAU de l'appareil scientifique français demeure trop peu mis en valeur par des applications technologiques. Telle est l'une des principales conclusions du quatrième rapport biennal de l'Observatoire des sciences et techniques (OST), rendu public vendredi 12 décembre. Ce volumineux document, devenu un outil de référence, rassemble un très grand nombre d'indicateurs caractérisant les forces et les faiblesses de la recherche française, sa place au sein de l'ensemble européen et le poids de ce dernier dans le monde.

La part des dépenses de recherche et développement (environ 180 milliards de francs) dans le produit intérieur brut s'est inscrite à la baisse ces dernières années, passant de 2,45 % en 1993 à 2,35 % en 1995, relève le rapport. Ce constat n'intègre évidemment pas la légère reprise amorcée avec le budget 1998 de la recherche civile. Il ne prend pas non plus en compte la relance de l'emploi scientifique engagée par le nouveau gouvernement, quand il pointe une inadéquation persistante entre les flux de nouveaux docteurs (près de 10 000 par an) et les débouchés qui s'ouvrent à eux, notamment dans l'industrie (17 % seulement y trouvent un poste).

Ces fragilités structurelles n'empêchent pas les chercheurs français de faire preuve d'une productivité soutenue, avec 5,1 % des publications scientifiques mondiales en 1995 (en progression de 16 % depuis 1983) et 15,6 % des publications européennes (en hausse de 8 %). Les résultats sont moins flatteurs, en revanche, pour ce qui est des brevets : en 1996, la France n'a contribué qu'à 3,1 % des brevets déposés aux Etats-Unis et 7 % de ceux déposés en Europe, ce qui traduit un recul continu depuis dix ans.

L'analyse par disciplines fait apparaître une position de force dans l'aérospatial et les transports terrestres, mais un inquiétant retard en électronique, en sciences pour l'ingénieur, en chimie et en biologie appliquée. « *On doit s'interroger sur les causes de l'écart persistant entre les bonnes performances de notre système de recherche et ses résultats, plutôt insuffisants, dans de nombreux secteurs, en particulier les biotechnologies et les technologies de l'information* », commentent le président de l'OST, Pierre Papon, et son directeur, Rémi Barré.

Le rapport apporte un éclairage supplémentaire, en établissant, *pour la première fois, un palmarès* des pôles scientifiques européens. Parmi les vingt premiers, en nombre de publications, cinq sont allemands et cinq autres britanniques, la France n'apparaissant que deux fois, avec Paris (au deuxième rang) et l'Essonne (en seizième position, grâce aux centres d'Orsay et de Saclay). Les performances ne sont pas meilleures *en termes de brevets* : l'Allemagne est citée douze fois et la France deux seulement, avec Paris (à la huitième place) et les Hauts-de-Seine (en dixième position). « *Ces constats,* écrivent les auteurs, *conduisent à s'interroger sur la portée des politiques régionales et leur capacité à faire émerger des métropoles de recherche à la dimension de l'Europe.* »

L'insuffisante corrélation entre recherche académique et applications industrielles n'est toutefois pas un phénomène hexagonal. Elle se vérifie aussi – et ce n'en est que plus préoccupant – à l'échelle de l'Union européenne. Celle-ci est à l'origine de 32,6 % des publications scientifiques mondiales, ce qui la place pratiquement au niveau des Etats-Unis (33,9 %) et très au-dessus du Japon (8,3 %). Mais elle ne détient que 17,8 % des brevets homologués sur le territoire américain, loin derrière les Etats-Unis (49 %), ce qui est logique, mais aussi le Japon (24,4 %), ce qui l'est moins. « *Ces chiffres,* insistent les rapporteurs, *reflètent le paradoxe européen : une recherche forte, mais d'incontestables faiblesses technologiques.* »

Ce tableau d'ombres et de lumières devrait se trouver sensiblement modifié, dans les années à venir, avec l'émergence de nouvelles nations scientifiques. Si la « triade » formée par les Etats-Unis, l'Europe et le Japon réalise toujours plus des trois quarts des dépenses mondiales de recherche et développement, la Chine et les nouveaux pays industriels d'Asie du Sud-Est se montrent de plus en plus actifs. Le rapport de l'OST confirme, en revanche, la crise profonde que traverse la recherche russe, dont la part mondiale de publications a chuté, en cinq ans, de 7,3 % à 3,3 %, sa participation aux dépôts de brevets devenant « *insignifiante* ».

Jean-François Augereau et Pierre Le Hir

★ ***Indicateurs 1998,*** **rapport de l'Observatoire des sciences et techniques, Economica, 552 pages, 400 francs.**

Le poids des programmes militaires

Pour la première fois, les rapporteurs de l'Observatoire des sciences et techniques traitent de l'incidence des programmes militaires sur les contrats publics de recherche et de développement. La part des crédits de défense – affectés principalement aux secteurs de l'aérospatiale et de l'électronique professionnelle – représentait encore, en 1995, 29,8 % des financements de la recherche publique, bien qu'elle soit en baisse sensible depuis le début des années 90. Mais cette manne bénéficie à un nombre restreint d'industriels : cent vingt entreprises. Or une analyse plus poussée montre que ces entreprises sont aussi celles qui profitent de 88 % des contrats civils de recherche et de développement. Paradoxalement, ce double effet de concentration ne donne pas d'avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux, excepté dans l'aérospatiale. Ce constat inattendu pousse à s'interroger sur l'efficacité des grands programmes technologiques civils et militaires.

هكذا من الأصل

Les créations d'Azzedine Alaïa triomphent au Musée de Groningen

La rétrospective spectaculaire du couturier parisien aux Pays-Bas consacre la mode comme art contemporain

GRONINGEN
de notre envoyée spéciale

Invariablement vêtu d'un costume de coton chinois – il en possède trois cents –, Azzedine Alaïa s'agenouille au pied de la géante, la robe-drapeau bleu, blanc, rouge créée en 1989 pour Jessye Norman chantant *La Marseillaise* du Bicentenaire, place de la Concorde. Majestueuse, elle trône à l'entrée de l'exposition que consacre au couturier le Musée de Groningen, l'un des quatre grands musées des Pays-Bas, avec 300 000 visiteurs par an, dans une ville qui ne compte que 170 000 habitants.

Tel un paquebot de bande dessinée surgi du brouillard, le bâtiment dessiné par l'Italien Alessandro Mendini et ouvert en 1994 est devenu pour quatre mois l'écrin de quelques stars : les robes fuselées sur les corps de Grace Jones, Diana Ross, Tina Turner, semblent, une fois n'est pas coutume dans un musée, prêtes à danser.

C'est aux Etats-Unis qu'Azzedine Alaïa se vit ouvrir, en 1979, les portes d'un succès international. Ses robes de maille zippées annonçaient l'avènement de la femme moulée de noir. S'il continue de créer des modèles de manière plus intime, Azzedine Alaïa a renoncé depuis 1993 à toute présentation. A Paris, dans le loft du Marais où défilaient Naomi, Tatiana et les autres, ses chiens aboient. Il refuse de faire partie de la Chambre syndicale de la mode, annule *in extremis* une exposition prévue à Marseille, vivant pilier de ses enthousiasmes et de ses bouderies légendaires.

Prenant ses distances, il choisit de répondre aux appels plus spontanés venus du monde de l'art : invité au CAPC de Bordeaux en 1985 par Jean-Louis Froment, il présente une robe sous un tableau de son ami Julian Schnabel à la Biennale de Florence en 1996. Aujourd'hui, c'est en Hollande que le couturier le plus fêté des années 80 – deux Oscars de la mode en 1985 – a droit à un hommage de taille : deux mille cinq cents mètres carrés aux cimaises multicolores, de l'orange mimolette au bleu de Delft, où panthères, sirènes, Shéhérazades extensibles, révèlent la poigne d'un style travaillé au fer depuis quarante ans.

Tel un sculpteur ou un chirurgien couture, ce maître des cambrures féminines creuse les tailles, étire les jambes, tourne de manière obsessionnelle autour des reins, fait rebondir les croupes et redresse les dos, pour mieux flatter les silhouettes de ses clientes. « *On ne peut pas aller contre un rêve de robe de bal.* » Bousculant les paradoxes, Azzedine Alaïa a fait de la maille une armure, et découpé le cuir façon dentelle ou moucharabieh. Parallèlement à Marc Audibet, il s'est imposé comme l'un des pionniers du tissu stretch. Depuis, la rue qui marche en caleçon lui rend quotidiennement hommage.

Couturier, premier d'atelier flou et tailleur, et, comme il le dit avec humour en regardant ses doigts, petite main, l'appellation réservée aux ouvrières, il collectionne les rôles à l'intérieur de sa propre maison. Dans les années 60, à l'époque où les Rolls-Royce se garaient en double file rue de Bellechasse, son premier QG parisien, les défauts des clientes « *bijoutées aux as* » lui ont appris le sens de la perfection : comment rectifier une épaule penchée, rétablir une ligne de hanches, car « *l'art de la représentation était leur métier.* »

JEAN-BAPTISTE MONDINO

Etude de caleçon par Azzedine Alaïa, sculpteur couture.

DERNIÈRE GRANDE ÉPOQUE

Drapé, noué, lacé, corseté, le tissu lui obéit au doigt et à l'œil, entraînant les ombres d'Arletty et de la fille du pharaon, une déesse d'ébène ou la belle femme juive du Second Empire, en minicrinoline de broderie anglaise. « *Elles sont toutes là, les filles du peuple et les femmes du monde. Chacune dit à l'autre : " Ma fille, j'ai quelque chose que tu n'as pas "* », lance Azzedine Alaïa, qui, enfant à Tunis, a rêvé de filles aux yeux d'or en écoutant Oum Kalsoum.

Azzedine Alaïa a connu la dernière grande époque de la couture, habillé Louise de Vilmorin et Jacqueline Delubac, au temps où les élégantes étaient d'abord des rivales. Ainsi, c'est en conteur qu'il se révèle à Groningen, tandis que surgissent une centaine de femmes invisibles, parmi les photos de Peter Lindbergh, Jean-Paul Goude et autres fidèles. Là où souvent une exposition de vêtements annule la vie qui les a inspirés, celle-ci la révèle. La nuit précédant le vernissage, Alaïa repassait encore, attentif à organiser un pli, à répandre sur le sol des flots de mousseline, à coiffer un chapeau de singe, que n'aurait pas renié Balenciaga. La vraie surprise naît de la confrontation des robes avec des sculptures ou des toiles, la plupart prêtées par des amis, peintres ou collectionneurs, comme Peter Brant, époux de Stéphanie Seymour, le top model inspirant à Alaïa une robe de mariée de mille six cents heures de travail. On n'évite pas ici et là l'académisme de la démonstration, l'art pompier des années 80, dont les toiles Tati barbouillées par Schnabel resteront des effigies. Mais loin des débats de spécialistes, l'émotion jaillit, telle une évidence, dans cette salle africaine où les robes aux bustiers de coquillages ou aux franges de corde et les totems peints de Basquiat se répondent en écho. Ailleurs, les Mao d'Andy Warhol scrutent, voyeurs et perplexes, les lianes qui leur tournent insolemment le dos, tandis que le *Nocturne* de Christophe Von Weihe, peint spécialement pour l'exposition, semble éclairer les robes des débuts. Par sa scénographie originale, cette manifestation démode l'exposition de mode qui fige le vêtement, et le défilé de mode qui l'occulte trop souvent.

Comme au Stedelijk Museum d'Amsterdam, où l'on ose confronter des clichés de Man Ray, Brassaï, Nan Goldin et des photos de mode d'Inez Van Lamsweerde, des toiles de Malevitch et des fauteuils de Rietveld, ces mises en rapport inaugurent un répertoire d'influences pour le prochain siècle, celui des affinités électives, et rendent, loin des guerres de chapelles, la parole au beau, à l'universalité des formes.

Chaque pièce est un happening. Entre compressions de César, et nu sculpté de Picasso, les robes se tiennent, suspendues dans l'espace si dépouillé qu'il suggère dans un jeu d'ombres et de couleurs l'asphalte et le désert, le bleu infini de la mer. L'exposition sera présentée en 1998 en Israël (Musée d'art contemporain de Tel-Aviv), et au Japon (Musée du costume de Kobé). Des discussions sont en cours avec le Centre Georges-Pompidou. Paris ratera-t-il, ou pas, une nouvelle fois le coche ?

Laurence Benaïm

★ Alaïa. Groningen Museum, Postbus 90 9700 ME-Pays-Bas. Tél. : (31-50) 366-65-55. Fax (31) 50-312-08-15. Internet : www//groningen-museum.nl. Jusqu'au 8 mars 1998. A lire : *Alaïa*, de François Baudot, collection « Mémoire de la mode », éditions Assouline, 99 F.



PROSPER ASSOULINE

Quarante ans de carrière pour le pionnier des coupes près du corps et des tissus moulants, qui ne présente plus de défilé depuis 1993 mais continue de travailler dans son atelier du Marais.

De Tunis à Paris

C'est en 1957 qu'Azzedine Alaïa, étudiant en sculpture à l'Ecole des beaux-arts de Tunis – sa ville natale –, arrive à Paris. Baby-sitter pendant cinq ans, il travaille chez une comtesse du faubourg Saint-Germain. « Tout cela se passait pendant la guerre d'Algérie. Je suis reconnaissant de toute cette confiance. C'est pour moi la vraie France, celle dont j'avais rêvé. Une autre famille, celle que j'avais choisie. Le nom de Paris brillait comme une étoile. » Couturier en chambre, il crée ses premiers modèles sur mesure, avant de lancer sa marque de prêt-à-porter en 1981.

Naturalisé français, Azzedine Alaïa ne cache pas ses peurs. Cet été, sa nièce, qui vit en Tunisie, n'a pas pu se rendre à Paris. Motif, les papiers fournis par le couturier ne correspondaient pas aux normes. « *L'administration vous empoisonne. Si la France s'enferme, c'est dramatique. Les clientes vont à Londres. Quand on demande un visa, on a l'impression d'être un voleur. Des ajustements sont à faire, mais pas de cette façon humiliante. Les jeunes s'ouvrent, se mélangent, et on parle de "vrai Français" ?* » Il ajoute en riant : « *Je suis devenu râleur, comme les Français. Mais il faut espérer que les choses s'arrangent...* »

Flammes parfumées

Talisman des soirs d'hiver, la bougie révèle des lieux imaginaires autant qu'elle éclaire. Associées sous le nom de Tsé & Tsé, Catherine Levy et Sigolène Prébois, qui viennent de recevoir le Grand Prix de la Ville de Paris 1997 pour le design, ont créé pour le Secours populaire la Bougie givrée (40 francs), dont les anneaux de cire blanche se consument comme des pétales de fleurs. Plaidoyers poétiques contre le tout-industriel, leurs objets font toujours mine d'être bricolés, du « vase d'avril » à la guirlande de lanternes en cubes de papier coloré.

La flamme de la bougie célèbre aussi les cultes sans dieu. Chez Cir, boutique parisienne qui fournit les paroisses d'Ile-de-France depuis 1643, les cierges sont prisés par une clientèle d'esthètes minimalistes. Et devant la vague orientaliste qui séduit l'Europe, le marché de la bougie parfumée se développe au rythme de l'engouement pour l'aromathérapie. En pleine folie New Age, la créatrice américaine Donna Karan a lancé la bougie Envigorating, parfumée aux herbes, qui *« élève l'âme et redonne une humeur positive »*, et Calming, senteur épicée qui *« adoucit les sens »* (de 395 à 500 francs). *La reine de la mode new-yorkaise a étoffé son « business zen » avec des oreillers aromatisés aux plantes. Cônes d'encens, boules d'ambre, cailloux parfumés, les fragrances se diffusent et les maisons se mettent au parfum, dans le sillage des spécialistes anglais, comme Crabtree & Evelyn, ou bien, en France, de la maison Rigaud, qui lançait en 1958 le premier modèle en cire molle conditionnée dans du verre.*

L'aromatique invite au voyage à domicile comme Chine impériale d'Annick Goutal aux notes de thé (310 francs), ou les bougies Poème en libellule de la Maison de la Chine (198 francs). A travers ses flammes signées, Yves Saint Laurent propose les effluves précieux de ses lieux de vie : jardins Majorelle avec Thé à Marrakech, villégiature à Deauville avec Pluie d'été, et appartement parisien avec Feu de santal (200 francs). Le gri-gri de cire devient un nouvel attribut des créateurs de mode, comme la bougie du japonais Comme des garçons, emballée sous vide (70 francs). Rigaud, qui vend chaque année 200 000 bougies dans le monde, réalise 45 % de son chiffre d'affaires entre octobre et décembre. A l'approche des fêtes, les parfumeurs étendent leur univers olfactif. Chez L'Artisan parfumeur, la flamme oscille aux notes de Thé et pain d'épice (240 francs). Tarte au miel, ou Nougat blanc, les bougies de L'Occitane à prix modéré (59 francs) sont prêtes à être dégustées dans la tradition provençale des treize desserts de Noël.

Triomphe de l'éphémère, la bougie s'impose aussi, à l'écart des tables de fête, comme une œuvre d'art, vouée à disparaître. Kris Ruths, peintre et sculpteur américain, cisèle la cire, dans des reliefs anguleux ou torsadés, aux couleurs d'ivoire et d'ébène. D'une hauteur de 50 centimètres, ses bougies conceptuelles se vendent à plus de 1 000 francs. Une quête de sens pour une fin de siècle qui se consume...

J.-P. VALLORANI

La bougie givrée de Tsé & Tsé.

Anne-Laure Quilleriet

★ Adresses parisiennes : L'Artisan parfumeur, 32, rue du Bourg-Tibourg, 75004 ; Cir, 22, rue Saint-Sulpice, 75006 ; Comme des garçons, 42, rue Etienne-Marcel, 75002 ; Crabtree & Evelyn, 177, boulevard Saint-Germain, 75006 ; Annick Goutal, 16, rue de Bellechasse, 75007 ; Donna Karan et Kris Ruths en vente au Printemps-Haussmann ; Maison de la Chine, 76, rue Bonaparte, 75006 ; L'Occitane, 130, rue Mouffetard, 75005 ; Rigaud en vente au Bon Marché. Tsé & Tsé associées, Boutiques Musées, 203, porte Berger, Forum des Halles, 75001 ; et Conran Shop 117, rue du Bac, 75007.

هكذا من الاصل

« Innovation Kvaerner » applique à la Whitbread la rigueur nordique

Le voilier norvégien domine la course autour du monde

En tête du classement général de la Whitbread, la course autour du monde par étapes et en équipage, avant la troisième étape australienne Fremantle-Sydney, dont le départ doit être donné samedi 13 décembre, les hommes du voilier norvégien *Innovation Kvaerner*, parmi lesquels figurent les Français Pierre Mas et Jacques Vincent, récoltent les bénéfices d'une préparation et d'un suivi en tous points exemplaires.

« C'ÉTAIT juste assez bon pour se faire plaisir et juste assez mauvais pour nous inciter à recommencer », dit Pierre Mas lorqu'il évoque la *Whitbread 1993-1994, dont il avait* pris la deuxième place à bord du bateau suédois *Intrum Justitia*. Knut Frostad était également de l'aventure en qualité d'équipier. Quand il est parvenu à convaincre une entreprise de son pays de lui construire un bateau pour l'édition 1997-1998 de la course autour du monde par étapes avec équipage, le trentenaire norvégien s'est souvenu des propos de son compère français.

Pour recommencer, Pierre Mas a donc choisi le projet scandinave ; parce qu'il était *« certain d'avoir toutes les chances de gagner »*. A quarante ans, le chef de quart et barreur est le doyen de l'équipage d'*Innovation Kvaerner*. Sa carrière bien remplie et son implication dans le « Défi Yaka-France » pour la prochaine Coupe de l'America lui interdisent de se satisfaire d'une simple *« participation »*. Kvaerner lui a donné cette garantie. Outre sa belle santé financière, sa qualité de premier constructeur naval européen spécialisé dans la fabrication des paquebots, méthaniers, brise-glaces et autre plates-formes de forage faisait de la société norvégienne le sponsor rêvé.

« CONSTRUIT POUR GAGNER »

Ses chantiers n'ont manqué de rien pour optimiser le plan de l'architecte naval néo-zélandais Bruce Farr – qui a conçu huit des dix bateaux au départ –, imaginant une concentration et un centrage des masses de poids pour alléger le voilier. *« Ce projet a été construit pour gagner*, dit Pierre Mas, ravi. *Le bateau n'est pas différent des autres, il est juste extraordinairement bien préparé. »* L'argent est bien le nerf de cette petite guerre navale autour du globe.

La finesse de l'analyse stratégique des images satellites exécutée par Marcel Van Triest est également très utile au bateau norvégien. Selon Pierre Mas, le colossal navigateur néerlandais – il mesure deux mètres –, autre ancien d'*Intrum Justitia*, *« n'est jamais surpris par la moindre évolution météorologique »*. La seule doléance de Pierre Mas concerne les voiles. Les lattes qui assurent leur tenue se sont révélées fragiles lors de la deuxième étape et l'inventaire faisait état d'une carence de toiles adaptées au « petit temps ». Kvaerner s'est hâté d'en expédier un stock afin de mettre l'escale à profit pour de nouveaux tests.

Des innovations pour gagner

PLAN AÉRIEN

BALLAST — PIÈCE DE NAVIGATION — CUISINE — VOILES — COUCHETTE — PARABOLE — WC

PLACE AU VIDE : l'aspect fonctionnel a été préféré au confort. Les parties intérieures sont concentrées au milieu du bateau pour réduire le mouvement lorsque le bateau est soumis à des secousses. Les parties situées à l'avant du mât et tout à fait à l'arrière sont vides, pour éviter les effets de tangage exagéré qui freineraient le bateau. La peinture, poids inutile, n'a été utilisée qu'en cas d'extrême nécessité.

PLAN DE COUPE

UNE QUILLE DIFFÉRENTE : la petite taille de la quille d'innovation Kvaerner diminue la prise à l'eau. A sa base, la quille est lestée par un gros bulbe en plomb qui rend les mouvements du bateau plus brusques, mais qui, en concentrant le poids sur le point le plus bas du voilier, offre une meilleure stabilite et permet de naviguer avec une plus grande surface de voilure.

Torben Grael, éminent spécialiste brésilien de la voile, va rejoindre l'équipage pour les prochaines étapes, qui mèneront d'Australie en Nouvelle-Zélande puis au Brésil après le doublage du Cap Horn. Là, encore rien n'est laissé au hasard. Contrairement à beaucoup d'autres, le professionalisme qui entoure le projet a permis à l'équipage de s'entraîner très tôt dans le froid norvégien sur un ancien bateau de la Whitbread. *Innovation Kvaerner* est arrivé ensuite.

Le règlement n'autorisant pas les bateaux de moins de treize tonnes, les ingénieurs ont allégé la coque et alourdi la quille au maximum pour optimiser la stabilité et permettre la tenue d'une plus grande surface de voilures. Mais la haute technologie a aussi ses travers. *« Par rapport à* Intrum Justitia, *il y a une dégradation énorme du confort*, constate Pierre Mas. *Le meilleur exemple est la cuisine. Il y a quatre ans, c'était un endroit convivial. Aujourd'hui, ça se résume à un réchaud fixé près du sol. »*

Depuis le départ, les hommes de Knut Frostad ont *« pris le parti d'être bien placés à l'arrivée de chaque étape »* plutôt que de vouloir la gagner à tout prix. La Whitbread est une course d'endurance usante pour les hommes comme pour le matériel. *« Pour gagner, il faut s'en tenir à l'essentiel*, dit Pierre Mas, que sa double casquette rend responsable des manœuvres et des performances. *On s'alimente, on nettoie, on dort. Faire autre chose reviendrait à perdre une énergie et un temps précieux. »*

A ce régime, la vie à bord n'est pas toujours une partie de plaisir, même pour des passionnés. *« C'est surtout l'humidité qui rend grincheux »*, coupe Pierre Mas. La panne du placard chauffant d'*Innovation Kvaerner* entre le Cap et Fremantle a dégradé la situation. Vêtus pendant douze jours d'habits imbibés d'eau, par un ou deux degrés de température pendant douze jours, plusieurs hommes ont été victimes de gelures, aux mains et aux pieds, dignes des sommets himalayens. Dès samedi 13 décembre, pour aller chercher les vents qui les mèneront de Fremantle à Sydney, où l'arrivée de la troisième étape devrait être jugée aux alentours du 22 décembre, ils repiqueront sans plus y penser vers les bises glaciales du 45 Sud. Pour aller plus vite. Pour gagner.

P. Jo.

Deux des trois « défis » français pour la Coupe de l'America fusionnent

L'Union nationale de la course au large (UNCL) et le Yacht Club de Cannes (YCC) ont décidé d'unir leurs efforts pour augmenter leurs chances de participation à la 30e Coupe de l'America, dont les éliminatoires *débuteront fin octobre 1999 à Auckland (Nouvelle-Zélande)*. Le projet mis au point par Luc Gellusseau pour la construction du futur *Class-America* dans le cadre de Yaka France (UNCL) a été approuvé par les deux clubs. *« Les deux concepts étaient complémentaires*, explique Xavier de Lesquen, président de Yaka France, *la fusion a donc été facile. »* A l'approche du 31 janvier 1998, date limite du dépôt des cautions d'environ 1,5 million de francs par concurrent, il semble que le réalisme prime l'investissement financier. Celui de Yaka France, soutenu par la Fédération française de voile (FFV), représente environ 60 millions de francs. Un autre « défi », *France-Pacifique*, soutenu par la ville de Port-Camargue, est sur les rangs. Il souhaite poursuivre seul le montage de son projet. Une alliance avec Yaka France avant la date-butoir du 31 janvier 1998 n'est cependant pas exclue si les sponsors ne se décident pas rapidement.

Yamna Oubouhou-Belkacem, la réussite par le sport

L'athlète brigue une place sur le podium des prochains championnats d'Europe de cross-country à Oeiras, au Portugal

SA HUITIÈME place aux championnats d'Europe, en décembre 1996, avait permis à l'équipe de France féminine de gagner le titre par équipe. Cette saison, en deux sorties hivernales (sixième place au Cross International de l'acier en Lorraine et première au cross de la RATP en région parisienne), Yamna Oubouhou-Belkacem est devenue l'incontestable chef de file de l'équipe de France, composée de Chantal Dallenbach, Josiane Llado, Daniela Nagel-Rodica, Nathalie Tejera et Fatima Yvelain, qui s'alignera, dimanche 14 décembre, au départ des championnats d'Europe d'Oeiras, au Portugal.

PORTRAIT

A quatorze ans, elle est remarquée par son futur entraîneur lors d'une course de quartier

Depuis la double championne du monde de cross (*1987* et *1989*), Annette Sergent, qui vient de prendre sa retraite, on n'a pas vu athlète française plus battante que Yamna Oubouhou-Belkacem dans les bourbiers. Elle n'était pourtant pas prédestinée à courir. Elle n'y avait même jamais pensé. Arrivée en France à l'âge de dix ans, Yamna n'avait jamais pratiqué de sports, quels qu'ils soient. *« Là où je suis née, au Maroc, les petites filles ne s'amusent pas*, dit-elle. *On leur met très tôt un tablier, elles nettoient et font cuire le pain. »*

Meaux (Seine-et-Marne), où la mère de Yamna et ses frères et sœurs ont rejoint le père, est bien loin du Moyen-Atlas marocain. A la maison, les sept enfants et leurs parents parlent arabe. A l'école, Yamna passe ses journées en classe de CE1 sans comprendre un mot de la langue des gamins de trois ou quatre ans ses cadets avec qui elle passe ses journées. Elle se retrouve dans des sections pour élèves en difficulté, où elle ne se sent pas à sa place. Elle finit par apprendre à lire *« seule avec des bandes dessinées »*.

Le centre de loisirs est plus gai. Elle y découvre le football, la danse, la boxe américaine et le basket. En 1988, dans le cadre des opérations « Eté chaud » menées dans les quartiers sensibles de sa ville, elle participe à un mini-triathlon. Hémani Ouanbi, éducateur de rue et entraîneur d'athlétisme d'origine algérienne, remarque la petite qui gagne l'épreuve de course à pied. *« Elle avait quatorze ans, pas du tout un gabarit de fondeuse avec son 1,58 mètre pour 60 kilos, mais son courage et sa volonté m'ont frappé et elle avait l'âge idéal pour qu'on l'aide à développer ces qualités »*, dit-il.

COURTISÉE PAR LE MAROC

Pour les parents de Yamna, les entraînements sont une perte de temps. La diplomatie et la bonne réputation dans les quartiers d'Hémani Ouanbi viennent finalement à bout des résistances familiales. *« Mon père m'a confiée à lui »*, dit Yamna. Elle intègre le CS-Meaux, réussit son CAP et tente de rattraper la filière du baccalauréat « gestion-comptabilité » dans une section sport-études. Mais l'école est trop loin. Elle s'épuise dans les transports. Elle arrête à dix-sept ans. La ville de Meaux l'aide à trouver un logement et l'emploie – elle est maintenant détachée à plein temps pour s'entraîner –, et Yamna assume vite une existence indépendante.

Elle est encore junior et déjà si prometteuse que la fédération royale marocaine d'athlétisme lui fait les yeux doux *« par le biais d'un journaliste installé en France »*. La réussite des athlètes marocains, ces dernières saisons, lui a parfois donné envie de rejoindre la formidable, mais pesante, structure installée à Rabat et à Ifrane, à 30 kilomètres de son village natal. L'esprit de corps, les regroupements nationaux sont trop rares à son goût en France. Mais elle choisit d'y vivre et d'y faire carrière.

« Yamna a toujours fait preuve d'une grande maturité dans ses décisions, dit Hémani Ouanbi, qui avoue lui avoir *« rappelé la place sociale de la femme au Maghreb »*. En janvier, elle a épousé Henri Belkacem, spécialiste du 3 000 mètres steeple sociétaire du club de Neuilly-Plaisance et excellent crossman.

Le couple s'entraîne conjointement. *« Ça m'a beaucoup aidée à progresser*, dit-elle. *Du coup, lorsque je m'entraine avec d'autres filles, j'ai toujours l'impression qu'on n'avance pas. »*

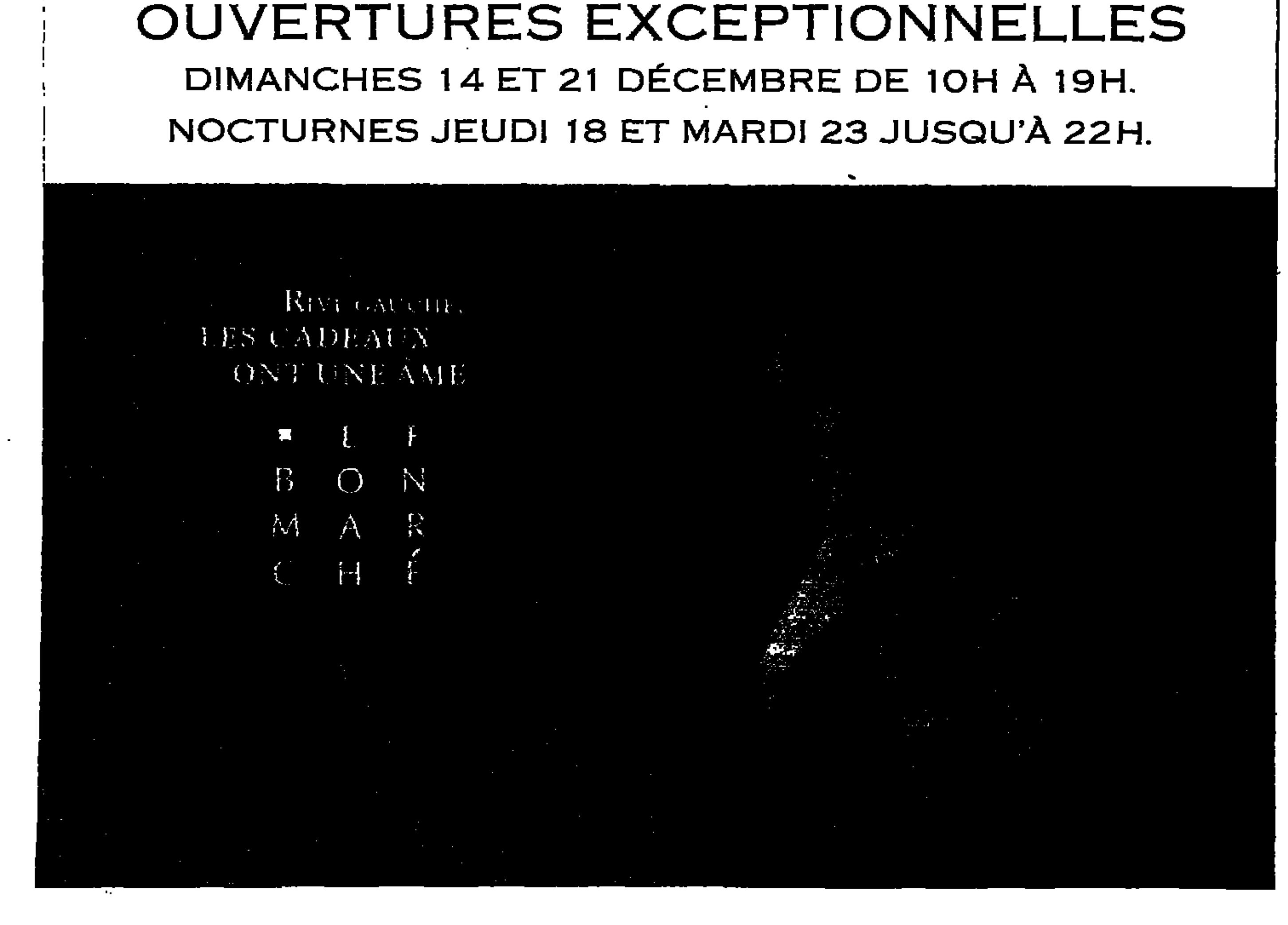
Yamna Oubouhou-Belkacem ne bénéficie pas encore des aides fincancières réservées aux athlètes de haut niveau. Une sérieuse blessure aux ischio-jambiers l'a empêchée de faire mieux que soixante-deuxième au Mondial de cross de Turin, en mars, et de se révéler sur piste cet été. Son sponsor ne lui fournit toujours que des équipements, mais elle ne songe pas à réclamer. *« On ne fait pas du sport pour l'argent »*, dit-elle avec une naïveté rafraîchissante. Et elle enseigne ce précepte aux « poussins » du CS-Meaux qu'elle entraîne le mercredi.

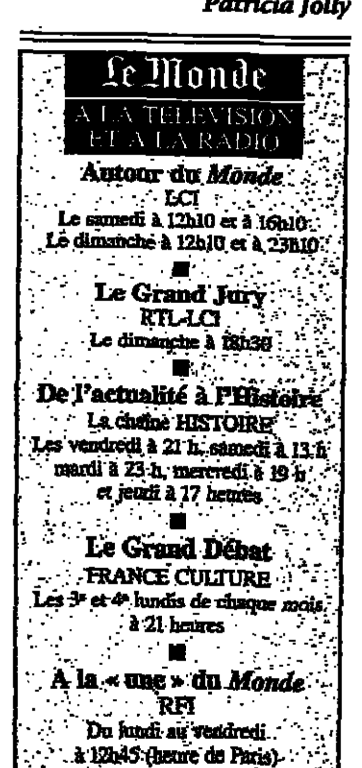
Pour Yamna Oubouhou-Belkacem, l'important, c'est que ses parents aient *« compris en voyant (son) nom inscrit dans les journaux que l'athlétisme, c'est sérieux »*. A défaut d'avoir été première de la classe, elle s'est juré de *« briller dans les grands championnats pour avoir un vrai palmarès »*, dit-elle. Elle devrait en poser la pierre d'angle, dimanche, au Portugal.

Patricia Jolly

Les Tricolores en pointe

Le titre féminin par équipe devant la Roumanie et la Grande-Bretagne, la deuxième place des hommes, *derrière le Portugal*, et la médaille de bronze individuelle de Mustapha Essaïd gagnés en décembre 1996, en Belgique, ne seraient qu'un échantillon de ce que les Français sont capables de faire lors d'un championnat d'Europe de cross-country. *« Les sélectionnés de 1997 peuvent mieux faire que ceux de l'an passé »*, affirme Richard Descoux, le directeur technique national. Il compte sur Yamna Oubouhou-Belkacem, *unique « rescapée »* de l'équipe titrée en 1996, pour s'imposer en l'absence de la Suédoise Sara Wedlund, tenante du titre individuel. Avec les forfaits du Britannique Jonathan Brown et du Portugais Paulo Guerra, Mohammed Ezzher, Abdellah Behar, Mustapha Essaïd, Bertrand Fréchard, Jean-Pierre Lautredoux et Yann Millon pourraient prétendre, eux aussi, à une belle performance dans la banlieue de Lisbonne, dimanche 14 décembre.





هكذا من الأصل

Temps d'hiver ensoleillé et frais

UN VASTE ANTICYCLONE centré sur le proche Atlantique fera remonter les pressions par l'ouest et orientera le flux au nord-ouest sur le pays. Des nuages résiduels sur un large quart nord-est donneront encore quelques gouttes en attendant de s'évacuer vers l'est. Ailleurs, ce sera le retour d'un temps anticyclonique hivernal : brouillards le matin, puis soleil et températures fraîches.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La journée sera fraîche et ensoleillée après la dissipation des grisailles et brouillards matinaux. Quelques gelées blanches sont possibles. Il fera de 7 à 9 degrés.

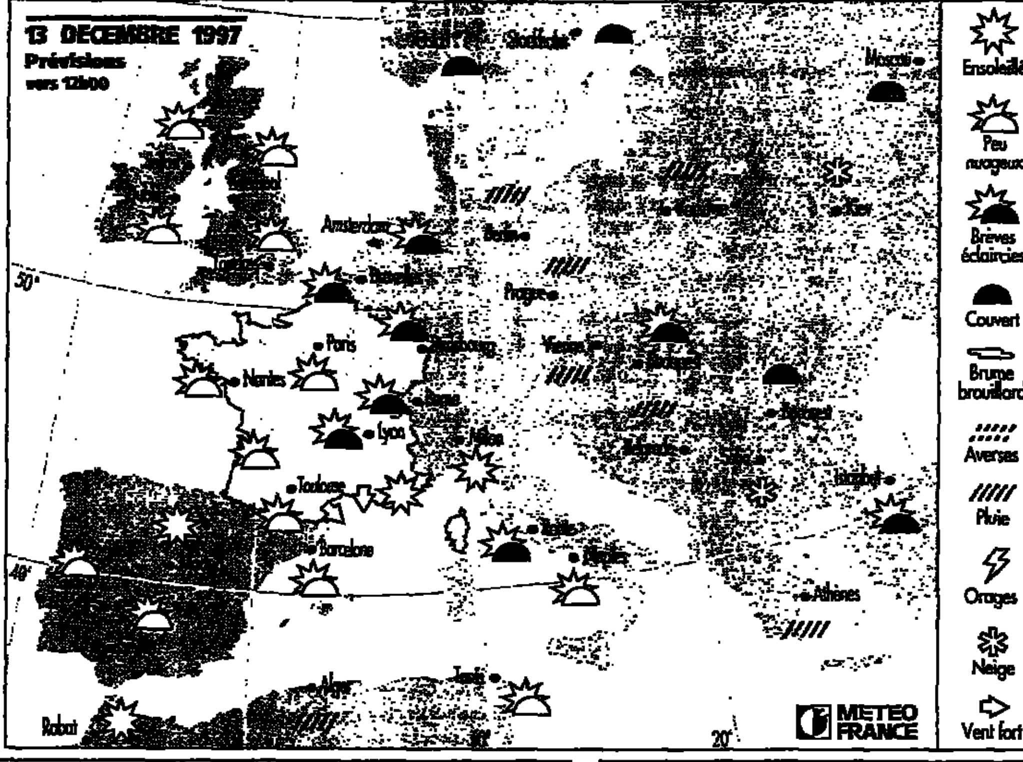
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La grisaille sera fréquente au nord. Au sud de la Picardie, mis à part les brouillards matinaux, le temps sera ensoleillé. Retour de la fraîcheur, avec des gelées blanches au réveil en Sologne et des températures maximales de 6 à 9 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La matinée sera grise avec encore quelques gouttes à l'est, des flocons au-dessus de 400 m. On espère des trouées ensoleillées en Champagne. Ailleurs, le soleil fera également quelques apparitions, mais plus rares. Il fera de 6 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après la dissipation des bancs de brouillard, le soleil s'installera. Gelées blanches au réveil. Il fera de 7 à 9 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Températures matinales négatives en montagne et dans les vallées. En Auvergne et Rhône-Alpes, les nuages se déplaceront vers l'est dans la journée. Ils resteront tenaces dans la région Lyonnaise, sur les Alpes. Le vent du nord-est soufflera fort dans la vallée du Rhône.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Fort mistral dans la vallée du Rhône. La tramontane soufflera également très fort. Le ciel sera bleu, et il fera de 9 à 13 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 13 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

		PAPEETE 25/28 C	KIEV -4/-2 *	VENISE 6/11 S	LE CAIRE 11/20 P
		POINTE-A-PIT. 22/31 S	LISBONNE 9/12 N	VIENNE 4/7 P	MARRAKECH 9/22 S
		ST-DENIS-RÉ. 23/27 C	LIVERPOOL 5/9 N	**AMÉRIQUES**	NAIROBI 16/22 P
		EUROPE	LONDRES 4/10 S	BRASILIA 19/27 C	PRETORIA 19/29 P
		AMSTERDAM 4/9 N	LUXEMBOURG 2/4 P	BUENOS AIR. 17/22 P	RABAT 11/19 S
FRANCE métropole	NANCY 4/7 N	ATHENES 13/17 P	MADRID -3/6 S	CARACAS 23/29 S	TUNIS 10/15 S
AJACCIO 7/15 S	NANTES 2/8 S	BARCELONE 4/12 S	MILAN 4/11 S	CHICAGO -2/1 C	**ASIE-OCÉANIE**
BIARRITZ 6/11 S	NICE 8/15 S	BELFAST 5/8 S	MOSCOU -11/-7 C	LIMA 22/27 C	BANGKOK 24/34 S
BORDEAUX 2/9 S	PARIS 4/8 S	BELGRADE 3/7 P	MUNICH 0/5 P	LOS ANGELES 9/17 S	BOMBAY 20/29 S
BOURGES 2/7 S	PAU 2/8 S	BERLIN 2/5 P	NAPLES 8/14 S	MEXICO 11/16 P	DJAKARTA 26/31 C
BREST 4/8 S	PERPIGNAN 6/11 S	BERNE -3/2 N	OSLO -5/-2 C	MONTREAL -6/-2 C	DUBAI 17/24 S
CAEN 5/8 S	RENNES 3/9 S	BRUXELLES 4/7 N	PALMA DE M. 3/13 S	NEW YORK 1/3 N	HANOI 15/20 C
CHERBOURG 3/10 N	ST-ETIENNE 3/5 N	BUCAREST 2/5 C	PRAGUE 0/5 P	SAN FRANCIS. 8/14 C	HONGKONG 14/20 S
CLERMONT-F. 4/6 N	STRASBOURG 3/7 N	BUDAPEST 4/7 N	ROME 7/13 N	SANTIAGO/CHI 11/23 S	JERUSALEM 12/18 P
DIJON 2/6 N	TOULOUSE 3/8 S	COPENHAGUE -1/3 C	SEVILLE 9/14 N	TORONTO -2/1 *	NEW DEHLI 12/20 P
GRENOBLE 1/6 S	TOURS 2/8 S	DUBLIN 6/8 N	SOFIA -2/3 *	WASHINGTON -3/5 N	PEKIN -8/6 S
LILLE 4/8 N	**FRANCE outre-mer**	FRANCFORT 4/7 P	ST-PETERSB. -8/-6 C	**AFRIQUE**	SEOUL -4/1 S
LIMOGES 2/5 S	CAYENNE 24/29 P	GENEVE -2/4 C	STOCKHOLM -3/0 C	ALGER 5/16 P	SINGAPOUR 26/30 C
LYON 2/6 N	FORT-DE-FR. 24/29 N	HELSINKI -6/-4 C	TENERIFE 12/16 N	DAKAR 21/27 S	SYDNEY 21/28 S
MARSEILLE 4/10 S	NOUMEA 24/30 S	ISTANBUL 10/12 N	VARSOVIE 0/5 P	KINSHASA 23/27 P	TOKYO 3/8 S

Situation le 12 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 14 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ *ÉGYPTE. Un mois après l'attentat* de Louxor, l'ambassade d'Egypte en France indique aux éventuels touristes qu'un plan de sécurité *« extrêmement efficace et rigoureux »* a été mis en place et qu'une série de mesures ont été prises pour faciliter et encourager la reprise du tourisme, avec notamment, jusqu'en février, la gratuité des visas d'entrée et une réduction de 50 % sur les vols intérieurs d'Egyptair.

■ **SPORTS D'HIVER.** L'édition 1998 du *Guide Curien de la neige* (en kiosque, 320 pages, 69 F) présente les 390 stations françaises de *sports d'hiver : accès, équipements* pour le ski alpin et de fond avec plan des pistes, hébergement et estimation du budget « location », garderies d'enfants, etc. Une banque d'informations unique et une présentation exhaustive du domaine tricolore sur les cinq massifs.

INFORMATIQUE

Le cri du dinosaure résonne sur Internet

***LONGTEMPS** les paléontologues* se sont contentés de reconstituer le profil des dinosaures à partir de leurs fossiles. Les voilà à présent qui réinventent leur cri. Par ordinateur, et sur Internet (*Le Monde* du 10 décembre). Un long et profond gémissement, que l'on *peut entendre sur les sites* www. nmmnh-abq. mus. nm. us et www. sandia. gov, tout droit sorti des laboratoires nationaux Sandia d'Albuquerque (Nouveau-Mexique), dont les puissantes machines informatiques sont plus couramment utilisées à vérifier l'état des stocks d'armes nucléaires américaines.

L'animal à qui on fait tant d'hon*neur est un Parasaurolophus, doux* herbivore de 8 mètres de long, qui s'ébattait dans la nature il y a soixante-quinze millions d'années. A l'arrière de sa tête, une crête. Longue d'un mètre et toute emplie de cavités sophistiquées, elle constituait, affirment les chercheurs, une caisse de résonance idéale. De quoi permettre à ces « terribles lézards » de produire *des modulations spécifiques, et,* ainsi, de s'adresser des signaux mutuels. Depuis le début du siècle, *la science s'interroge sur les orne*ments tubulaires et osseux que possèdent tous les hadrosaures (ou dinosaures à bec de canard), famille à laquelle appartient *Parasaurolophus*. Dans les années 30, on leur attribua une fonction respiratoire : lorsque l'animal plongeait *la tête dans l'eau pour y becqueter* sa pitance (car il affectionnait sans doute les milieux aquatiques), sa longue corne tubulaire, tel un schnorchel, restait à la surface. Mais l'hypothèse tomba à l'eau lorsque l'on découvrit que l'extrémité supérieure de la crête, loin de s'ouvrir sur l'air frais, était hermétiquement close par du tissu osseux.

La longue crête tubulaire, reliée aux cavités nasales, jouait-elle un rôle dans la perception des odeurs ? *Servait-elle de* radiateur pour réguler la température interne ? Personne n'a pu prouver le contraire. Mais la plupart des chercheurs estiment désormais qu'il s'agit d'une caisse de résonance acoustique permettant à ces animaux d'émettre des sons modulés. *A l'appui de cette thèse, et s'inspi*rant de l'anatomie de la poignée de fossiles de *Parasaurolophus* retrou*vés à ce jour,* un paléontologue de l'université John Hopkins de Baltimore avait réalisé, il y a quelques années, une maquette de cette crête impressionnante. Il en avait tiré une note vibrante très profonde, un mugissement à basse fréquence, qu'il estimait spécifique à *chaque individu.*

Pour les chercheurs, la longue crête tubulaire située à l'arrière de la tête constituait une caisse de résonance acoustique permettant à l'animal d'émettre des sons modulés

Les experts d'Albuquerque qui viennent de confier leurs conclu*sions à la Toile sont allés plus loin.* Alliant les connaissances du Muséum d'histoire naturelle et des sciences du Nouveau-Mexique aux compétences informatiques des laboratoires Sandia, ils ont travaillé à partir du crâne fossile d'un nouveau spécimen, pratiquement *complet, découvert en 1995 dans le* nord-ouest du pays. La crête de celui-ci, « débitée » en 350 tranches espacées de 3 millimètres par un scanner médical, s'est révélée contenir un labyrinthe de cavités plus complexe encore que ce que l'on soupçonnait.

Après avoir reproduit sur ordinateur ce réseau de tubulures virtuel, le chercheur en informatique Carl Diegert et le paléontologue Tom Williamson lui ont insufflé un air tout aussi virtuel. Les trois notes qui en sont ressorties (intervalle de quinte) ont été « programmées » selon deux versions : l'une avec cordes vocales, l'autre sans. Aucun ordinateur n'a en effet pu préciser si les dinosaures étaient ou non dotés de tels organes, dont les tissus mous ont disparu avec eux il y a *soixante-cinq millions d'années.*

Catherine Vincent

Microsoft ferme son site d'aventure

***LA RIGUEUR** budgétaire* est venue à bout de l'aventure. Le géant mondial de l'informatique, Microsoft, a annoncé, mercredi 10 décembre, la fermeture prochaine, sur la Toile, de son site Mungo Park – du nom d'un explorateur écossais disparu au Nigeria en 1806 – qui, *depuis septembre 1996, emmenait* les internautes dans les pays les plus exotiques de la planète. La so*ciété de Bill Gates entend ainsi* couper une branche déficitaire de ses services Internet et se recentrer sur Expedia, son agence de voyages en ligne. Une affaire bien plus rentable qui réalise chaque semaine un chiffre d'affaires de près de 12 millions de francs.

Chaque mois, Mungo Park *pro*posait d'emmener ses aventuriers en chambre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée jusqu'à... l'espace, avec la navette spatiale Atlantis et la station Mir. Depuis peu, les organisateurs demandaient à des célébrités – comme l'écrivain Tom Clancy ou l'actrice Stefanie Powers – de faire leur paquetage et d'envoyer au jour le jour photogra*phies, vidéos, enregistrements* sonores et, bien sûr, carnets de route. Des dossiers historiques, géographiques, culturels et des fiches pratiques touristiques accompagnaient chaque périple. Toute la palette du multimédia y passait, le site se voulant délibérément expérimental. On put ainsi y voir des photos à 360° du temple d'Angkor au Cambodge. Ce mois-ci, Noël *oblige, le voyage va de Téhéran à* Bethléem.

L'imagination des organisateurs *était leur seule limite, mais le pro*jet coûtait trop cher pour Microsoft. On peut toutefois se demander ce que représentait ce déficit par rapport aux 20 milliards de francs de bénéfices que l'entreprise a dégagés en 1996... Les douze personnes qui géraient Mungo Park *vont se voir proposer de nouveaux* postes au sein de la société. En attendant le 6 février, date à laquelle le site fermera ses portes, on peut encore refaire la douzaine de voyages qui ont jalonné cette aventure numérique et retrouver, par exemple, Mariel Hemingway à Cuba, sur les traces de son écrivain de grand-père.

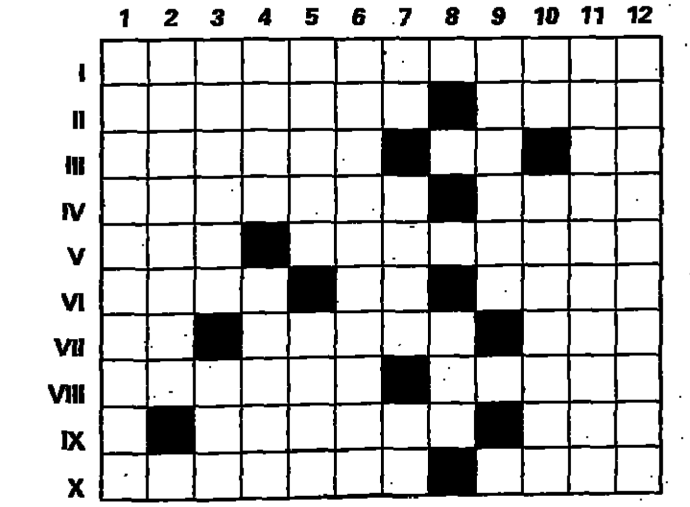
P. B.

★ www. mungopark. com

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97277

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Un espace pour prendre langue. – II. Dans l'impossibilité d'arriver dans les temps. Versé pour la patrie. – III. Un sommet difficile à atteindre. L'informatique à domicile. Possessif. – IV. Sans aucune réalité. *A laissé son nom* sur un bec. – V. Le dernier est à la mode pour quelque temps. Recouvert d'une bonne couche. – VI. Dans un test. Lettres de préavis. La Thaïlande d'hier. – VII. Article. Prend pour modèle. Occupe les fonds. – VIII. Colorés comme des arcs. Un polythéiste devenu mécréant. – IX. Fis travailler mes neurones. Pour faire tout sauter. – X. Belles comme des coquillages. Jeunes pousses.

VERTICALEMENT

1. Habitant d'une île. – 2. On le retrouve sur tous les coups. – 3. Coup de barre physique et moral. Pic brisé. – 4. Une fin de homard qui donne faim. Compter sur quelque chose. – 5. Au sommet de la montagne et au fond de l'océan. Conduit. – 6. Une ligne devenue frontière en 1945. – 7. En pente. Ses coups sont illégaux. Face du dé. – 8. Contrarie le chef. – 9. Prix pour de bonnes toiles. – 10. Manifestation enfantine. Pour *l'intérêt général, elle est publique.* – 11. Plaçaient entre les pages. – 12. Petites folies.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97276

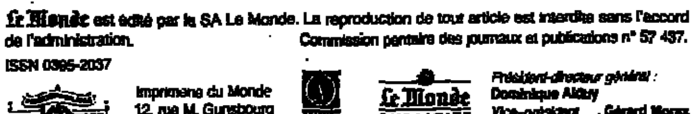
HORIZONTALEMENT

I. Electrophone. – II. Pépère. Cadix. – III. Egalité. Co. – IV. Rire. Station. – V. Votre. Alerte. – VI. Insanité. Air. – VII. Es. Ifni. Anne. – VIII. Meissonier. – IX. Etonnée. Ge. – X. Saut. Erronés.

VERTICALEMENT

1. Epervières. – 2. Légions. Ta. – 3. Eparts. Mou. – 4. Cèleraient. – 5. Tri. Enfin. – 6. Rets. Insee. – 7. Etatiser. – 8. PC. Ale. – 9. Halte. Ango. – 10. Od. Iranien. – 11. Nicotine. – 12. Exonéreras.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

L'abbaye du Moutier-d'Ahun

***LA POSTE** mettra en vente gé*nérale, mardi 16 décembre, un timbre à 4,40 F, à l'occasion du millénaire de l'abbaye du Moutier-d'Ahun (Creuse). Il représente le clocher roman et le portail gothique de l'église, ainsi que le détail d'une boiserie sculptée par Simon Bauër entre 1673 et 1681.

Un timbre est déjà paru en 1973 pour le troisième centenaire de ces boiseries. Il représente un corps de sirène qui orne les stalles surmontées de panneaux décoratifs à l'intérieur de l'édifice.

Le timbre, millésimé 1998 sur la maquette, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné et gravé par Jacky Larrivière, l'un des deux graveurs attachés à l'Imprimerie des timbres-poste et des valeurs fiduciaires de Périgueux, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

★ Vente anticipée à la salle d'accueil de la mairie du Moutier-d'Ahun, les 13, 14 et 15 décembre (renseignements en mairie : 05-55-62-45-63).

EN FILIGRANE

■ **Courrier du Père Noël.** En décembre, *La Poste achemine gratuite*ment tout courrier adressé au Père Noël et répond au moyen de deux cartes-réponses mises sous une enveloppe aux couleurs du joyeux personnage. L'une adressée aux enfants qui lui écrivent individuellement, l'autre à ceux qui lui écrivent avec leur école. Cette initiative désormais traditionnelle perdure depuis 1962. L'an passé, le service clients de Libourne (ex-centre des recherches du courrier), qui conduit l'opération, a reçu 465 550 missives qui ont suscité l'envoi de plus de 800 000 cartes-réponses.

■ **Panoramas en fête.** Jusqu'au 14 décembre se déroule la seconde édition des « Panoramas en fête », journées d'animation philatélique auxquelles participent dix négociants en timbres du passage des Panoramas à Paris. Au programme : un jeu-concours (1er prix : un 50 F « burelé ») et un prêt-à-poster repiqué souvenir vendu 15 F (renseignements : 01-40-26-63-03).

■ **Ventes.** Vente sur offres Cérès (tél. : 01-42-33-31-91) clôturée le 23 décembre. Le catalogue disperse plus de 10 000 lots, dont une importante sélection de classiques de France, parmi lesquels un 20 c noir *Cérès* sur lettre du 1er janvier 1849 (prix de départ : 42 500 F), une « étoile 12 » sur lettre cachet Paris B du 5 septembre 1853, premier jour d'utilisation (11 500 F). *Suivent quelques variétés comme ce Fréjus,* surcharge renversée, quarante-cinq pièces connues (10 000 F), ou le classique *Thermalisme* rouge (2 000 F). Vente à prix nets Rivoli Philatélie (Pierre Drijard, tél. : 01-42-60-15-12). Parmi les quelque 1 000 lots, à noter un 1 F *Cérès* rouge-brun (6 500 F) ou, plus récent, un non-émis exceptionnel *Marianne* de Béquet 80 c rouge du 12 mai 1975 (15 000 F).

هكذا من الاصل

SCÈNES Dernière ligne droite pour le Festival d'automne, qui s'achève à la fin du mois, avec la représentation, les 19, 20 et 21 décembre à la MC 93 de Bobigny (Seine-Saint-Denis), de *La Cerisaie*, de Tchekhov, dans une mise en scène de Peter Zadek. ● LE FESTIVAL s'illustre notamment cette année en programmant six pièces du compositeur américain Morton Feldman, mort en 1987 : dernières de la série, *Coptic Light*, œuvre symphonique, est donnée samedi 13 décembre à la Cité de la musique à Paris, et *The Turfan Fragments* le 19, au même endroit. ● CÔTÉ SPECTACLE, le Festival a invité, au Théâtre du Châtelet, cinquante artistes de kabuki, parmi lesquels deux « trésors nationaux vivants », dieux éternels de la scène. ● LE KABUKI demeure au Japon la forme théâtrale – moins élitiste que le nô – favorite du public nippon. Les comédiens qui s'adonnent à cet art s'y consacrent totalement.

Le Festival d'automne porte la voix du compositeur Morton Feldman

Une œuvre symphonique de l'artiste américain mort en 1987, réputé élitiste, est mise à l'honneur à la Cité de la musique. Autre programmation d'importance, le kabuki, forme théâtrale nippone, s'installe au Théâtre du Châtelet pour dix jours

ROTHKO CHAPEL, Three Voices, Piano and String Quartet, Triadic Memories, Coptic Light, The Turfan Fragments : six pièces (entre autres nombreuses compositions) de Morton Feldman (1926-1987) auront été entendues cet automne, à Paris, non en un laps de temps resserré, comme l'avait fait le Lincoln Center Festival de New York lors de sa première et formidable édition (*Le Monde* du 7 août 1996), mais sur une période de plusieurs semaines. On en saura gré au Festival d'automne et à sa programmatrice musique, Joséphine Markovits, notamment pour la production de pièces orchestrales ou à grands effectifs, jamais entendues, mais aussi pour la série de concerts de musique de chambre donnés en la Maison de la poésie, intime et charmant lieu au son, hélas ! ultra-sec, ce qui n'est pas ce qu'on peut souhaiter de meilleur à ces événements sonores raréfiés, raffinés et comme découpés dans le silence.

La musique de Feldman exige en effet des circonstances particulières dans son approche, dans son écoute, dans sa « digestion ». Musique élitiste par excellence, elle est pourtant la plus accessible qui soit. Mais elle oblige à retrouver en nous-mêmes la partie la plus masquée, la plus détériorée par les ans, la culture, les habitudes et la culpabilité de notre être : l'enfance, ce territoire que Feldman aura recherché, reconquis et exploité par l'artefact le plus sophistiqué, la « fixation » d'une poésie sonore ineffable, carte du tendre sonore et sensorielle de prime abord vagabonde mais en réalité ultra-contrôlée.

A ses débuts en 1950, Feldman ne se résout pourtant pas à fixer si précisément les événements. L'entourage de l'école de New York, où se trouvent rassemblés les musiciens Earle Brown, John Cage, Christian Wolff et lui-même ainsi que les peintres Mark Rothko, Philip Guston, Jackson Pollock et Franz Kline, a en commun, avec Cy Twombly – un autre artiste plasticien, extérieur au groupe mais au fond très proche par son esthétique –, qu'il l'encourage à parcourir l'espace sonore en le marquant de griffures, de traces, de filigranes à vif.

« SONS LIBRES »

Les premières compositions de Feldman, la série des *Projections*, s'affichent nettement en évasion, sinon en rupture, des modèles traditionnels : *« Mon désir n'était pas de composer mais de projeter des sons dans le temps, libres de toute rhétorique compositionnelle qui n'aurait eu aucune place ici. »*

Au musicien de donner corps à cette proposition sonore, cependant cadrée par des repères graphiques temporels et de hauteurs, en l'accordant à son propre flux. Jean-Yves Bosseur, qui a traduit et présenté les textes de Feldman dans un ouvrage à paraître dans quelques semaines et d'où nous extrayons les diverses citations du compositeur (Morton Feldman : *Ecrits (articles, entretiens, conférences)*, Editions L'Harmattan, dans la collection « Musique et musicologie : les Dialogues » dirigée par Danièle Cohen-Levinas), rappelle justement dans sa monographie introductive que *« ce type d'organisation pré-compositionnelle donnait à la musique une sorte de bordure, comme on parle de bords à propos de l'espace d'une toile »*. Dans *Essai* (1980), par exemple, Feldman parlera de sa *« manière de manœuvrer* [sa] *musique dans son espace acoustique »*, propos à rapprocher du discours qu'il effectue sur la disposition des figures dans l'espace chez son ami Philip Guston.

Feldman ne cessera de donner à entendre cette matière sonore comme improvisée, même si elle reviendra bientôt à un système de notation traditionnelle et très précise. Le poète new-yorkais Frank O'Hara écrit : *« La notation n'est pas tant l'exclusion rigide du hasard, mais représente le moyen d'empêcher la structure de devenir une image, et une indication de la préférence personnelle du compositeur par où l'imprévisibilité devrait opérer. »*


© INTERNATIONALES MUSIKINSTITUT DARMSTADT

Morton Feldman en 1984.

Feldman s'ancre dans le réel acoustique, travaillant, cherchant sa musique au clavier. Le piano est un véhicule pratique mais aussi idéal, barque sur l'océan des sons. Au milieu des années 50, Feldman écrit presque exclusivement pour le(s) clavier(s). Il aime l'espace acoustique qu'autorise l'emploi de la pédale déprimée, libérant les harmoniques, liquéfiant les contours d'une pièce comme *Triadic Memories*, opérant comme des fondus-enchaînés entre les diverses séquences qui composent cette longue rêverie nocturne de plus de quatre-vingt-dix minutes, une *« manière de "formaliser" la désorientation de la mémoire »*, comme l'a alors décrit Feldman lui-même.

Suivant Sibélius dans sa remarque à propos de l'orchestre comme d'un piano sans pédales, Feldman s'est attaché *« à créer une pédale orchestrale, constamment variée dans ses nuances. Ce "clair-obscur" est à la fois le centre d'intérêt compositionnel et instrumental de* Coptic Light (1985) », la pièce qu'il « tisse » à partir de l'impression très forte produite par la visite des collections de tissus coptes anciens du Louvre et qui clôturera la riche programmation du Festival d'automne, le 13 décembre.

Sévère, ennuyeux, Feldman ? Ses écrits prouvent qu'à l'inverse il était ludique, merveilleusement cultivé, l'œil et l'oreille aux aguets, et doté d'un humour ravageur... Qu'on en juge à ce passage de la *Conférence de Darmstadt* (1984) à laquelle on eût rêvé d'assister : *« Je me souviens, dans les années 60, je voyais beaucoup Stockhausen, qui était à New York ; il me dit : "Morty, tu veux dire que chaque fois que tu choisis une note, tu la choisis parmi les 88 autres ?" Alors je l'ai regardé, et j'ai dit : "Karlheinz, il m'est plus facile de trouver une note au piano et de m'en occuper (du choix de la note) que de m'occuper d'une femme." Etre marié, ou avoir une petite amie, est plus compliqué que de trouver des notes. »*

Renaud Machart

★ *Coptic Light, Chorus and Orchestra II*, de Morton Feldman, Orchestre symphonique du Südwestfunk de Baden Baden, Michael Gielen (direction), le 13 décembre, à 20 heures.
***The Turfan Fragments*, créé par l'Ensemble InterContemporain, David Robertson (direction), le 19 à 20 heures.**
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e, dans le cadre du Festival d'automne à Paris. 100 F et 160 F. Tél. : 01-44-84-44-84.

Approche discographique

● ***Three Voices.*** Joan La Barbara (soprano) : 1 CD New Albion Records NA018 CD.
La version « rapide » (49 min et 48 sec ; la version de concert dure le double) d'une pièce essentielle écrite pour la chanteuse Joan La Barbara.

● ***Piano and String Quartet.*** Aki Takahashi (piano), Kronos Quartet : 1 CD Nonesuch 7559-79320-2.
Steve Reich tient cette pièce pour l'une des meilleures de Feldman.

● ***Routine Investigation. The Viola in my Life, For Frank O'Hara...*** Ensemble Recherche : 1 CD Auvidis-Montaigne MO 782018.
Des pièces de musique de chambre essentielles et courtes. L'accès le plus direct à la musique de Feldman.

● ***Œuvres pour voix et instruments.*** Joan La Barbara, San Francisco Contemporary Music Players : 1 CD New Albion Records NA085 CD.
Cadre sonore poétique et raffiné. Une courte pièce, *Only*, pour voix seule, montre Feldman à ses tout débuts : simple et déchirant.

● ***Piano, Violin, Viola, Cello.*** Ives Ensemble : 1 CD Hat « Now Series » 6158.
La dernière pièce de Feldman (1987).

● ***Illusions, Two Intermissions, Palais de Mari...*** Aki Takahashi (piano) : 1 CD Mode 54.
Par la pianiste favorite, avec Roger Woodward, de Feldman.
Raffinement rêveur des timbres.

● ***Triadic Memories.*** Jean-Luc Fafchamps (piano) : 1 CD Unclassical sub rosa SUBCD012-35.
Pièce centrale, monde à part, voyage onirique (ici de 72 min).

Les dieux éternels du kabuki

LE KABUKI, spectacle en deux parties, avec les trésors nationaux vivants Jakuemon Nakamura IV et Tomijuro Nakamura V, et cinquante artistes du kabuki. Dans le cadre du Festival d'automne à Paris.
THÉÂTRE DU CHÂTELET, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. Tél. : 01-40-28-28-40. Du 12 au 20 décembre à 20 heures. Les 13, 14 et 20 à 14 h 30. Relâche le 16. Durée : 2 h 30. De 50 F à 250 F.

De chagrin – son aimée, Matsuyama, est morte – Wankyû a perdu la raison. Le voilà retenu dans une maison de santé, à Kyoto. Il s'en échappe, et l'œuvre anonyme, *Les Deux Vies de Wankyû*, commence quand Wankyû a gagné la campagne : le décor est un très grand arbre, branches noires, feuilles d'un vert cru aux formes de barque. Plus loin : des arbres en fleurs, blancs ou roses.

Wankyû, de même que l'apparition de Matsuyama lorsqu'elle va venir le rejoindre, reste muet. L'art du kabuki est ici donné par l'expression du regard, des sourcils, des lèvres, des inclinaisons de la nuque, du torse, des membres... Tout interné, quand les portes lui sont ouvertes, quand il affronte ce grand air, cette lumière naturelle, toute cette violente liberté, éprouve, aux premières secondes, un tournis. Lequel se confond, chez Wankyû, avec la douleur sourde qui, depuis la perte de Matsuyama, n'a cessé de croître. C'est ainsi : plus elle s'assourdit, dans le tout des nerfs, plus, en un point fixe, elle s'aiguise.

Compagne parasite de ce désordre : la mémoire. Qui secourt et qui tourmente – les deux. Aucun doute : ce grand arbre aux quelques belles feuilles, c'est dans sa fraîcheur que Matsuyama et Wankyû venaient se rejoindre : le geste de Wankyû qui ôte son manteau et l'accroche à l'une des branches, dit en passant, mais c'est clair, le contraire de la solitude.

Et Matsuyama est là, une vision. Un peu plus retenue que Wankyû, puisque nous ne la percevons que par l'illusion de son homme. Pas plus que Wankyû elle ne danse, pas plus que lui elle ne mime. C'est un entre-deux de la manière d'être, un *« entre centre et absence »*, comme disait un fou de l'Asie, Henri Michaux. Et la grande actrice Marilu Marini, qui assistait à ce Kabuki, disait que c'est un miracle à quel point ces deux « acteurs », ces deux « trésors nationaux vivants », comme ils sont sacrés là-bas, signifiaient, par des élancements à peine sensibles de leur présence, toute une vie ancienne partagée, toute une entente incarnée, tout un accord des âmes, toute une douceur lumineuse des habitudes de l'un à l'autre...

Matsuyama, c'est Jakuemon Nakamura IV, et Wankyû, c'est Tomijuro Nakamura V. Le premier de ces deux hommes a soixante-quatorze ans, le second soixante-neuf. Ils sont les jeunes dieux éternels du kabuki. Ils jouent aussi une autre pièce, plus classique, pour certains moins envoûtante, *La Belle et l'encens*.

Michel Cournot

La forme théâtrale favorite des publics japonais

TOKYO
correspondance

Le kabuki est une grosse machine : deux cent soixante-dix acteurs, cent trente musiciens, deux cents personnes appartenant à tous les corps de métiers du théâtre travaillant à temps plein derrière la scène... et sans un yen d'argent public. L'ensemble est entre les mains d'une géante du spectacle, Shochiku, qui, depuis sa création en 1902, a patiemment racheté les salles, mis le personnel sous contrat, et décidé du devenir d'un art qui régna quasiment sans partage sur la scène japonaise entre le début du XVIIe et la fin du XIXe siècle pour s'imposer comme le théâtre national du Japon contemporain.

A Tokyo, deux vastes salles lui sont réservées, à raison d'une matinée et d'une soirée quotidiennes ; dans le reste du pays, une dizaine de théâtres sont à même de consacrer au kabuki une part variable de leur programmation. La Shochiku produit annuellement une cinquantaine de séries de représentations, chacune de ces séries étant prévue pour une durée inférieure à un mois.

La matinée commence à 11 heures, pour un public de dames sans profession dont les enfants sont scolarisés, ou casés. Les salles sont de vastes caravansérails où l'on vend toutes sortes de produits dérivés (le Japon est le pays du cadeau, et les stands de colifichets ne désemplissent pas), et de longs entractes aménagés à des horaires stratégiques permettent à la clientèle de se restaurer dans des établissements répartis à tous les étages.

Incidemment, le public aura assisté en quatre heures à une série de grandes scènes du répertoire comportant généralement un intermède dansé, un drame historique illustrant les exploits ou les tourments de quelque preux du temps jadis, et une tragédie bourgeoise où il est question de passions fatales entre des marchands ruinés et des courtisanes amoureuses. Vers 15 h 30, la matinée s'achève, et les dames s'en retournent. Dès 16 h 30, un programme de composition parfaitement identique est donné à l'intention d'un public plus mêlé. La soirée se termine vers 21 heures.

HÉROS POPULAIRES

Au total, les acteurs, distribués en matinée et en soirée, auront été sur la brèche pendant une douzaine d'heures ; ils n'ont littéralement d'autre existence que théâtrale : quand ils ne jouent pas, ils répètent le spectacle du mois suivant, et quand ils ne sont pas programmés au Japon, c'est peut-être qu'ils participent aux tournées que le kabuki effectue désormais à raison d'une ou plusieurs manifestations annuelles à l'étranger.

Les premiers rôles, héritiers de famille à la tradition séculaire, demeurent adulés, à commencer bien sûr par les grands anciens, qui font souvent preuve d'une surprenante verdeur, et qui jouissent du respect qu'inspire leur expérience.

Toutefois, l'environnement médiatique contemporain a eu pour effet de braquer les projecteurs sur une nouvelle génération de comédiens, popularisés par des feuilletons télévisés où leur art de porter le costume et de manier le sabre fait évidemment merveille. Ils ont su attirer au kabuki un public avide de les retrouver à la scène.

Certes, on ne saurait espérer de leurs admirateurs qu'ils disposent d'emblée du discernement soigneusement poli des vieux habitués, qui venaient juger d'une interprétation à l'aune d'une longue mémoire théâtrale. Il est toutefois réconfortant de constater que, à l'approche du XXIe siècle, le kabuki refuse à nouveau du monde. Chez Shochiku, on peut même rencontrer des producteurs de théâtre heureux.

Michel Wasserman

هكذا من الاصل

Jean-Louis Brau, artiste, lettriste, révolté, et toujours d'actualité

La Galerie 1900-2000, à Paris, consacre une exposition à cet ennemi de la société de consommation

Mort en 1985, Jean-Louis Brau fut un artiste présent sur tous les fronts : artistiques (surréalisme, lettrisme) et militaires (il s'engagea en Indochine et combattit en Algérie). Traumatisé par Antonin Artaud, ce contemporain de Guy Debord réalisa également des collages agrémentés de graffitis manuscrits qui ridiculisent la société de consommation et celle du spectacle. La Galerie 1900-2000, à Paris, lui consacre une exposition.

IL S'APPELAIT BRAU, Jean-Louis Brau. Quand il naquit, en 1930, il eut pour parrain Charles Tillon, l'ancien mutin de la mer Noire, député, maire communiste d'Aubervilliers. *« Mon parrain Charles Tillon... »* Voilà qui devait sonner étrangement. La suite fut à la hauteur. 1945 : sur un bateau, le jeune Brau déjeune avec Suzy Solidor, chanteuse de son état. A peu près au même moment, il découvre le surréalisme. Le lien est évident. Suivent quelques fugues, une tentative d'engagement dans la Légion étrangère et une commotion, le 13 janvier 1947, au Vieux-Colombier. L'homme qui parle s'appelle Antonin Artaud. Il faut un certain talent pour être au bon endroit au bon moment.

Autres fugues. Premiers écrits. Fondation d'une revue, *Transit*. En 1949, ralliement au lettrisme et fondation d'une autre revue, *Le Front de la jeunesse*, rédacteur en chef Maurice Lemaître. Guerre des idées et des mots. En avril 1951, à Cannes, Brau rencontre Guy Ernest Debord. Le même mois, à Saint-Maixent, il devient sous-officier le temps d'un service militaire. A son retour, il reprend la lutte au nom de l'Internationale lettriste, jette des tracts au Ritz contre Charlie Chaplin et rompt avec Isidore Isou. Brau est sur tous les fronts, à la radio, au cinéma. Après *La Barque de la vie courante*, il tourne *La Citadelle*, signée Bull D. Brau. En même temps, Debord met en scène *La Belle Jeunesse*, après avoir réalisé *Hurlements en faveur de Sade*. L'incendie gagne du terrain. La IVe République est menacée de l'intérieur par un ennemi infatigable.

« DÉVIATION MILITARISTE »

Pas sûr. En avril 1954, Brau renonce à toute activité artistique et révolutionnaire de la manière la plus brutale qui soit : en s'engageant pour combattre en Indochine. Il y arrive le jour de la chute de Dien Bien Phu, survit à plusieurs combats perdus, dirige un bordel militaire de campagne – trop beau pour être vrai ? –, trafique l'opium et accomplit, semble-t-il, des missions secrètes, qui lui valent une citation. Entre-temps, il a été exclu de l'Internationale lettriste pour *« déviation militariste »*. De 1956 à 1958, il rempile en Algérie.

De retour en France, il se fait bûcheron et écrit un pamphlet contre Malraux, *Le Mégalocrate ou le traité du Petit*. Ce n'est pas mal vu. Très vite, il expose des encres et des gouaches. Début d'une vie partagée entre l'écriture et la fabrication d'oeuvres qui utilisent la technique du transfert afin de s'approvisionner en images et en mots là où ils prolifèrent, dans les journaux, dans les magazines. Ce ne sont pas des collages mais des montages, agrémentés de graffitis manuscrits. Parce que tout cela se passe dans les années 60, il est tentant de rapprocher ces oeuvres des affiches déchirées de Hains et Villeglé ainsi que du pop anglais, Hamilton, Hockney. Mais, parce qu'il compose rigoureusement ces assemblages avec un certain souci d'élégance, ils font songer aussi aux papiers collés cubistes et à Schwitters. Ils sont extrêmement réussis et ridiculisent la société de consommation, les stéréotypes du spectacle, les slogans idiots, la crétinisation télévisée – notre quotidien aujourd'hui comme hier.

Tout en les produisant et les exposant, Brau continue à écrire et se battre. Il fonde avec Wolman la Deuxième Internationale lettriste, participe à des soirées poétiques dans quelques capitales européennes éberluées et participe avec jubilation à mai 68. Il sème alors la mauvaise graine à la Bibliothèque nationale, endroit bien choisi pour un contempteur de tous les conservatismes. Son activité de plasticien l'occupe de moins en moins, et de plus en plus les livres, dont *Cours, camarade, le vieux monde est derrière toi !* On pourrait relire Brau. Ce serait au moins aussi bien que, mettons, la quasi-totalité de ce qui prétend au titre de roman.

Le catalogue de ses œuvres complètes cite des travaux qui laissent rêveur, une *Mireille Darc violée selon Godard* avec des photos de Gilles Caron (on aimerait voir et lire...), une *Histoire de la drogue* (écrite d'après une connaissance directe de la question) et encore *Marcel Duchamp, l'exemplarité ambiguë*, les trois en quelques mois de 68.

Il y a, plus tard, le *Guide du bricoleur*, un *Antonin Artaud*, *Les Armes de la guérilla* (à rapprocher du bricolage ?) et *Le Singe appliqué* qui n'eut pas le Renaudot, évidemment. Brau défend Burroughs et rend hommage à Huelsenbeck. Il fait aussi le mage, sous le pseudonyme de mage Grégory, et publie un *Dictionnaire de l'astrologie*. On n'en finirait plus d'énumérer ses articles, ouvrages, compilations, actions, protestations. Il est mort en 1985. *« Si nous n'avons pas changé cette vieille pute de planète, nous n'avons pas moins contribué, et comment, à lui effacer quelques rides »*, avait-il écrit deux ans plus tôt. Rien à ajouter.

Philippe Dagen

★ Jean-Louis Brau, Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte, Paris 6e. Tél. : 01-43-25-84-20. Mo Saint-Germain. Le lundi de 14 heures à 19 heures, du mardi au samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Entrée libre. Jusqu'au 20 décembre.

« On connaît la chanson » et « Marius et Jeannette », prix Louis-Delluc 1997

LE PRIX LOUIS-DELLUC 1997 a été attribué le 11 décembre ex aequo aux films *On connaît la chanson*, d'Alain Resnais (*Le Monde* du 13 novembre), et *Marius et Jeannette*, de Robert Guédiguian (*Le Monde* du 20 novembre). Six autres films avaient été retenus dans la sélection finale : *Le Cousin*, d'Alain Corneau, *Marion*, de Manuel Poirier, *Nettoyage à sec*, d'Anne Fontaine, *Reprise*, d'Hervé Le Roux, *Le Septième Ciel*, de Benoît Jacquot, et *La Vie de Jésus*, de Bruno Dumont.

Le jury du Prix Louis-Delluc, présidé par Gilles Jacob, délégué général du Festival de Cannes, est composé de critiques et de personnalités du milieu cinématographique. Le trophée avait été décerné l'an dernier à *Y aura-t-il de la neige à Noël ?*, premier film de Sandrine Veysset. Créé en 1937 par Maurice Bessy, ce prix doit son nom à Louis Delluc, cinéaste et écrivain mort à trente-trois ans, qui fut l'un des premiers critiques cinématographiques.

Le Musée archéologique national d'Athènes va être modernisé

LA GRÈCE a décidé de moderniser son Musée archéologique national, à Athènes, où des milliers de trésors antiques sont actuellement entassés faute de place et d'un projet cohérent d'exposition. Le ministre de la culture, Evangelos Venizelos, a annoncé le 11 décembre sa décision de lancer prochainement un appel d'offres de 5 milliards de drachmes (105 millions de francs environ) pour le réaménagement des salles et la réorganisation des expositions. Il a précisé que les travaux seront menés progressivement afin d'éviter une fermeture au public.

Seuls 8 000 des 37 000 m² du bâtiment, qui date de 1889, sont actuellement utilisés pour l'exposition des collections, parmi les plus riches au monde, sur la Grèce antique. Le musée abrite parmi ses pièces les plus célèbres le masque funéraire en or d'Agamemnon, une statue en bronze de Poséidon, et les fresques découvertes à Santorin. – *(AFP.)*

CORRESPONDANCE

Une lettre de Philippe Noiret

A LA SUITE de notre article intitulé « Théâtre : le désir et le talent oubliés » paru dans Le Monde *du 8 décembre, nous avons reçu de l'acteur Philippe Noiret la lettre suivante :*

Parler de l'échec (même relatif) des *Côtelettes*, de notre ami Bertrand Blier, qui, du 9 septembre au 30 novembre, a attiré plus de 60 604 spectateurs, soit une moyenne de 720 spectateurs par soirée, soit un pourcentage de remplissage de 76 % de la salle, me paraît être une interprétation douteuse, si ce n'est malveillante, de chiffres irréfutables. Je ne citerai le total des recettes du théâtre sur cette période – 13 601 155 francs – que pour l'information. Je pense que plus d'un directeur de théâtre privé ou public serait heureux d'avoir à son affiche un "échec" de cette sorte. Mes camarades m'ont demandé de me faire leur porte-plume pour rétablir la vérité auprès de vos lecteurs.

هكذا من الاصل

Mingus Erectus

Un coffret de 6 CD regroupe les premiers enregistrements du contrebassiste pour la marque Atlantic entre 1956 et 1961

COMME pour les « beaux livres », à la fin de l'année, le public acheteur soupèse et casse sa tirelire pour acquérir les coffrets commémoratifs aux volontés intégralistes. En jazz comme ailleurs. Les maisons de disques – les grosses – « repackagent » leurs fonds, récupèrent sur les étagères d'entrepôts perdus dans le désert ou chez des collectionneurs des prises inédites, raretés, chutes diverses, photographies... Tous éléments présents dans ce Charles Mingus ; celui des premiers enregistrements pour Atlantic, avec un coffret de 6 CD couvrant la période 1956-1961.

Dans le CD-livre qu'il consacre à Charles Mingus, Stéphane Ollivier, journaliste à *Jazz magazine* et aux *Inrockuptibles*, rappelle que, le 30 janvier 1956, Mingus, qui vient de signer avec Atlantic, « *entre en studio (...) et enregistre son premier chef-d'œuvre*, Pithecanthropus Erectus ». Chef-d'œuvre donc, avec Jackie McLean (saxophone alto) et Mal Waldron (piano). Mingus avait promené sa contrebasse depuis plus de dix ans. Louis Armstrong l'a fait jouer, il a entendu Charlie Parker, l'accompagnera, Lionel Hampton l'a embauché, Duke Ellington aussi, ils se sont fâchés, Max Roach est devenu un ami, ils fondent ensemble une compagnie de disques indépendante – Debut –, Mingus a monté ses premiers orchestres, il compose, des trucs hors des styles de l'époque, personnels, bizarres, il s'énerve, énerve les autres, doute, explose, rage, pleure... Mingus était là avant mais se révèle avec cet *Erectus* bien nommé. Quatre morceaux, un quintette.

Passe un intermède plaisant – duquel le thème *Laura*, de David Raskin, se dégage – avec le vibraphoniste Teddy Charles, qu'on avait un peu oublié. Mingus y est contrebassiste, presque en *sideman*. Après, il ne jouera plus pour les autres, sauf avec Hampton, en 1977. Suivent aussitôt les sessions pour *The Clown* : du texte avec la musique – Mingus a déjà pratiqué cela, il y reviendra de temps à autre, notamment avec le poète Langston Hugues –, des suites orchestrales plutôt que des morceaux. Dannie Richmond est à la batterie, instrument que Mingus lui a fait préférer au saxophone. Ils se quitteront parfois, mais leur duo-couple durera jusqu'à la mort de Mingus, le 5 janvier 1979 à Cuernavaca (Mexique), au-dessous du volcan.

MISE À NU

Suivront *Blues and Roots*, rappel des sources du gospel ou du blues, *Oh Yeah !* qui fait sonner un sextette comme un big band, entre les deux le concert d'Antibes, le 13 juillet 1960, où Bud Powell viendra se joindre au quintette de Mingus. Les morceaux ont des noms beaux comme des histoires d'amour ou des chants de combat : *Reincarnation of a Lovebird, Haitian Fight Song, Wednesday Night Prayer Meeting, Prayer for Passive Resistance, Better Get it in Your Soul, Peggy's Blue Skylight*. Mingus se met à nu. Il est noir, trop noir pour les Blancs de l'establishment, trop révolté ; et toujours à couper les cheveux en quatre, à chercher à se distinguer du jazz avec ses morceaux qui accélèrent d'un coup, dont les métriques, les durées, les arrangements ne rentrent pas dans le cadre. Jimmy Knepper, Booker Ervin, Horace Parlan, Eric Dolphy, Ted Curson, Roland Kirk participent à ces séances. Mingus, à la fin des années 50, est en train de rejoindre les grands inventeurs de formes orchestrales, la trilogie royale, avec Duke Ellington et Gil Evans.

Dans le même temps, il y eut d'autres disques, pour d'autres compagnies. Plus tard, les orchestres de Mingus vont grossir, avec des réussites et quelques catastrophes. Des femmes l'entourent ; sa veuve, Sue Mingus, continue de faire vivre sa musique avec un big band, s'attaque aux pirates en éditant leurs propres disques. Mingus, homme de révolte, devra finir sa vie dans une chaise roulante. Ses dernières séances, il les réalise à nouveau pour Atlantic, le label qui, en 1956, l'avait accueilli. Quelques années après, Ornette Coleman pourra lui aussi y créér sa musique contre tous.

Sylvain Siclier



JEAN LATTES/GAMMA

Charles Mingus, contrebassiste et chef d'orchestre.

★ *Passions of a Man, the Complete Atlantic Recordings, 1956-1961*, de Charles Mingus, un coffret de 6 CD, dont un d'entretien avec Nesuhi Ertegun, le cofonda teur d'Atlantic. Atlantic-Rhino 8122 72871 2, distribué par WEA.
★ *Charles Mingus*, de Stéphane Ollivier, un CD-livre, éditions Vade Retro, avec un disque du concert du 17 avril 1964 à Paris, 120 p., 125 F.

DÉPÊCHES

■ **REGGAE : le deuxième volet d'une série d'inédits de Bob** Marley, « Années rebelles », paraît chez PAM (distribution EMI). Il porte sur la production du début des années 70 du musicien jamaïcain. Après un premier coffret de trois disques sur ses années pop et soul, ce nouvel ensemble de trois albums correspond aux années où Marley, alors inconnu en Europe, enregistra pour le label jamaïcain JAD, dirigé par le producteur Danny Simms. Les 47 titres (dont 23 inédits) proposés ici ont été généralement produits par Lee Perry, artisan du dub. Un troisième coffret sera publié le 15 mai 1998, permettant de retracer de manière quasi exhaustive l'ensemble de la production de Marley de 1967 à 1972.

■ **ROCK : les éditions Préludes et Fugue publient une collection** d'ouvrages au format de poche, les « Music Books » (132 pages, vendus 20 F), retraçant chronologiquement l'histoire et la discographie d'un groupe ou d'une vedette du rock. Les quatre premiers titres sont consacrés à David Bowie, Bob Marley, Metallica et U 2. A paraître, un livre sur Noir Désir.

■ **ÉTATS-UNIS : un quart des 10 000 stations commerciales américaines** sont spécialisées dans la musique country, selon une enquête annuelle du magazine *M Street*. La proportion est encore plus forte si on y adjoint les radios non commerciales. Les stations dites de « musique contemporaine adulte » viennent en deuxième position (1 508 stations), suivies par les radios d'informations générales, sportives et économiques et de débats (1 331 stations), et les radios religieuses (1 063).

SÉLECTION DISQUES

FRÉDÉRIC DAVÉRIO
Le Troisième Jour
Frédéric Davério (accordéon)

Frédéric Davério est un accordéoniste hors normes. Tant par son instrument (à touches piano, minoritaires en France) que par son répertoire (des transcriptions baroques aux expériences contemporaines). Compositeur, Davério cultive l'art de la miniature. *Cucurbitacées*, amorce du présent recueil, multiplie les clins d'œil aux *Suites pour enfants* provenant de l'ex-URSS (Zolotarev, Nagayef) qui constituent depuis vingt ans le pain quotidien des concertistes en herbe. S'il lorgne aussi vers le cabaret (*Marche de Noé*) ou le jazz (*Grande réserve*), Davério trouve principalement sa voie dans une veine hybride qui rappelle alternativement Dimitri Chostakovitch et Jacques Ibert. *P. Gi*

★ 1 CD Loups du faubourg LFB 018. Distribué par Night and Day.

ASTOR PIAZZOLA
El Tango
Gidon Kremer (violon), Oer Arne Glovigen (bandonéon), Vadim Sakharov (piano), Alois Posch (contrebasse), Sergio et Odair Assad (guitares), Milva (voix), Caetano Veloso (récitant).

A la différence d'autres vedettes du répertoire classique subitement engagées dans une suspecte « Piazzolamania », Gidon Kremer plaide en faveur d'une considération authentique de l'inclassable Argentin. Il éprouve néanmoins quelques difficultés à trouver le ton juste. Plus séduisant que l'*Hommage* paru en 1996, ce deuxième disque pèche encore par une préciosité générale qui inscrit indûment Piazzola dans la sphère des salons. Seuls, *Preludio para el ano 3001* (grâce à l'investissement de la chanteuse Milva) et *Michelangelo 70* atteignent l'idéal d'une expression à la fois savante et non civilisée. *P. Gi*

★ 1 CD Nonesuch 7559 79462-2. Distribué par Warner Classics.

CHARLIE HADEN
Montreal tapes
Geri Allen ou Gonzalo Rubalcaba et Paul Motian

Très belle édition, graphiquement et du point de vue du son, de bandes issues du festival de Montréal. La première vient du concert du 1er juillet 1989. Au côté de Charlie Haden (contrebasse) et Paul Motian (percussions), la pianiste de la troupe d'Ornette Coleman, Geri Allen. Les six pièces culminent dans une interprétation qui peut faire pleurer un mur : Le *First Song* de Haden (9'20), sur lequel il prend un long chorus comme on sculpte : en enlevant, en allégeant. Pour le second disque, changement de pianiste : Gonzalo Rubalcaba effectue, le 3 juillet de la même année, une de ses premières sorties de Cuba. Les six pièces culminent dans *Silence*, joué comme on s'accouple, depuis les parades d'approche jusqu'à la plongée dans la transe des grands secrets. Chaque note de ces deux CD va personnellement à l'encontre de toutes les idées reçues – sur la musique, le jazz, le free, Cuba, les Etats-Unis, les Blancs et les Noirs, les hommes et les femmes, la contrebasse, le communisme, le solo, la batterie, la possibilité de vie en commun, la chance, l'amour et quelques autres sujets. *F. M.*

★ 2 CD Verve 537 483-2, 537 670-2.

STEVE COLEMAN
Genesis
The Opening of the Way

Après ses rencontres avec le rap, la musique afro-cubaine, l'Afrique, le saxophoniste Steve Coleman est allé confronter sa musique à la forme du grand orchestre. Dans *Genesis*, Steve Coleman a invité des cordes, des vents, des percussions, les membres actuels de Five Elements, son groupe régulier, qui jouent dans *The Opening of the Way*. Qu'est-ce qui change ici, chez ce musicien qui ne s'arrête jamais ? Tout. Parce que chaque nouveau disque de Coleman est une plongée un peu plus franche dans un univers de mouvements, de lumières, de hardiesses, avec cette faculté de citer une histoire passée pour l'emmener vers le futur. Rien. Parce que Steve Coleman a posé ses conceptions de longue date. Relation forte aux cycles, emboîtements, rythmes croisés, une manière de revenir *ad infinitum* sur la mélodie. Coleman se détache ici comme rarement, sans être le principal soliste, pourtant omniprésent, par le son, par l'envie du jeu qu'il fait passer. Dans une nouvelle dimension. *S. Si.*

★ 2 CD RCA-Victor 74321529342. Distribué par BMG.

LONG FIN KILLIE
Amelia

Loin du conformisme pop, l'inventivité sonique et formelle de Long Fin Killie ne se prive pas pour autant de chaleur humaine. Depuis trois albums – *Houdini, Valentino* et le petit dernier, *Amelia* –, ce groupe écossais s'aventure sur des routes peu fréquentées. Dans le passé, on n'y avait guère croisé que A.R. Kane, expérimentateurs négligés de la seconde moitié des années 80, capables déjà de confronter la blanche évanescence d'une voix noire aux tensions hypnotiques d'instruments audacieux. La beauté irradiante de certains arpèges cognant contre la raideur d'une basse rappellera aussi les partis pris les plus étranges d'Echo & The Bunnymen. Mais Long Fin Killie vit avec son temps, celui de la techno et du drum 'n' bass. Tout en se tenant à distance du déluge électronique, il relève le défi de l'exploration sensorielle et rythmique. Guitare, basse, batterie, aidées parfois d'un violon et de cuivres, s'emballent, s'évanouissent, se compressent en des chansons atypiques. Plongée vertigineuse (*Lipstick*), rêve éveillé (*British Summertime*), entêtantes circonvolutions (*Kismet*) ou ampleur magnifique (*Chrysler*)... On n'en finit pas d'explorer ces délicieux mystères. *S. D.*

★ 1 CD Too Pure 7243 8 45195 2 0. Distribué par Labels/Virgin.

THE REPLACEMENTS
All For Nothing, Nothing For All

Cette compilation donnera à beaucoup l'occasion de découvrir pour la première fois un groupe sous-estimé de son vivant. Au début des années 80, les premiers disques des Replacements furent voués à l'autodérision. Mais sous les fatras éthyliques de ces jeunes chiens fous des bars de Minneapolis perçait déjà un don mélodique prometteur. Entre anarchie punk et classicisme américain – quelque chose comme la rencontre des Ramones et de Bruce Springsteen –, l'art de leur leader, Paul Westerberg, allait finalement accoucher, jusqu'en 1990, de quatre albums somptueux : *Tim, Please to Meet Me, Don't Tell A Soul* et *All Shook Down*. Ce sont les meilleures chansons de ces quatre disques (agrémentées de quelques inédits), qui sont réunies ici. Westerberg a depuis confirmé en solo la douce amertume de sa voix et de son inspiration. *S. D.*

★ 2 CD Reprise 9362-46807-2. Distribué par Wea.

ELISA POINT
Les filles sont des garçons bizarres!

Des mots juste effleurés, une douceur de ton faussement candide : Elisa Point décline des petites chansons subversives sur le mode intimiste. Qu'elle évoque d'obsédantes solitudes, les amours qui s'effilochent ou le désir aboli, la chanteuse sait tenir à distance les images convenues, les phrases au teint défraîchi. Sur des musiques fluides et dépouillées, dont elle partage la composition avec ses musiciens, Elisa Point confirme tout le bien que l'on pensait d'elle depuis ses deux albums précédents, *L'Assassine* et *L'Instant d'après* (Musidisc). Avec une subtile impertinence, elle continue de bousculer l'ordinaire de la chanson française. *P. La.*

★ 1 CD Saravah SHL 2088. Distribué par Média 7.

HENRI DIKONGUÉ
C'est la vie

Un régal. Le timbre clair, la guitare soyeuse, Henri Dikongué, trouve le juste équilibre entre ballades rêveuses et rythmes dansants. Cet auteur-compositeur d'origine camerounaise réside en France depuis le milieu des années 80. Dans la compagnie théâtrale et musicale panafricaine Masques et Tam Tam, il rencontre Manuel Wandji, à qui il confie l'enregistrement de son premier album, *Wa*, en 1995. Egalement réalisé en compagnie de Manuel Wandji, *C'est la vie*, comporte une reprise d'Eboa Lotin (*Ndol'asu*), référence de la chanson camerounaise, récemment disparu (albums chez Sonodisc). Une composition relue avec élégance, transformée par un habillage latino du plus bel effet. Autre pic d'inspiration dans cet album séduisant chanté en douala – hormis *C'est la vie*, qui donne son titre au disque –, *Bulu bo windi tenge*, accompagné par le toucher subtil du pianiste antillais Alain Jean-Marie. *P. La.*

★ 1 CD Buda Records 92688-2. Distribué par Adès/Musidisc

Louise Attaque, phénomène rock de l'automne

Le charme simple du groupe français triomphe au Bataclan

Le groupe Louise Attaque, formé à l'école de la scène, a grandi en marge des coups de marketing, nourri de multiples influences, dont celle, revendiquée, des Violent Femmes. Leur premier album éponyme, enregistré il y a quelques mois, a été porté au pinacle par le bouche à oreille et s'est déjà vendu à 130 000 exemplaires. Au Bataclan, le jeune public parisien affichait une ferveur rappelant les heures militantes du rock alternatif.

LOUISE ATTAQUE : le 12 à Lille, à l'Aéronef, tél. : 03-20-78-00-00. Le 13 à Chessy-Marne-la-Vallée, au Café Musique Val d'Europe, tél. : 01-60-43-80-82. De retour à Paris les 6 et 7 avril à la Cigale.

Phénomène rock français de cet automne, Louise Attaque est d'abord une belle histoire. Celle d'un succès grandi en marge des réseaux FM, des coups de marketing et des robinets à clips. Celle d'un groupe formé à l'école de la scène, trimant sans rechigner de bars louches en clubs enfumés, jusqu'à l'enregistrement, il y a quelques mois, d'un premier album éponyme porté au pinacle par le bouche à oreille. Cent trente mille exemplaires se sont écoulés depuis. Cela faisait des semaines que le Bataclan affichait complet pour le concert du 11 décembre. Le jeune public parisien a investi la salle avec une ferveur qu'on n'avait pas vu depuis les heures militantes du rock alternatif et des concerts de Mano Negra en particulier.

On s'aperçoit très vite du bénéfice tiré par Louise Attaque à passer sa vie sur les planches. La cohésion atteinte par les quatre membres du groupe a peu d'équivalent en France aujourd'hui. Cette densité profite au jeu de dynamique de quatre instruments acoustiques : guitare, basse, batterie et violon. Ce dernier emballe toutes leurs sarabandes avec l'allant d'un maître de cérémonie folk nourri aux amphétamines punk. Plutôt que de céder à la facilité des hymnes pour marins bretons, le quatuor assèche ses embardées et tend ses refrains. Sur des tempos souvent frénétiques file ce qu'il faut de malice vitupérante et d'émotions sur la brèche.

L'énergie tout en nerfs de la prestation en rappelle d'autres. Parmi les références listées, on n'échappe pas à l'influence revendiquée des Violent Femmes. Dans les années 80, ce combo du Milwaukee avait impressionné en irradiant son country-folk de malédictions péquenaudes et d'incantations. En se baptisant Louise Attaque, les Français faisaient un clin d'œil sémantique aux Violent Femmes. Poussant plus loin encore la filiation, ils ont demandé à Gordon Gano, le leader du groupe américain, de produire leur album. Autres liens de parenté : le folk délétère et le violon hanté de Passion Fodder, l'ancien groupe de Theo Hakola ; l'impact physique et les sombres déclamations de Noir Désir ; la générosité de Brel, sa façon d'écorcher les mots d'une voix cassée et quelques inflexions mélo. A un moment, Louise Attaque reprend d'ailleurs *Vesoul*. Sans convaincre.

Les meilleures chansons de Louise Attaque – *Ton invitation*, *J't'emmène au vent*, *Amours*, *Léa* – se passent de prétention littéraire pour saisir des instants de vulnérabilité, pour peindre des personnages en quelques traits ironiques ou amoureux. Rien de bien dangereux ni d'extrême. Pas ici de vacherie à la Miossec, de délire lexical à la Bashung, juste l'attrait d'un charme simple. Plus qu'ils ne se chantent, ces textes souvent se scandent avec une efficacité fédératrice portée par une mélodie minimale. La plupart sont d'ailleurs repris par la foule compacte des fans. Malgré cet enthousiasme, il est difficile de ne pas relever les limites du groupe. Chanteur à la voix puissante et d'une belle raucité, Gaëtan Roussel se contente malheureusement d'une diction et d'une expressivité monochromes. Le soupçon d'emphase qu'il insuffle dans trop de textes ne suffit pas à varier les plaisirs. Sur la longueur, la performance du groupe souffre de cette linéarité. Les rappels néanmoins sont triomphaux. Après le concert, les membres de Louise Attaque, entourés de leur maison de disques et de leur complice américain, Gordon Gano, recevaient au bar Wait & See leur premier album d'or.

Stéphane Davet

A l'Opéra de Lyon, la folie douce de Jakob Lenz

JAKOB LENZ. Opéra de chambre de Wolfgang Rihm. Avec Johannes M. Kösters (Lenz), Jyri Korhonen (Oberlin), Christoph Spath (Kaufmann), Elsa Vacquin, Stéphanie Revidat, Florence Illi, Hjördis Thebaut, Jean-Richard Fleurençois, Jérôme Varnier (chœur). Atelier lyrique, Maîtrise et Orchestre de l'Opéra de Lyon, Claire Gibault (direction). Sabrina Hölzer (mise en scène). Jean Kalman (décors et lumières). Franziska Just (costumes). OPÉRA DE LYON, le 13 décembre à 20 h 30, le 14 à 16 heures. Durée : 1 h 15. De 75 F à 180 F. Tél. : 04-72-00-45-45.

LYON
correspondance

Jakob Lenz, le poète allemand, est doublement célèbre. D'abord en tant qu'écrivain, pour ses pièces de théâtre, *Les Soldats* et *Le Précepteur* notamment. Ensuite parce que Georg Büchner en a fait, en 1835, le héros éponyme d'une nouvelle. C'est cette dernière qui a inspiré en 1978 son opéra à Wolfgang Rihm.

Le compositeur, largement introduit au répertoire des théâtres germaniques, est plus parcimonieusement accueilli dans les programmes français. Montée avec le Hebbel Theater et la Philharmonie de Berlin, qui l'ont créée en début d'année dans la capitale allemande, la production donnée à Lyon permet donc de retrouver une œuvre marquante de la musique contemporaine.

Dans *Lenz*, Büchner racontait la visite de Jakob Lenz au pasteur Oberlin dans les Vosges en 1778 : le dramaturge y manifeste une errance mentale qui ne le quittera pas de sa vie. Le librettiste de Rihm, Michaël Frölhling, a centré le propos sur la dérive d'un homme, dont Oberlin et Kaufmann, l'ami sarcastique, sont les spectateurs impuissants. Autour d'eux, un chœur à six voix crée un contrepoint actif à l'action principale. Wolfgang Rihm a composé une partition serrée, violente, contrastée. L'écriture se répartit entre une formation de treize instruments, où dominent les graves et les sonorités sèches, et un langage vocal qui mêle les brusques éclats et les chuchotements, cite des formes traditionnelles (Ländler, choral), utilise des dialogues parlés, multiplie les échanges et les superpositions.

On peut tirer cet opéra de chambre vers le drame. Claire Gibault a opté pour la retenue, privilégiant l'équilibre, très difficile, des rythmes, des timbres et des voix. L'interprétation est bien en place, s'arrondit dans les moments lyriques, mais manque parfois de véhémence. Peut-être la disposition de l'orchestre sur la scène – les musiciens alignés sur un podium côté jardin, la chef juchée au centre du plateau – participe-t-elle à cette impression de raideur.

Johannes M. Kösters interprète le rôle-titre. Son Lenz est un peu trop âgé physiquement, mais vocalement solide. En scène pendant tout le spectacle, il surmonte les pièges d'une tessiture aux limites du registre de baryton et évolue avec souplesse à travers les incessantes inflexions qui figurent son égarement.

La scénographie est plus symbolique qu'expressionniste. Quelques sapins illustrent la forêt vosgienne. Des draps blancs recouvrent le sol. Les lumières poétiques de Jean Kalman éclairent les situations de l'intérieur. La mise en scène de Sabrina Hölzer, simple et fluide, joue sur la tendresse plus que sur la cruauté. La dernière image, montrant Jakob Lenz couronné de fleurs, faussement serein dans son délire, signe sa vision de l'œuvre : la folie de Lenz est une folie douce.

Pierre Moulinier

SORTIR

PARIS

Labels des Suds
Soirée SMI
Deuxième soirée consacrée à des indépendants de la production discographique des musiques actuelles. En concert, on retrouvera deux trios : Vaste Océan, avec le saxophoniste Bruno Meillier, et une formation avec la voix de Pascale Labé, Guillaume Orti et Didier Petit. Tous musiciens d'intelligence. Signalons aussi que le site Internet du Fennec donne de nombreuses informations sur les univers créatifs : <www.fennec.digiweb.fr>.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Mº Robespierre. Le 12 à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Concerts de l'imaginaire
La pianiste Lydia Domancich a convié les musiciens de Vacances musicales sans frontières à la rejoindre sur une musique qui correspond bien au titre donné à ces concerts. L'imagination est ici au pouvoir, dans les mélodies, les intentions, les formes. Le 12, le quartette de la pianiste sera présent ; les 13 et 14, ce sont les jeunes qui donneront vie à une création pour chœurs, orchestre et bande magnétique.
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris-13e. Mº Chevaleret. Les 12 et 13 à 20 h 30 ; le 14 à 16 heures. Tél. : 01-45-84-72-00. 100 F.

ANGERS

Meryl Tankard
Chez Pina Bausch, on ne voyait qu'elle : Meryl Tankard, l'Australienne. Retournée au pays en 1981, elle y devient chorégraphe. Depuis, les occasions sont rarissimes de voir son travail en France. Après le Festival de Cannes, le Grand Théâtre d'Angers reçoit son *Furioso*.
Grand-Théâtre, 7, place du Ralliement, 49 Angers. Le 13 à 20 h 30. Tél. : 02-41-87-80-80. 110 F.

MONTAUBAN

Andy de Groat
Pascal Delhay
Andy de Groat joue son *Casse-Noisette* chez les Texans et les cactus : charmant et spirituel. Une histoire très allégée, donc, beaucoup plus digeste que la grosse pâtisserie du répertoire classique. Toujours à Montauban, mais à l'auditorium de l'école de musique, et jusqu'au 14 décembre, il y a Pascal Delhay, pour lequel la danse se conjugue avec excentricité et jusqu'au-boutisme. Ces programmes sont organisés dans le cadre du très actif festival Danse en Tarn-et-Garonne.
Théâtre municipal, place Lefranc-de-Pompignan, 82 Montauban. Les 12 et 13 à 21 heures ; le 14 à 17 heures. Tél. : 05-63-22-12-41. 90 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Betty Boop Confidential
Dessin animé de Max Fleischer et Dave Fleischer (Etats-Unis, 1 h 24).
Le Cousin
d'Alain Corneau (France, 1 h 52), avec Alain Chabat, Patrick Timsit, Agnès Jaoui, Marie Trintignant.
Happy Together
de Wong Kar-Wai (Hongkong, 1 h 36), avec Leslie Cheung, Tony Leung, Chang Chen.
L'Homme qui dort
de Kohei Oguri (Japon, 1 h 43), avec Sung-ki Ahn, Christine Hakim.
Milice, film noir
documentaire d'Alain Ferrari (France, 2 h 18).
Poussières d'amour
de Werner Schroeter (France-Allemagne, 2 h 12), avec Anita Cerquetti, Martha Mödl, Rita Gorr, Carole Bouquet, Isabelle Huppert.
Les Raisons du cœur
de Markus Imhoof (France-Suisse-Allemagne, 1 h 45), avec Elodie Bouchez, Laurent Grévill, Bruno Todeschini.
La Souris du Père Noël
Dessin animé de Vincent Monluc (France, 30 mn).
Spawn (*)
de Mark A. Z. Dippé (Etat-Unis, 1 h 30), avec John Leguizamo, Michael Jai White, Martin Shenn.
Tempête dans un verre d'eau
d'Arnold Barkus (France, 1 h 35), avec Jackie Berroyer, Maria de Medeiros.
Une vie moins ordinaire
de Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1 h 43), avec Ewan McGregor, Cameron Diaz, Holly Hunter.
XXL
d'Ariel Zeitoun (France, 1 h 35), avec Gérard Depardieu, Michel Boujenah, Elsa Zylberstein, Catherine Jacob.

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

VERNISSAGE

ORLÉANS
Ernest Pignon-Ernest : derrière la vitre
Carré Saint-Vincent, Scène nationale, boulevard Aristide-Briand, 45 Orléans. Tél. : 02-38-62-45-68. De 13 heures à 19 heures et les soirs de spectacle. Fermé dimanche et lundi. Du 12 décembre au 31 janvier. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Anne Sylvestre
Les Halles-L'Auditorium, 5, porte Saint-Eustache, Paris 4e. Mº Châtelet-les Halles. Les 12 et 13 à 20 heures ; le 14 à 16 heures. Tél. : 01-42-36-13-90. De 50 F à 110 F.
Les Yeux noirs
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. Le 12 à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. De 100 F à 140 F.
Madredeus
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mº Voltaire. Les 12 et 13 à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 195 F.
Conformisme
de Charles-Ferdinand Ramuz, mise en scène d'Armand Abplanalp.
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Mº Saint-Paul. Les 12 et 13 à 20 h 30. Tél. : 01-42-71-38-38. Entrée libre sur réservation.

RÉSERVATIONS

Juliette
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. Du 18 au 31 décembre à 20 h 30 ; le dimanche à 16 heures. Tél. : 01-49-53-05-07. 110 F à 200 F.

DERNIERS JOURS

14 décembre : Hamlet
de William Shakespeare, mise en scène de Robert Cantarella.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mº Gabriel-Péri. Vendredi et samedi à 20 heures ; dimanche à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

هكذا من الأصل

EN VUE

■ D'après un journal de Canton, les footballeurs chinois ont manqué, au Koweït, leur qualification à la Coupe du monde parce qu'une femme, responsable des relations publiques de l'hôtel où ils séjournaient, est montée in extremis dans le car qui les emmenait au stade : *« Quand la dame est descendue, les chances de l'équipe s'étaient envolées. »* L'article, reflet d'*« une société féodale et arriérée »*, est vivement condamné par le *China Daily*, qui a, de son côté, réclamé la tête de l'entraîneur, **Qi Wusheng**.

■ Sur la photo de mariage publiée par *Les Nouvelles du soir*, jeudi 11 décembre, à Pékin, on voit **Mao Xinyu**, le crâne rasé, portant smoking et nœud papillon, au bras de **Hado Mingli**, son épouse. En arrière-plan, le grand-père du jeune homme, un colosse de bronze : la statue de **Mao Zedong**.

■ **Dario Fo**, héritier de la commedia dell'arte, a revêtu, mercredi 10 décembre, pour la remise du prix Nobel de littérature à Stockholm, un habit du styliste **Gianfranco Ferré**. En 1957, il portait une queue de morue dans *L'homme nu et l'homme en frac*, petite anthologie de la farce au XIXe siècle.

■ Mardi 9 décembre, la mairie de Naples a posté à la sortie des établissements scolaires cinq cents « grands-pères civiques » chargés de surveiller les agissements d'éventuels pédophiles. Ce même jour, le factotum de l'école élémentaire de Ponticelli, observant le manège de deux retraités, les a contraint de prendre le large en les menaçant d'appeler la police ; malgré le macaron « nono civile » épinglé au revers de leurs imperméables.

■ **Francis Delvin**, 54 ans, poursuivi, en 1972, pour attentat à la pudeur, n'avait pas été condamné par les juges belges de l'époque. Longtemps après, en 1995, conscient de ses penchants pour les enfants de chœur, il avait consulté des spécialistes des déviances sexuelles, mais chaque fois remis à plus tard le traitement. Le tribunal de Tournai vient d'infliger quatre ans de prison pour récidive au vice-président de la Fédération internationale des Petits Chanteurs à la croix de bois.

■ Le village de Ndwedwe, dans le KwaZulu-Natal, était coupé du monde par des pluies torrentielles, et les élèves risquaient de ne pouvoir passer leur examen de fin d'études. Après avoir roulé dans des fondrières pendant des kilomètres, marché pendant des heures sous l'orage, traversé à la nage la rivière Umqeku, tenant à bout de bras, au-dessus des flots déchaînés, le sac où il portait les sujets, **Mandlakayise Hlatshwayo**, principal du collège Gcinimfundo, a pu organiser à temps l'épreuve de zoulou.

Christian Colombani

La catastrophe aérienne d'Irkoutsk

La presse russe dénonce l'ampleur de la corruption dans les forces armées qui serait à l'origine de la chute d'un avion militaire sur un quartier d'habitation

DEUXIÈME catastrophe nationale en une semaine après le drame minier du Kouzbass et ses 67 morts, la chute d'un Antonov-124 (version militaire du Rouslan, le plus gros avion-cargo du monde), sur un quartier d'habitation d'Irkoutsk, qui a fait 80 victimes, a rempli, mardi 9 décembre, les pages des journaux moscovites. Comme lors de chaque accident aérien en Russie, les causes possibles sont passées en revue : parc vétuste (70 % des appareils en service auraient dépassé leur limite d'âge), mauvais entretien par plus de 300 compagnies privées ayant pris la relève d'Aeroflot, conflits entre compagnies et aéroports, conditions épuisantes de travail des équipages, mauvaise préparation et médiocres salaires des contrôleurs aériens.

Tout cela combiné a provoqué de 246 à 349 morts chaque année depuis cinq ans, avec une « pointe » en 1993. Mais au-delà de ces causes « naturelles » dans un pays frappé d'une récession foudroyante depuis neuf ans, plusieurs journaux ont avancé, mardi, une autre hypothèse dans le drame du Rouslan qui acheminait au Vietnam deux chasseurs SU-27. Elle relève de la corruption, généralisée en Russie mais particulièrement concentrée dans ses forces armées. Il est établi que la cause directe de l'accident a été une panne de deux des quatre turbines du Rouslan, un des 26 qu'exploite l'aviation de transport militaire (VTA) – laquelle, contrairement à l'aviation civile, n'est pas soumise au contrôle d'organismes extérieurs.

« PRÉCIPITATION »

Il est aussi établi que le commanditaire du vol était une société nommée Cargo-Trans, créée par la société d'Etat pour l'exportation de matériel militaire, Rossvooroujenie, dont les malversations ont déjà fait l'objet de nombreuses publications en Russie. Or, si Cargo-Trans a reçu du constructeur des chasseurs à Irkoutsk (IAPO) une somme de 1,6 million de dollars pour organiser le transport, cet intermédiaire n'en a reversé que 330 000 dollars à la VTA chargée d'exécuter le vol. *« La raison de la tragédie d'Irkoutsk ne se cache-t-elle pas dans la différence entre ces deux chiffres ? »*, s'interroge le quotidien du gouvernement russe *Rossiiskaïa Gazeta*.

D'autres quotidiens relèvent la *« précipitation »* qui a entouré toute l'opération. Une mission militaire vietnamienne, venue à Irkoutsk le 1er décembre et ayant trouvé que les réacteurs de deux Sukhoï, dernier lot d'une douzaine d'appareils déjà achetés, n'étaient pas ceux prévus au contrat, a en effet exigé leur remplacement d'urgence. Mais *Rossiiskaïa Gazeta* s'en tient à la responsabilité de Trans-Cargo, sans doute pour disculper le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, dont ce quotidien est, par son statut, le porte-parole. En effet, M. Tchernomyrdine répond, depuis cet été, de Rossvooroujenie, dont il renvoya le directeur compromis Alexandre Kotelnikov. Or ce dernier, soutenu par les « jeunes réformateurs » du gouvernement, est resté membre du conseil d'administration de Trans-Cargo qu'il dirigeait auparavant.

Le « bizness » du transport aérien est en effet une source prisée de revenus des « barons » du complexe militaro-industriel russe. Comme le révélait récemment le chroniqueur militaire Alexandre Jiline dans les *Nouvelles de Moscou*, même la garnison des forces aériennes d'élite rapatriées d'Allemagne, reconstruite sur fonds allemands à Koubinka près de Moscou, est devenue *« un centre commercial »*, dont des bâtiments sont loués à des hommes d'affaires pour le plus grand profit d'officiers d'active ou en retraite, alors que l'entraînement des pilotes et l'entretien des appareils sont *« pratiquement arrêtés faute d'argent »*.

Sophie Shihab

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le sommet de Luxembourg devrait être une rencontre de visionnaires, tant son enjeu, celui de l'élargissement de l'Europe, est capital pour l'avenir de ce continent. Il faut en convenir, ce rendez-vous, théoriquement historique, a plutôt l'allure d'une réunion d'épiciers prompts à défendre leur bout de gras et peu enclins à renoncer à leur pré carré au profit d'un grand ensemble audacieux. L'élargissement futur de l'Union européenne (...) aura bien sûr un coût économique et politique. Ce prix, à la vérité, les Quinze n'ont aucune envie de le payer. (...) La construction européenne est certes complexe, raison de plus pour revenir à quelques idées simples. L'Europe est une utopie. Elle ne se fera que si ses architectes – tel a été le cas de l'euro – acceptent parfois d'être imprudents et de sacrifier leurs intérêts immédiats à une ambition plus lointaine, audacieuse et généreuse.

FRANCE INTER
Pierre le Marc

■ Ce sommet suscite plus d'appréhension et de scepticisme que d'enthousiasme et d'optimisme. Parce que l'Europe y a rendez-vous avec la question majeure de son avenir, c'est-à-dire l'improbable conciliation de son élargissement et du renforcement de son intégration. Parce qu'elle aborde ce défi sans souffle et avec myopie, chaque Etat ne privilégiant que le court terme et ses intérêts. Enfin, parce que l'Allemagne et la France dont l'entente et l'intimité constituaient le moteur de l'Union semblent, pour le moment au moins, ne plus tirer dans le même sens. C'est vrai pour les deux gros dossiers de cette rencontre. Vrai pour le conseil de l'euro dont Bonn a une conception minimaliste (...). Vrai pour l'élargissement que l'Allemagne veut hâter (...) et que la France veut conditionner à une réforme sérieuse des institutions de l'Union et dont elle veut voir programmer le coût.

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
John Vinocur

■ Après six mois de gouvernement, M. Jospin est exceptionnellement, même étrangement, populaire. Ce qu'il a apporté aux Français (...) c'est un sentiment d'honnêteté, de langage simple et de compétence, un cabinet socialiste sans querelles ni scandales, et un nouvel accent mis sur un large débat public. Surtout, il a apporté l'assurance que la France ne serait pas jetée aux chiens du capitalisme de laisser-faire. Ce que le premier ministre n'a pas fait est encore plus palpable. Il a été incapable de commencer à réduire le taux de chômage, de changer la vue pessimiste que les Français se font de leur propre avenir économique, ou de détourner la communauté des affaires de sa résistance toujours plus forte à la pièce maîtresse idéologique de son programme : plus d'emplois publics et une semaine de 35 heures payée 39. La situation est fragile. Il n'y a pas de commune mesure entre les bons résultats des sondages et la performance.

www.adaweb.com/context/stir-fry/

Carnet de route d'une Américaine qui a parcouru la Chine à la recherche d'artistes multimédias

APRÈS un périple d'un mois aux quatre coins de l'empire du Milieu, Barbara London a trouvé, perdus parmi les mille deux cents millions de Chinois, trente-cinq artistes multimédias. Mme London est responsable du département vidéo du Musée d'art moderne de New York et a décidé d'afficher sur Internet un compte-rendu en textes, en photos, en son et en vidéo de son voyage effectué en septembre dernier.

Le Web permet aux voyageurs branchés de faire partager leurs aventures à tous les internautes, et les journaux de voyage connaissent ainsi une nouvelle jeunesse. Le carnet de route de Barbara London, intitulé « Stir-Fry » (« sauté », comme dans une recette de cuisine asiatique), est en même temps un musée virtuel contenant les œuvres d'artistes locaux rencontrés en chemin. Présenté en mode hypertextuel, il fait penser – le sujet s'y prête – au *« Jardin aux sentiers qui bifurquent »*, de Jorge Luis Borges : on peut s'y déplacer en suivant le même itinéraire que Mme London ou en sautant d'un artiste à l'autre, qu'ils soient à Beijing, Shangai, Hangzhou ou Guangzhou. Certains s'expriment en vidéo, d'autres font des « performances ». D'autres encore présentent des « installations » avec des bicyclettes, tel Wang Luyan, ou à base de viande et de fruits secs ou même pourris, comme Gu Dexin. L'apparition de l'art numérique est encore timide, mais déjà Barbara London note dans certaines zones des connexions Internet rapides, installées par la compagnie « 5415 », dont le nom est l'équivalent phonétique de « Je suis un tigre sauvage ». Feng Mengbo mélange la victoire de Mao sur la montagne du Tigre (qui n'est plus célébrée depuis la fin de la révolution culturelle) avec sa propre version du célèbre jeu électronique américain *Doom*.



Tous les thèmes ne sont pas politiques, mais Mme London estime qu'en Chine toute création multimédia comporte un message politique, celui *« du changement et de la modernité »*. En outre, elle regarde vivre les Chinois de la rue et livre ses impressions. Elle s'amuse de l'attirance qu'exercent sur eux McDonald's et les pizzas, et constate que les habitants de Guangzhou sont capables de manger *« tout ce qui vole, sauf les avions, et tout ce qui a des pattes, sauf les tables et les chaises »*. Au total, les coups d'œil qu'elle offre sur le monde des « artistes pop de Chine » et son regard un peu distant donnent envie de faire comme elle : partir pour la Chine.

Francis Pisani

SUR LA TOILE

TWA 800

■ Le National Transportation Safety Board (NTSB), agence fédérale américaine chargée de la sécurité des transports aériens, a affiché sur le Web son rapport complet sur l'accident du vol New York-Paris TWA 800, qui avait fait deux cent trente morts le 17 juillet 1996. De son côté, le FBI présente sur son site un résumé de son enquête, une évaluation des moyens mis en œuvre, ainsi que les images d'une séquence d'animation reconstituant la version officielle de l'accident.
www. ntsb. gov/Events/twa800/
www. fbi. gov/fo/nyfo/1118twa. htm

BASE DE DONNÉES NÉONAZIE

■ Selon le quotidien suédois *Svenska Dagbladet*, des groupes néonazis anglais et suédois ont créé à Göteborg (Suède) une base de données destinée à recevoir des informations personnelles sur les *« ennemis du nazisme »*, c'est-à-dire des personnes engagées dans *« l'action antifasciste »*, et ont lancé sur Internet un appel aux autres néo-nazis européens pour qu'ils collectent ces informations dans leurs pays respectifs. – *(AFP.)*

Leçon de cavada à RFO *par Alain Rollat*

LA RÉDACTION de la station RFO de Nouméa, composée de professionnels issus de toutes les communautés de Nouvelle-Calédonie et déjà familiarisée avec la pratique des langues vernaculaires qui font le charme linguistique de ce territoire, a reçu, jeudi matin, de la bouche même de son PDG, sa première leçon de cavada. Elle a constaté que le cavada est une langue à usage pédagogique qui se veut claire, directe, en ayant l'avantage, pour celui qui en use, de fournir les réponses en même temps que les questions. Exemple : *« Est-ce que les gens qui vous écoutent comprennent ce que vous dites ? Il est évident que vous ne vous posez pas toujours la question... »*

Mais le cavada est surtout un parler franc, allergique au laxisme. Morceaux choisis : *« Vous n'êtes pas assez attentifs à l'actualité ; le traitement de certains de vos sujets ressemble à du transport de cadavre froid (...). Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas une conférence critique systématique après chaque émission importante. C'est inadmissible (...). Pour être respecté, il faut d'abord se rendre respectable : ça suffit, les copinages magouilleux qui font déboucher à l'antenne des sujets qui n'ont pas été collectivement sélectionnés ! (...) Nous ne sommes militants de rien du tout ; nous n'avons de service à rendre à personne (...). Je serai en quête de qualité et je sanctionnerai la médiocrité (...). Je ne défendrai pas les irresponsables ! »* Gare aux ratages : *« Vous n'avez aucune excuse à ne pas traiter une information rendue publique il y a dix jours à Paris ! »* Malheur à l'apprenti qui prétend justifier un retard : *« Jeune homme, si vous continuez, je vais vous allumer... »* Tout cela avec le sourire, bien entendu.

Car le cavada, sous ses dehors abrupts, n'est pas dénué de rondeurs humanistes. Il invite volontiers au révisionnage pour délivrer des conseils paternels. A la jeune présentatrice : *« Vous avez des yeux qu'on a envie de voir, mais, à l'écran, bougez un peu, comme dans la vie... »* Au cameraman débutant : *« Quand vous filmez un élu raide comme une potiche, faites tourner un peu votre caméra autour de son visage pour donner du mouvement à l'image... »* Au reporter chevronné : *« Bon, votre sujet, mais il n'est pas assez visualisé... »* Etc.

Les témoignages recueillis à chaud auprès de nos confrères locaux s'accordent à dire que le cavada s'apparente donc à une certaine idée du journalisme. Quand l'un des rédacteurs concernés s'est réjoui en disant : *« C'est la première fois que nous pouvons parler boutique avec notre président »*, le PDG de RFO l'a d'ailleurs corrigé : *« Non, monsieur : nous parlons métier ! »*

هكذا من الاهل

VENDREDI 12 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 Abus de confiance ■ ■
D'Henri Decoin (France, 1937, N., 95 min). Ciné Cinéfil

20.30 D.O.A.
(Dead on Arrival) ■ ■
De Rudolph Maté (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

22.00 L'Œuf et Moi ■
De Chester Erskine (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

23.10 Traquée ■ ■
De Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, 105 min). TSR

23.45 La Cité des douleurs ■ ■
De Hou Hsiao Hsien (Taïwan, 1989, v.o., 145 min). Arte

23.45 L'Aventure de madame Muir ■ ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., 105 min). Ciné Cinéfil

0.10 Quatre de l'infanterie ■ ■
De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1930, N., v.o., 95 min). France 2

0.15 Fréquence meurtre ■
D'Elisabeth Rappeneau (France, 1988, 100 min). Ciné Cinémas

0.45 Mathias Sandorf ■
De Georges Lampin (France, 1962, 105 min). RTL 9

1.30 La Vérité sur Bébé Donge ■
D'Henri Decoin (France, 1951, N., 115 min). Ciné Cinéfil

1.50 Walk the Walk ■
De Robert Kramer (France - Suisse, 1996, 110 min). Canal +

3.25 Darkman 3 ■
De Bradford May (Etats-Unis, 1996, 80 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, Michel Petrucciani. Canal +
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. Du pain et de la liberté. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 ▶ Brut. Comment Bouygues a gagné TF 1. Arte
20.00 Temps présent. Jusqu'au bout du rêve. TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.50 Thalassa. Aller simple pour Lampedusa. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. L'indépendance de la justice, avec Georges Kiejman et Laurent Davenas. La pilule contraceptive, avec Etienne-Emile Baulieu et Gisèle Halimi. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Sénégal : La radio des jeunes. France : Des décors muraux en cinémascope. Portugal : Antonio le projectionniste. Invité : Bertrand Blier. France 3
22.40 Bouillon de culture. Le corps dévoilé. Invités : Françoise de Bonneville, Roger-Henri Guerrand, le professeur Daniel Guilmet, Nadeije Laneyrie-Dagen, Hélène Pinet, Giandomenico Romanelli. France 2
23.05 Sans aucun doute. Victimes de l'Administration. Invité : Alex Métayer. TF 1
23.10 Intérieur nuit. Les femmes documentaristes. RTBF 1
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [3/3]. France 3
0.35 Cap'tain Café. Invités : Ménélik, Clarika, Denis Bortek. France 3
0.40 L'Invité. Joe Zawinul. Muzzik

DOCUMENTAIRES

18.30 Les Sanctuaires sauvages. Galapagos. La Cinquième
20.00 Corpus Christi. [2/5]. Histoire
20.35 Il était une fois l'Atlantide. Canal +
20.35 Soweto : histoire d'un ghetto. [3/3]. Planète
21.30 La Balade du caribou. Planète
21.40 Le Mystère de la baleine bleue. Disney Channel
22.00 Le Grand Jeu, URSS/USA : 1917-1991. [5/6]. 1964-1980 : Désarroi et glaciation. Histoire
22.20 Grand format. Vive notre République démocratique allemande ! Arte
22.25 Bobby Kennedy par lui-même. Planète
23.25 Un portrait au nom de Ramsès II. France Supervision
23.25 Dancing in the Street. [7/10]. Hang Onto Yourself. Canal Jimmy
23.45 I Love Dollars. [1/2]. Planète
0.45 Les Nouveaux Explorateurs. La science et le sport. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 Ski. Coupe du monde. Slalom géant dames. Eurosport
14.45 Football. Coupe des Confédérations. Arabie Saoudite - Brésil. Eurosport
17.00 Football. Coupe des Confédérations. Mexique - Australie. Eurosport
20.00 Snooker. Open d'Allemagne. Quart de finale. Hendry ou White - Lee ou Parrott. Eurosport

MUSIQUE

21.00 Joe Zawinul Solo. Munich Klaviersommer 1985. Muzzik
22.00 Joe Zawinul and Wheather Update. Munich Klaviersommer 1986. Muzzik
23.05 The Zawinul Syndicate. Festival Sons d'hiver 1997. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.45 Docteur Knock. De Dominik Graf. Arte
20.50 Fenêtre sur meurtre. O D'Eric Till. M 6
20.50 L'Enfant des terres blondes. D'Edouard Niermans. TSR
22.10 L'Homme de la maison. De Pierre Lary. Festival
23.00 Catherine de Médicis. D'Yves-André Hubert [1/2]. Histoire

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde incorruptible. M 6
19.00 Sentinel. Un château dans le ciel. M 6
20.35 Ferbac. Ferbac et le festin de miséricorde. TMC
20.45 Dark Skies, l'impossible vérité. Nous vaincrons. Série Club
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'improbable M. Owen. France 2
21.30 L'Homme de nulle part. Canal +
22.15 Twin Peaks. (v.o.). Série Club
22.30 Two. Dangereuse randonnée. M 6
22.30 Dream On. (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Seinfeld. (v.o.). Canal Jimmy
1.45 New York Police Blues. Promotion personnelle (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.00 Arte
Brut
Avril 1987. Une répétition étonnante au siège du groupe Bouygues. Un expert en communication surveille les élèves, leur demande de travailler l'expression, d'être plus convaincants. A son tour, un jeune industriel au sommet de sa gloire dispense quelques conseils. La diction est de plus en plus fluide, les visages de plus en plus détendus. Martin Bouygues, Patrick Le Lay, Bernard Tapie, une équipe de choc décidée à l'emporter lors de l'audition pour le rachat de la première chaîne de télévision française devant la Commission nationale de la communication et des libertés. Aux dépens du groupe Hachette, l'autre candidat resté en lice. Les coulisses de la privatisation de TF 1, de passionnantes images inédites. Une belle leçon de realpolitik. – E.H.

● 23.25 France 3
Les Dossiers de l'Histoire
Des négociations secrètes d'Oslo à l'actuel enlisement du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, la dernière partie du documentaire en trois volets réalisé par William Karel, *Israël-Palestine, une terre deux fois promise*, maintient la formule de ce remarquable travail historique : images des événements de ce demi-siècle de conflit commentées, aujourd'hui, par les témoins privilégiés de l'époque. Poignée de main symbolique entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat, premiers signes concrets de l'autonomie palestinienne, assassinat de Rabin, attentats et provocations des extrémistes des deux camps, avènement de Benjamin Netanyahu à la tête du gouvernement israélien : *des émotions et surtout* des explications. – E.C.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.50 Les Enfants de la télé.
23.05 Sans aucun doute. Victimes de l'administration.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.05 Histoires naturelles.

FRANCE 2
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.45 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'improbable M. Owen.
22.30 Un livre, des livres.
22.40 Bouillon de culture. Le corps dévoilé.
23.50 Journal, Météo.
0.05 Ciné-club.
0.10 Quatre de l'infanterie ■ ■ Film de Georg Wilhelm Pabst (v.o.).

FRANCE 3
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Aller simple pour Lampedusa.
21.55 Faut pas rêver.
23.10 Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [3/3].
0.20 Libre court.
0.35 Cap'tain Café.
1.30 New York District.

CANAL +
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, Michel Petrucciani.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Il était une fois l'Atlantide.
21.30 L'Homme de nulle part.
22.15 Flash infos.
22.20 Manga, manga.
23.00 Excès de confiance. Film de Peter Hall.
0.25 On m'appelle Providence. Film de Giulio Petroni.
1.50 Walk the Walk ■ Film de Robert Kramer.

ARTE
19.00 Tracks.
19.25 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 ▶ Brut. Comment Bouygues a gagné TF 1.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Docteur Knock. Téléfilm de Dominik Graf.
22.20 Grand format. Vive notre République démocratique allemande !
23.45 La Cité des douleurs ■ ■ Film de Hou Hsiao Hsien (v.o.).

M 6
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits stars.
20.50 Fenêtre sur meurtre. Téléfilm O d'Eric Till.
22.30 Two. Dangereuse randonnée.
23.25 Dans les yeux de l'assassin. Téléfilm Δ de Michael Switzer.
1.05 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.30 Agora. Dominique et Michèle Frémy.
21.00 Black and blue.
22.10 Fiction. *Ça saignait sur la photo des anges*, de Sarah Lévy.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
20.00 Concert franco-allemand. Œuvres de Haydn, Mahler, Martinu.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tiensuu, Hakim.
23.07 Jazz-club. En direct de la Villa, à Paris.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées. Il Giardino armonico. Œuvres de Vivaldi, Monteverdi, Mancini, India, Kapsberger, Pez, Bach.
22.40 Les Soirées... (suite). Archives : Le quatuor Smetana.

SAMEDI 13 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.15 La Vie en mauve ■
De Jean-Claude Tramont (Etats-Unis, 1980, v.o., 90 min). Ciné Cinémas

14.45 L'Œuf et moi (The Egg and I) ■
De Chester Erskine (Etats-Unis, 1947, N., 105 min). Ciné Cinéfil

16.30 L'Aventure de madame Muir ■ ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., 105 min). Ciné Cinéfil

16.40 La Querelle ■
D'Eli Cohen (Canada, 1991, 95 min). Ciné Cinémas

18.15 D.O.A. (Dead on Arrival) ■ ■
De Rudolph Maté (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.30 Nuits blanches à Seattle ■
De Nora Ephron (Etats-Unis, 1993, 105 min). TSR

23.00 La Vérité sur Bébé Donge ■ ■
D'Henri Decoin (France, 1951, N., 115 min). Ciné Cinéfil

23.50 Alien 3 ■
De David Fincher (Etats-Unis, 1991, 115 min). TSR

0.55 Les Cinq Secrets du désert ■ ■
De Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

1.00 Moonlight & Valentino ■
De David Anspaugh (Etats-Unis, 1996, v.o., 100 min). Canal +

1.55 Fame ■
D'Alan Parker (Etats-Unis, 1980, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

2.35 Evensong ■
De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

4.15 L'Atalante ■ ■ ■
De Jean Vigo (France, 1934, N., 85 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 16.10 Autour du monde. LCI
14.15 et 14.55, 15.35, 18.20, 18.45 ▶ Les Leçons de l'Histoire : réactions. Journée de la citoyenneté. La Cinquième
0.00 Spécial procès Papon. Invités : Henry Rousso, Annette Wieviorka, Serge Barcellini. Histoire

MAGAZINES

12.50 La Vie en plus. Travail et handicap. La Cinquième
13.40 Savoir plus santé. L'obésité. Invité : Le professeur Bernard Guy-Grand. France 2
14.00 Courts particuliers. Invités : Laurent Benegui, Alain Beigel. Paris Première
14.00 ▶ 1940-1997 : Les Leçons de l'Histoire. La Cinquième
14.00 Au nom de la loi. Corruption dans le foot. RTBF 1
15.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Egypte. Histoire
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. Du pain et de la liberté. Histoire
17.10 A bout portant. Daniel Prévost. Paris Première
19.00 T.V. +. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 13/12/1947. Répression à Madagascar : un avocat témoigne. Invité : Yves Dechezelles. Arte
20.45 Le Club. Edouard Molinaro. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Hervé Drévillon, Pierre Assouline, Frédéric Ferney. Histoire
21.40 Metropolis. Arte
22.05 Cap'tain Café. Invités : Ménélik, Clarika, Denis Bortek. France Supervision
22.20 T'as pas une idée ? Invitée : Anne Sinclair. Canal Jimmy
23.00 Strip-tease. Maîtres et contremaîtres. Elles et les garçons. Nonnettes et nénettes. Parfums de femmes. France 3
0.25 Musique et Cie. Des enfants au chœur. France 3
1.10 ▶ La 25e Heure. La Colonne Chamanov. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Corpus Christi. [2/5]. Procès. Histoire
18.05 Amour et Psyché. France Supervision
18.20 Lisbonne africaine. Planète
18.35 Un portrait au nom de Ramsès II. France Supervision
19.15 Une leçon particulière de musique avec Yvonne Loriod. France Supervision
19.30 Femmes et société. Mohamed, Eminé, Kenny vont à l'école. Téva
19.45 Ombre et lumière. Henri Decoin, cinéaste. Ciné Cinéfil
20.35 Michel Portal. Nomade's Land. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Ramsès II, le favori des dieux. Arte
21.00 La Leçon de musique de Pierre Schaeffer. Muzzik
21.30 Karsha, la route de la rivière gelée. TMC
21.55 Une leçon particulière de musique avec Scott Ross. Muzzik
22.55 Soweto : histoire d'un ghetto. [3/3]. Planète
23.40 Music Planet. Ben Harper and the Innocent Criminals. Arte
23.50 La Balade du caribou. Planète
0.45 Bobby Kennedy par lui-même. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 Biathlon. Coupe du monde. Sprint dames. Eurosport
14.00 Rugby. Championnat de France. Bourgoin - Pau. Canal +
14.00 Bobsleigh. Coupe du monde. Bob à deux. Eurosport
17.55 Football. D2 : Nancy - Niort. Eurosport
20.00 Snooker. Open d'Allemagne. Demi-finale. Eurosport

MUSIQUE

18.00 Sing, Sing, Sing, Montreux 95. Muzzik
19.25 Solti's Bartok in Budapest. Muzzik
20.30 Europa Konzert 1997. France Supervision
22.05 Sting : Ten Summoners Tales. Paris Première
23.00 Cesaria Evora. France Supervision
23.00 Intermezzo. Mise en scène de John Cox. Muzzik

TÉLÉFILMS

17.10 L'Amour en prime. De Patrick Volson. France 2
18.15 Mauvaise tête. De Paul Shapiro. Ciné Cinémas
18.25 Le Dernier Tour. De Thierry Chabert. Festival
19.00 Catherine de Médicis. De Yves-André Hubert [1/2]. Histoire
20.00 Ascension express. De Nicolas Ribowski. TV 5
20.30 Les Chemins de l'égalité. De Kenneth Fink. Ciné Cinémas
20.30 La Grande Béké. D'Alain Maline [1 et 2/2]. Festival
20.35 ▶ Mauvaises affaires. O De Jean-Louis Bertucelli. Canal +
20.55 Onassis, l'homme le plus riche du monde. De Waris Hussein [1 et 2/2]. Téva
22.40 Tous les hommes de Sara. De Gian Paolo Tescari. RTL 9
23.30 Qui a tué Vicky Gilmore ? O De Charles Correll. M 6
23.50 La Liberté d'aimer. D'Agnès Delarive. Festival
0.35 L'Or et le Sang. De Giacomo Battiato [3/3]. Arte

SÉRIES

18.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Je vous tuerai à midi. M 6
19.00 KYTV. De quoi l'an 2000 sera fait (v.o.). Arte
19.05 Beverly Hills. Un mariage réussi. TF 1
19.35 Nash Bridges. Histoire de mœurs. TMC
20.00 FX, effets spéciaux. Rollie monte au créneau. Série Club
20.30 Derrick. Le théâtre de la vie. Le monde de Billie. RTL 9
20.50 Le Caméléon. Chaque tableau a son histoire. M 6
21.30 Jake Cutter. La grande classe. Série Club
21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. Les ailes de minuit. M 6
22.15 Columbo. Votez pour moi. TSR
22.40 Profiler. O L'anneau de feu. M 6
22.40 Fallen Angels. Meurtre en diagonale. Un seul être vous manque. Arte
23.00 Voltaire : Ce diable d'homme. [6/6]. Histoire
23.00 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club
0.10 Nestor Burma. Pas de bavards à la Muette. RTL 9
0.30 Star Trek : la nouvelle génération. Piégés ! (v.o.). Canal Jimmy
1.20 Seinfeld. (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.13 13e Rue
Chapeau melon et bottes de cuir

Les saisons de John Steed

DES SÉRIES-CULTES des années 60 et 70, « Chapeau melon et bottes de cuir » est celle qui a le moins vieilli, du fait de son aspect intemporel et de son esprit *nonsensique*, mais aussi parce qu'elle a évolué tout au long de son existence. Conçu à l'origine, en 1960, comme une série policière – un médecin cherche à venger le meurtre de sa fiancée avec l'aide d'un agent secret, John Steed (Patrick MacNee) –, « The Avengers » (titre original de la série) est modifié dès la deuxième saison : le docteur disparaît, remplacé par une femme, Catherine Gale (Honor Blackman). Pour Martin Winckler (*Les Grandes Séries britanniques*), l'association Steed-Gale *« installe »* la série, *« Steed symbolisant l'élégance, la classe et le flegme du dandy anglais, Gale incarnant la fougue, la combativité et le charme des femmes en voie de libération... »*

En 1964, Honor Blackman, devenue vedette, est débauchée par le cinéma (elle incarne Pussy Galore, la Bond-girl de *Goldfinger*). La quatrième saison voit l'arrivée de la belle et sexy Emma Peel (Diana Rigg). Les épisodes Peel/Steed sont les plus réussis – inventivité des intrigues et sophistication des réalisations. En 1967, Diana Rigg jette l'éponge à son tour. Linda Thorson reprend le flambeau pour une saison (1968/69), puis la série s'arrête.

En 1976, le succès à travers le monde incite des producteurs français et canadiens à relancer « The New Avengers ». Steed y a pour partenaires la charmante Purdey (Joanne Lumley, future Patsy d'« Absolutely Fabulous ») et Mike Gambit (Gareth Hunt). Cette suite, qui ne retrouve pas la splendeur de l'époque Steed-Peel, est définitivement arrêtée en 1977. Une version cinéma sort en 1997.

Depuis 1967, diverses saisons sont diffusées sur les chaînes françaises (actuellement sur M 6 les samedi après-midi). Avant de présenter, en janvier 1998, les deuxième et troisième saisons, tournées en noir et blanc et restées inédites en France, La chaîne 13e Rue – lancée le 13 novembre – consacre à la série une soirée exceptionnelle, présentée par Honor Blackman, avec quatre épisodes inédits.

Jean-Jacques Schléret

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
13.20 Reportages. Mamies Miss, la France aussi.
13.55 MacGyver.
14.55 K 2000.
15.50 Brentwood.
16.45 California College : Les Jumelles de Sweet Valley.
17.15 Xéna la guerrière.
18.05 Alerte à Malibu.
19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Image du sport, Résultat des courses, Météo.
20.47 Simple comme...
20.50 Election de Miss France 1998.
23.25 Patinage artistique. Championnat de France.
0.35 Formule foot.
1.10 TF1 nuit, Météo.
1.20 Embarquement porte no 1.
1.45 Histoires naturelles.

FRANCE 2
13.40 Savoir plus santé. L'obésité.
14.40 Gamba, la plage des éléphants.
15.15 Tiercé.
15.35 L'Air d'une fugue. Téléfilm de Marco Pico.
17.10 L'Amour en prime. Téléfilm de Patrick Volson.
18.40 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Farce attaque... Biarritz.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Faites la fête. Spécial Amérique du Sud.
23.25 Du fer dans les épinards.
0.55 Journal, Météo.
1.10 ▶ La 25e Heure. La Colonne Chamanov.

FRANCE 3
14.05 Evasion.
14.40 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.13 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 0.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Finale des Dicos d'or 1997
23.00 Strip-tease. Maîtres et contremaîtres. Elles et les garçons. Nonnettes et nénettes. Parfums de femmes.
0.10 Soir 3.
0.25 Musique et Cie. Des enfants au chœur.
1.25 New York District.

CANAL +
▶ En clair jusqu'à 14.00
13.50 Le Journal de l'emploi.
13.55 Rugby. Championnat de France. 14.00 Bourgoin - Pau.
16.00 Football américain.
17.05 Les Superstars du catch.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 et 22.05 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Mauvaises affaires. Téléfilm de Jean-Louis Bertucelli.
22.15 Jour de foot.
23.00 Personnel et confidentiel. Film de Jon Avnet.
1.00 Moonlight & Valentino ■ Film de David Anspaugh (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE
13.20 Va savoir.
14.00 ▶ 1940-1997 : Les Leçons de l'Histoire. 14.05 Bordeaux : De l'école au palais de justice, le procès Papon suivi par des lycéens. 14.25 Chartres à l'heure allemande. 15.15 Comment on a raconté l'Histoire. 15.35 Auschwitz : Un devoir de mémoire. 16.05 La Colline aux mille enfants. 18.10 Les Crimes de l'humanité. 18.25 Les Enfants de la haine.
18.55 Le Journal du temps.
19.00 KYTV.
19.25 et 1.55 Les Secrets du Nil.
19.30 Histoire parallèle. 1947 : Répression à Madagascar.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Ramsès II, le favori des dieux.
21.40 Metropolis.
22.40 Fallen Angels. 22.40 Meurtre en diagonale, d'Alfonso Cuaron. 23.10 Un seul être vous manque..., de Jonathan Kaplan.
23.40 Music Planet. Ben Harper and the Innocent Criminals.
0.35 L'Or et le Sang. Téléfilm de Giacomo Battiato [3/3].

M 6
13.20 V.
14.20 Space 2063.
15.10 Surfers détectives.
16.05 Les Têtes brûlées.
17.05 Les Champions.
18.05 Chapeau melon et bottes de cuir.
19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.50 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. 21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. 22.40 O Profiler.
23.30 Qui a tué Vicky Gilmore ? Téléfilm O de Charles Correll.
1.15 DJ d'une nuit.

RADIO

FRANCE-CULTURE
18.35 Profession spectateur.
20.00 Comédie-Française. *Le Profanateur ; La Révolte et le Sacré*, de Thierry Maulnier.
22.35 Opus. Le CDMC a vingt ans.
0.05 Le Gai Savoir. Martine Segalen.

FRANCE-MUSIQUE
19.07 Prélude. Invité : Wolfgang Sawallisch.
19.30 A l'Opéra. En direct du Staatsoper de Vienne. *Rienzi*, opéra de Wagner.
23.07 ▶ Présentez la facture. L'Orchestre des Champs-Elysées : Quelle facture pour quels instruments ?

RADIO-CLASSIQUE
19.30 Intermezzo.
20.40 Stendhal et la musique. Œuvres de Pergolèse, Haydn, Cimarosa, Mozart, Beethoven, Rossini.
22.40 Da Capo. Œuvres de Brahms, Schubert.

هكذا من الأصل

Le Monde

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1997

Fluctuat *par Pierre Georges*

RULE BRITANNIA. Ce qui fait que ce ne sera jamais tout à fait un pays comme les autres, c'est bien cela. Extraordinaire image, ce matin, dans tous les quotidiens britanniques. La famille royale au grand complet, n'y manque que la reine-mère dispensée par l'âge, assiste à un enterrement. Du moins si l'on peut appeler cela un enterrement. Après quarante-quatre ans de bons et royaux services, le yacht *Britannia* a été désarmé, jeudi, lors d'une cérémonie grandiose à Portsmouth. Le beau bateau était à quai. Les drapeaux hissés au grand pavois. L'équipage, 255 hommes, au garde-à-vous sur les trois ponts. Les hommes de la famille royale avaient mis leurs tenues, modèle d'hiver, d'officiers de la Flotte. Et la fanfare des Royal Marines, avec ses casques blancs retour d'Inde, fox-trottait sur les quais.

Rien que de très banal donc. Sauf une chose. Une prodigieuse chose, que l'intensité du moment allait provoquer : une larme royale, une vraie larme de la reine, une larme publique par un funeste égarement des sens. La reine craquait. La reine transgressait son absolu principe de maîtrise des émotions. Ce que ni le deuil, ni les tourments récents de la famille n'avaient provoqué, le *Britannia*, vieille chose de teck et de cuivre, de mer et d'Histoire, l'avait, lui, engendré : un gros chagrin royal.

C'est ainsi que la Grande-Bretagne est grande. Toute la famille royale saluant, un peu comme dans « Ouragan sur Portsmouth », l'héroïque yatch et le désarmement de ses souvenirs. La princesse Ann avait bien raison, qui fit connaître son sentiment : ce bon vieux *Britannia*, plutôt que d'en faire une sorte de luna-park flottant dans un canal à Manchester ainsi qu'il est prévu, pourquoi ne pas l'avoir conduit en haute mer, sabordé, envoyé par le fond, pavillon haut ? C'eût été autrement chic. Royal même.

Mais ne nous étonnons, ni ne nous moquons, pas trop des traditions britanniques et de ces grandes émotions monarchiques. Nous avons les nôtres aussi. Et des mieux établies. Ainsi cette vieille chose désormais, qui s'appelle la cohabitation. Presque un nom de bateau. Et, en tout cas, un fameux deux-mâts. Selon un rite soigneusement établi et une pompe pour ainsi dire républicaine, la nation tient soigneusement le journal de bord de ce navire étrange. Au jour le jour, au mois le mois.

Comment va la cohabitation ? Jusqu'à une date récente, une semaine à peine, on se serait risqué à une image un peu osée pour dire que cela baignait. C'était ainsi. Le président présidait. Le gouvernement gouvernait. Tout semblait dans l'ordre et la nature des choses, au pays du coq à deux têtes. Bien sûr, il y avait juste ce qu'il faut de petites phrases pour épicer un peu une vie de couple par trop conventionnelle. Mais rien de trop méchant. Et même parfois de l'amusant, comme cette course au président de Toyota avec deux tapis rouges.

Et voilà subitement que les augures, les analystes et les sondages – qui nourrit l'autre d'ailleurs ? – annoncent un grain, un coup de mer pour la cohabitation. Qu'ils s'étonnent de pareil équipage. Qu'ils se demandent si le navire arrivera jamais au port, s'il n'y a pas dans tout cela un vice fondamental de construction. Allons, pas d'affolement ! Ni les électrices, ni les enfants d'abord ! La cohabitation est une bien singulière machine et une étrange manie françaises. Mais son histoire le prouve : elle tient la vague.

L'assassinat à Irun d'un conseiller municipal du Pays basque est attribué à l'ETA

Le Parti populaire semble être la principale cible du mouvement terroriste

L'ORGANISATION armée indépendantiste basque ETA a de nouveau fait parler les armes. Moins de deux semaines après la condamnation de chacun des vingt-trois dirigeants de la coalition séparatiste basque Herri Batasuna (HB, vitrine politique de l'ETA), à sept ans de prison pour *« collaboration avec une bande armée »*, un conseiller municipal appartenant au Parti populaire (droite, au pouvoir), José Luis Caso, a éte tué par balles, jeudi 11 décembre à Irun, au nord-ouest de l'Espagne. Selon l'agence France-Presse, un individu masqué a ouvert le feu sur José Luis Caso, soixante-quatre ans, élu conservateur de la localité basque de Renteria. Ce dernier a reçu une balle en pleine tête alors qu'il se trouvait dans un bar fréquenté par une douzaine de personnes.

Lors de la conférence de presse qui avait suivi l'annonce de leur condamnation, lundi 1er décembre, les dirigeants de HB, par la voix de leur porte-parole, Floren Aoiz, avaient averti que ce verdict aurait *« des conséquences directes et graves »* sur l'avenir du Pays basque. Ces affirmations avaient provoqué l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre de leur auteur. Les incidents se sont effectivement multipliés la semaine dernière : le garde du corps d'un élu local de Saint-Sébastien a été grièvement blessé par un coup de fusil en pleine tête et des jeunes séparatistes ont incendié des autobus et des succursales bancaires dans plusieurs villes du Pays basque. Après l'assassinat du conseiller municipal, le préfet de la province de Guipuzcoa, Eduardo Ameijide, a souligné que *« les menaces proférées par HB sont en train de se traduire par des faits »*.

Le porte-parole du Parti nationaliste basque (PNV, nationaliste modéré), Inaki Anasagasti, a estimé que l'assassinat de M. Caso confirme que le Parti populaire est devenu *« l'objectif fondamental des attaques »* de l'ETA. De son côté, le ministre basque de l'intérieur, Juan Maria Atutxa, a assuré que l'attentat de jeudi soir démontrait que tout dialogue avec *« les terroristes était inutile car ils ne sont pas capables de réfléchir »*. L'ETA avait annoncé, le 20 novembre, une trêve partielle concernant ses activités armées destinées à forcer le gouvernement central à regrouper les quelque 500 détenus *etarras* dans des prisons du Pays basque. Et le ministère de l'intérieur a fait un geste de bonne volonté en annonçant, lundi, le rapprochement de 15 détenus de l'ETA du Pays basque.

Treize personnes ont été tuées dans des attentats en Espagne depuis le début de cette année, contre cinq l'an passé. L'assassinat, au mois de juillet, du conseiller municipal d'Ermua, Miguel Angel Blanco, après le refus du gouvernement de céder à l'exigence de regrouper les prisonniers de l'ETA dans des centres basques, avait provoqué des mobilisations sans précédent contre le terrorisme. Plus de six millions de personnes étaient alors descendues dans les rues de plusieurs villes d'Espagne et du Pays basque en signe de protestation. Samedi, à Bilbao, les syndicats nationalistes LAB (proche de HB) et ELA (proche du PNV) ont appelé les Basques à manifester contre l'emprisonnement des membres de la direction de Herri Batasuna.

Denis Hautin-Guiraut

Les dérapages « contrôlés » des férias nîmoises

NÎMES
de notre correspondant

En septembre, le conseil économique et social du Languedoc-Roussillon avait eu l'audace de s'intéresser au poids économique de la filiale taurine régionale. *« La transparence n'est pas, dans ce milieu, une vertu cardinale »*, reconnaissait son rapport d'étape. Aujourd'hui, la chambre régionale des comptes corrobore ce constat et, dans le cas particulier de la ville de Nîmes, dénonce *« de graves irrégularités »* commises de 1989 à 1995 dans l'organisation des férias.

« Les particularismes de la tauromachie ne peuvent justifier une telle constance dans la méconnaissance délibérée des obligations réglementaires », indique poliment une lettre d'observations définitives, qui sera rendue publique le 15 décembre par le conseil municipal de Nîmes. Ce rapport, qui porte sur plusieurs aspects de la gestion de l'ancien maire (UDF) de Nîmes Jean Bousquet, donne l'impression d'un joyeux fouillis dans les pratiques financières de la première des arènes françaises. Le mot « appel d'offres » est quasiment inconnu, tout comme le terme de « facture ». Pourquoi les toréros et les éleveurs en établiraient-ils ? Pour les premiers, seule la notation *« convenu »* figure sur les contrats et le montant réel des cachets n'est jamais dévoilé, pas même à la collectivité. Elle n'a à connaître que des prestataires de services qui, rémunérés au pourcentage, peuvent avoir intérêt à gonfler les notes.

L'ancien toréro Simon Casas occupe une place particulière dans le rapport de la chambre régionale. En 1992, il est chargé de l'organisation des férias en tant que directeur artistique des arènes, mais il représente, dans le même temps, une société prestataire dans un contrat d'engagement d'un matador. Démissionné de ses fonctions le 16 mai 1992, il est réembauché le lendemain par la ville de Nîmes pour exercer les mêmes fonctions.

Pour la chambre régionale des comptes, ces pratiques posent de sérieux problèmes comptables et fiscaux. Les magistrats ont évalué à 50 millions de francs le montant des dépenses qui n'auraient pas dû être réglées par la ville et à 50 autres millions l'ardoise que l'administration fiscale risque maintenant de réclamer aux contribuables nîmois. Des dérapages justifiés par Jean Bousquet par l'importance sociologique et économique des corridas qui, à Nîmes, engendrent chaque année des retombées financières estimées à 150 millions de francs.

Richard Benguigui

Orange s'intéresse à nouveau à ses Chorégies

LA MAIRIE D'ORANGE (Vaucluse) s'est déclarée *« disposée à rétablir »* la subvention des Chorégies. La municipalité, dirigée par Jacques Bompard (FN), avait retiré sa subvention annuelle de 1 million de francs au festival des Chorégies d'Orange en 1995, lorsque le député RPR Thierry Mariani en avait été élu président. L'Etat avait compensé cette perte pour l'édition 1996, mais pas en 1997, plongeant le festival dans de graves difficultés financières. Dans un communiqué publié jeudi 11 décembre, la mairie indique qu'elle est *« disposée à rétablir »* la subvention pour *« assurer la pérennité de ce festival orangeois »*, ajoutant que *« la ville a acquis la conviction que l'Etat voulait détruire l'association des Chorégies afin de pouvoir par la suite délocaliser le festival »*.

■ **ITALIE : Gianfranco Fini, chef du parti de droite Alliance nationale (post-fasciste)**, a qualifié le fascisme de *« régime totalitaire »*, au cours d'une émission télévisée, jeudi 11 décembre, prenant ainsi plus nettement ses distances par rapport aux idéaux mussoliniens. *« Nous répétons notre condamnation de tous les régimes totalitaires, et par conséquent du fascisme »*, a déclaré M. Fini. Il a également dénoncé la République sociale de Salo, ultime expérience tentée par Mussolini dans le nord de l'Italie, avec les « durs » du fascisme, après sa déposition à Rome en 1943 et sa libération par un commando SS. – *(AFP.)*

Concours d'expression sur le Japon

DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS ET LYCÉENS apprenant la langue japonaise, trois concours d'expression sur le Japon sont organisés par l'International Business Communications Council (IBCC), qui représente les associations des industries automobiles et électroniques nippones. Cette initiative est placée sous le patronage de plusieurs ministères français, de l'ambassade du Japon en France et de la Maison de la culture du Japon à Paris avec la participation du quotidien japonais *Asahi Shimbun* et du *Monde*, des compagnies aériennes All Japan Airways et Japan Air Lines et de la chaîne de télévision NHK. Six voyages au Japon sont offerts aux lauréats des concours étudiants et un cadeau d'une valeur de 3 000 francs aux trois lauréats lycéens.

★ Renseignements et inscriptions : IRM Europe, 174, boulevard Haussmann, 75008 Paris, tél. : 01-56-59-62-20. Date limite des inscriptions, le 9 février 1998.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 12 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	15904,30	− 0,91	− 17,86
Honk Kong index	10614,66	+ 1,87	− 21,09

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 12/12	Var. en % 11/12	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2644,87	+ 0,58	+ 22,85
Amsterdam CBS	889,52	+ 0,68	+ 37,22
Bruxelles	15540	+ 0,19	+ 47,01
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3980,69	—	+ 46,05
Londres FT 100	5038,60	+ 0,05	+ 22,34
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23102	+ 0,28	+ 47,17
Zurich SMI	6004,30	− 0,29	+ 52,31

Tirage du Monde daté vendredi 12 décembre : 538 559 exemplaires 1 - 3

Chili : la majorité de centre gauche subit un recul aux législatives

SANTIAGO DU CHILI
de notre correspondant

Tout en demeurant majoritaires, les partisans du président Eduardo Frei ont subi un léger recul aux élections législatives chiliennes du 11 décembre. Avec 50,5 % des voix, soit quatre points de moins que lors des élections législatives de 1993, la Concertation démocratique, coalition gouvernementale qui regroupe les démocrates chrétiens et les sociaux-démocrates, a devancé l'opposition de droite, qui obtient un peu plus de 36 % des suffrages. Le scrutin a été marqué par un pourcentage inaccoutumé de bulletins nuls (18 %) et par une progression du Parti communiste, passé de moins de 5 % à 7,5 % des voix.

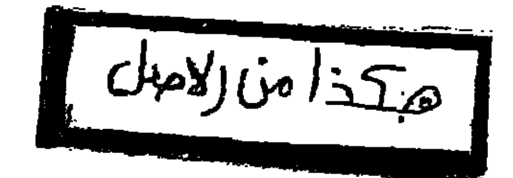
Dans un pays où le vote obligatoire interdit aux électeurs de manifester leur défiance par l'abstention, les 18 % de bulletins nuls sont considérés par la plupart des observateurs comme un *« coup de semonce »* contre la classe politique. Le système institutionnel hérité de la dictature et des hommes politiques *« éloignés du peuple »* sont les raisons souvent avancées pour expliquer l'apathie, voire l'hostilité, d'un grand nombre de Chiliens face à une démocratie que le président Frei lui-même a parfois qualifiée d'*« imparfaite »*.

L'Union démocratique indépendante (UDI), formation de droite la plus proche du général Pinochet, augmente également le nombre de ses suffrages. En conservant la majorité au Sénat, la droite est en mesure de perpétuer son opposition résolue à toute évolution des institutions issues de la dictature. Dès son passage à la retraite, le 11 mars 1998, le général Pinochet, qui deviendra alors sénateur à vie, devrait contribuer à resserrer autour de son message les rangs d'une droite jusqu'ici affaiblie par ses dissensions internes.

Eduardo Olivares



conseiller municipal attribué à l'ETA



Le Monde

ÉPARGNE-PLACEMENTS

Le meilleur des mondes pour les épargnants

Il y a encore quinze ans, l'inflation laminait les rendements réels. Elle a disparu. Le capitalisme financier à l'anglo-saxonne centré sur la satisfaction et la rémunération des actionnaires est le modèle économique qui s'impose irrésistiblement à toute la planète

LES derniers mois viennent encore de démontrer, si besoin en était, que dans une conjoncture boursière et fiscale difficile à maîtriser la meilleure arme de l'épargnant reste le sang-froid. Si la crise en Asie a fait craindre le pire en octobre sur les places financières, dix ans jour pour jour après le krach de 1987, les marchés d'actions ont fini par se ressaisir. En Europe et aux Etats-Unis, les performances sur l'année seront encore, sauf accident de dernière heure, très confortables.

Un scénario que l'on retrouve presque à l'identique autour de la réforme de la fiscalité de l'assurance-vie et du lancement en France de fonds de pension. Placement préféré des Français depuis le début de la décennie, bénéficiant d'avantages fiscaux considérables, l'assurance-vie devait perdre bon nombre de ses atouts et ne plus échapper au bout de huit ans à l'impôt sur le revenu via un prélèvement libératoire de 7,5 % (au-delà d'un plafond de 30 000 francs de retraits d'intérêt pour les célibataires et de 60 000 francs pour un couple). Mais la contrainte ne cesse de s'alléger au fil du temps. Le gouvernement procède à des aménagements successifs, parfois difficiles à suivre, mais qui, au final, vont offrir toutes sortes de possibilités pour échapper à l'impôt.

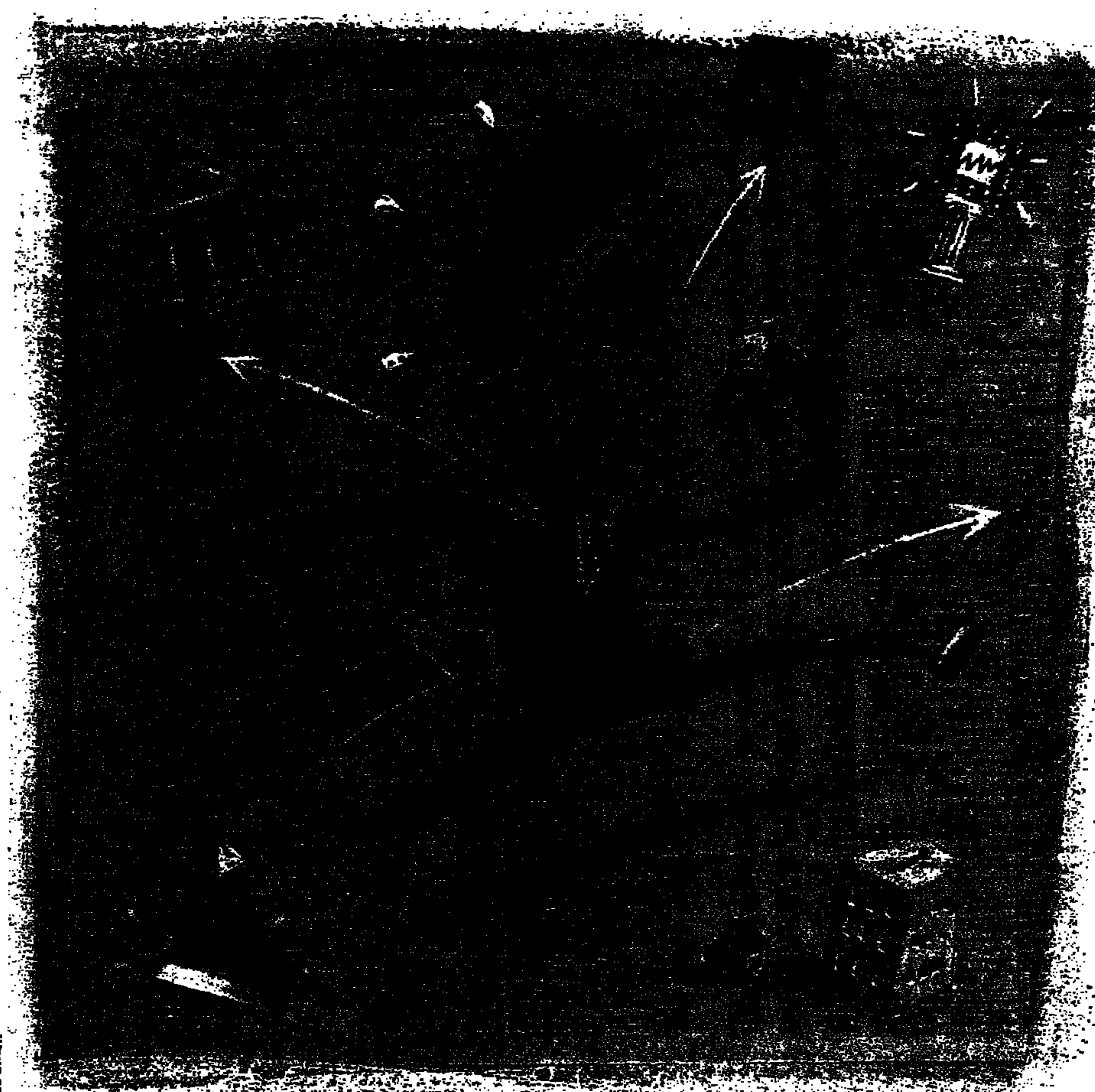
Dans le domaine des fonds de pension, l'évolution est encore plus spectaculaire. Inquiète de la menace que faisait peser sur le système de retraite par répartition la loi votée par le précédent gouvernement, la gauche alors dans l'opposition avait promis de « revenir » sur l'épargne-retraite. Le gouvernement de Lionel Jospin a fini par reconnaître que la France ne peut pas se passer de fonds de pension, c'est-à-dire d'une possibilité de retraite « surcomplémentaire », selon les propres mots du premier ministre, et d'un moyen d'apporter des capitaux et des actionnaires nationaux à ses grandes entreprises.

Les épargnants d'aujourd'hui ne se rendent pas forcément compte de leur chance. L'inflation qui laminait il y a vingt ans la valeur des actifs et les rendements réels semble avoir tout simplement disparue. Le capitalisme financier à l'anglo-saxonne, centré sur la satisfaction et la rémunération des actionnaires, est le modèle économique qui s'impose irrésistiblement à toute la planète. On peut éventuellement le regretter... pas les boursiers.

La déréglementation, la concurrence croissante dans le domaine des services financiers ont élargi l'offre de produits de placement jusqu'à créer d'ailleurs un trop-plein. Mais ce qui était réservé aux grandes fortunes, à savoir la gestion personnalisée en fonction des risques que l'investisseur est prêt à prendre, est devenu une banalité accessible via les fonds profilés à partir de 1 000 francs à La Poste et de 500 francs par mois à la BNP. Les fonds garantis sont tout aussi étonnants. Voilà des produits qui permettent de profiter de la hausse de la Bourse sans prendre le moindre risque de perdre son capital.

Les prochains mois seront sans doute encore marqués par de nouvelles turbulences. La crise en Asie est loin d'être arrivée à son terme. La croissance économique dans le monde sera affectée en 1998, et les performances des marchés boursiers seront sans doute moins bonnes. Le lancement en Europe de l'euro pourrait se traduire par des soubresauts sur les marchés de change et de taux. La probabilité semble grande aussi de voir baisser la rémunération des produits à taux administrés comme le livret A ou le PEL. Mais des produits de placement différents ne manquent pas.

Eric Leser



ÉRIC GIRUAT

Encore une bonne année à la Bourse de Paris

AVEC UN GAIN de 25 % à quelques jours de la fin du dernier mois boursier, la Bourse de Paris affiche une performance très honorable pour l'année qui s'achève, et cela même si elle affiche un gain inférieur à celui de la majorité de ses consoeurs européennes. Cette performance est à rapprocher de celle réalisée en 1996, année où les valeurs françaises avaient renoué avec la hausse (+ 20 %) après deux exercices calamiteux.

Une fois de plus on peut juger de la difficulté de l'art de prévoir... Une grande majorité des experts doutaient de la capacité de l'indice CAC à aller au-delà des 2 500 points, a fortiori au-delà des 2 800 points. Aujourd'hui, l'indice CAC 40 flirte avec les 3 000 points après avoir atteint au plus haut de l'année, 3 094 points (le 3 octobre). Il faut reconnaître que les valeurs françaises ont bénéficié d'un environnement « favorable », si l'on met entre parenthèses le krach de la Bourse de Hongkong et les turbulences asiatiques et mondiales qui s'ensuivirent.

Comme on l'écrit souvent, « tous les clignotants étaient au vert » et le binôme indispensable à un bon marché d'actions – baisse des taux et anticipations de bons résultats des entreprises – était au rendez-vous. Comme si ce coup de pouce n'était pas suffisant, la vigueur du dollar a accru l'attrait des valeurs exportatrices et, en bonus, les opérations de restructuration et les acquisitions se sont développées à un rythme sans précédent. Un véritable cercle vertueux s'est mis en place : la hausse de la Bourse explique la multiplication des rapprochements et des OPA qui ont eux-même alimenté la hausse des cours.

Le premier véritable accroc qu'aient connu les valeurs françaises s'est produit à la mi-mars, quelques séances après que la Bourse de Paris a atteint le niveau des 2 700 points pour la première fois de son histoire. Le retournement des marchés obligataires américains le 14 mars a provoqué un formidable trou d'air à Wall Street. Comme à l'accoutumée, les turbulences américaines ont eu des conséquences sensibles sur les autres places mondiales n'épargnant pas le marché parisien. A partir de cette date, la Bourse de Paris est aussi entrée progressivement dans une période d'incertitude politique.

Dès le début du mois d'avril, les rumeurs de remaniement ministériel et celles de dissolution de l'Assemblée nationale ont commencé à se répandre. La dissolution a été annoncée lundi 21 avril. Cette dernière a été accueillie dans le calme et les séances qui suivirent ne furent – paradoxalement – que très peu affectées par la campagne électorale. Les boursiers comme les instituts de sondage ont longtemps cru que la victoire de la droite était acquise. Entre l'annonce de la dissolution et le premier tour des élections législatives, la Bourse de Paris a gagné 10 % avant de perdre pied entre les deux tours pour finalement repartir de l'avant.

Passé le moment de crainte de voir balayées une bonne partie des raisons de la hausse des valeurs françaises, de la création des fonds de pension aux privatisations en passant par les restructurations sectorielles, le marché est reparti de l'avant. Les gestionnaires ont préféré s'attacher à la tonalité proeuropéenne de la nouvelle majorité, et l'arrivée de ministres communistes au gouvernement a même été perçue finalement comme un gage de paix sociale. En outre, les investisseurs ont été soulagés par les premières mesures adoptées comme une hausse modérée du SMIC (4 %), la signature du pacte de stabilité budgétaire au sommet d'Amsterdam et par la volonté affichée de Lionel Jospin d'« être attentif à la réduction des déficits publics ».

> Le binôme indispensable à un bon marché – baisse des taux et anticipation de bons résultats des entreprises – était au rendez-vous

Ce soulagement a rapidement trouvé sa traduction dans les cours : à la fin du mois de juin, l'indice CAC 40 gagnait 25 %. Et, paradoxalement, ce sont les investisseurs non résidents qui ont été les premiers à prendre le pari que le gouvernement Jospin allait faire preuve d'une certaine orthodoxie et renoncer à des engagements pris un peu rapidement pendant la campagne électorale. A la fin du mois de juillet, la Bourse de Paris battait même de nouveaux records historiques à l'image de ses consoeurs européennes. Le 3 octobre, le CAC 40 atteignait un sommet à 3 094,01 points.

Et puis la crise asiatique entamée sur les marchés de change depuis le début du mois de juillet a fini par toucher les places boursières de la région et du reste du monde. Victimes de la chute de Hongkong fin octobre et de la crainte d'un krach dans le sillage de la panique à Wall Street le 27 octobre, les valeurs françaises retomberont jusqu'à 2 650 points pour le CAC 40 avant de reprendre du terrain dans le sillage de l'amélioration généralisée des marchés.

Si, sur le plan conjoncturel, cette année a réservé pas mal de surprises plutôt positives, la Bourse de Paris a bénéficié, au niveau structurel d'un environnement favorable. Les grandes caractéristiques de l'année ont été à l'image des autres places, l'abondance de liquidités, sensiblement accrues par le remboursement de l'emprunt Balladur au mois de juillet ainsi qu'une distribution de dividendes généreuse. Cette abondance de capitaux a trouvé sa traduction dans les volumes de transactions étoffés où une journée à 10 milliards de francs est devenue moyenne !

Il faut dire que depuis le début de l'année une quarantaine d'entreprises ont changé de mains ou fait l'objet d'une procédure d'OPA simplifiée de la part de leur maison-mère. Seule une véritable tension sur les taux ou une chute de Wall Street pourrait, à l'avenir, tempérer cette fièvre.

François Bostnavaron

هكذا من الامل

Les Bourses internationales au beau fixe

Les marchés d'actions asiatiques, victimes de la défiance des investisseurs, ont constitué la seule exception

TOUT FAUX. Les prévisionnistes qui, au début de l'année, attendaient pour la plupart une grande correction à Wall Street et l'envolée de la Bourse de Tokyo ont été pris à contre-pied. La pudeur voudrait également que l'on passe sous silence les pronostics de progression des places européennes où l'on voit Francfort terminer 1 000 points au-dessus du niveau qui avait été généralement prévu pour cette fin d'année et Londres, gagner 25 % contre les 5 % escomptés.

L'année 1997 a donc réservé son lot de surprises sur l'ensemble des marchés mondiaux. La plus belle progression revient à la place francfortoise avec un gain de 40 %. Paris, Londres et New-York finissent l'année en réalisant un tir groupé entre 20 et 25 %. Seules les places du Sud-Est asiatique, à l'image de Tokyo, de Hongkong ou Séoul terminent l'année dans le rouge perdant respectivement 17 %, 22 % et 42 %.

A la fin de l'année 1996, l'atmosphère était nerveuse sur les marchés financiers internationaux : les petites phrases savament distillées comme celle d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine (Fed), dénonçant l'« *exubérance irrationnelle des marchés* », avaient inquiété les opérateurs. Au début de l'année, le président de la Fed ne relachait pas la pression. S'exprimant le 26 février devant la Commission bancaire du Sénat, il saluait l'« *extraordinaire hausse du marché boursier* » – Wall Street venait de passer les 7 000 points – et s'empressait de mettre un bémol : cet excès d'optimisme n'allait-il pas semer les « *graines de sa propre déconfiture* » ? Pourtant, entre ces deux mises en garde, Wall Street venait de gagner 10 %.

En dépit de toutes ces mises en garde, les Bourses mondiales ont continué à progresser pratiquement sans accrocs jusqu'à la fin du mois de juillet bondissant dans leur ensemble de records en records. Les marchés d'actions bénéficiaient alors d'un scénario idéal (taux bas, résultats de sociétés régulièrement revus à la hausse, restructurations et OPA, afflux de liquidités et vigueur particulière du dollar). Richard Davidson, de Morgan Stanley, notait alors que cette santé insolente des places boursière échappait aux critères d'analyse classique, « *Ce ne sont plus les fondamentaux, même s'ils sont bons qui soutiennent les marchés, mais l'afflux de liquidités* ».

C'est au mois d'août, que vont se faire sentir les premiers craquements asiatiques. En un mois, les marchés vont baisser très sensiblement : Francfort va perdre 9 %, Amsterdam, Tokyo et Zurich vont céder plus de 10 %. Paris et New York abandonneront respectivement 6,5 % et 6 %. La question posée n'obtenait pas encore de véritable réponse : fallait-il établir une relation entre la baisse des marchés asiatiques et le recul des places occidentales ? Certains analystes répondait alors par l'affirmative. Le lien provenait de la chute du dollar résultant de ventes massives de billets verts effectuées par les banques centrales asiatique pour défendre leur monnaie. En outre, les gestionnaires de fonds avaient naturellement tendance à réaliser des plus-values en Europe et aux Etats-Unis pour compenser les pertes réalisées en Asie qui selon les chiffres communément admis auraient avoisiné les 30 milliards de dollars. D'autres experts, plus « *classiquement* » attribuaient le recul des marchés à la crainte persistante d'une hausse des taux en Europe.

Un semblant de reprise au cours des premières séances de septembre sur l'ensemble des marchés, y compris à Tokyo ne rassurait apparement pas les analystes. Barton Biggs, de Morgan Stanley Dean Witter redoutait alors que l'on assiste « *à un véritable désastre financier en Asie* ». Et pendant ce temps, le président de la Fed déplorait « *le rythme insoutenable* » de la croissance américaine et jugeait « *clairement irréaliste* » de s'attendre à ce que la hausse des marchés boursiers se poursuive au rythme de ces deux dernières années.

A force de prévoir le pire, on finit toujours par avoir raison. Hongkong, deuxième place asiatique victime de la défiance des investisseurs internationaux enregistrait le 23 octobre, un véritable krach, entraînant dans son sillage, le reste des places asiatiques. Cette brutale accélération de la crise monétaire et boursière asiatique allait frapper de plein fouet les autres marchés mondiaux et notamment, ceux des pays émergents, qui dès la fin du mois d'octobre commencaient à donner de sérieux signes de faiblesse.

Aux Etats-Unis, Wall Street qui s'est offert quelques trous d'air et des ascensions fulgurantes a toujours fait preuve d'une solidité impressionnante. Alan Greenspan considère même que la purge d'octobre sur les marchés financiers américains a un « *effet salutaire* » sur l'économie américaine. La plupart des analystes souligne que la force des données fondamentales de l'économie américaine et la tendance résolument haussière du marché boursier aux Etats-Unis jouent un rôle d'amortisseur aux conséquences de la crise asiatique. « *Les turbulences sur les Bourses mondiales peuvent continuer pendant un certain temps mais les données fondamentales de l'économie ne justifient pas une tendance à la baisse du marché boursier américain en ce moment* », souligne Bruce Steinberg, économiste en chef de la maison de titres Merrill Lynch, dans son analyse mensuelle. « *Plus que la chute de Honkkong, ce sont la baisse de Tokyo et les problèmes de la Corée du Sud* » qui inquiètent les investisseurs américains, observe pour sa part Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities.

VOLATILITÉ

Mais au milieu du mois de décembre, il n'y avait toujours pas la moindre éclaircie sur les marchés asiatiques. Séoul, Hongkong, Bangkok et même Tokyo faisaient toujours preuve d'une grande fragilité.

Les prévisions sont encore peu nombreuses, compte tenu des récents développement en Asie. Michelle Jardin, stratège de marché chez Cholet-Dupont, qui ne s'attend pas à une hausse des taux américains avant le début de 1998, souligne toutefois l'extrême volatilité des marchés. « *On restera volatile jusqu'à la fin de l'année, balloté à Paris et pour le CAC 40 entre 2 850-2 900-2 950, peut-être 3 000 points, au gré des marchés asiatiques et des statistiques américaines* », estime-t-elle. Elle table sur une hausse de 15 % des Bourses européennes en 1998 et sur une performance un peu supérieure pour la France avec un objectif de 3 400 points pour l'indice CAC 40. Paris sera porté par la progression des bénéfices des sociétés, les restructurations et le caractère peu cher des actions par rapport aux obligations.

François Bostnavaron

Les grandes places internationales affichent toutes des performances satisfaisantes

BOURSE DE PARIS — indice CAC 40 — 2 910,09 — 3 000, 2 800, 2 600, 2 400, 2 200 — J F M A M J J A S O N D — 1997

BOURSE DE NEW YORK — indice Dow Jones — 8 149,13 — 8 000, 7 500, 7 000, 6 500, 6 000 — J F M A M J J A S O N D — 1997

BOURSE DE FRANCFORT — indice DAX — 4 241,11 — 4 500, 4 000, 3 500, 3 000, 2 500 — J F M A M J J A S O N D — 1997

Depuis le début de l'année, les Bourses de Paris, NewYork et Francfort affichent respectivement des gains de 26, 27 et 45%.

Année médiocre à Paris pour les valeurs moyennes

LES INDICES sont éloquents : CAC 40, + 25 %, second marché, + 6 %. Les valeurs moyennes ont plutôt souffert au cours de l'année écoulée et pour une bonne raison : à la différence de celles entrant dans la composition de l'indice CAC 40 ou même de l'indice SBF 250, elles sont davantage représentatives du tissu industriel français et d'une conjoncture économique nationale difficile.

Jusqu'à la fin du premier trimestre, la convergence des indices de la Bourse de Paris était remarquable. L'évolution de l'indice CAC 40, du MidCac et de l'indice second marché s'effectuait de façon parallèle. Cette concordance d'évolution a commencé à être « chahutée » aux alentours du 20 mars avec les premières rumeurs de dissolution de l'Assemblée nationale. Dès le début du mois de mai, alors que la campagne électorale battait son plein, les 40 valeurs vedettes de la Bourse de Paris ont repris de la hauteur laissant loin derrière les valeurs moyennes.

En juin, les premières mesures gouvernementales ont été perçues par les investisseurs comme des contraintes supplémentaires affectant essentiellement les petites et moyennes entreprises, celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 50 millions de francs. Fin juin, l'indice CAC 40 gagnait près de 30 % alors que le MidCac ne progressait que de 21,2 %, et le second marché n'affichait plus qu'un gain de 15 %. L'indice CAC s'était maintenu, faisant preuve d'un optimisme inébranlable après la dissolution de l'Assemblée et l'installation d'un gouvernement de gauche.

Les récentes mesures gouvernementales (35 heures, alourdissement des charges sociales, contribution accrue à l'effort budgétaire) n'ont finalement eu que très peu d'effets sur les capitalisations plus importantes alors que les entreprises moyennes les ont subies de plein fouet. Emmanuel Perrin, président d'Euro MidCaps Securities, entreprise d'investissement spécialisée dans les valeurs moyennes, note que cette catégorie d'entreprises, très « *franco-françaises* », ont pris de plein fouet l'alourdissement des charges sociales. Mais, selon lui, un élément est encourageant : si les indices spécialisés consacrés aux valeurs moyennes – second marché et MidCac – n'ont pas progressé dans le sillage de l'indice CAC 40, ils n'ont pas baissé. Ce qui tendrait à prouver que les investisseurs n'ont d'abord pas vendu et que la multiplicité des opérations et d'appels au marché n'ont pas pesé sur le secteur.

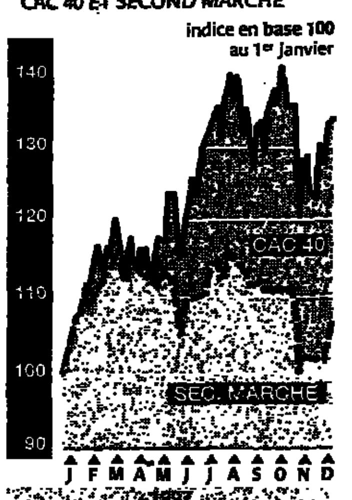
Le reproche qui est souvent fait aux valeurs moyennes est le prix élevé pratiqué lors des introductions. Bien souvent, les valeurs moyennes se paient trop cher à leur entrée en Bourse, alors que l'on trouve sur le marché et dans le même secteur des entreprises comparables qui ont pour elles l'antériorité et des cours beaucoup plus raisonnables.

Emmanuel Perrin estime que les valeurs moyennes continuent de se parer de nombreux avantages : la plupart d'entre elles se paient à des multiples peu chers, elles ont d'ores et déjà fait le ménage et prouvé qu'elles étaient capables de s'adapter. Elles seront, alors que les indicateurs sont au vert et les perspectives de croissance plutôt bonnes pour les prochains mois, les premières à pouvoir transformer du chiffre d'affaires en résultat.

F. Bn.

Une évolution contrastée

CAC 40 ET SECOND MARCHÉ



En douze mois, les 40 plus grandes valeurs de la cote ont gagné 25%. Alors que les valeurs moyennes n'ont progressé que de 6%.

Les marchés de taux bénéficient de la fuite vers la qualité

LA CRISE monétaire et boursière asiatique qui a éclaté au début de l'été et qui s'est amplifiée pendant l'automne, en atteignant Hongkong, Séoul et Tokyo, est venue brouiller les cartes sur le marché mondial des taux d'intérêt. Elle a provoqué une détente brutale des rendements alors que ces derniers semblaient s'orienter durablement à la hausse.

Les fortes turbulences enregistrées sur les Bourses mondiales ont incité les investisseurs à aller chercher refuge dans les emprunts d'Etat, réputés plus sûrs que les actions. Ce phénomène est désigné par les spécialistes sous le terme de « *flight to quality* » (« fuite vers la qualité »). Les obligations du Trésor inspirent confiance dans la mesure d'abord où elles bénéficient de la qualité et de la solvabilité de l'émetteur, a priori plus grandes pour un Etat que pour une entreprise privée. Un investisseur est pratiquement assuré de récupérer les fonds qu'il a investis pour acheter un emprunt d'Etat, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il acquiert une action d'une société. De surcroît, elles jouissent d'une meilleure liquidité (le montant de titres en circulation est très élevé et celui des transactions, très important), ce qui offre à un gestionnaire la possibilité de les revendre à tout instant sans avoir à subir de décalages de cours trop grands.

Des obligations, surtout lorsqu'elles sont d'une courte durée, sont aussi moins exposées que des actions à des moins-values en capital : un opérateur a toujours la possibilité d'attendre l'arrivée à échéance de l'emprunt pour être remboursé du capital investi. Le *flight to quality* a été l'événement majeur de la fin d'année.

Aux Etats-Unis, le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, est passé de 6,70 % à 6 % de la mi-septembre au début décembre. En France, le taux de l'obligation assimilable du Trésor à dix ans est revenu de 5,78 % à 5,40 % en un mois et demi.

La question est maintenant de savoir ce qu'il adviendra des taux d'intérêt lorsque les marchés boursiers auront retrouvé leur calme et que le phénomène de fuite vers la qualité se sera estompé. Que décideront les banques centrales, aujourd'hui paralysées à l'idée de provoquer, en relevant leurs taux, un krach boursier généralisé ?

En Europe, un tournant monétaire majeur a eu lieu, jeudi 9 octobre, avec la décision de la Bundesbank de relever le taux des prises en pension (Repo) de 3 % à 3,30 %. Le resserrement de la politique monétaire allemande, et donc européenne, a mis fin à cinq années de baisse du loyer de l'argent en Allemagne. Cette détente interrompue avait modelé le paysage financier européen et avait créé un environnement très favorable pour les marchés obligataires du Vieux Continent.

POURSUITE DE LA HAUSSE

La hausse des taux d'intérêt à court terme va-t-elle se poursuivre en Europe en 1998 ? C'est ce que prévoient les marchés financiers. Selon leurs anticipations, reflétées par les cours des contrats à terme, les taux à trois mois se situeront à 4,50 % en France dans un an, contre 3,7 % actuellement. Deux facteurs permettent d'expliquer ces prévisions. Le premier tient aux perspectives de reprise économique sur le Vieux Continent, militant pour la mise en place d'une politique monétaire plus restrictive. La croissance devrait connaître une franche accélération en 1998 et frôler, si l'on en croit les prévisions officielles, la barre des 3 % en France et en Allemagne. Cette accélération résulterait d'une reprise de la consommation et de l'investissement, prenant enfin le relais des exportations.

Le second motif de resserrement monétaire à Francfort et à Paris résulterait, selon les analystes, de la préparation de l'Union monétaire européenne. La Bundesbank et la Banque de France pourraient être tentées, au cours des prochains mois, d'adopter un comportement plus rigoureux que ne l'exigerait la situation économique afin d'installer l'euro sur des bases très solides et de rassurer les marchés sur la force de la future monnaie unique.

Si le scénario d'un durcissement monétaire se vérifie, les taux d'intérêt à long terme, ceux des obligations, pourraient remonter en Europe. C'est la prévision des économistes de Paribas Capital Markets : ils estiment que les rendements à dix ans en France et en Allemagne se situeront à 6,2 % à la fin du premier semestre 1998 (contre 5,4 % actuellement).

Les marchés obligataires européens souffriraient également de la dégradation de leurs homologues américains. Toujours selon Paribas, le rendement de l'emprunt à dix ans aux Etats-Unis remontera – les taux progressent quand le cours des titres baisse – de 5,9 % aujourd'hui à 6,5 % fin juin 1998. Cette hausse résulterait du resserrement monétaire opéré par la Réserve fédérale en raison de l'apparition de tensions inflationnistes outre-Atlantique liées à la pénurie de main-d'œuvre. L'accélération du rythme de progression des prix à la consommation, marquant la fin du « *miracle* » économique américain, pourrait aussi signifier la fin d'une période dorée pour les marchés obligataires internationaux.

P.-A. D.



هكذا من الأصل

Année médiocre à Paris pour les valeurs moyenn

Thomas Fallon, directeur des fonds émergents de taux chez FP Consult

« Les marchés émergents sont excessifs, à la hausse et plus encore à la baisse »

L'effondrement des Bourses asiatiques, après l'euphorie des dernières années, devrait être un facteur d'assainissement

« Comment la crise qui a affecté les marchés asiatiques s'est-elle déclenchée ?

– Les premiers signes se sont manifestés dès la fin 1996 en Thaïlande. L'an dernier, j'y suis allé à deux reprises. Des scandales politiques explosaient. Le marché boursier connaissait des corrections importantes. Le baht thaïlandais n'a vraiment été attaqué qu'à partir du printemps. A la fin du mois de juin, les autorités thaïlandaises n'étaient plus capables de le défendre. Et le 1er juillet, il était fortement dévalué. La situation s'est alors nettement dégradée : flambée des taux, faillites bancaires... La crise thaïlandaise est devenue la crise des tigres asiatiques : elle s'est étendue aux Philippines, à la Malaisie, et à l'Indonésie. En septembre, lorsque le FMI s'est réuni à Hongkong, on considérait encore que la crise était limitée à ces quatre pays.

» En octobre, tout a basculé quand Hongkong a été touché. Le dollar de Hongkong, qui était lié au dollar américain depuis 1983, a subi de fortes attaques. La Bourse s'est effondrée. Les taux ont bondi, pour défendre le change. Ensuite, la Corée du Sud, la onzième puissance économique mondiale, qui a rejoint l'OCDE il y a moins d'un an, a vu sa situation économique et financière se dégrader. Les autorités coréennes se sont révélées incapables de défendre le won. La Bourse s'est effondrée. Les faillites ont commencé. Le Japon a, à son tour, été touché : la moitié de ses exportations sont faites à destination de la région asiatique. Et la baisse des monnaies de ses voisins a renforcé la concurrence.

– Les autres marchés émergents ont-ils été contaminés ?

– Jusqu'au début du mois de novembre, les performances des actions et des obligations dans les autres régions émergentes du monde n'avaient pas bougé. Jusqu'à ce que Hongkong, puis la Corée, soient atteints. L'Amérique latine, surtout le Brésil, mais aussi l'Europe de l'Est, l'Europe du Sud, dans des pays comme la Grèce, ou la Russie, qui avait jusqu'alors connu des performances boursières extraordinaires, ont été contaminés. Les investisseurs qui avaient besoin de couvrir leurs pertes en Asie se sont retirés de ces pays. Certains ont aussi craint de voir se reproduire dans des pays très déficitaires à forts besoins de financement ce qui s'était passé en Asie. Au Brésil, par exemple, la balance des paiements est très déficitaire (près de 5 % du PIB), presque autant qu'en Thaïlande. En République tchèque aussi.

Performances entre le 31-12-96 et le 3-12-97 des marchés boursiers émergents

	En monnaie locale	En dollars américains
Afrique du Sud	– 5,4 %	– 8,9 %
Argentine	[illegible] 8,6 %	+ 8,5 %
Brésil	+ 41,9 %	+ 32,8 %
[illegible]	[illegible] 0,9 %	[illegible] 1,7 %
Chine	+ 23,7 %	+ 24,4 %
Corée du Sud	[illegible] 41,8 %	– 58,9 %
Grèce	+ 65,4 %	+ 46 %
Hongkong	[illegible] 16,7 %	– 16,7 %
Hongrie	+ 67,3 %	+ 38,1 %
[illegible]	[illegible] 15,5 %	+ 5,3 %
Indonésie	– 38,9 %	– 63,3 %
[illegible]	[illegible] 36,9 %	+ 26,3 %
Malaisie	– 55,7 %	– 69,4 %
[illegible]	[illegible] 2,6 %	+ 48,[illegible] %
Philippines	– 43,2 %	– 57,7 %
[illegible]	[illegible] 3,8 %	– 15,9 %
Singapour	– 23,5 %	– 33,6 %
[illegible]	[illegible] 13,4 %	– 32,4 %
Russie	+ 86,4 %	+ 74,3 %
[illegible]	[illegible]	– 2,8 %
Thaïlande	– 54,6 %	– 72,5 %
[illegible]	[illegible] 72 %	[illegible] 68,5 %

> « A la sortie de chaque crise, on trouve des produits et des opportunités qu'on avait du mal à imaginer avant »

– Dans ce contexte, où en sont les marchés aujourd'hui ?

– Les Bourses asiatiques se sont effondrées. L'indice boursier en dollars de la Thaïlande a perdu 70 % depuis le début de l'année. Tout comme celui de la Malaisie. L'indice coréen, lui, a régressé de 55 %. Les taux se sont stabilisés à des niveaux qui me semblent réalistes, en ligne avec les risques : aujourd'hui, les obligations Brady payent 5 % de plus que les bons du Trésor américain. Avant la crise, cet écart était insuffisant. Mi-octobre, il était de 3,5 %. Jusqu'à cette date, les fondamentaux économiques étaient en forte amélioration, les notations des agences *Moodys et* Standard & Poors aussi, les rendements très intéressants, ce qui attirait les investisseurs et les liquidités, et provoquait une baisse régulière des taux. Certains investisseurs ont commencé à se demander quel était l'impact réel des liquidités excessives et celui des fondamentaux économiques sur l'évolution des taux. La correction *s'est alors faite*. Au plus fort de la crise, fin octobre, les obligations Brady payaient 7 % de plus que les bons du Trésor américain. On assiste à un début de stabilisation de la situation, même si la crise n'est pas encore complètement achevée : les pays les plus touchés ont fini par accepter, tardivement et en traînant les pieds, de prendre les mesures d'austérité qui s'imposaient en échange d'aides du FMI. La Thaïlande va toucher 17 milliards de dollars du FMI, l'Indonésie 30 milliards de dollars et la Corée du Sud 55 milliards de dollars. Le Japon, qui reste extrêmement fragile, comme le montre la faillite du courtier Yamaichi, doit bientôt présenter un programme de redressement.

– Les effets de la crise mexicaine fin 1994-début 1995 ne se sont pas faits sentir longtemps sur les marchés. Pensez-vous qu'il en sera de même pour la crise asiatique ?

– Non. Les deux crises sont de nature très différente. La crise mexicaine était limitée à un seul pays. Elle était relativement simple à analyser. Pour pouvoir rembourser ses dettes, le Mexique avait besoin d'aides financières, et de nouvelles orientations en matière de politique économique. Il y avait un risque de défaut de l'Etat mexicain. Mais le Mexique a rapidement procédé à un ajustement économique et financier. Sa crise n'a pas mis en cause le mouvement de réforme économique entamé dans les pays émergents depuis quelques années.

» En Asie, c'est beaucoup plus compliqué. Car l'endettement est essentiellement le fait des banques et non de l'Etat. Le système financier privé s'en trouve menacé. Par ailleurs, la plupart des investisseurs domestiques avaient des positions en dollars qui n'étaient pas couvertes. Ces problèmes structurels étaient connus depuis longtemps. Mais les taux de croissance étaient très élevés. Aujourd'hui, ce qui a longtemps fait la force de l'Asie – un niveau d'épargne et d'investissement très élevé – se révèle problématique. Car il y avait surinvestissement, que ce soit en matière industrielle, immobilière ou financière.

» Tout cela s'est souvent accompagné d'une crise politique. Les pays asiatiques qui ont été touchés ont mal réagi : après toutes ces années de forte croissance, *ils* n'avaient pas l'habitude d'être confrontés à des crises. Par ailleurs, le Japon n'était pas en mesure, compte tenu de sa fragilité, de jouer le rôle économique et politique *qu'ont joué les Etats-Unis* dans la crise mexicaine.

– Est-il encore judicieux aujourd'hui d'investir sur les marchés émergents ?

– Oui, sans aucun doute, même si chez FP Consult, on reste prudent sur certains marchés. Nous avons des ratios prudentiels par marché et par signature. Nous diversifions fortement nos portefeuilles et nous en avons une gestion active. Les marchés émergents sont excessifs, à la hausse et plus encore à la baisse. En matière d'obligations, les rendements sont plus importants qu'il y a deux mois. Par ailleurs, *la crise a, dans un certain* sens, été bénéfique puisqu'elle s'est traduite dans certains pays par *l'adoption de mesures économiquement* saines. Les marchés d'actions, eux, ont tellement baissé que, selon notre équipe actions, il devient intéressant dans certains cas d'y revenir. Grâce à la crise, finalement il y a de nouvelles opportunités.

» De manière plus générale, nous pensons que les pays émergents restent intéressants pour les investisseurs dans les années à venir. Leur potentiel est énorme. Les crises en Corée en au Japon, où la croissance est nulle, vont ralentir l'économie mondiale et accentuer la désinflation mondiale. La pression sur les taux en Europe et aux Etats-Unis sera moins forte. Les investisseurs internationaux verront donc leur appétit pour les marchés émergents, où les rendements sont plus élevés, renforcé.

– Quelles sont les zones, en tant qu'investisseur, à privilégier ?

– Nous restons positifs sur l'Amérique latine, en matière d'investissements actions comme obligations. Cette région du monde a déjà traversé des crises dont elle s'est bien sortie. Le Brésil, en *période préélectorale*, vient de prendre des mesures d'austérité, qu'il n'aurait pas prises avant au *moins un an sans la crise asiatique*.

» En Asie, on reste très prudent. Notre équipe actions est revenue *sur certains marchés, comme* Taïwan, qui ont été moins touchés que d'autres, ou comme les Philippines, qui ont été survendus. Le marché asiatique est plus un marché d'actions qu'un marché de taux. Les entreprises se financent traditionnellement en Bourse ou auprès des banques et n'ont pas de culture obligataire. Cela a d'ailleurs été un facteur de faiblesse pendant la crise. Je pense que, dans l'avenir, les marchés de taux asiatiques vont se développer.

» En Russie, des problèmes de liquidités sont apparus depuis la mi-novembre. Le rouble est attaqué, les taux augmentent. Cependant, la Russie vient de signer un accord de restructuration de sa dette externe avec les organismes multilatéraux. La situation se normalise : le pays a commencé à prendre des mesures pour faire face à ses problèmes de liquidités à court terme. En conséquence, on y reste même si nos positions y sont moins importantes.

» Au Moyen Orient, il y a des opportunités sur certains marchés obligataires, en Jordanie par exemple. Tout comme au Maroc et en Algérie. En Israël, on commence *à identifier des actions intéressantes*. L'Afrique – notamment la Côte d'Ivoire, le Nigeria et l'Afrique du Sud – *reste aussi une zone intéressante*, surtout pour les investisseurs en obligations.

– Avec la crise asiatique, voit-on de nouveaux produits d'investissements apparaître ?

– Oui. Certains gestionnaires proposent désormais d'investir dans les pays émergents via des fonds constitués d'actions d'entreprises originaires de pays développés et très tournées vers l'international. Je pense que ce type de produit va se développer. De la même manière, on peut imaginer des fonds investis en actions d'entreprises originaires de pays émergents et qui ont un courant d'affaires important à l'extérieur du pays. Depuis un an environ, les agences de notation se sont mises à donner à certaines de ces entreprises des notes meilleures que celle de leur pays d'origine. Ce qui ne se faisait jamais avant. D'autres marchés qui sont encore très peu développés, comme les marchés de taux en Asie, vont se développer. A la sortie de chaque crise, on trouve des produits et des opportunités qu'on avait du mal à imaginer avant. »

Propos recueillis par Virginie Malingre

هكذا من الاصل

Les sicav actions exigent des nerfs solides

La crise boursière partie de Thaïlande au début du mois de juillet a fini par faire trembler toutes les places de la planète. Wall Street elle-même a connu un grand frisson, fin octobre

LA LOGIQUE financière, qui veut que la rémunération d'un investissement soit proportionnelle au risque encouru, a été respectée. Avec une performance de 15,73 % au cours des onze premiers mois de l'année, selon les statistiques établies par Fininfo, les sicav actions arrivent nettement en tête du palmarès des placements de gestion collective. Elles devancent largement les sicav diversifiées (10,41 %), les sicav obligataires (4,67 %) et les sicav monétaires (2,73 %).

Le bon score des sicav actions n'a toutefois pas été obtenu sans heurts et sans frayeurs. La crise boursière partie de Thaïlande au début du mois de juillet a fini par faire trembler toutes les places de la planète. Wall Street elle-même a connu un grand frisson, fin octobre, avec un plongeon historique de l'indice Dow Jones.

En dépit de ce mini-krach, une analyse comparée montre que ce sont les sicav actions spécialisées sur les marchés américains qui ont réalisé la meilleure performance (36,46 %), devant les sicav Europe (28,47 %) et les sicav indicielles France (22,37 %).

La suprématie américaine peut d'autant plus surprendre que Wall Street a connu un parcours moins brillant que les Bourses européennes, enregistrant un gain de 25 %, contre 27 % à Paris et 45 % à Francfort. La supériorité des sicav Amérique trouve son origine dans la hausse du dollar face au franc enregistrée depuis le début de l'année, qui a permis aux gestionnaires d'engranger des profits de change en plus des gains en capital. Malgré des accidents de parcours, et si l'on excepte le cas des places asiatiques, les onze premiers mois de 1997 ont vu une progression généralisée des Bourses internationales. Les marchés d'actions ont bénéficié, outre-Atlantique, de la poursuite d'une croissance saine et non inflationniste. Celle-ci a permis à la Réserve fédérale des Etats-Unis de ne pas relever ses taux directeurs et aux entreprises de dégager des bénéfices records.

CONTEXTE MONÉTAIRE IDÉAL

Si les Bourses européennes n'ont pas bénéficié d'un environnement économique aussi stimulant, elles ont, en revanche, été soutenues par un contexte monétaire idéal : d'une part des taux d'intérêt historiquement faibles, à peine supérieurs à 3 % dans les pays de la zone mark, d'autre part une nette progression du billet vert, favorable aux exportations des entreprises du Vieux Continent. Les Bourses de Paris et de Francfort ont aussi profité des perspectives d'accélération de la reprise économique. Après une hausse de 2,5 % du produit intérieur brut dans les deux pays en 1997, la croissance, selon les prévisions gouvernementales, atteindrait 3 % en 1998. Les places boursières du Vieux Continent ont aussi été dopées, notamment Paris, par les opérations de restructuration industrielles, lesquelles se sont multipliées depuis la rentrée : OPA (offre publique d'achat) du groupe Pinault sur Worms, de Promodès sur Casino, de Lafarge sur Redland, de Generali sur les AGF. Cette effervescence, liée notamment à la création de l'euro et à la nécessité pour les entreprises de grossir afin de pouvoir s'imposer sur un marché européen élargi, représente une aubaine pour les actionnaires. Les batailles industrielles qui en découlent valorisent les cours.

Les experts se montrent, dans l'ensemble, optimistes et prévoient que ces mouvements de concentration devraient s'intensifier au cours des prochains mois. De façon plus générale, ils sont persuadés que, concurrence internationale oblige, les sociétés européennes vont devoir intensifier leurs efforts de réduction des coûts, ce qui sera une bonne nouvelle pour les détenteurs d'actions.

Les sicav actions France et Europe semblent donc bien placées pour continuer à dégager de belles performances au cours des prochains mois. Les spécialistes émettent toutefois quelques bémols à propos de la Bourse de Paris. Ils s'inquiètent des conséquences que pourraient avoir, pour les comptes des entreprises, la hausse de la fiscalité des sociétés et la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures.

Ces décisions gouvernementales pourraient pénaliser la Bourse de Paris par rapport à ses homologues européennes qui deviendront, à partir, du 1er janvier 1999, des rivales directes. Car, avec la disparition du risque de change, les investisseurs français pourront sans craintes et sans limites placer leur argent à Francfort, Madrid, Bruxelles. Une prime supplémentaire sera donc accordée à la rentabilité, critère où les entreprises françaises accusent, dans l'ensemble, un important retard.

D'autres menaces pèsent sur les sicav actions. La première se trouve à Wall Street, où l'ascension de l'indice Dow Jones depuis plusieurs années fait craindre la formation d'une « bulle » susceptible d'éclater à tout instant. La seconde concerne l'évolution des places financières asiatiques et les risques d'extension de la crise aux Bourses occidentales. Les détenteurs de parts de sicav actions Asie/Pacifique ont déjà beaucoup souffert, depuis le début de l'année, avec une perte de 17,18 % sur onze mois. Le mois de novembre a été particulièrement douloureux (– 5,58 %, soit – 71,76 % en équivalent annuel).

Le pire est-il passé ? Les experts restent prudents. Après l'adoption du plan du Fonds monétaire international (FMI) en faveur de la Corée du Sud, tout le monde prévoyait un redressement de la Bourse de Séoul. Or celle-ci, depuis, a plongé. Ce contexte difficile plaide plus que jamais pour une approche stricte de placement : l'achat de sicav actions doit s'effectuer dans une optique à long terme. Elle seule peut permettre de surmonter les mouvements légitimes de panique qui s'emparent de l'épargnant lorsque les marchés boursiers s'affolent.

Pierre-Antoine Delhommais

Une année difficile pour les sicav monétaires

POUR UNE FOIS, les experts ne s'étaient guère trompés. Ils avaient annoncé, en début d'année, que 1997 risquait d'être une année très difficile pour les détenteurs de sicav monétaires. Ils avaient fortement conseillé aux épargnants de se porter vers d'autres produits financiers.

Leurs pronostics se sont largement vérifiés. Sur les onze premiers mois de l'année, selon les statistiques établies par l'agence Fininfo, la performance dégagée par les sicav monétaires franc s'inscrit à 2,73 %, soit 3,01 % sur un an. En termes réels – hors inflation –, le rendement s'établit à 1,73 % et 2,01 % respectivement.

Seules les sicav de trésorerie en devises, c'est-à-dire investies sur des marchés monétaires étrangers, ont réussi à obtenir des niveaux de rémunération intéressants (8,69 % sur onze mois). Cette performance a pu être obtenue grâce aux évolutions de change – appréciation du dollar et de la livre sterling vis-à-vis du franc –, mais aussi grâce aux taux d'intérêt plus élevés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni qu'en France. Les rendements à trois mois américains se situent à 5,80 % à New York et à 7,40 % à Londres. Malheureusement, les sicav monétaires en devises sont rares. Elles ne sont qu'au nombre de 8, contre 334 pour les sicav monétaires franc.

La faiblesse des taux d'intérêt à court terme en France explique la faiblesse des rendements des sicav de trésorerie. A la fin du mois de janvier, la Banque de France avait ramené de 3,15 % à 3,10 % le niveau de ses appels d'offres. Elle l'a laissé inchangé jusqu'au jeudi 9 octobre, date à laquelle il a été relevé de 0,2 %, à 3,3 %, dans le sillage de la hausse du taux des prises en pension de la Bundesbank. Cette longue période de taux exceptionnellement bas a été autorisée par l'absence totale de pressions inflationnistes (l'indice des prix à la consommation s'est établi à 1 % sur un an au mois d'octobre) et par la nécessité pour l'institut d'émission de compenser par une grande souplesse monétaire une rigueur budgétaire accrue.

RÉSISTANCE SURPRENANTE

La rémunération dérisoire proposée par les sicav monétaires a fini par lasser certains épargnants et par les inciter à vendre leurs parts. En onze mois, leur encours a baissé de 5,12 % pour s'établir à 788,6 milliards de francs à la fin du mois du novembre. En dépit de ce recul, la catégorie des monétaires conserve aisément la première place des sicav, loin devant les sicav obligataires (407 milliards de francs) et les sicav actions (242 milliards).

De nombreux spécialistes prévoyaient des retraits plus élevés. Ils ont été surpris par la résistance qu'ont affichée les sicav monétaires à leurs contre-performances. Les ménages ont continué à faire confiance à ce placement sans aucun risque. A cet égard, la crise en Asie du Sud-Est qui a éclaté durant l'été et qui a provoqué des remous sur l'ensemble des places boursières mondiales n'a pu que les conforter dans le sentiment que cette stratégie défensive n'était pas injustifiée. Les sicav monétaires ont démontré à cette occasion leur statut de valeur refuge. Pour preuve, au cours du seul mois de novembre, elles ont enregistré 11,44 milliards de francs de souscriptions nouvelles.

Produits d'une sécurité quasi absolue – il faut toutefois s'assurer de la solidité financière des établissements gestionnaires et dépositaires –, les sicav monétaires devraient par ailleurs voir leur rémunération légèrement augmenter au cours des prochains mois. Les analystes estiment que le pire, en termes de performances, est passé. Les anticipations des opérateurs des marchés financiers font état de taux d'intérêt à 3 mois se situant en moyenne à 4,25 % en 1998 (contre 3,4 % en 1997). Cette progression permettrait aux sicav de trésorerie de repasser assez nettement au-dessus du rendement offert par le Livret A (3,5 %).

Toutefois, prédisent les spécialistes, il ne faut pas s'attendre que ce type de placement retrouve rapidement les niveaux de rémunération exceptionnels qu'il avait atteints à la fin des années 80 et au début des années 90, période au cours de laquelle il affichait des performances régulièrement supérieures à 10 %. L'absence totale de tensions inflationnistes en Europe – en raison notamment du niveau très élevé de chômage qui exclut des tensions sur les salaires – ainsi que les perspectives de création d'un euro fort se traduiront par le maintien de taux d'intérêt bas sur le Vieux Continent d'ici la fin du siècle.

P.-A. D.

Les sicav obligataires paient le prix de la sécurité

LES SICAV obligataires affichent depuis le début de l'année des performances sans surprise. Leur rendement, selon les calculs de l'agence Fininfo, s'est établi à 4,67 % du 1er janvier au 30 novembre, soit 5,30 % sur un an. Cette rémunération satisfera sans doute ceux qui avaient privilégié ce placement dans une optique de sécurité. A cet égard, la crise financière asiatique n'a pu que les conforter dans leur choix. Les sicav obligataires ont largement profité de la déroute des places boursières de la région et des inquiétudes à propos de la solidité du système bancaire japonais : les opérateurs se sont réfugiés vers les emprunts d'Etat, réputés sans risque, qui ont vu leur valeur s'apprécier nettement. C'est ainsi qu'au cours du seul mois de novembre la performance des sicav obligataires s'est élevée à 9,07 % en rythme annuel.

Depuis le début de l'année, la catégorie des sicav françaises a dégagé une rémunération légèrement inférieure (4,35 %) à celle des sicav investies en obligations européennes (6,64 %) et à celle des sicav composées d'autres emprunts internationaux (8,32 %). Le compartiment des sicav étrangères a bénéficié de l'effet change (hausse du dollar et de la livre sterling), mais aussi des belles performances des marchés obligataires d'Europe du Sud.

Soutenus par la perspective d'une adhésion à la zone euro, les taux d'intérêt à long terme italien, espagnol et portugais ont continué à converger vers les rendements observés en France et en Allemagne. Début décembre, l'écart de taux entre les emprunts italiens et allemands se situait à 0,40 %, alors qu'il s'établissait, début 1996, à près de 5 %. Ce mouvement a permis aux gestionnaires de sicav qui avaient placé leurs capitaux sur ces marchés de dégager d'importantes plus-values en capital.

ENCOURS STABLE

Les obligations françaises ont eu un parcours moins favorable et plus heurté. Le taux de l'emprunt d'Etat à dix ans, qui s'inscrivait à 5,90 % en début d'année, est descendu jusqu'à 5,30 % à la mi-février, pour remonter, fin mars, à près de 6 %. Après une nouvelle phase de détente, qui l'avait ramené à 5,40 % durant l'été, il s'est brusquement tendu, en octobre (5,70 % le 16 octobre), à la suite de la décision de la Bundesbank et de la Banque de France de relever leurs taux directeurs. C'est seulement à la faveur de la crise asiatique que les rendements des obligations se sont à nouveau détendus (5,39 % le 9 décembre).

La poursuite de la politique de rigueur budgétaire, le maintien d'un environnement monétaire très souple et l'absence de tensions inflationnistes laissaient pourtant espérer un meilleur comportement des marchés d'emprunts français. Mais la courbe des taux, pour reprendre l'expression des spécialistes, est restée *« pentue »*, c'est-à-dire que l'écart entre les rendements à court terme et à long terme est resté important (plus de 2 %) alors qu'elle demeurait très plate aux Etats-Unis (avec des taux à 3 mois supérieurs de 0,5 % seulement aux taux à 10 ans).

L'encours des sicav obligataires est resté à peu près stable, à 407 milliards de francs, en retrait de 3,47 % par rapport au 1er janvier. Les ménages, dans l'ensemble, sont restés fidèles à ce type de placement, qui présente l'avantage d'offrir une rémunération sensiblement supérieure à celle des sicav monétaires sans avoir la volatilité des sicav actions.

Curieusement, c'est au moment où elles affichaient les meilleures performances – octobre et novembre – que les sicav obligataires ont enregistré le plus de retraits. Les ménages profitent-ils du sursaut inattendu des marchés obligataires lié à la crise boursière asiatique pour vendre au plus haut ? Anticipent-ils un net recul des cours des emprunts au cours des prochains mois et une sévère contre-performance des sicav obligataires ? De nombreux spécialistes estiment que l'accélération de la reprise économique en France et la poursuite du resserrement des politiques monétaires française et allemande risquent de provoquer des tensions supplémentaires sur les taux à long terme. Selon les prévisions de la banque Paribas, les rendements des obligations d'Etat françaises à dix ans remonteront jusqu'à 6,2 % à la fin du premier semestre de 1998. Si ce scénario se vérifie, les détenteurs de sicav obligataires seront confrontés à d'importantes déceptions.

P.-A. D.

Les obligations indexées sur l'inflation arrivent

IL Y AVAIT EU l'emprunt Giscard, les obligations Balladur et les OAT Alphandéry. Il y aura, dès le début de l'année 1998, les « DSK bonds », aux initiales du ministre de l'économie et des finances Dominique Strauss-Kahn, qui a annoncé, début décembre, le lancement du premier emprunt d'Etat indexé sur l'inflation en France. Il ne s'agit pas seulement d'une innovation majeure dans la politique de gestion de la dette publique française et d'une mesure destinée à renforcer la place financière de Paris dans la perspective de l'Union monétaire européenne. Il s'agit aussi d'un événement majeur pour les épargnants français.

Avec un tel produit, ces derniers auront à leur disposition un placement unique en son genre, dont le rendement réel sera garanti : les emprunts indexés sur l'inflation ont pour caractéristique de voir leur valeur varier en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Les obligations classiques à taux fixe ne présentent pas ce genre de protection. La valeur réelle des titres diminue au fur et à mesure que le rythme des prix progresse, lésant les épargnants. De nombreux économistes se sont élevés contre cette érosion monétaire dont les Etats ont, dans le passé, usé et abusé afin de réduire leur endettement. Avec des obligations indexées sur l'inflation, de telles pratiques ne sont plus possibles. Si les prix montent, l'Etat emprunteur paie davantage.

Revers de la médaille pour les souscripteurs, les titres indexés présentent un rendement inférieur à celui proposé par des obligations classiques. Le Trésor français pourra ainsi trouver un avantage à émettre des obligations indexées sur l'inflation en diminuant la charge de sa dette (232,6 milliards de francs d'intérêts versés en 1997)... à condition bien sûr que la hausse des prix ne subisse pas d'accélération ces prochaines années : dans ce cas, le Trésor devrait verser des coupons de plus en plus élevés. Outre-Manche, où le Trésor offre depuis 1981 des *index-linked gilts*, qui représentent environ 20 % du total de la dette publique, l'opération financière a été particulièrement rentable puisque l'indice des prix à la consommation a été ramené, en seize ans, de 11 % à un peu plus de 2 %. Mais le risque pris par Bercy est loin d'être négligeable compte tenu de la faiblesse actuelle du rythme d'inflation, qui se situe à un niveau historiquement bas (1 %).

MAIGRE RÉMUNÉRATION

Les modalités précises du premier emprunt français indexé sur l'inflation ne sont pas encore connues. On ignore l'indice des prix qui servira de référence et le mode d'indexation des titres (coupon, principal, ou les deux à la fois, comme c'est le cas aux Etats-Unis). Certains spécialistes, si le modèle américain est retenu, s'attendent que les premiers coupons soient fixés autour de 3,5 %, soit 2 % de moins que les obligations classiques.

Devant une aussi maigre rémunération et dans un contexte où de nombreux économistes affirment que l'inflation est morte, rien ne permet d'affirmer que la clientèle des particuliers se montrera friande des « obligations DSK ». Aux Etats-Unis, d'ailleurs, les ménages ont quelque peu boudé les emprunts indexés sur l'inflation émis pour la première fois en début d'année. Ils leur ont préféré les actions et Wall Street, qui présentent, il est vrai, des rendements nettement plus attractifs.

La France pourrait connaître le même phénomène, à moins que les récentes turbulences sur les marchés boursiers n'incitent les ménages à trouver refuge vers ces emprunts d'Etat d'un type particulier, alliant la solidité de l'emprunteur et la sécurité du rendement réel.

P.-A. D.

Les fonds profilés séduisent un nombre croissant d'épargnants

AVEC PRÈS de 50 milliards de francs collectés, dont deux tiers ces douze derniers mois, les fonds profilés remportent, avec les produits garantis, un des plus grands succès de ces dernières années dans le domaine de l'épargne des particuliers. Lancés tout d'abord par des établissements travaillant avec une clientèle triée sur le volet – la Banque Indosuez en juin 1994, puis Paribas quelques mois plus tard – ces sicav et FCP sont désormais proposés par la plupart des banques.

Leur atout est de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une gestion haut de gamme jusque-là réservée à des clients à la tête d'un patrimoine important. La mise initiale pour accéder à un fonds profilé est, en général, de 50 000 francs. Et le système se démocratise. Le ticket d'entrée n'est que de 1 000 francs à La Poste. A la BNP, les fonds Stratégis sont désormais ouverts à ceux qui s'engagent à y épargner au moins 500 francs par mois.

Autre avantage, les fonds profilés sont un moyen judicieux d'alléger la facture fiscale pour ceux qui désirent une gestion active de leur portefeuille. Dans le cadre d'une gestion sur plusieurs OPCVM, sortir d'un fonds obligations françaises pour se porter sur une sicav investie en actions françaises peut faire apparaître des plus-values désormais taxées à 26 % à partir de 100 000 francs. Dans un fonds profilé, cette répartition entre les actions ou les obligations, le marché français ou les places internationales, se fait à l'intérieur de la sicav ou du FCP, sans que le compteur des plus-values tourne.

Cela signifie que les arbitrages entre les différents marchés financiers se font au moment le plus propice et non pas pour de simples considérations fiscales. Sans compter que ces produits peuvent être acquis *via* des contrats d'assurance-vie multisupports encore avantageux fiscalement et exonérés, dans la plupart des cas, des droits de succession.

Cependant, l'atout majeur des fonds profilés est ailleurs. Ils offrent la possibilité de choisir la gestion de ses actifs en fonction de son aversion au risque. Trois formules sont généralement proposées. La première est destinée aux épargnants prudents. La deuxième, celle qui remporte la faveur d'une majorité de souscripteurs, privilégie une répartition équilibrée des actifs. La dernière est réservée à ceux qui recherchent le rendement élevé et acceptent une gestion dynamique de leurs investissements.

DIFFICILES À JUGER

D'après des observations effectuées par Europerformance, les souscripteurs de fonds « prudents » sont assurés de retrouver leur mise de départ après environ onze mois, quelle que soit la configuration des marchés financiers. Explication : le portefeuille de ces sicav ou FCP est composé à près de 90 % de produits de taux, et particulièrement d'obligations à durée de vie très courte, peu sensibles aux évolutions des taux d'intérêt et offrant un revenu régulier. Les fonds « équilibre » permettent, quant à eux, de retrouver son investissement au bout de dix-huit mois en moyenne. Ces OPCVM laissent une part plus grande aux actions tout en conservant une dose importante d'obligations. Enfin les fonds « dynamiques » sont largement investis sur les marchés actions français mais aussi étrangers.

Mais si les fonds profilés sont un bon moyen de diversifier ses investissements sur différents marchés financiers tout en maîtrisant le risque, ils ne constituent pas la panacée. Les établissements qui proposent des fonds profilés ont certes fait un grand effort d'information vers les épargnants en leur adressant généralement trimestriellement, voire mensuellement, des rapports de gestion. Mais il est bien difficile pour un souscripteur d'en juger : les comparaisons sont impossibles.

Joël Morio



FININFO

SICAV ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur un an : 19,27 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
UAP Actions France	UAP	[illegible]	32,76	[illegible]
State Street Actions Fra. (D)	STATE ST	[illegible]	31,82	[illegible]
State Street Actions Fra. (C)	STATE ST	[illegible]	31,82	[illegible]
Elanciel	SOGEPOST	[illegible]	30,57	[illegible]
State Street Spinnaker 2	STATE ST	[illegible]	28,52	[illegible]
Indicia	CNCA	[illegible]	28,48	[illegible]
Haussmann Index France	WORMS	[illegible]	28,25	[illegible]
Athena Investissement	ATHENA B	[illegible]	27,98	[illegible]
AGF Opti Index	AGF	[illegible]	27,66	[illegible]
Fima-Indice Première	FIMAGEST	[illegible]	27,65	[illegible]
France Croissance	CDC GEST	[illegible]	27,63	[illegible]
Ficac 40	CDC	[illegible]	27,48	[illegible]
Indosuez France Plus	INDOSUEZ	[illegible]	27,28	[illegible]
Groupama Croissance	GROUPAMA	[illegible]	27,19	[illegible]
AXA-UAP Indice France	UAP	[illegible]	27,16	[illegible]
Sogenfrance (C)	SG	[illegible]	27,04	[illegible]
Sogenfrance (D)	SG	[illegible]	27,03	[illegible]
Livret Bourse Investissements	CDC TRES	[illegible]	26,86	[illegible]
Actip Indice 40	BIP	[illegible]	26,79	[illegible]
Placements Institutionnels	NSM	[illegible]	26,62	[illegible]
Indosuez Valeurs Franç. (C)	INDOSUEZ	[illegible]	26,61	[illegible]
Indosuez Valeurs Franç. (D)	INDOSUEZ	[illegible]	26,6	[illegible]
CM Epargne Industrie (C)	CDT MUTU	[illegible]	26,55	[illegible]
Actigest (C)	BBL FRAN	[illegible]	26,52	[illegible]
Actigest (D)	BBL FRAN	[illegible]	26,52	[illegible]
France Index Sicav	B PARIBA	[illegible]	26,45	[illegible]
CM Epargne Industrie (D)	CDT MUTU	[illegible]	26,42	[illegible]
Efindex France	CCCC	[illegible]	26,39	[illegible]
Ecureuil Actions Futur	ECUREUIL	[illegible]	26,32	[illegible]
Sud Valeurs	L.B.	[illegible]	26,26	[illegible]
Partner France	LA MONDI	[illegible]	26,15	[illegible]
Fructifrance (C)	GRP BP	[illegible]	25,98	[illegible]
Fructifrance (D)	GRP BP	[illegible]	25,98	[illegible]
Atout Futur (C)	CNCA	[illegible]	25,62	[illegible]
Atout Futur (D)	CNCA	[illegible]	25,62	[illegible]
Sélection Valeurs Françaises	CCF	[illegible]	25,	[illegible]
MDM France	MDMASSUR	[illegible]	24,69	[illegible]
ABF France Indice	ABF	[illegible]	24,49	[illegible]
Francic	CIC PARI	[illegible]	24,45	[illegible]
Valcomex Select. CAC 40 (C)	B NATEXI	[illegible]	24,45	[illegible]
Valcomex Select. CAC 40 (D)	B NATEXI	[illegible]	24,44	[illegible]
AGF 5000	AGF	[illegible]	24,18	[illegible]
AXA France Actions	AXA	[illegible]	24,05	[illegible]
CM Option Dynamique (D)	CCCM	[illegible]	24,	[illegible]
CM Option Dynamique (C)	CCCM	[illegible]	23,98	[illegible]
ABF France Référence	ABF	[illegible]	23,93	[illegible]
Ecureuil Investissements	ECUREUIL	[illegible]	23,92	[illegible]
Natio Valeurs	BNP	[illegible]	23,63	[illegible]
Ofimaction	OFIVALMO	[illegible]	23,27	[illegible]
Plénitude	SOGEPOST	[illegible]	23,21	[illegible]
AGF Epargne Actions	AGF	[illegible]	22,84	[illegible]
Rege Opportunités	FIMAGEST	[illegible]	22,76	[illegible]
Oddo Indice France	ODDO	[illegible]	22,7	[illegible]
Atlas France (C)	ATLAS	[illegible]	22,36	[illegible]
Atlas France (D)	ATLAS	[illegible]	22,36	[illegible]
Placement A (C)	SMC	[illegible]	22,25	[illegible]
Placement A (D)	SMC	[illegible]	22,24	[illegible]
Pyramides Opportunités (C)	VERNES	[illegible]	22,2	[illegible]
Pyramides Opportunités (D)	VERNES	[illegible]	22,19	[illegible]
Provence France II (D)	HOTTINGU	[illegible]	22,02	[illegible]
Provence France II (C)	HOTTINGU	[illegible]	22,02	[illegible]
AXA Valeurs	AXA	[illegible]	21,65	[illegible]
Atout France Europe	CNCA	[illegible]	21,65	[illegible]
Cardif Actions Opportunités	BQE FIN	[illegible]	20,94	[illegible]
Foncier Valeurs	CFF	[illegible]	20,94	[illegible]
Optimavalor	CDT NORD	[illegible]	20,61	[illegible]
Laffitte France (C)	BARCLAYS	[illegible]	19,88	[illegible]
Laffitte France (D)	BARCLAYS	[illegible]	19,87	[illegible]
Cardif Actions Dynamiques	BQE FIN	[illegible]	19,55	[illegible]
CPR Mobi-France	CPRGESTI	[illegible]	19,52	[illegible]
Uni-Hoche (C)	SANPAOLO	[illegible]	19,36	[illegible]
Uni-Hoche (D)	SANPAOLO	[illegible]	19,36	[illegible]
Haussmann France (D)	WORMS	[illegible]	19,28	[illegible]
Haussmann France (C)	WORMS	[illegible]	19,27	[illegible]
Marianne	BGP	[illegible]	19,17	[illegible]
Pasquier France	BIMP	[illegible]	19,1	[illegible]
Actions Agro-Alimentaire (C)	GRP BP	[illegible]	18,97	[illegible]
Actions Agro-Alimentaire (D)	GRP BP	[illegible]	18,97	[illegible]
France Avenir	BRED	[illegible]	18,76	[illegible]
Sicav 5000	CL	[illegible]	18,69	[illegible]
Edige France Actions (C)	EGIDEFIN	[illegible]	18,64	[illegible]
Edige France Actions (D)	EGIDEFIN	[illegible]	18,64	[illegible]
Invesco Actions Françaises (D)	INVESCO	[illegible]	18,6	[illegible]
Invesco Actions Françaises (C)	INVESCO	[illegible]	18,59	[illegible]
Cardif Actions France	CARDIF	[illegible]	18,5	[illegible]
Regefrance (D)	FIMAGEST	[illegible]	18,39	[illegible]
Regefrance (C)	FIMAGEST	[illegible]	18,38	[illegible]
SG France Opportunités (C)	SG	[illegible]	18,32	[illegible]
SG France Opportunités (D)	SG	[illegible]	18,32	[illegible]
Zurich Actions Plus	ZURICH	[illegible]	18,	[illegible]
France Entreprises (C)	NSM	[illegible]	17,92	[illegible]
France Entreprises (D)	NSM	[illegible]	17,92	[illegible]
Slivafrance	CL	[illegible]	17,77	[illegible]
CDC Médianes	CDC GEST	[illegible]	17,6	[illegible]
Saint-Honoré PME	CF ROTHS	[illegible]	17,54	[illegible]
AGF Invest	AGF	[illegible]	17,23	[illegible]
Centrale Actions France	CCR	[illegible]	16,82	[illegible]
Mercure Actions France	CHEVRILL	[illegible]	15,83	[illegible]
Entreprise Avenir (C)	VERNES	[illegible]	15,71	[illegible]
Entreprise Avenir (D)	VERNES	[illegible]	15,71	[illegible]
Generali Performance	GENERALI	[illegible]	15,23	[illegible]
State Street Act. Midcac (C)	STATE ST	[illegible]	14,92	[illegible]
State Street Act. Midcac (D)	STATE ST	[illegible]	14,91	[illegible]
Objectif France 2000	LAZARD G	[illegible]	14,83	[illegible]
France GAN	GAN	[illegible]	14,8	[illegible]
Union France	CIC BUE	[illegible]	14,66	[illegible]
Ecofi-Croissance	ECOFI FI	[illegible]	14,63	[illegible]
CPR 5000	CPRGESTI	[illegible]	14,33	[illegible]
Natio Opportunités	BNP	[illegible]	13,71	[illegible]
CM Mid-Actions France	CDT MUTU	[illegible]	13,65	[illegible]
Parfrance (C)	B PARIBA	[illegible]	13,35	[illegible]
Parfrance (D)	B PARIBA	[illegible]	13,34	[illegible]
CPR Mobi-Croissance	CPRGESTI	[illegible]	13,08	[illegible]
Norwich France	NORWICH	[illegible]	12,95	[illegible]
Elan Sélection France	ROTHSCHI	[illegible]	12,54	[illegible]
Hervet France	HERVET	[illegible]	11,75	[illegible]
France Futur	BGP	[illegible]	11,63	[illegible]
France Expansion (C)	OBC	[illegible]	11,25	[illegible]
France Expansion (D)	OBC	[illegible]	11,25	[illegible]
Europe Régions	CIC PARI	[illegible]	10,48	[illegible]
Cogefi France	COGEFI	[illegible]	10,2	[illegible]
Ouest Actions Régions	CIO	[illegible]	9,15	[illegible]
Oddo Génération (C)	ODDO	[illegible]	8,05	[illegible]
Oddo Génération (D)	ODDO	[illegible]	8,05	[illegible]
MDM Perspectives	MDMASSUR	[illegible]	7,23	[illegible]
AXA Second Marché Comptant (D)	AXA	[illegible]	7,11	[illegible]
AXA Second Marché Comptant (C)	AXA	[illegible]	7,11	[illegible]
Indosuez Croissance France	INDOSUEZ	[illegible]	6,65	[illegible]
Pasquier Avenir	BIMP	[illegible]	5,74	[illegible]
Etoile SM	CDT NORD	[illegible]	5,32	[illegible]
Ofima Midcap	OFIVALMO	[illegible]	4,93	[illegible]
Sélection Avenir	CCF	[illegible]	4,5	[illegible]
Uni-Régions	CNCA	[illegible]	3,47	[illegible]
Regecroissance	FIMAGEST	[illegible]	−0,4	[illegible]
Objectif Dynamique	LAZARD G	[illegible]	−2,97	[illegible]
Paribas France Emergence (C)	B PARIBA	[illegible]	−4,5	[illegible]
Paribas France Emergence (D)	B PARIBA	[illegible]	−4,5	[illegible]

SICAV ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur un an : 31,35 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Allemagne Opportunité	DEUTSCHB	[illegible]	49,03	[illegible]
Euractive	CDC GEST	[illegible]	42,	[illegible]
Eurasud	CDC	[illegible]	40,37	[illegible]
Europe Index Plus Sicav (D)	CCF	[illegible]	39,58	[illegible]
Europe Index Plus Sicav (C)	CCF	[illegible]	39,57	[illegible]
Eurindice Gestion	CDC GEST	[illegible]	38,42	[illegible]
UAP Actions Sélectionnées (C)	UAP	[illegible]	38,32	[illegible]
UAP Actions Sélectionnées (D)	UAP	[illegible]	38,32	[illegible]
ABF Europe Indice	ABF	[illegible]	38,31	[illegible]
Sélection Europe	CCF	10	38,03	[illegible]
Amplitude Europe (C)	SOGEPOST	11	36,83	[illegible]
Amplitude Europe (D)	SOGEPOST	12	36,83	[illegible]
Atlas Valeurope (C)	ATLAS	13	36,39	313,29
Atlas Valeurope (D)	ATLAS	14	36,39	313,29
Ofimavaleurope	OFIVALMO	15	35,83	858,25
AXA Europe Actions (D)	AXA	16	35,8	482,86
AXA Europe Actions (C)	AXA	17	35,8	497,72
State Street Actions Europe	STATE ST	18	35,64	2016,52
CNP Assur-Valeurs	CNP	19	35,45	994,38
Cardif Sélection Europe	BQE FIN	20	35,16	146,08
Partner Europe	LA MONDI	21	34,31	748,52
Indosuez Europe (D)	INDOSUEZ	22	33,89	171,88
Elan Sélection Europe	ROTHSCHI	23	33,82	1864,95
Indosuez Europe (C)	INDOSUEZ	24	33,81	179,87
Valcomex Actions Europe	B NATEXI	25	33,8	1758,29
Haussmann Europe	WORMS	26	33,49	5986,79
Invesco Actions Europe	INVESCO	27	31,37	131,98
Eurodyn	CNCA	28	30,93	2598,93
Croissance Britannia (C)	EPARGNE	29	30,87	1706,86
Croissance Britannia (D)	EPARGNE	30	30,86	1677,36
CPR Mobi-Europe	CPRGESTI	31	30,52	1928,95
Atlas Allemagne (C)	ATLAS	32	29,46	194,47
Atlas Allemagne (D)	ATLAS	33	29,46	192,86
Laffitte Europe	BARCLAYS	34	29,24	411,95
MDM Europe	MDMASSUR	35	27,91	228,98
Eurocic Leaders	CIC PARI	36	27,81	2826,54
Palmarès Actions Europe	PALMARES	37	27,72	2213,54
Jupiter	BGP	38	27,26	2800,48
Europe Mid-Cap	B PARIBA	39	26,74	1805,16
Orsay Allemagne	ORSAY	40	26,5	153383,69
Objectif Valeurs Européennes	LAZARD G	41	24,63	17345,98
Euro-GAN	GAN	42	24,56	12703,68
Sanpaolo Mediterranea	SANPAOLO	43	23,83	1844,7
Renaissance Europe	COMGEST	44	23,49	2504,86
Nouvelle Europe	CF ROTHS	45	23,44	1082,57
Europe Discovery	CF ROTHS	46	22,24	631,28
Euranord	CIC BUE	47	20,48	824,55
Norden	VERNES	48	20,46	7398,53
Indosuez Europe Nouvelle	INDOSUEZ	49	20,43	12558,51
Euro PME	CF ROTHS	50	14,16	895,6
Sélection Euravenir	CCF	51	9,25	1375,73

SICAV ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur un an : 39 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
State Street Amérique Latine	STATE ST	1	54,43	1216,74
Quantamerica	B PARIBA	2	53,52	450,63
State Street Actions Etats-Unis	STATE ST	3	51,76	2522,78
USA Indice Gestion	CDC GEST	4	46,6	2193,82
Elan USA	ROTHSCHI	5	46,	2805,27
Phoenix USA	PHENIX	6	41,45	9819,8
Sélection Amérique	CCF	7	41,26	215,94
Partner Alena	LA MONDI	8	40,97	23895,66
Laffitte Amérique	BARCLAYS	9	40,43	443,56
Union Amérique	CIC BUE	10	39,94	2269,99
Gestion USA	INDOSUEZ	11	39,03	23596,9
Indosuez Amérique	INDOSUEZ	12	38,65	544,94
Nouveau Monde	BGP	13	35,02	1341,31
CNP Assur-Amérique	CNP ASSU	14	31,77	13246,73
Sogéamerica	SG	15	30,76	1905,82
Atout Amérique	CNCA	16	28,68	187,85
MDM Amérique	MDMASSUR	17	27,68	225,19
Améri-GAN	GAN	18	26,86	13288,94
CIC Amérique Latine	BG CIC	19	26,15	1207,37

SICAV ACTIONS ASIE

Performance moyenne sur un an : −15,86 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
France Pacifique	CDC GEST	1	9,11	1536,83
Japecic	CIC BUE	2	5,69	186,57
Partner Chine	LA MONDI	3	4,16	10147,23
Partner Japon	LA MONDI	4	2,06	8176,67
NRG-Japon	NOMURA F	5	−2,5	12033,51
Sélection Pacifique	CCF	6	−3,49	89,59
Nippon-GAN	GAN	7	−3,53	5354,14
Saint-Honoré Pacifique	CF ROTHS	8	−3,61	636,92
Japaquant Sicav	B PARIBA	9	−5,12	13395,
Oddo Japon	ODDO	10	−5,55	9989,58
Indosuez Unijapon	INDOSUEZ	11	−6,32	918,2
Atout Asie	CNCA	12	−7,74	86,59
Laffitte Tokyo	BARCLAYS	13	−7,95	201,47
Invesco Actions Japon	INVESCO	14	−9,15	62,8
Aurore	BGP	15	−9,24	314,69
CNP Assur-Asie	CNP	16	−9,9	8640,68
ABF Japon Indice	ABF	17	−10,54	2172,07
Japon Indice Gestion	CDC GEST	18	−11,02	6971,86
Japindex	B PARIBA	19	−11,36	13405,
Atlas Chine	ATLAS	20	−11,65	84,2
Nouvelle Croissance Japon	NOMURA F	21	−13,11	33967,38
Placements Chine	NSM	22	−15,15	968,79
Tokyo Index Plus Sicav	CCF	23	−17,43	874,35
Invesco Actions Asie Emergent	INVESCO	24	−18,25	96,98
SG Japon Opportunités	SG	25	−22,18	899,
Phoenix Japon	PHENIX	26	−22,71	3859,64
Asie 2000	CF ROTHS	27	−23,49	541,36
State Street Actions Japon	STATE ST	28	−26,26	808,11
Corail	BGP	29	−26,29	301,14
Atlas Tigre (C)	ATLAS	30	−27,59	624,75
Atlas Tigre (D)	ATLAS	31	−27,59	624,75
Etoile Pacifique	CDT NORD	32	−29,13	126,76
Euro-Orient	CIC BUE	33	−29,62	1147,28
State Street Active Asie	STATE ST	34	−32,2	1042,64

هكذا من الاصل



Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Sogépacific	SG	35	-33,07	746,83
Indosuez Orient (D)	INDOSUEZ	36	-34,49	181,1
Indosuez Orient (C)	INDOSUEZ	37	-34,49	208,45
Korea Dynamic Fund	IFDC LTD	38	-39,86	714,98
Partner Tigre	LA MONDI	39	-40,15	10402,63

SICAV ACTIONS INTERNATIONALES

Performance moyenne sur un an : 20,49 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
VALEURS SICAV ACTIONS				
Eurassur	BQ EUROF	1	44,26	244,28
Partner Santé Internationale	LA MONDI	2	41,88	2443,67
Partner Autoroutes de l'Info	LA MONDI	3	39,32	1477,29
Indosuez France Europe (C)	INDOSUEZ	4	36,23	92368,82
Indosuez France Europe (D)	INDOSUEZ	5	35,93	84882,64
Cardif Expansion International	BQE FIN	6	35,61	145,93
Natio Epargne Croissance	BNP	7	32,47	3188,95
AXA International Actions	AXA	8	31,85	145,28
Distribution Internationale	BQ EUROF	9	31,56	1148,69
AGF Actions	AGF	10	31,2	1345,5
Slivinter	CL	11	30,72	794,05
Partner Mondactions	LA MONDI	12	29,72	17926,1
UAP Investissements	UAP	13	29,33	603,7
CM Epargne Monde	CDT MUTU	14	28,11	1639,19
Invesco Actions Globales	INVESCO	15	27,92	452,28
Mercure Pharmacie	CHEVRIL	16	27,11	1306,01
Athena Europe	ATHENA B	17	26,78	2067,43
Transcontinents	BRED	18	26,64	164,61
Univers-Actions	CNCA	19	25,86	241,38
SFI-CNP Assur	CDC	20	25,37	1065,15
CNP Assur-Univers	CDC GEST	21	25,28	18493,5
Planinter	GRP BP	22	24,48	2042,34
Amplitude Monde (D)	SOGEPOST	23	23,24	953,27
Amplitude Monde (C)	SOGEPOST	24	23,24	989,23
Cardif Valeurs Internationales	CARDIF	25	23,19	122,65
Chevrillon Philippe Cl	CHEVRIL	26	22,93	2840,38
Soleil Investissement	GAN	27	22,65	975,
MDM Valeurs	MDMASSUR	28	22,3	525,
Regemonde	FIMAGEST	29	21,65	3515,64
Ecureuil Géovaleurs	ECUREUIL	30	20,71	3509,21
Ecofimondial (D)	ECOFI FI	31	20,57	1386,52
Ecofimondial (C)	ECOFI FI	32	20,56	1383,3
Sélection Santé	CCF	33	20,08	2474,75
Sélection Innovation	CCF	34	19,88	2170,85
Croissance Plus	EPARGNE	35	19,12	1194,18
State Street Actions Monde	STATE ST	36	18,93	1249,94
Placements Santé Environnement	NSM	37	18,8	16525,76
Sélection Croissance	CDT NORD	38	18,62	962,5
Natwest Europe Continentale	NATWEST	39	17,03	1285,68
Objectif Consommation	LAZARD G	40	15,78	16415,73
Hervet Valeurs	HERVET	41	14,93	820,81
Ecocic	CIC PARI	42	14,29	1656,77
SG Monde Opportunités (D)	SG	43	12,59	144,55
SG Monde Opportunités (C)	SG	44	12,59	146,43
Unigestion	SANPAOLO	45	10,78	2807,3
Multiactions (C)	CFCM NOR	46	10,37	8062,42
Multiactions (D)	CFCM NOR	47	10,36	7996,07
State Street Emerging Markets	STATE ST	48	8,41	1753,49
Sélection Environnement	CCF	49	7,94	109,7
Saint-Honoré Marchés Emergents	CF ROTHS	50	6,41	691,66
Atout Emergent	CNCA	51	5,22	1097,24
Pyramides Actions (C)	VERNES	52	5,1	587,86
Pyramides Actions (D)	VERNES	53	5,08	572,59
SBS Emerging Valor	SBC BRIN	54	4,87	1038,94
AXA NPI (C)	AXA	55	3,48	128,75
AXA NPI (D)	AXA	56	3,48	126,72
Extentiel	SG	57	-1,03	1263,78
Magellan	COMGEST	58	-3,41	23151,02

SICAV DIVERSIFIÉES FRANÇAISES

Performance moyenne sur un an : 12 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Federal France Europe	FEDFIN	1	31,03	129,95
Emergence Poste	SOGEPOST	2	29,2	147,33
Intersélection France	SG	3	22,65	736,99
Midland Options Plus	MIDLAND	4	22,45	58468,76
Valeurs de France	BRED	5	22,04	568,89
Pervalor	SG	6	19,06	769,91
State Street Allocation Euro	STATE ST	7	16,34	1239,77
Natio Epargne Retraite	BNP	8	16,21	157,28
Ouest Valeurs (C)	CIO	9	15,49	1909,13
Ouest Valeurs (D)	CIO	10	15,49	1642,36
Norwich Sélection	NORWICH	11	15,13	167,25
Federal Croissance (C)	FEDFIN	12	14,1	209,3
Federal Croissance (D)	FEDFIN	13	14,09	189,39
Objectif Patrimoine	LAZARD G	14	11,61	984,
CM Option Equilibre (C)	CDT MUTU	15	8,53	262,84
CM Option Equilibre (D)	CDT MUTU	16	8,5	239,38
Avenir Alizés (C)	CDT MUTU	17	8,4	2338,82
Avenir Alizés (D)	CDT MUTU	18	8,39	2125,86
BSD Avenir	BSD	19	8,18	124,72
Trésor Avenir	CDC TRES	20	7,9	119,35
Avenir Epargne	CM ASSUV	21	7,7	18154,99
Sévéa	CNCA	22	6,96	114,75
Alliage (D)	BGP	23	6,67	1120,48
Alliage (C)	BGP	24	6,66	1243,97
SBS France O.A.T. Plus	SBC BRIN	25	6,54	1189,76
Paribas Trésorerie 2 Plus	B PARIBA	26	3,12	114648,04
Acti 2 (D)	BBL FRAN	27	2,83	14332,5
Acti 2 (C)	BBL FRAN	28	2,82	16915,24
Stardex France	CAPSTARD	29	-10,04	11083,76

SICAV DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur un an : 14,6 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Méditerranée Emergence	SMC	1	40,82	1775,61
Atlas Maroc	ATLAS	2	39,14	172,99
Soginter	SG	3	33,17	2407,65
Sogevar	SG	4	32,52	1752,29
Provence Europe	HOTTINGU	5	31,88	1559,27
Paramerique	B PARIBA	6	31,77	1440,77
Natio Euro Perspectives	BNP	7	28,79	1632,39
Le Livret Portefeuille	CDC	8	27,11	1104,65
Pareurope	B PARIBA	9	26,26	1925,13
Capital-France Europe	PALUEL	10	26,04	2097,34
Horizon	ECUREUIL	11	25,35	2234,53
Athena Valeurs	ATHENA B	12	23,97	294,38
Atout France Monde	CNCA	13	22,07	208,18
Techno-GAN	GAN	14	21,74	9353,77
JPM Epargne Patrimoine	JP MORGA	15	21,55	1101,3
Natio Epargne Patrimoine	BNP	16	21,55	136,66
Placement Nord (C)	SMC	17	21,15	1631,93
Placement Nord (D)	SMC	18	21,15	1627,52
Eagle Investissement	EAGLE ST	19	20,97	227,55
Provence International (C)	HOTTINGU	20	20,76	1609,02
Provence International (D)	HOTTINGU	21	20,76	1552,77
Saint-Honore Investissements	CF ROTHS	22	20,4	1341,8
C.I.P.E.C.	CIPEC	23	20,22	1558,88
Biosphère	CYRIL FI	24	19,94	1893,16
Natwest Croissance (C)	NATWEST	25	19,79	136,
Natwest Croissance (D)	NATWEST	26	19,78	127,49
Gestion Indosuez (C)	INDOSUEZ	27	19,55	1450,24
Gestion Indosuez (D)	INDOSUEZ	28	19,54	1132,09
Capital-DR.International	PALUEL	29	19,37	1395,43
Finarval	COURCBOU	30	19,33	2487,62
Alsace Moselle Investissement	SOGENAL	31	18,93	479,89
Slivam	CL	32	18,92	576,25
Stratégie Actions	LEGAL FR	33	18,23	1099,42
Bacot-Allain International	BACOT	34	17,62	5267,34
Dynamico	BQ EUROF	35	17,22	1958,11
Cicamonde	CIC PARI	36	16,74	1507,78
Elan Club	ROTHSCHI	37	16,73	74004,05
Select Dynamique	SG	38	16,62	1151,39
Conservateur Saint-Honore	CF ROTHS	39	15,76	1482,33
Betelgeuse	COM FRAN	40	15,48	131,3
France Israel Croissance	ABEILLE	41	15,23	927,6
Saint-Honoré Vie & Santé	CF ROTHS	42	15,11	1806,2
Gestion Mobiliere	NSM	43	14,81	691,66
Victoire Valeurs	COM FRAN	44	14,32	276,35
Patrimoine Partenaires	B PARIBA	45	14,3	1970,7
ABF Stratedis	ABF	46	14,13	16061,4
Winterthur Saint-Honoré	CF ROTHS	47	14,07	294,37
Sélection Mondiale	CCF	48	13,97	430,99
VIA Investissement	VIA BANQ	49	13,84	612,6
Elan Concerto	ROTHSCHI	50	13,57	98017,24

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Carmignac Patrimoine	CARMIGNA	51	12,82	10216,4
Paribas Opportunités	B PARIBA	52	12,55	180,93
Select Equilibre	SG	53	12,05	1509,77
Vivax (D)	GESTOR	54	12,04	1839,29
Vivax (C)	GESTOR	55	12,04	1070,28
Victoire	COM FRAN	56	12,02	1478,9
Optigest-BMM Stratégie Int (D)	OPTIGEST	57	11,94	1589,93
Optigest-BMM Stratégie Int (C)	OPTIGEST	58	11,94	1512,56
Groupama Patrimoine	GROUPAMA	59	11,81	1673,08
Préparval	BRED	60	11,47	1258,11
Prépar Croissance	BRED	61	10,91	176,15
Eurofin Placements	BQ EUROF	62	10,61	1587,25
Paribas Croissance (C)	B PARIBA	63	10,55	834,59
Paribas Croissance (D)	B PARIBA	64	10,55	829,17
Gestion Associations	B PARIBA	65	10,51	264,22
Le Portefeuille Diversifié	COGEFI	66	10,25	1789,88
Alliance	VIA BANQ	67	9,94	12801,63
Victoire Sirius	ABEILLE	68	9,89	1464072,3
Victoire Patrimoine	COM FRAN	69	9,64	245,73
Saint-Honore Indices Cliquet	CF ROTHS	70	9,38	331,5
Capital-Valeurs	PALUEL	71	8,37	303,1
Leumi Long Terme (D)	CDT MUTU	72	8,16	8249,65
Leumi Long Terme (C)	CDT MUTU	73	8,16	8588,51
Cortal Sicav des Sicav	CORTAL	74	7,97	112,87
Ste Fra d'épargne et de Retr.	ABEILLE	75	7,92	328,05
Objectif Stratégie Long Terme	LAZARD G	76	7,3	1190,38
Global Performance	CHEVRIL	77	7,07	3885,8
Egeval (D)	BRED	78	6,76	149,37
Egeval (C)	BRED	79	6,76	150,29
Objectif Sélection	LAZARD G	80	6,4	53167,58
Acti-Rendement (C)	BBL FRAN	81	6,18	1123,88
Acti-Rendement (D)	BBL FRAN	82	6,17	1163,12
Etoile Patrimoine Equilibre C	CDT NORD	83	5,97	119,72
Etoile Patrimoine Equilibre D	CDT NORD	84	5,97	107,28
Select Défensif (C)	SG	85	5,82	1060,15
Select Défensif (D)	SG	86	5,82	1088,15
Objectif Monde	LAZARD G	87	5,46	52262,67
Orsay Arbitrage	ORSAY	88	5,1	18583,09
Barclays-Monde (C)	BARCLAYS	89	4,94	319,93
Barclays-Monde (D)	BARCLAYS	90	4,94	345,91
France Japaquant Sicav	B PARIBA	91	3,59	484,26
Vendome Patrimoine Sicav	CHEUVREU	92	3,39	195,23
Novactions	BQ EUROF	93	3,35	1275,83
Atalante Gestion	CDC GEST	94	3,23	1240498,17
Institutions Opportunités	B PARIBA	95	1,21	228,44
Orsay Investissement	ORSAY	96	-2,02	12560,58
China Europe Fund	IFDC LTD	97	-2,78	2868,7

SICAV DIVERSIFIÉES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur un an : 13,45 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
MDM Immobilier	MDMASSUR	1	22,84	182,67
Foncier Investissement (D)	BQUE POP	2	20,65	1870,97
Foncier Investissement (C)	BQUE POP	3	20,65	4096,31
Fructi-Actions Rendement	GRP BP	4	19,48	37,04
Natio Immobilier	BNP	5	16,81	1388,07
Francic Pierre	CIC PARI	6	16,52	134,86
Convertimmo	SG	7	16,2	108,27
UAP Aedificandi	UAP	8	15,6	498,41
Objectif Actifs Reels	LAZARD G	9	15,28	13080,84
Haussmann Pierre (C)	WORMS	10	14,86	1197,9
Haussmann Pierre (D)	WORMS	11	14,86	1075,35
Uni-Foncier	CNCA	12	14,77	1384,88
Indosuez Rendement Actions (D)	INDOSUEZ	13	14,73	865,16
Indosuez Rendement Actions (C)	INDOSUEZ	14	14,73	894,86
ABF Foncière Sélection	ABF	15	14,19	3876,14
CNP Assur Pierre	CNP	16	13,82	885,36
Conservateur Unisic	CONSERVA	17	13,47	482,8
Placement Immobilier (C)	SMC	18	13,33	125,16
Placement Immobilier (D)	SMC	19	13,31	124,16
Léven Investimmo	LA MONDI	20	13,31	10981,77
Croissance Immobilière	EPARGNE	21	13,25	606,45
Agfimo	AGF	22	10,99	538,88
AGF Foncier	AGF	23	10,45	89,12
Gestion Immobilier Inte. (C)	B INDOSU	24	10,02	768,57
Gestion Immobilier Inte. (D)	B INDOSU	25	9,98	521,69
Zurich Actions Pierre	ZURICH	26	9,76	1081,32
Foncière Long Terme (C)	VERNES	27	8,67	528,59
Foncière Long Terme (D)	VERNES	28	8,63	1487,32
Capital Pierre Investissement	PALUEL	29	5,92	569,34
Alizes Pierre	CDT MUTU	30	5,14	1074,8
Foncival	BRED	31	4,63	802,46

SICAV DIVERSIFIÉES OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur un an : -23,5 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Energia	WORMS	1	-6,09	370,83
Premior	CDT NORD	2	-6,46	395,13
Sélection Geologia	CCF	3	-6,59	120,75
Oraction	CNCA	4	-20,22	1361,92
Groupama Or	GROUPAMA	5	-31,35	8802,68
Acti Mines d'or (C)	BBL FRAN	6	-32,56	1566,37
Acti Mines d'or (D)	BBL FRAN	7	-32,56	1749,21
Aurecic	CIC PARI	8	-35,57	825,
Orvalor	SG	9	-40,07	801,6

SICAV DIVERSIFIÉES CONVERTIBLES

Performance moyenne sur un an : 11,45 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Convertibles Monde (C)	VERNES	1	19,88	17059,23
Convertibles Monde (D)	VERNES	2	19,88	16076,69
Objectif Convertible	LAZARD G	3	18,4	2894,03
Pasquier Convertibles (C)	BIMP	4	16,56	14342,54
Pasquier Convertibles (D)	BIMP	5	16,55	13641,76
CPR Capital Expansion (C)	CPRGESTI	6	15,22	1339,89
CPR Capital Expansion (D)	CPRGESTI	7	15,22	1287,36
Fineurope Convertibles	COURCBOU	8	13,4	1844,35
Natwest Convertibles (C)	NATWEST	9	13,22	1296,45
Natwest Convertibles (D)	NATWEST	10	13,21	1197,67
Saint-Honore Convertibles	CF ROTHS	11	13,21	1391,87
Converticic	CIC PARI	12	12,46	393,75
Cyril Convertibles	CYRIL FI	13	12,3	1418,09
Convertis (C)	SG	14	11,89	1123,58
Convertis (D)	SG	15	11,89	1123,58
Indosuez Convertibles (C)	INDOSUEZ	16	11,75	12817,92
Indosuez Convertibles (D)	INDOSUEZ	17	11,72	12058,94
Dieze	CNCA	18	11,57	2162,08
Ofima Convertibles (D)	OFIVALMO	19	11,53	21813,72
Ofima Convertibles (C)	OFIVALMO	20	11,53	22837,32
Obligations Convertibles	CDT NORD	21	10,83	756,02
SG Convertibles	SG	22	9,36	58861,45
NRG-Convertibles	NOMURA F	23	8,81	9822,09
Valcomex Placem. Convertibles	B NATEXI	24	8,34	20414,35
Inogestion (D)	ECOFI FI	25	7,49	17437,81
Inogestion (C)	ECOFI FI	26	7,49	18006,04
Victoire Convertibles	ABEILLE	27	7,03	117,9
Provence Convertibles	HOTTINGU	28	5,96	12766,67
Pyramides Convertibles (D)	VERNES	29	5,69	11939,14
Pyramides Convertibles (C)	VERNES	30	5,69	13422,93
Yama C.B Asia	YAMAGEST	31	-3,02	9165,1

SICAV MONÉTAIRES

Performance moyenne sur un an : 2,62 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
CPR Mobidiv	CPRGESTI	1	3,33	35745,89
Ecureuil Expansion	ECUREUIL	2	3,22	83973,35
Iéna Performance 3	BFT	3	3,18	12598,08
CDC Arbitrages	CDC GEST	4	3,17	109099,89
Natwest Court Terme	NATWEST	5	3,16	1829,8
Union Plus	CIC BUE	6	3,14	184434,28
Orsay Sécurité	ORSAY	7	3,12	10640,84
BTP Tresorerie	B BTP	8	3,11	47293,34
Absolu Véga	VEGA FIN	9	3,11	12116,1
GP Cash	SMC	10	3,11	150445,75
Placements Monétaire	NSM	11	3,1	1134486,06
Atlas Court Terme	ATLAS	12	3,09	158,95
DB Cash	DEUTSCHB	13	3,08	16991,94
BFT Sécurité Première	BFT	14	3,08	1885,77
Natwest Jour	NATWEST	15	3,08	1794,27
Centrale Première	CCR	16	3,07	7167,45
Sanpaolo Institutions	SANPAOLO	17	3,07	10999,66
ABF-MJ	ABF	18	3,07	1654,05
BFT Sécurité 2	BFT	19	3,07	1917,5
Fimatrésorerie	FIMAGEST	20	3,06	18722,35
Centrale Monétaire	CCR	21	3,06	25132,09
Primacic	CIC PARI	22	3,06	1281240,95
BIP Court Terme	BIP	23	3,06	119664,52
Diadème Jour	L.B.	24	3,06	3302989,34
Citi-Monétaire Plus	CITIBANK	25	3,06	111983,31
CDC Monétaire	CDC GEST	26	3,05	19263,79
Valcomex Sécurité Jour	B NATEXI	27	3,05	190559,51
Indosuez Europibor	INDOSUEZ	28	3,05	99154,92
CPR Cash	CPRGESTI	29	3,04	99450,25
Ecofi-Cash	ECOFI FI	30	3,04	281610,15
Véga Sécurité	VEGA FIN	31	3,03	19382,38
Statère	BGP	32	3,01	21760,01
Demachy +	DEMACHY	33	3,01	2032,78
Valunion	CIC BUE	34	3,01	50468,64
Monéplus	SG	35	3,01	105666,18
Alfi Tiop	ALFI GES	36	3,	93300,13
Arcade	BIMP	37	3,	1589715,83
Midland Trésorerie	MIDLAND	38	3,	93219,64
CIC Trésorerie Plus (D)	CIC PARI	39	3,	1344,18
CIC Trésorerie Plus (C)	CIC PARI	40	3,	1388,11
Fimasécurite (C)	FIMAGEST	41	2,99	1281,78
Fimasécurite (D)	FIMAGEST	42	2,99	1108,91
Real Monétaire	SOFIDEP	43	2,99	1087,49
Multival (C)	CFCM NOR	44	2,98	20535,22
Multival (D)	CFCM NOR	45	2,98	19852,32
Moné-Tiop	B PARIBA	46	2,98	556095,78
Placements Trésorerie	NSM	47	2,97	1383216,46
CNP Assur-Monét	CDC GEST	48	2,96	17057,82
AGF Sécurité	AGF	49	2,96	11251,58
Pension TMP -3/32	GERER CO	50	2,95	889287,45
Monéterme	B PARIBA	51	2,95	105605,19
JJ Centre	CFCM CEN	52	2,95	353934,32
Orsay Jour	ORSAY	53	2,95	1925,65
CPR Mobiterme	CPRGESTI	54	2,94	19832,29
Trésorys	SOGEPOST	55	2,94	270232,08
TCN Première	MASSONAU	56	2,94	1846,72
Natwest Institutionnels	NATWEST	57	2,94	589636,23
Option Sécurité	BRED	58	2,94	195621,97
EFI-Performance	CCCC	59	2,94	2077,59
Valeurs Monétaires	DEMACHY	60	2,94	232065,
Monéprime (C)	B PARIBA	61	2,92	160097,13
Monéprime (D)	B PARIBA	62	2,92	153976,45
BTP Monécourt	B BTP	63	2,92	19769,55
Finord Plus	CDT NORD	64	2,92	948144,95
Phoenix Sécurité (C)	PHENIX	65	2,92	8195,43
Phoenix Sécurité (D)	PHENIX	66	2,92	7417,17
AXA Court Terme (C)	AXA	67	2,91	11033,96
AXA Court Terme (D)	AXA	68	2,91	10635,91
AGF Monétaire	AGF	69	2,91	1032,41
Cardif Trésorerie	CARDIF	70	2,91	85245,08
Boréal	CDC GEST	71	2,91	8531,9
Valcomex Pibor Gestion	B NATEXI	72	2,9	181798,82
Barclays Institutions	BARCLAYS	73	2,9	770737,22
SBS France Trésorerie	SBC BRIN	74	2,89	353,56
Invesco Trésorerie	INVESCO	75	2,89	1028,67
Gestion Investicourt	INDOSUEZ	76	2,88	19115,65
Soprane J	BACOT	77	2,88	48038,25
Sequin	BGP	78	2,87	46570,93
Austral	CDC GEST	79	2,87	12478,89
Partner Régularité	LA MONDI	80	2,86	926,45
Fimagarantie	FIMAGEST	81	2,86	19294,4
Trésoricic	CIC PARI	82	2,86	179911,69
Saint-Honoré Sécurité	CF ROTHS	83	2,86	196820,95
Federal Trésorerie	FEDFIN	84	2,86	10316,12
ABF MA6	ABF	85	2,86	2861,59
Gestion Pibor	INDOSUEZ	86	2,85	20210,66
Entreprise Court Terme	B PARIBA	87	2,85	825368,07
Localys Première	CLF BANQ	88	2,84	53829,19
Mondiale Proteol CT	LA MONDI	89	2,84	7550,92
Vercors	CDC GEST	90	2,84	119472,25
Escaval	ESCOMPTE	91	2,83	125525,39
Chateaudun Court Terme	CPRGESTI	92	2,83	96197,86
Stratège	CCF	93	2,83	29942,93
VIA Court Terme (C)	VIA BANQ	94	2,83	4788,97
VIA Court Terme (D)	VIA BANQ	95	2,83	4788,97
Entreval Sicav	ENTREPRI	96	2,82	19699,
Monéden	BRED	97	2,82	93511,81
Questar Trésorerie	CFCM LOI	98	2,82	135482,53
Fimacourt Première	FIMAGEST	99	2,81	19882,16
BRED Institutions (C)	BRED	100	2,81	81026,13
BRED Institutions (D)	BRED	101	2,81	78431,
Fonsicav	CDC TRES	102	2,81	19893,68
Arbitrages Sécurité	BQ TRANS	103	2,8	18034,53
Ofima Trésor	OFIVALMO	104	2,8	19587,27
Fructi-J	GRP BP	105	2,8	633071,9
Placement M (C)	SMC	106	2,8	22866,38
Placement M (D)	SMC	107	2,8	21308,36
Demachy Première	DEMACHY	108	2,8	187967,82
BIP Cap 3 Mois	BIP	109	2,8	2892,69
State Street Trésorerie (C)	STATE ST	110	2,8	1408,
State Street Trésorerie (D)	STATE ST	111	2,8	1268,39
Midland Protection	MIDLAND	112	2,79	16839,12
Sogexcel	SG	113	2,79	1263798,7
Institutions Court Terme	B PARIBA	114	2,79	96678,57
Barclays Monélaffitte (C)	BARCLAYS	115	2,79	248215,49
Barclays Monélaffitte (D)	BARCLAYS	116	2,79	225229,54
Unisecurite	SANPAOLO	117	2,79	206236,89
Atlas Performance	ATLAS	118	2,79	186,14
Morgan Court Terme	JP MORGA	119	2,79	29868,69
BRED Première (D)	BRED	120	2,78	5309,78
BRED Première (C)	BRED	121	2,78	8057,41
Generali Trésorerie	GENERALI	122	2,78	16656,62
SNVB Trésorerie	SNVB	123	2,77	276067,79
Lion M.F.	CL	124	2,77	759805,58
La Henin Pibor (C)	LA HENIN	125	2,77	19047,76
La Henin Pibor (D)	LA HENIN	126	2,77	18290,8
Cyril Court Terme	CYRIL FI.	127	2,76	17946,72
CPR Monétaire	CPRGESTI	128	2,76	16984,38
Industrie Fse Court Terme	BIF	129	2,76	2033,89
Elicash	CNCA	130	2,76	861183,32
Real Performance	SOFIDEP	131	2,75	1060,33
Monévalor (C)	SG	132	2,75	56268,84
Monévalor (D)	SG	133	2,75	49742,88
Antigone Trésorerie	BNP	134	2,75	894832,
DB Court Terme	DEUTSCHB	135	2,74	16415,28
Océan Monétaire (C)	CFCM OCE	136	2,73	[illegible]
Océan Monétaire (D)	CFCM OCE	137	2,73	8236,47
BRO-Trésorerie	BRO	138	2,73	384956,87
EFI-Trésor	CCCC	139	2,73	17387,75
Crédit Mutuel Cash	CDT MUTU	140	2,73	131280,53
Ecureuil Monépremière	ECUREUIL	141	2,73	11484,28
Acti-Court Terme	BBL FRAN	142	2,73	323518,48
Epargne Associations (C)	B PARIBA	143	2,73	25903,03
Epargne Associations (D)	B PARIBA	144	2,72	25113,59
Finord Court Terme Institution	CDT NORD	145	2,72	42969,39
Pyramides Sécurité	VERNES	146	2,72	96997,04
Poste Gestion (C)	SOGEPOST	147	2,71	15041,49
Poste Gestion (D)	SOGEPOST	148	2,71	15041,45
Rivaud Court Terme (C)	B RIVAUD	149	2,71	26694,38
Rivaud Court Terme (D)	B RIVAUD	150	2,71	22891,9
Ofima Court Terme	OFIVALMO	151	2,71	10888,07
Saint-Honore Première	CF ROTHS	152	2,71	15176,42
Gestion 365 (C)	CDT CENT	153	2,71	52348,84
Gestion 365 (D)	CDT CENT	154	2,71	47617,82
Provence Institutions Monétaires	HOTTINGU	155	2,7	1085769,27
Sélection Entreprises	CCF	156	2,7	697995,82
Maxi Plus Sécurité (C)	CCCC	157	2,7	38514,23
Maxi Plus Sécurité (D)	CCCC	158	2,7	29565,08
Natio Court Terme 2	BNP	159	2,69	390098,
CI France Monétaire	GERER CO	160	2,68	1839,32
Paribas Associations Première	B PARIBA	161	2,68	56131,86
Natio Court Terme	BNP	162	2,68	14864,7
La Henin J (C)	LA HENIN	163	2,67	20947,87
La Henin J (D)	LA HENIN	164	2,67	20157,76
Haussmann Court Terme	WORMS	165	2,67	2764,5
Pyramides Trésorerie	VERNES	166	2,67	20592,58
Lion Court Terme (C)	CL	167	2,67	28721,48
Lion Court Terme (D)	CL	168	2,67	24229,34
Sogénal Court Terme (C)	SOGENAL	169	2,67	9363,29
Sogénal Court Terme (D)	SOGENAL	170	2,67	8898,29
Véga Court Terme	VEGA FIN	171	2,67	1760,82
Groupama Court Terme	GROUPAMA	172	2,66	3913,78
Sélection Monétaire	CCF	173	2,66	476958,49
Alfi Court Terme	ALFI GES	174	2,66	19771,31

هكذا من الاعمال



Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Coop Monétaire	BFCC	175	2,65	[illegible]
Elan Court Terme	ROTHSCHI	176	2,65	[illegible]
Sélection Monéprime	CCF	177	2,64	[illegible]
Eparcic	CIC PARI	178	2,64	[illegible]
Libercourt	ODDO	179	2,64	[illegible]
HLM Monétaire	CDC TRES	180	2,64	[illegible]
Capital-Sécurité	PALUEL	[illegible]	2,63	[illegible]
Amplia	CNCA	182	2,63	[illegible]
Crédit Maritime Performance C	CDT MARI	[illegible]	2,63	[illegible]
Crédit Maritime Performance D	CDT MARI	[illegible]	2,63	[illegible]
Objectif Sécurité	*LAZARD G*	[illegible]	*2,63*	[illegible]
Trésorisud	L.B.	[illegible]	2,63	[illegible]
Citi-Court (C)	CITIBANK	[illegible]	2,62	[illegible]
Citi-Court (D)	CITIBANK	[illegible]	2,62	[illegible]
Foncier Court Terme	CFF	[illegible]	2,61	[illegible]
Ecofi-Monéterme (C)	ECOFI FI	[illegible]	2,61	[illegible]
Ecofi-Monéterme (D)	ECOFI FI	[illegible]	2,61	[illegible]
Sans Coupon	BQ EUROF	[illegible]	2,6	[illegible]
Oblisécurite-Sicav (C)	CDC TRES	[illegible]	2,6	[illegible]
Oblisécurite-Sicav (D)	CDC TRES	[illegible]	2,6	[illegible]
CPR Mobival	CPRGESTI	[illegible]	2,59	[illegible]
Griffin Court Terme (C)	CC GRIFF	[illegible]	2,59	[illegible]
Griffin Court Terme (D)	CC GRIFF	[illegible]	2,59	[illegible]
Lloyds Sécurité	LLOYDS B	[illegible]	2,58	[illegible]
Gestion Sécuricourt	INDOSUEZ	199	2,58	[illegible]
Haussmann Pibor (D)	WORMS	200	2,58	[illegible]
Union Sécurité	CIC BUE	201	2,58	[illegible]
Haussmann Pibor (C)	WORMS	202	2,58	[illegible]
Arbitrages Court Terme (D)	BQ TRANS	203	2,57	[illegible]
Arbitrages Court Terme (C)	BQ TRANS	204	2,57	[illegible]
Sirius SR Court Terme (D)	DU BOUZE	205	2,57	[illegible]
Sirius SR Court Terme (C)	DU BOUZE	206	2,57	[illegible]
CIAL-Sécurité (C)	CIAL	207	2,56	[illegible]
CIAL-Sécurité (D)	CIAL	208	2,56	[illegible]
Eurobank Court Terme 1ere	BCEN EUR	209	2,56	[illegible]
Orsay Monétaire Première	ORSAY	210	2,56	[illegible]
RG Monétaire France	ROBECO	211	2,56	[illegible]
Morgan Valorisation	*JP MORGA*	212	2,55	[illegible]
Alsace Court Terme (D)	BP STRAS	213	2,55	[illegible]
Alsace Court Terme (C)	BP STRAS	214	2,55	[illegible]
Republic Court Terme (C)	RNB	215	2,52	[illegible]
Republic Court Terme (D)	RNB	216	2,52	[illegible]
France Court Terme	CIC BUE	217	2,52	[illegible]
Norwich Trésorerie	NORWICH	[illegible]	2,5	[illegible]
Pyramides Première	VERNES	219	2,48	[illegible]
Bretagne Atlantique Régularité	BP BRETA	220	2,48	[illegible]
Ouest J (C)	CIO	221	2,47	[illegible]
Ouest J (D)	CIO	222	2,47	[illegible]
Trésorerie Première	SG	223	2,47	[illegible]
Cyril Plus	CYRIL FI	224	2,46	[illegible]
Natio Placements (C)	BNP	225	2,45	[illegible]
Trésor Real	VEGA FIN	226	2,45	[illegible]
Natio Placements (D)	*BNP*	227	2,45	[illegible]
Sécurisud	L.B.	228	2,44	[illegible]
Comptavalor (D)	CDC TRES	229	2,43	[illegible]
Comptavalor (C)	CDC TRES	230	2,43	[illegible]
Fructi-Court (D)	GRP BP	231	2,42	[illegible]
Fructi-Court (C)	GRP BP	232	2,42	[illegible]
Univar (C)	CNCA	233	2,39	[illegible]
Univar (D)	CNCA	234	2,39	[illegible]
Cap BRA (D)	BRA	235	2,37	[illegible]
Cap BRA (C)	BRA	236	2,37	[illegible]
Actimonétaire (D)	SG	237	2,37	[illegible]
Actimonétaire (C)	SG	238	2,37	[illegible]
Gestion Oblicourt (C)	INDOSUEZ	239	2,37	[illegible]
Acti-Valorisation (D)	BBL FRAN	240	2,36	[illegible]
Acti-Valorisation (C)	BBL FRAN	241	2,36	[illegible]
Placement J (C)	SMC	242	2,36	[illegible]
Placement J (D)	SMC	243	2,36	[illegible]
OBC Sécurité	OBC	244	2,36	[illegible]
Monésud (D)	L.B.	245	2,36	[illegible]
Monésud (C)	L.B.	[illegible]	2,36	[illegible]
Vivcourt Terme (D)	FERRI	[illegible]	2,35	[illegible]
Vivcourt Terme (C)	FERRI	[illegible]	2,35	[illegible]
Gestion Oblicourt (D)	INDOSUEZ	[illegible]	2,35	[illegible]
Moné.J (D)	CNCA	[illegible]	2,35	[illegible]
Moné.J (C)	CNCA	251	2,35	[illegible]
Moné.Dis	CNCA	[illegible]	2,34	[illegible]
Iéna Monétaire (D)	*BFT*	253	2,34	[illegible]
Placements CT Première	NSM	[illegible]	2,34	[illegible]
Iéna Monétaire (C)	BFT	[illegible]	2,33	[illegible]
Saint-Honore Real	CF ROTHS	[illegible]	2,32	[illegible]
Optifinance	*CCF*	[illegible]	2,32	[illegible]
Valreal (D)	B PARIBA	[illegible]	2,32	[illegible]
Valreal (C)	B PARIBA	[illegible]	2,32	[illegible]
Latitude (D)	SOGEPOST	[illegible]	2,31	[illegible]
Latitude (C)	SOGEPOST	[illegible]	2,31	[illegible]
Capimonétaire (D)	SG	262	2,31	[illegible]
Capimonétaire (C)	SG	[illegible]	2,31	[illegible]
Hervet Plus (C)	HERVET	[illegible]	2,31	[illegible]
Placements Sécurité (C)	NSM	265	2,31	[illegible]
Placements Sécurité (D)	NSM	[illegible]	2,31	[illegible]
Hervet Plus (D)	HERVET	267	2,31	[illegible]
Natwest Monétaire (C)	NATWEST	[illegible]	2,31	[illegible]
Objectif Première	LAZARD G	[illegible]	2,31	[illegible]
Natwest Monétaire (D)	NATWEST	[illegible]	2,31	[illegible]
CM Epargne J (D)	CDT MUTU	[illegible]	2,3	[illegible]
CM Epargne J (C)	*CDT MUTU*	272	*2,3*	[illegible]
Rhone +X Court Terme (C)	BP LYON	273	2,3	[illegible]
Rhone +X Court Terme (D)	BP LYON	274	2,3	[illegible]
Citi-Valor (C)	CITIBANK	275	2,3	[illegible]
Citi-Valor (D)	CITIBANK	276	2,3	[illegible]
SNVB Monétaire (C)	SNVB	277	2,29	[illegible]
SNVB Monétaire (D)	SNVB	278	2,29	[illegible]
Ouestar Court Terme (C)	CFCM LOI	279	2,28	[illegible]
Ouestar Court Terme (D)	CFCM LOI	280	2,28	[illegible]
Natio Sécurité	BNP	281	2,27	[illegible]
Septentrion Court Terme	BP NORD	282	2,26	[illegible]
BRO-Sécurité (C)	BRO	283	2,26	[illegible]
BRO-Sécurité (D)	BRO	284	2,26	[illegible]
Priv'associations (C)	BIMP	[illegible]	2,25	[illegible]
Priv'associations (D)	BIMP	[illegible]	2,25	[illegible]
Pyramides Court (D)	*VERNES*	[illegible]	2,23	[illegible]
Pyramides Court (C)	VERNES	[illegible]	2,23	[illegible]
Investsécurité Court Terme D	CFCM MED	[illegible]	2,23	[illegible]
Investsécurité Court Terme C	CFCM MED	[illegible]	2,23	[illegible]
Cardif Monétaire (C)	*CARDIF*	[illegible]	2,22	[illegible]
Cardif Monétaire (D)	CARDIF	[illegible]	2,22	[illegible]
Eficoop Sicav (D)	CCCC	[illegible]	2,2	[illegible]
Eficoop Sicav (C)	CCCC	[illegible]	2,2	[illegible]
Ecureuil Monétaire (D)	ECUREUIL	295	2,2	[illegible]
Ecureuil Monétaire (C)	ECUREUIL	296	2,2	[illegible]
Sécurita	DEMACHY	297	2,19	[illegible]
Lion 20000 (C)	CL	298	2,18	[illegible]
Lion 20000 (D)	CL	299	2,18	[illegible]
Uni-Associations	CNCA	300	2,18	[illegible]
Topcash (C)	CPRGESTI	[illegible]	2,17	[illegible]
Topcash (D)	CPRGESTI	[illegible]	2,17	[illegible]
Finord Sécurité (D)	CDT NORD	303	2,15	[illegible]
Finord Sécurité (C)	CDT NORD	304	2,15	[illegible]
Orsay Court Terme	ORSAY	305	2,14	[illegible]
Acti Régulière	GERER CO	306	2,14	[illegible]
BICS Monétaire (C)	ECOFI FI	307	2,13	[illegible]
BICS Monétaire (D)	ECOFI FI	308	2,13	[illegible]
Ecureuil Distrimonetaire	ECUREUIL	309	2,13	[illegible]
BIP Sécurité (D)	*BIP*	310	2,12	[illegible]
BIP Sécurité (C)	BIP	311	2,12	[illegible]
JPM Court Terme	B JOIRE	312	2,11	[illegible]
Sécuricic (C)	CIC PARI	313	2,11	[illegible]
Sécuricic (D)	CIC PARI	314	2,11	[illegible]
Provence Court Terme	HOTTINGU	315	2,1	[illegible]
Sicaixa	CAIXA DE	316	2,08	[illegible]
Sicav Associations	CDC	317	2,06	[illegible]
Ecureuil Trésorerie (D)	ECUREUIL	318	2,06	[illegible]
Ecureuil Trésorerie (C)	ECUREUIL	319	2,06	[illegible]
Fructi-Associations (D)	GRP BP	320	2,05	[illegible]
Fructi-Associations (C)	*GRP BP*	321	2,04	[illegible]
Sécuri-Taux	LEGAL FR	322	2,04	[illegible]
SB Sécurité (D)	CIC SB	323	2,01	[illegible]
SB Sécurité (C)	CIC SB	324	2,01	[illegible]
Crédit Maritime Sécurité (C)	*CDT MARI*	325	2,	[illegible]
Crédit Maritime Sécurité (D)	CDT MARI	326	2,	[illegible]
Natio Monétaire (C)	BNP	327	1,99	[illegible]
Natio Monétaire (D)	BNP	328	1,99	[illegible]
Dryade (C)	BGP	329	1,97	[illegible]
Dryade (D)	BGP	330	1,97	[illegible]
Leumi Court Terme (D)	CDT MUTU	331	1,95	[illegible]
Leumi Court Terme (C)	*CDT MUTU*	332	1,95	[illegible]
Uni-Cash	SANPAOLO	333	1,77	[illegible]

SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION OU A REVENU ANNUEL

Performance moyenne sur un an : 4,09 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Reflex Première (D)	STE CAF	1	9,1	1791,58
Reflex Première (C)	STE CAF	2	9,1	2213,57
Slivarente	CL	3	8,88	243,88
Soprane Long Terme (D)	BACOT	4	*8,42*	5785,88
Soprane Long Terme (C)	BACOT	5	8,41	7680,14
Indosuez OAT (C)	INDOSUEZ	6	8,3	27619,73
Indosuez OAT (D)	INDOSUEZ	7	8,27	17897,84
BFT CNO 7/10 (C)	*BFT*	8	*8,14*	139757,89
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	9	8,14	139657,03
Fructi-Première (C)	GRP BP	10	7,69	14415,42
Fructi-Première (D)	GRP BP	11	7,69	12928,38
CPR OAT-Plus	*CPRGESTI*	12	7,66	*24827,58*
State Street OAT Plus (D)	STATE ST	13	7,48	3473,1
State Street OAT Plus (C)	STATE ST	14	7,48	1717,36
Primerus France Etat Long Terme	CCF	15	7,47	1898,47
Synthesis	CNCA	16	7,44	18298,34
Indosuez Long Terme (C)	INDOSUEZ	17	7,37	789,35
Indosuez Long Terme (D)	INDOSUEZ	18	7,31	457,29
BIP OAT Index (D)	BIP	19	7,26	19678,99
BIP OAT Index (C)	BIP	20	7,26	26874,27
MDM Long Terme	MDMASSUR	21	7,25	170,15
MDM Première Catégorie	MDMASSUR	22	7,14	164,74
OAT Indice Gestion	CDC GEST	23	7,09	19925,28
Fimindex Première	FIMAGEST	24	7,03	11956,62
Natwest Long Terme (C)	NATWEST	25	6,98	1511,98
Natwest Long Terme (D)	NATWEST	26	6,96	1169,93
Sensipremière	*ECUREUIL*	27	6,58	13545,86
AGF France Taux Fixe	AGF	28	6,55	7068,33
Lion Institutionnels	CL	29	6,54	48559,51
Ecureuil Capitalisation	ECUREUIL	30	6,52	256,71
Croissance Mercure (D)	*EPARGNE*	31	*6,47*	3289,24
Croissance Mercure (C)	EPARGNE	32	6,47	4828,05
UAP Alto	UAP	33	6,45	172,27
Natio Obligations Long Terme	BNP	34	6,45	225,48
Prévoyance Ecureuil	*ECUREUIL*	35	6,39	185,89
Fructi-Capi	BQUE POP	36	6,37	62,5
SGAM Première 7-10 ans (D)	SG	37	6,27	5570,24
SGAM Première 7-10 ans (C)	SG	38	6,27	6435,88
Primance (D)	SG	39	6,18	41885,8
Primance (C)	SG	40	6,18	14277,05
BRED Obli-Première	BRED	41	6,17	5024,95
Ecofi Première	ECOFI FI	42	6,15	1889,58
Morgan Net	JP MORGA	43	6,11	2497,74
Haussmann Obligations	WORMS	44	6,11	3483,85

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Egide Première	EGIDEFIN	45	6,11	15718,33
Sélection Rendement	CCF	46	6,06	228,01
Morgan Première Catégorie	*JP MORGA*	47	*6,09*	1617,14
AXA France Obligations	AXA	48	6,03	179,09
Frasécur	B PARIBA	49	6,02	273916,95
Lion Trésor	CL	50	6,	2460,19
BFT Obligations	*BFT*	51	*5,88*	1103,78
Bati Première	INVESTIM	52	5,85	24250,95
AXA Première (C)	AXA	53	5,69	145,29
AXA Première (D)	AXA	54	5,69	133,83
Sud Horizon	*L.B.*	55	*5,64*	413,28
Aires (C)	BGP	56	5,6	1182,
Aires (D)	BGP	57	5,59	827,23
Victoire Oblirea	COM FRAN	58	5,51	506,
Oblifutur (D)	*CNCA*	59	5,49	525,51
Union Capitalisation	CIC BUE	60	5,49	20083,25
Oblifutur (C)	CNCA	61	5,46	548,43
Sélection Valeurs du Trésor	CCF	62	5,4	123445,14
Epargne Première (C)	CDT MUTU	63	5,32	21839,39
Epargne Première (D)	CDT MUTU	64	5,31	19659,23
Oblicic Régions	CIC PARI	65	5,3	1176,74
Lionplus (C)	CL	66	5,27	1560,09
Mutuassur Obligations	MRA	67	5,27	1211,71
Lionplus (D)	CL	68	5,26	1488,18
Hervet Oblicroissance	HERVET	69	5,24	1752,7
Generali Rendement	GENERALI	70	5,23	10803,86
Saint-Honore Capital	CF ROTHS	71	5,21	19697,8
Placements Capitalisation	NSM	72	5,13	20511,01
Novépargne	CHOLET	73	5,11	13945,87
AGF Oblig	AGF	74	5,08	1156,87
Azur-Obligations (C)	GROUPAZU	75	5,06	345,21
Azur-Obligations (D)	GROUPAZU	76	5,05	333,89
CM Gestion Obligataire	CDT MUTU	77	5,05	880,1
Objectif Rendement	*LAZARD G*	78	*5,04*	18571,41
Oblitys	SOGEPOST	79	5,03	619,23
Partner VT (D)	LA MONDI	80	5,01	1991,22
Partner VT (C)	LA MONDI	81	5,01	1991,22
Capiscor	*SCOR*	82	4,95	1342,98
Mutualité Reserves	CDC TRES	83	4,9	323641,39
GAN Rendement	GAN	84	4,86	5595,
Athena Long Terme	ATHENA B	85	4,84	263,31
Placements Réassurance	SCOR	86	4,83	1179,4
Uni-Garantie (D)	CNCA	87	4,81	1442,78
Uni-Garantie (C)	CNCA	88	4,81	1886,38
Capital Avenir	CIC PARI	89	4,79	1946,78
Thesora (C)	SOGEPOST	90	4,77	993,03
Thesora (D)	SOGEPOST	91	4,77	879,45
Valpremi¿re	CARDIF	92	4,76	142898,75
BTP Long Terme	*B BTP*	93	4,72	16561,32
CPR Oblig	CPRGESTI	94	4,68	2318,94
Fimarente (C)	FIMAGEST	95	4,67	1960,02

هكذا من الأصل



Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Oblipar (D)	B PARIBA	96	4,67	16878,29
Oblipar (C)	B PARIBA	97	4,67	17712,33
Fimarente (D)	FIMAGEST	98	4,67	1895,22
BFT Valor 2	BFT	99	4,66	1954,21
BTP Rendement	B BTP	100	4,66	2157,33
Ouest Première (C)	CIO	101	4,64	19898,47
Ouest Première (D)	CIO	102	4,63	17713,87
Placements Obligations (C)	NSM	103	4,62	19947,04
Placements Obligations (D)	NSM	104	4,62	16266,95
Eparc Continent	CONTINEN	105	4,58	66,6
Arbitrages Première	BQ TRANS	106	4,57	9914,74
Elan Première	ROTHSCHI	107	4,53	18169,74
Haussmann Epargne (C)	WORMS	108	4,51	2722,89
Haussmann Epargne (D)	WORMS	109	4,5	2412,95
Topoblig	CPRGESTI	110	4,44	2960,48
Multiselective	CFCM NOR	111	4,44	15203,28
Oddo Capitalisation	ODDO	112	4,42	2084,61
Valcomex Invest. 1ere (C)	B NATEXI	113	4,38	171205,97
Valcomex Invest. 1ere (D)	B NATEXI	114	4,38	109293,5
Ofima Oblig	OFIVALMO	115	4,38	12886,04
Partner Obligations 2002	LA MONDI	116	4,33	22946,38
Sogéoblig (C)	SG	117	4,27	9260,56
Sogeoblig (D)	SG	118	4,27	9260,58
Cardif Obligations France	CARDIF	119	4,24	121,5
Placements Net	NSM	120	4,24	10558,5
Cardif Gestion Obligations	CARDIF	121	4,22	104,15
Arc en Ciel	CDC GEST	122	4,22	208534,38
UAP Première Catégorie (C)	UAP	123	4,17	13811,85
UAP Première Categorie (D)	UAP	124	4,15	12185,31
CPR Sécurité Obligataire	CPRGESTI	125	4,14	2525,52
Natio Oblig. Moyen Terme (D)	BNP	126	4,14	841,3
Natio Oblig. Moyen Terme (C)	BNP	127	4,14	855,52
France Retraite	CIC BUE	128	4,12	18720,85
Placement Premier (C)	SMC	129	4,09	9926,49
Placement Premier (D)	SMC	130	4,08	9413,73
France Garantie (C)	CDC	131	4,07	306,3
France Garantie (D)	CDC	132	4,07	271,57
Placement Plus (C)	SMC	133	4,07	9781,19
Acti-Première (C)	BBL FRAN	134	4,06	19502,9
Placement Plus (D)	SMC	135	4,06	9325,33
Acti-Première (D)	BBL FRAN	136	4,06	13618,2
Trésorval Long Terme (D)	VEGA FIN	137	4,03	1794,31
Trésorval Long Terme (C)	VEGA FIN	138	4,03	2016,39
Trésor Plus (D)	CDC TRES	139	4,02	1821,67
Trésor Plus (C)	CDC TRES	140	4,02	1916,18
Paribas Capitalisation	B PARIBA	141	4,01	2391,01
CM Epargne Oblig (C)	CDT MUTU	142	3,98	1860,85
CM Epargne Oblig (D)	CDT MUTU	143	3,97	1757,52
Unipremi¿re	SANPAOLO	144	3,92	2374,81
Expansion Obligations	MIDLAND	145	3,86	12873,12
VIA Obligataire	VIA BANQ	146	3,86	7532,35
France Obligations (C)	CDC TRES	147	3,8	581,53
France Obligations (D)	CDC TRES	148	3,8	472,46
Phoenix Placement	AGF	149	3,77	488,39
Epargne Institutions	CDT NORD	150	3,75	12244,1
Orsay Premi¿re	ORSAY	151	3,75	2818,9
Pyramides	VERNES	152	3,73	26038,74
Opportunité Obligataire	B PARIBA	153	3,73	81821,35
Citi-Réserve	CITIBANK	154	3,71	1628,06
Groupama Trésorerie	GROUPAMA	155	3,7	11556,75
Haussmann Première	WORMS	156	3,69	1598,24
Eurco Solidarité	CL	157	3,63	1381,57
DB Oblig (C)	DEUTSCHB	158	3,58	16322,86
DB Oblig (D)	DEUTSCHB	159	3,58	11346,25
Groupama Obligations	GROUPAMA	160	3,57	596,63
ABF Long Terme	ABF	161	3,5	2183,95
Soprane Court Terme (D)	BACOT	162	3,49	9158,27
Soprane Court Terme (C)	BACOT	163	3,49	10212,19
Centrale Court Terme	CCR	164	3,47	25659,05
Etoile Oblilongterme	CDT NORD	165	3,47	268,27
Indosuez Première (C)	INDOSUEZ	166	3,46	689,81
Indosuez Première (D)	INDOSUEZ	167	3,43	422,6
Avec Coupon	BQ EUROF	168	3,4	3174,83
BFT Valor Une	BFT	169	3,39	1971,77
Cyril Trésor	CYRIL FI	170	3,33	1621,39
Saint-Honoré TAM-Plus	CF ROTHS	171	3,32	53494,43
Valorg	GRP BP	172	3,29	2428,83
Thesaurus	BRED	173	3,25	50614,76
BTP Associations	B BTP	174	3,2	15858,11
AA Moyen Terme	GERER CO	175	3,17	1550,78
CNP Assur-Oblig	CDC GEST	176	3,13	125599,91
Haussmann Institutionnels	WORMS	177	3,12	1749,7
Finunion	CIC BUE	178	3,09	22547,08
Assur Ecureuil Croissance	CDC GEST	179	3,09	206528,25
Demachy Court Terme	DEMACHY	180	3,05	2865,68
Sélection L Prime	CCF	181	3,01	133868,27
Sogévalor (C)	SG	182	3,01	5785,13
Sogévalor (D)	SG	183	3,01	5255,2
Indosuez Régularité	INDOSUEZ	184	3,	19475,43
CM Epargne Court Terme (C)	CDT MUTU	185	2,99	828,86
CM Epargne Court Terme (D)	CDT MUTU	186	2,98	848,53
BFT Court Terme	BFT	187	2,96	124122,04
Coexis	CNCA	188	2,93	1938,94
Sogepargne	SG	189	2,93	285,99
CPR Mobisécurite	CPRGESTI	190	2,89	19378,83
BTP Monéplus	B BTP	191	2,88	20756,78
Orsay Valorisation	ORSAY	192	2,87	19674,62
Patrimoine Retraite (C)	CCBP	193	2,87	309,64
Patrimoine Retraite (D)	CCBP	194	2,87	300,27
Franterme	B PARIBA	195	2,86	182163,74
Eparcourt Sicav	ECUREUIL	196	2,82	194,63
Fima C.T.	FIMAGEST	197	2,8	2118,49
Alfa Long Terme (C)	GERER CO	198	2,76	1575,45
Alfa Long Terme (D)	GERER CO	199	2,76	1076,3
Placement Court Terme (C)	SMC	200	2,76	12944,96
Placement Court Terme (D)	SMC	201	2,75	11867,74
Natio Epargne	BNP	202	2,74	2274,01
Batir Portefeuille	BFT	203	2,73	105271,15
Provence Optimum	HOTTINGU	204	2,72	58939,45
Multiassociations (C)	CFCM NOR	205	2,71	2862,28
Multiassociations (D)	CFCM NOR	206	2,71	29423,76
Natwest Première	NATWEST	207	2,71	1851,26
Ofima France	OFIVALMO	208	2,69	13322,74
Natio Epargne Trésor	BNP	209	2,59	11325,82
Sensivalor	CDC TRES	210	2,56	37752,58
Sesterces	BGP	211	2,55	92875,28
Obli-Associations (C)	B PARIBA	212	2,54	237,88
FBF Court Terme	FINTER B	213	2,52	11300,52
Obli-Associations (D)	B PARIBA	214	2,52	212,22
Foncier Première	CFF	215	2,52	4751,21
Ecofi Arbitrage (D)	ECOFI FI	216	2,51	1616,16
Ecofi Arbitrage (C)	ECOFI FI	217	2,51	1850,98
UAP Moyen Terme	UAP	218	2,51	289,47
Mutualite Dépots-Sicav	CDC TRES	219	2,5	19480,82
SGAM Premiere Associa	SG	220	2,49	28464,
Ouest Oblig (C)	CIO	221	2,49	16340,8
Intensys (C)	SOGEPOST	222	2,49	[illegible]
Pasquier Sécurité	BIMP	223	2,48	[illegible]
Ouest Oblig (D)	CIO	224	2,48	[illegible]
Elan Sécurité	ROTHSCHI	225	2,48	[illegible]
Intensys (D)	SOGEPOST	226	2,48	[illegible]
Saint-Honoré Signatures	CF ROTHS	227	2,45	[illegible]
Saint-Honoré Rendement	CF ROTHS	228	2,44	21254,59
Associc	CIC PARI	229	2,42	1133,19
Mercure Obligations	CHEVRILL	230	2,42	11080,99
Première Oblig (C)	CDC TRES	231	2,4	13854,37
Première Oblig (D)	CDC TRES	232	2,4	10764,24
Entroblig	ENTREPRI	233	2,39	14077,47
BIP Trésorerie	BIP	234	2,38	12532,78
Lion Associations (C)	CL	235	2,38	11350,33
Lion Associations (D)	CL	236	2,38	11058,33
ABF Horizon 2	ABF	237	2,34	4755,4
Ecofi-Sécurité (C)	ECOFI FI	238	2,32	31769,19
Ecofi-Sécurité (D)	ECOFI FI	239	2,32	10212,41
Ecureuil Capicourt	ECUREUIL	240	2,3	235,21
Vauban	BRED	241	2,28	48620,36
Pasquier Rendement (C)	BIMP	242	2,26	155,93
OBC Court Terme	OBC	243	2,26	115810,82
Pasquier Rendement (D)	BIMP	244	2,26	109,6
Liber-Sécurité	ODDO	245	2,26	18712,06
Placements Valorisation (C)	NSM	246	2,23	24959,31
Opfis CT+Sicav	ORSAY	247	2,23	308155,91
Gestilion	CL	248	2,22	21682,61
ABF Court Terme	ABF	249	2,22	1974,63
Paribas Epargne (C)	B PARIBA	250	2,21	27927,29
Paribas Epargne (D)	B PARIBA	251	2,21	25164,8
Provence Première Categ. (C)	HOTTINGU	252	2,19	84707,62
Provence Première Categ. (D)	HOTTINGU	253	2,19	67165,47
Etoile Oblicourterme (D)	CDT NORD	254	2,16	300,99
Etoile Oblicourterme (C)	CDT NORD	255	2,16	337,63
Barclays Première (D)	BARCLAYS	256	2,16	16637,81
Barclays Première (C)	BARCLAYS	257	2,16	22429,
Sélection Court Terme	CCF	258	2,11	21077,31
Real Sensible	SOFIDEP	259	2,1	1063,75
SNVB Epargne Dynamique (C)	SNVB	260	2,1	12053,4
SNVB Epargne Dynamique (D)	SNVB	261	2,1	10517,17
Uni-MT	SANPAOLO	262	2,06	1238,06
BSD Valorisation (D)	BSD	263	2,03	159,56
BSD Valorisation (C)	BSD	264	2,03	166,61
Obli-CIAL Court Terme (C)	CIAL	265	2,02	13445,75
Obli-CIAL Court Terme (D)	CIAL	266	2,02	11270,92
Partner Options	LA MONDI	267	1,98	19176,46
Sécuri-GAN (D)	GAN	268	1,97	12880,92
Sécuri-GAN (C)	GAN	269	1,97	13638,05
Pyramides Placements	VERNES	270	1,82	45014,69
Saint-Honore Associations	CF ROTHS	271	1,82	25602,88
Sélection J	CCF	272	1,8	96838,55
Unipremiere - CT	SANPAOLO	273	1,61	1871,43
Midland Premi¿re	MIDLAND	274	1,43	2232,47
Natwest Taux Variable (C)	NATWEST	275	1,36	1141,89
Natwest Taux Variable (D)	NATWEST	276	1,36	1044,55
Obli Taux Variables	CDT NORD	277	0,49	512,41
Pyramides Oblivariables (D)	VERNES	278	0,37	10388,21
Pyramides Oblivariables (C)	VERNES	279	0,37	11833,66
Iéna Tec-10 (D)	BFT	280	-0,22	1028920,81
Iéna Tec-10 (C)	BFT	281	-0,24	1857986,08
Pasquier Varioblig	BIMP	282	-0,25	10387,23

SICAV OBLIGATAIRES À COUPONS MULTIPLES

Performance moyenne sur un an : 3,4 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Ecureuil Trimestriel	ECUREUIL	1	6,88	2020,24
Natio Revenus	BNP	2	5,13	4096,67
Norwich Remuneration	NORWICH	3	4,58	114,06
Haussmann Multirevenus	WORMS	4	4,56	1319,27
Fructidor	GRP BP	5	4,19	255,23
AGF Revenus	AGF	6	4,07	1073,95
Paribas Revenus	B PARIBA	7	4,04	102,77
Revenus Trimestriels	SOGEPOST	8	3,86	5148,89
Cardif Revenus Trimestriels	CARDIF	9	3,8	109,29
CM Epargne Quatre	CDT MUTU	10	3,62	1026,46
Trésor Trimestriel	CDC TRES	11	3,24	998,17
Multirevenus	CFCM NOR	12	3,13	102,86
Eparoblig	NATWEST	13	3,09	1247,95
Placements Trimestriels	NSM	14	3,08	10819,21
Mensuelcic	CIC PARI	15	2,97	9974,09
Etoile Trimestriel	CDT NORD	16	2,95	1103,82
Trilion	CL	17	2,91	6087,13
Revenu-Vert	CNCA	18	2,91	1171,49
Rentacic	CIC PARI	19	2,88	[illegible]
Cadence 3	SG	20	2,83	1042,45
Cadence 2	SG	21	2,8	1040,51
Cadence 1	SG	22	2,77	1051,4
France Trimestrielle	CDC GEST	23	2,76	5754,44
Laffitte Obligations (D)	BARCLAYS	24	2,73	[illegible]
Laffitte Obligations (C)	BARCLAYS	25	2,73	[illegible]
France Rendement (D)	CORTAL	26	2,59	[illegible]
France Rendement (C)	CORTAL	27	2,59	[illegible]
Solstice	SOGEPOST	28	2,54	[illegible]
Intérêts Trimestriels	CORTAL	29	2,25	[illegible]

SICAV OBLIGATAIRES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur un an : 8,25 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-96	Valeur liquidative
Indosuez Multiobligations	INDOSUEZ	1	21,44	398,42
Primerus Obligations Int.(C)	CCF	2	14,56	2251,86
Primerus Obligations Int.(D)	CCF	3	14,56	[illegible]
Indosuez Horizon Europe (C)	INDOSUEZ	4	13,53	1130,84
Indosuez Horizon Europe (D)	INDOSUEZ	5	13,53	1130,84
UAP Altefi	UAP	6	13,34	230,72
Oblicic Mondial	CIC PARI	7	13,07	2915,35
Oblilion	CL	8	12,82	2179,17
Natio Inter	BNP	9	12,7	[illegible]
AXA International Obligations	AXA	10	12,58	229,28
State Street Obligations Monde	STATE ST	11	12,43	1319,16
Nord-Sud Développement (D)	CDC	12	11,69	[illegible]
Nord-Sud Développement (C)	CDC	13	11,69	[illegible]
Uni-Obligations	SANPAOLO	14	11,51	[illegible]
Mondoblig (C)	BGP	15	11,21	[illegible]
Mondoblig (D)	BGP	16	11,19	[illegible]
Fiminter	FIMAGEST	17	10,91	[illegible]
Obligations Toutes Catégories	BRED	18	10,63	[illegible]
Cardif Obligations Internat.	CARDIF	19	10,4	[illegible]
Europe Première	CDC GEST	20	10,22	[illegible]
MDM Oblig-Inter	MDMASSUR	21	9,84	[illegible]
Interoblig	SG	22	9,8	[illegible]
Vivlongterme	FERRI	23	9,79	[illegible]
Cyril Trésor International	CYRIL FI	24	9,67	[illegible]
Epargne Revenu	CDT NORD	25	9,64	[illegible]
Invesco France Premi¿re Sicav	INVESCO	26	9,55	[illegible]
Indosuez Stratégie Monde (C)	INDOSUEZ	27	9,53	[illegible]
Indosuez Stratégie Monde (D)	INDOSUEZ	28	9,48	[illegible]
AXA Europe Obligations	AXA	29	9,39	[illegible]
AGF Interfonds	AGF	30	9,28	[illegible]
Haussmann Institutionnels	WORMS	31	9,14	[illegible]
Univers-Obligations	CNCA	32	9,	[illegible]
MDM Ecu	MDMASSUR	33	8,9	[illegible]
Convergence Europe Gestion (D)	CDC GEST	34	8,51	[illegible]
Convergence Europe Gestion (C)	CDC GEST	35	8,51	[illegible]
Objectif Capitalisation	LAZARD G	36	8,36	[illegible]
CNP Assur-Euro	CDC GEST	37	8,32	[illegible]
Euroval	CIC BUE	38	8,28	[illegible]
Partner Mondoblig	LA MONDI	39	8,22	[illegible]
CPR World Capi	CPRGESTI	40	7,96	[illegible]
Athena Obligations	ATHENA B	41	7,68	[illegible]
AGF Ecu	AGF	42	7,53	[illegible]
Ofima Europe	OFIVALMO	43	7,28	[illegible]
Oblig-Europe	CPRGESTI	44	6,75	[illegible]
Fima Euro	FIMAGEST	45	6,7	[illegible]
Oblimaaf International	MAAF	46	6,7	[illegible]
BIP Inter-Obligations	BIP	47	6,64	[illegible]
GBS Sicav	LOUVRE	48	6,56	[illegible]
Ofimabond	OFIVALMO	49	6,54	[illegible]
Stratégie Rendement	LEGAL FR	50	6,44	[illegible]
Victoire Obligations	COM FRAN	51	6,43	[illegible]
Victoire Sécurité	COM FRAN	52	6,35	[illegible]
Soprane Oblig-Inter	BACOT	53	6,18	[illegible]
Egfi-Eurotop	CCCC	54	6,17	[illegible]
Valeurs Intérêts Placements	BIP	55	6,12	[illegible]
Geoptim (C)	ECUREUIL	56	5,78	[illegible]
Geoptim (D)	ECUREUIL	57	5,78	[illegible]
Groupama Capitalisation	GROUPAMA	58	5,71	[illegible]
Privoblig	BIMP	59	5,7	[illegible]
Groupama Horizon Monnaie Unique	GROUPAMA	60	5,39	[illegible]
Paribas Obligations Plus (C)	B PARIBA	61	5,29	[illegible]
Paribas Obligations Plus (D)	B PARIBA	62	5,28	[illegible]
Victoire Andromede	ABEILLE	63	5,24	[illegible]
Orsay International Bonds	ORSAY	64	5,09	[illegible]
Geobilys (C)	SOGEPOST	65	4,91	[illegible]
Geobilys (D)	SOGEPOST	66	4,91	[illegible]
Primset	SG	67	4,11	[illegible]
Chateaudun Obligations	CPRGESTI	68	3,34	[illegible]
Cava Oblig	DUPONT	69	3,17	[illegible]
Atlas Euroblig	ATLAS	70	3,02	[illegible]
RG Euro-Première	ROBECO	71	3,	[illegible]
CPR 1/3 Europe	CPRGESTI	72	2,45	[illegible]
Alfi Premium	ALFI GES	73	2,19	[illegible]
Paribas Trésorerie Plus	B PARIBA	74	1,96	[illegible]
Elan Trésorerie Plus	ROTHSCHI	75	1,02	[illegible]

Une année charnière pour le marché de l'assurance-vie

A la croissance exceptionnelle de la décennie 1986-1996 succède désormais un avenir incertain pour le placement fétiche des Français. L'impact de la réforme fiscale en cours semble difficile à mesurer

CELA FAIT plusieurs mois maintenant que l'enthousiasme n'est plus de mise dans le monde de l'assurance-vie. Lorsqu'on les interroge sur l'exercice qui s'achève, la plupart des assureurs penchent pour la plus grande prudence. « *Nous sommes actuellement dans l'impossibilité de mesurer pleinement l'impact de l'annonce de la réforme fiscale* », affirme Pierre de Villeneuve, directeur général de Cardif. Il fait ainsi allusion à la décision prise, en septembre, par le ministère des finances, de soumettre les revenus de l'assurance-vie non seulement à des prélèvements sociaux alourdis (10 % au total, dont 7,5 % au titre de la nouvelle CSG ; 0,5 % pour la CRDS et 2 % supplémentaires pour la Caisse nationale d'allocations familiales et celle d'assurance vieillesse), mais surtout à un prélèvement libératoire de 7,5 % qui ponctionnerait, à l'échéance du contrat, les revenus générés supérieurs à 30 000 francs (60 000 francs pour un couple).

Deux phénomènes contradictoires risquent en effet de se télescoper en cette fin d'année. D'un côté, le tour de vis fiscal annoncé par le gouvernement s'est traduit en octobre par un gel sensible de l'activité (c'est du moins ce qui ressort des estimations d'un certain nombre de compagnies). De l'autre, la possibilité laissée aux souscripteurs d'alimenter leur contrat à hauteur de 200 000 francs supplémentaires entre le 26 septembre et le 31 décembre sans que ces sommes ne soient soumises à la nouvelle taxation a toutes les chances d'aboutir, d'ici à la fin du mois, à un gonflement artificiel des encours.

« *Les chiffres du second semestre devront être maniés avec précautions et ne pas donner lieu à de conclusions trop hâtives* », note Pierre de Villeneuve. « *Les gens sont encore dans l'attente de ce qui va se passer. C'est le flou le plus total* », renchérit Jean-Pierre Bégon-Lours, président d'Axiva (filiale d'AXA). Les jours qui viennent devraient leur permettre cependant d'y voir plus clair. La réforme fiscale de l'assurance-vie (article 17 du projet de loi de finances 1998), votée en première lecture à l'Assemblée nationale, mais rejetée en bloc par le Sénat, passe de nouveau devant les députés le 16 décembre et pourrait bien être finalisée à cette occasion. Or il n'est pas exclu que le nouveau régime fiscal, déjà sensiblement adouci par rapport à la mouture initiale (le sursis des 200 000 francs n'existait pas dans le premier projet, le durcissement du régime fiscal des retraits partiels a été abandonné), donne lieu à de nouveaux compromis.

EXONÉRATION SUIVANT LA DURÉE

« *L'idée d'une exonération des revenus en contrepartie d'un allongement de la durée des contrats, qui pourrait passer à douze ans, comme cela a été suggéré lors des discussions au Sénat, peut encore faire son chemin* », estime Claude Fath, le directeur du secteur vie d'AXA-UAP. A l'instar de beaucoup de ses collègues, M. Fath considère que huit ans c'est trop court pour ce type de placement, dont l'objectif principal devrait être la préparation de la retraite. « *On peut tout à fait imaginer une taxation des revenus de l'assurance vie en quatre temps : 35 % si on sort avant quatre ans, 15 % si la sortie se fait entre quatre et huit ans, 7,5 % entre huit et douze ans, 0 % au-delà* », avance Claude Fath. A l'heure de l'Europe (en Allemagne, l'assurance-vie est exonérée au bout de douze ans), le gouvernement sera peut-être sensible à l'argument. Mais la confiance sera tout de même difficile à rétablir.

« *Les particuliers qui avaient fait de l'assurance-vie leur placement fétiche sont aujourd'hui désorientés*, remarque un professionnel. *Ils ont été fortement déstabilisés par la suppression de l'avantage à l'entrée en 1996, et l'annonce gouvernementale de cet automne n'a fait que renforcer leurs craintes.* » La réputation d'eldorado fiscal qui a longtemps porté le marché de l'assurance-vie est aujourd'hui sérieusement entamée. « *Le ressort est cassé, et c'est particulièrement vrai pour les gros patrimoines, qui cherchent désormais d'autres solutions d'optimisation fiscale de leur revenus et de leur succession* », constate un assureur.

La fragilisation du marché apparaissait déjà dans les exercices 1995 et 1996. Une lecture attentive montre, en effet, le caractère largement superficiel de la belle santé affichée par le secteur sur cette période (+ 10 % en 1995 et + 12,5 % l'année suivante). « *La récolte exceptionnelle de l'automne 1995 a été due, pour l'essentiel, à une souscription massive de contrats à primes périodiques, seuls épargnés par la suppression de l'avantage à l'entrée* », rappelle-t-on à la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances). Quant à la progression de 22 % du premier semestre 1996, elle traduisait surtout les importants transferts d'épargne qui se sont faits au profit de l'assurance-vie (mais aussi de l'épargne logement), à la suite de la baisse des taux (notamment celle du livret A) et du durcissement du régime fiscal des sicav de capitalisation. Dès le troisième trimestre, l'effet s'estompe. Le quatrième trimestre s'achève sur une chute de l'activité de 10 % par rapport au dernier trimestre 1995, tandis que, sur l'ensemble de l'année, les souscriptions nouvelles s'inscrivent en baisse de 30 %.

Le premier semestre 1997 (–2 %) n'a fait que confirmer cette tendance baissière structurelle. De là à sonner le glas du marché de l'assurance-vie, il n'y a qu'un pas, que certains alarmistes tendent cependant à franchir trop rapidement.

Quoique menacé (on parle toujours d'une remise en cause du régime actuel, qui permet aux contrats d'échapper aux droits de mutation), l'avenir de ce placement reste ouvert. Tout d'abord, comme le rappelle Pierre de Villeneuve, « *l'assurance-vie continue de bénéficier d'un environnement favorable à l'épargne financière et de la baisse générale des taux* ». Même si elle perd environ un demi-point tous les ans, la rémunération de l'assurance-vie (6 % en moyenne actuellement) reste attractive, notamment face à des produits concurrents comme les plans d'épargne logement. Par ailleurs, l'arrivée à échéance en 1998 des premiers PEP (plan d'épargne populaires) bancaires pourrait jouer en faveur de l'assurance-vie. En sus, le marché risque de bénéficier d'un regain d'intérêt pour les PEP assurance-vie (un peu plus de 20 % de l'encours total des PEP) qui échapperont au prélèvement libératoire de 7,5 %. Enfin, le succès des contrats multisupports ne se dément pas. Encore marginaux (les contrats classiques en francs investis en obligations représentaient 80 % de la collecte globale en 1996), les multisupports gagnent chaque année davantage de terrain. En progression de 60 % en 1996, ils ont encore enregistré une croissance de plus de 50 % au premier semestre 1997 et monopolisaient, sur cette période, plus du quart des affaires nouvelles. « *L'année qui s'achève sera tirée par la croissance des produits multisupports qui, à mon sens, constitue une saine voie de développement pour le marché de l'assurance-vie* », souligne Jean-François Lemoux, directeur général de PFA-Vie. Reste à savoir si cela suffira pour que l'assurance-vie renoue avec la croissance.

Laurence Delain

Derniers jours pour la dérogation des 200 000 francs

D'ici à la fin du mois, le sursis des 200 000 francs obtenu en septembre par les assureurs prendra fin. Il permet aux souscripteurs de contrats à versements libres de suralimenter leur placement à hauteur de 200 000 francs supplémentaires au maximum entre le 25 septembre et le 31 décembre 1997 sans que cette somme ne soit soumise au nouveau prélèvement libératoire de 7,5 % qui devrait désormais s'appliquer à l'issue du contrat sur les revenus supérieurs à 30 000 francs par an (60 000 francs pour un couple).

La mesure concerne également les contrats à versements programmés qui, outre les primes déjà prévues, pourront également engranger jusqu'à 200 000 francs de plus. Quant aux primes périodiques, leurs contraintes contractuelles initiales de versements leur permet, pour peu qu'elles aient été souscrites avant le 25 septembre, d'échapper à l'échéance fiscale du 1er janvier 1998.

Les multisupports souvent mal définis

DANS LES CONTRATS d'assurance-vie multisupports, il existe une alternative, de plus en plus fréquente, au libre choix des supports : les profils de gestion. Ces nouveaux outils apparus récemment constituent une façon de faire de la gestion sous mandat sans le dire. En l'absence de standards, les épargnants ont pourtant intérêt à y regarder à deux fois.

Première manière de procéder : une répartition fixe des actifs entre différents OPCVM. C'est, par exemple, le cas de Norwich Libre Option de Norwich Union, qui propose trois répartitions libellées respectivement : sécurité, équilibre, dynamisme. Elles s'appuient sur un actif en francs et différents OPCVM. Ainsi, l'option sécurité est à 70 % en francs, 20 % dans un OPCVM obligations françaises et 10 % dans un OPCVM diversifié. L'assuré sait ce qu'il achète. Seul problème : au fil du temps, l'OPCVM le plus performant peut représenter beaucoup plus d'actifs que la part qui lui a été attribuée à l'origine. Ce procédé est de plus en plus souvent abandonné aujourd'hui.

Autre méthode : certains contrats proposent, pour chaque type de gestion, une sicav, un fonds commun de placement ou un fonds de fonds, répondant à une définition précise. L'agrément délivré par la Commission des opérations de Bourse (COB) et les règles prudentielles et de dispersion des placements protègent suffisamment l'épargnant, autant que s'il achetait son OPCVM directement. Plusieurs contrats retiennent cette solution. Ainsi, Cardif Multi Plus, le dernier-né de Cardif, offre le choix entre deux FCP diversifiés : l'un, Cardif Gestion Equilibre, accordera une part dominante aux investissements en produits de taux, l'autre, Cardif Gestion Dynamique, accorde une part dominante aux investissements en actions. De nombreux assureurs procèdent ainsi, par exemple Abeille Vie avec son contrat Sélectivaleurs Croissance, en proposant les sicav de la gamme Victoire.

Mais la technique la plus élaborée est celle d'une répartition des actifs, gérée par un professionnel, entre plusieurs OPCVM. C'est par exemple le cas de Mondiale Stratégie II. Trois profils sont proposés : Soft, Tonic, Energic. Le profil Energic est défini comme ayant pour objectif « *la recherche de fortes plus-values sur une longue période* » (quinze ans), tout en acceptant des risques de fluctuation à court et moyen terme. Compte tenu de la forte volatilité de ce profil composé majoritairement de supports actions françaises et internationales, La Mondiale se réserve la possibilité de revoir à tout moment la répartition entre les OPCVM actions et obligations en fonction de l'évolution des marchés financiers. Marc Fitoussi, directeur des partenariats à La Mondiale, insiste sur l'information préalable : « *Nous demandons à nos commerciaux de bien expliquer le risque. Ainsi, le profil Soft a une volatilité de 7, c'est-à-dire un risque de perte du capital de 7 %. Le client doit connaître et soupeser cette contrepartie qui lui permettra d'obtenir des performances plus séduisantes qu'un profil plus tranquille. Nous définissons aussi nos profils en fonction d'une durée de détention. Chaque fois que nous faisons un arbitrage au sein d'un profil, le client reçoit un avenant.* »

RESPONSABILITÉ DE L'ASSUREUR

Odile Boite, directeur juridique de Cardif, exige aussi cette information préalable et continue : « *Dès le départ le client doit être clairement informé de ce qu'il possède dans son profil de gestion. Et toute modification doit donner lieu à un avenant.* »

Mais si, dans leur majorité, les profils sécuritaires et prudents comportent, généralement, au maximum 20 % d'actions, nous avons relevé la présence de plus de 40 % d'actions dans certains contrats et l'un va même jusqu'à 70 %. L'assuré ne doit pas oublier que celui qui réalise la meilleure performance est aussi celui qui prend le plus de risques.

A force de jongler avec les règles de base, un assureur ne pourrait-il pas un jour être poursuivi par ses assurés ? Pour Philippe Baillot, directeur commercial d'Abeille Vie, il n'y a pas de doute : « *Si une compagnie proposait une option sécurité qui entraînerait des pertes, elle ne serait pas à l'abri d'une procédure, car le souscripteur pourrait lui reprocher de l'avoir trompé. De fait, l'assureur se doit d'être cohérent entre la dénomination des supports et leur vraie nature.* »

Bernard Le Court

Les produits à taux administrés font fureur

QUITTE À PRENDRE le risque d'irriter le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, les banquiers ne ratent jamais une occasion de lui rappeler que le niveau des taux dits administrés est trop élevé et ne correspond plus à la réalité du marché. *Ces taux s'appliquent à des* produits d'épargne bien définis, comme le Livret A, le Livret bleu, le Codevi, le Livret Jeune, le Livret d'épargne populaire (LEP) ou encore les comptes et plans d'épargne-logement et les livrets fiscalisés des banques.

Le niveau de rémunération de ces produits est fixé par le ministère des finances. Rémunérés à 3,5 % l'an (voire 4,75 % pour les LEP ou les Livrets Jeune), ces produits d'épargne rapportent actuellement plus que le marché monétaire (3,2 %). Le taux de l'épargne à régime spécial ne suit pas automatiquement les évolutions du marché monétaire et dépend d'une décision politique.

Une décision que les ministres des finances successifs, qu'ils soient de droite ou de gauche, n'ont jamais trouvé facile à prendre. Surtout lorsqu'il s'agit de baisser le niveau de ces taux. Ils craignent d'être accusés de frapper les petits épargnants en diminuant la rémunération de ce que l'on considère traditionnellement comme des formes d'épargne populaire.

Rémunérés à 3,5 % l'an (voire 4,75 % pour les LEP ou les Livrets Jeune), ces produits d'épargne rapportent plus que le marché monétaire

« Ceux qui sont réellement pénalisés, ce sont les épargnants dont les livrets sont pleins, qui ne sont généralement pas les plus défavorisés », plaident les banquiers, rappelant que lorsqu'on baisse le taux d'1 point la différence sur un montant maximum de 100 000 francs n'est jamais que de 1 000 francs. Les banquiers estiment donc qu'une diminution du taux passerait inaperçue dans le budget annuel d'un ménage. Elle constituerait, en revanche, un soulagement sensible pour plusieurs autres acteurs économiques.

Les banques sont bien sûr aux premières loges : les encours de taux administrés dans leurs comptes (hors Livrets A) représentent plus de 900 milliards de francs. Pour les banques commerciales dites AFB (BNP, CCF, Crédit lyonnais, Société générale...), les dépôts dits à régime spécial atteignent un tiers de leurs ressources. Elles ont progressé d'environ 20 % cette année. Si leur taux de rémunération baissait d'1 point, le système bancaire français économiserait 9 milliards de francs par an. Ce qui contribuerait significativement à améliorer sa rentabilité à un moment crucial, puisque les banques doivent se préparer au passage à l'euro et aux 35 heures *tout en résistant aux ambitions de* certaines de leurs concurrentes européennes sur le marché français. Les banques, en particulier le Crédit agricole, se disent en outre prêtes à répercuter une partie de ce gain potentiel sur les conditions de crédit consenties aux artisans et PME.

Même les Caisses d'épargne, qui partagent avec La Poste le monopole du Livret A, accepteraient une baisse de leur taux sans trop rechigner. Les sommes collectées au titre du Livret A sont, en effet, centralisées à la Caisse des dépôts et consignations qui les affecte au financement du logement social. La CDC consent ainsi des prêts aux HLM. Compte tenu du coût des dépôts sur les Livrets A, les crédits aux organismes de HLM ressortent à des conditions peu attractives. La CDC place ensuite les excédents et peut rémunérer l'Etat pour la garantie qu'il apporte aux fonds déposés sur le Livret A. Or, plus le taux du Livret A est bas par rapport aux taux de marché, plus il est facile pour la Caisse des dépôts de dégager un excédent sur la gestion de ces fonds.

Pour l'heure, toutefois, aucune modification du taux n'est à l'ordre du jour. Les spécialistes de la gestion de patrimoine sont donc unanimes : *« Faites le plein de produits à taux administrés pour gérer votre trésorerie. »*

Ces produits conjuguent plusieurs avantages : un rendement garanti fixe encore élevé par rapport aux taux du marché monétaire, une sécurité quasi absolue, une disponibilité totale (sauf pour le plan d'épargne-logement) et une fiscalité avantageuse. Les Livrets A (Poste et Caisses d'épargne) et bleu (Crédit mutuel) ont un plafond de versement de 100 000 francs, le Codevi de 30 000 francs. Leur taux de 3,5 % ne supporte aucune charge fiscale ou sociale. Le Livret Jeune, réservé aux 10-25 ans, et le LEP (qui n'est accessible que si l'on paie moins de 4 000 francs d'impôts) rapportent, eux, 4,75 % par an sans impôt ni prélèvements sociaux avec un plafond de 10 000 francs.

Lorsque tous ces livrets sont saturés, restent le compte épargne-logement et le livret bancaire classique, fiscalisé. Sur le premier, les épargnants doivent payer à la sortie un prélèvement social de 10 %. Le deuxième est soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu de droit commun. Malgré cette fiscalité, ces comptes explosent. Selon les dernières statistiques de la Banque de France, leur encours a progressé de plus de 32 % depuis le début de l'année.

Sophie Fay

Les Français se tournent à nouveau vers la pierre

Le marché de l'immobilier commence sérieusement à frémir. Les ventes de logements neufs se sont vivement redressées au troisième trimestre

TOUT A CONCOURU, en 1997, à inciter les Français à attendre pour acheter leur logement. Au premier trimestre, chaque acquéreur potentiel a scruté avec attention les programmes de ventes des investisseurs institutionnels – banques, compagnies d'assurances ou institutions publiques pressées de se délester d'un patrimoine gigantesque qui leur brûlait les doigts. La perspective de modifications des textes législatifs avec l'arrivée d'une nouvelle majorité avait encore accentué cet attentisme.

Pourtant, la reprise, bien que timide, semble être là. Selon les professionnels, la tendance est particulièrement marquée depuis septembre. Les différentes composantes du marché de l'immobilier n'évoluent cependant pas au même rythme. S'agissant des bureaux neufs, la pénurie se fait sentir depuis six mois. *« Au bout de cinq ans de non-construction, on finit naturellement par avoir épuisé ce qui existait »*, commente un expert. Selon le Grecam (Groupe de recherche sur l'économie de la construction et de l'aménagement), on ne trouve plus à Paris de surfaces de 10 000 mètres carrés et plus. Cette situation va conduire, selon l'organisme d'études, à une hausse des loyers de bureaux dans le « Triangle d'Or », dès 1998, qui devrait progressivement gagner le reste de la région parisienne et, plus tard, la province. De fait, les investisseurs commencent à s'intéresser aujourd'hui à des bureaux considérés, il y a peu, comme difficiles à louer ou à vendre parce qu'ils n'étaient pas neufs. Ils apparaissent aujourd'hui, réhabilités, comme de bons produits de substitution.

S'agissant du logement, la situation est contrastée selon qu'il s'agit de Paris ou de la province. Dans la capitale, les appartements dits « Périssol » – du nom de la loi qui favorise l'acquisition de logements locatifs neufs – sont de plus en plus difficiles à trouver. Comme dans l'immobilier de bureaux, l'ère de la pénurie *approche. Cela conduit naturelle*ment les épargnants à se tourner vers l'ancien, dont le marché, du coup, se ranime. *« L'ancien récent se place bien »*, constate un expert. *« Mais on n'en est pas encore à parler d'augmentation de loyers. En tout cas, pas avant 1999 »*, poursuit-il. Enfin, la province, dont le marché du neuf n'a pas encore été absorbé, ne connaît pas cette tendance et ne présente pas de changement significatif.

Si nombre de professionnels notent que le gros de la crise est terminé, les prix sont encore orientés à la baisse par rapport à 1996 à la fin de l'année. Ce constat confirme l'analyse faite par la chambre des notaires de Paris en présentant, fin octobre, sa note de conjoncture pour le deuxième trimestre 1997. Sur le volume des transactions, les professionnels parisiens sont plutôt satisfaits, même si l'on ne retrouve pas l'envolée qui avait marqué la fin de l'année 1996, en particulier le pic de décembre (lié, il est vrai, à la fin, début 1997, du dispositif de *déduction fiscale* des intérêts d'un emprunt).

CONTRATS DE RÉSERVATION

Ce sont surtout les ventes d'appartements neufs qui dopent le marché avec, sur Paris comme sur les quatre départements de la petite couronne, une augmentation globale des transactions de 41 % en un an. L'amortissement « Périssol » du nom du précédent ministre du logement, qui offre d'importants avantages fiscaux aux acquéreurs de logements locatifs neufs, concerne la moitié des achats de logements neufs. Pour la chambre des notaires de Paris, ces mesures, qui doivent durer jusqu'au 31 décembre 1998, portent aujourd'hui leurs fruits. Bien que la loi ait été promulguée au premier semestre 1996, les décrets d'application n'ont été publiés que, fin août. Les investisseurs ont donc commencé à signer des contrats de réservation au quatrième trimestre 1996, et cette activité s'est poursuivie début 1997. Le soutien de l'activité n'empêche pas le fléchissement des prix. Au deuxième trimestre de cette année, le prix moyen au mètre carré à Paris est descendu à 14 877 francs, soit une baisse de près de 5 % en un an. C'est, selon la chambre des notaires, la première fois que les prix moyens chutent en deçà des 15 000 francs, ce qui les ramène au niveau de 1988.

En rythme annuel, la baisse des prix sur le deuxième trimestre 1997 s'est ralentie par rapport aux deux années précédentes (environ – 9 % et – 8 %), mais avoisine encore 5 % sur Paris et près de 6 % avec les départements limitrophes (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine). Sur Paris en un an, les arrondissements les plus affectés par la baisse sont le 1er, le 4e, le 9e, ainsi que le 18e, qui est l'arrondissement le moins cher de Paris, avec un prix moyen au mètre carré de 10 957 francs. A l'inverse, la palme revient, pour le troisième trimestre consécutif, au 6e arrondissement, avec un prix moyen de 22 343 francs le mètre carré. C'est d'ailleurs le seul arrondissement à connaître une hausse (+ 4,3 %). Les 16e, 5e et 12e sont ceux qui résistent le mieux, mais aucun n'échappe pour autant à la baisse.

Enfin, les trois départements limitrophes enregistrent également une nouvelle baisse des prix. Dans les Hauts-de-Seine, les prix chutent de 7,21 %, en Seine-Saint-Denis de 8,28 %, et dans le Val-de-Marne de 3,32 %.

Babette Stern

La chasse aux faux mètres carrés est ouverte

Depuis le 18 juin 1997, et en vertu de la loi Carrez, tout avant-contrat ou acte de vente portant sur un lot de copropriété ancien doit en mentionner la surface. La loi s'applique à tous les lots de copropriété de plus de 8 mètres carrés, c'est-à-dire aux habitations, aux locaux commerciaux, industriels ou professionnels. Sont exclus du dispositif les caves, garages et emplacements de stationnement.

Pour mesurer la superficie du bien, il faut tenir compte de la superficie des planchers des locaux clos et couverts, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches, cages d'escalier, gaines et embrasures de portes. Balcons, terrasses et surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 mètre sont aussi exclus du dispositif.

Le législateur a prévu une marge d'erreur de 5 % dans le calcul de la superficie. Elle permet, le cas échéant, au vendeur ou à l'agent immobilier de réaliser lui-même ses mesures.

Assurance-vie, PEA et PEP restent des oasis fiscales

LA LOI de finances 1998 n'a finalement que peu touché aux oasis fiscales traditionnelles. Certes, les plans d'épargne en actions (PEA), les plans d'épargne populaire (PEP) et les contrats d'assurance-vie sont aussi touchés par la hausse de la fiscalité. Mais ils conservent tout leur intérêt. Tous trois, ils verront, à partir du 1er janvier 1998, leurs gains soumis à un prélèvement de 10 % au titre des contributions sociales (1 % pour la Caisse nationale d'allocations familiales, 1 % pour la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, 0,5 % au titre de la CRDS et 7,5 % au titre de la CSG), contre 3,9 % actuellement. Mais la majoration des contributions sociales concerne la grande majorité des placements, à l'exception des livrets d'épargne.

● **L'assurance-vie est cependant plus pénalisée que les PEA et PEP par le nouvelle loi de finances.** L'exonération d'impôt sur le revenu concernant les produits acquis sur un contrat d'assurance-vie, d'une durée de plus de huit ans, est désormais plafonnée à 30 000 francs pour une personne seule et à 60 000 francs pour un couple. Au-delà de ces plafonds, un nouvel impôt de 7,5 % s'applique.

Jusqu'alors, les revenus des contrats d'assurance-vie étaient totalement défiscalisés dès lors que le contrat avait été souscrit au moins huit ans avant. Cette nouvelle réglementation s'applique pour les contrats d'assurance-vie ouverts après le 25 septembre 1997. *« Cumuler 30 000 francs d'intérêts au bout de huit ans revient à avoir versé une prime unique de 75 000 francs ou encore environ 1 500 francs chaque mois sur son contrat »*, estime la Fédération française des sociétés d'assurances.

Pour les contrats ouverts avant le 25 septembre, l'exonération fiscale de l'épargne capitalisée avant cette date reste acquise. Par ailleurs, le gouvernement a souhaité laisser quelques mois de répit à leurs détenteurs, afin qu'ils ne réduisent pas subitement leurs versements, qui contribuent pour une large part au financement de la dette publique. Il leur est possible de verser jusqu'à 200 000 francs, entre le 26 septembre et le 31 décembre, sans s'inquiéter de la nouvelle taxation. Tout versement au-delà de ce montant ne pourra, en revanche, y échapper. Tout comme les versements qui auront lieu après le 1er janvier 1998. Les intérêts cumulés avant le 1er janvier 1998 feront l'objet d'un compte à part et ne seront donc soumis qu'aux prélèvements sociaux.

Deux types de contrat d'assurance-vie échappent à cet impôt de 7,5 %. D'une part les contrats *« à primes périodiques »*, qui ont plusieurs caractéristiques : le montant et la périodicité des versements doivent être déterminés lors de la souscription, tout comme le montant du capital (ou de la rente) servi au terme ; ils doivent offrir un taux garanti. D'autre part, l'ensemble des contrats souscrits avant 1983.

L'assurance-vie reste toutefois avantageuse par rapport à des placements directs en valeurs mobilières : au total ses revenus seront donc taxés à partir de 1998 à hauteur de 17,5 %, alors que les plus-values sur valeurs mobilières le sont à 26 %, au-delà du seuil de 100 000 francs. D'autant qu'elle autorise une exonération des droits de succession. Et par rapport à ses deux concurrents, le PEP et le PEA, elle garde un avantage de taille : le montant des versements n'est pas plafonné, alors qu'il l'est à hauteur de 600 000 francs pour une personne (1,2 million pour un couple) qui souscrit à un PEA ou à un PEP.

● **Le PEA et le PEP retrouvent** toutefois dans ce contexte de l'intérêt. Certes, les crédits d'impôt procurés par des placements en titres non cotés dans les PEA sont, avec la loi de finances 1998, limités à 10 % du montant de ces placements. Mais cette mesure concerne peu de gens et constitue une disposition contre la fraude de certaines sociétés de services utilisant cette forme de placement pour rémunérer leurs salariés en leur permettant d'échapper partiellement à l'impôt sur le revenu.

A part cette mesure et l'augmentation des prélèvements sociaux, les deux plans ne connaissent aucune majoration fiscale. Par ailleurs, ils sont aujourd'hui les seuls bénéficiaires d'un cadeau fiscal particulièrement intéressant pour ceux qui recherchent un complément de retraite : la sortie en rente est certes soumise aux prélèvements sociaux mais elle est exonérée d'impôt sur le revenu. Seule condition, détenir le plan depuis huit ans, même si le PEA permet une sortie en capital défiscalisée dès la fin de la cinquième année.

● **Le PEP, contrairement au PEA,** offre une garantie en capital au bout de huit ans. En souscrivant à un PEA, on peut perdre de l'argent, sauf à n'investir que dans des fonds à capital garanti. Mais, les perspectives de gain sont plus importantes : à long terme, les placements en actions sont les plus intéressants.

Le PEP offre toutefois un rendement après impôt tout à fait satisfaisant. Les PEP bancaires à taux fixe représentent actuellement une rémunération moyenne de 4,70 %. Les PEP assurance, eux, sont plus rémunérateurs, puisqu'ils bénéficient de la rémunération de l'assurance-vie – entre 5,5 % et 6,5 % en 1997 – sans en avoir la fiscalité. Et tout comme l'assurance-vie, les PEP assurance permettent une exonération des droits de succession. Compte tenu de la nouvelle fiscalité qui pèse sur l'assurance-vie, les ouvertures de PEP assurance devraient se multiplier.

En 1998, le PEP, créé par Pierre Bérégovoy en 1990, aura huit ans. Les souscripteurs de la première heure pourront donc achever leur plan sans fiscalité. En 1990, les établissements ont collecté 110 milliards de francs au titre du PEP et ces plans ont grossi depuis, en raison des versements ultérieurs et de la capitalisation des intérêts. Les sorties possibles représentent une masse importante des encours actuels (620 milliards de francs). Les promoteurs vont donc rivaliser pour conserver leurs clients et les inciter à conserver leurs PEP avec des taux dopés.

En outre, plusieurs établissements ont déjà fait savoir qu'ils lanceraient une opération de transformation sans frais de PEP bancaire en PEP assurance. La transformation ne fait pas perdre l'antériorité du plan : c'est la date d'ouverture du PEP bancaire qui sert de référence.

Virginie Malingre

Le ministre des finances annonce de nouvelles mesures dans le domaine de l'assurance-vie

LE MINISTRE des finances, Dominique Strauss-Kahn, a annoncé, mardi 9 décembre, à l'occasion des septièmes entretiens de la COB, une nouvelle modification de la fiscalité de l'assurance-vie. Il s'agit d'élargir les dispositifs d'exemption qui permettent d'échapper au nouveau prélèvement libératoire de 7,5 % (hors prélèvements sociaux) qui est prévu pour les revenus des contrats de plus de huit ans supérieurs à 30 000 francs pour un célibataire et 60 000 francs pour un couple. M. Strauss-Kahn a indiqué *qu'il proposerait au Parlement un « élargissement »* du dispositif d'exonération fiscale qui figure déjà dans la loi de finances en faveur du capital-risque, *« pour en faire bénéficier les actions cotées »*, dans le cadre du projet de budget 1998.

Le ministre visait notamment *« l'extension de l'exonération totale de fiscalité sur les revenus accumulés sur les capitaux de l'assurance-vie au bout de huit ans, lorsque ces capitaux sont réinvestis dans des titres non cotés en capital risque, aux capitaux qui seraient réinvestis à 50 % en actions cotées »*. Un nouveau taux d'imposition de 3 % ou 4 % sans abattement serait alors appliqué pour les contrats au bout de douze ans.

Cette mesure, qui pourrait être accompagnée d'autres afin de favoriser les petits épargnants, s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer encore plus l'investissement en actions à l'approche de l'euro, a indiqué M. Strauss-Kahn.

Epargne ou crédit : les assureurs élargissent leur offre

Concurrencées par les banques à la fois en matière d'assurance-vie et d'assurance-dommages, les compagnies ont décidé de contre-attaquer avec des comptes rémunérés, des prêts auto ou des PEL

VOUS VIENDRAIT-IL l'idée d'ouvrir un plan d'épargne-logement chez votre assureur ? Probablement pas. Pourtant, depuis le mois de juin, Groupama distribue des PEL et des comptes épargne-logement (CEL). Cette initiative n'est pas isolée : ces comptes d'épargne sont disponibles chez les 4 000 conseillers Assurfinance et 1 250 agents généraux des AGF. Les compagnies d'assurances étoffent progressivement leur offre en matière de produits bancaires. Alors que les banques grignotent des parts de marché sur l'assurance-vie et qu'elles s'attaquent au marché de l'assurance-dommages, les assureurs se battent désormais sur le terrain des banquiers en proposant des comptes rémunérés, des prêts auto ou des crédits renouvelables associés à une carte de paiement.

Spécialistes de gestion de l'épargne à long terme pour leur propre compte, les assureurs ont d'abord développé une gamme de sicav et de fonds communs de placement dont la taille n'a parfois rien à envier à celle que proposent les banques. Chez certaines mutuelles, l'offre est encore sommaire. La GMF, par exemple, ne commercialise que trois fonds. Mais, chez la plupart des grands assureurs (AGF, GAN, Axa, Commercial Union) le nombre de fonds se compte en dizaines. Ces produits couvrent à peu près tout le spectre de spécialisation possible sur les marchés financiers (obligations ou actions, françaises ou étrangères). Ils se caractérisent souvent par leurs très bonnes performances sur le long terme. MDM Europe ou MDM Oblig-Inter gérées par les Mutuelles du Mans, l'une jouant les obligations européennes, l'autre les obligations internationales, Phenix USA, une sicav américaine des AGF, Axa Europe Action, ou encore AGF Invest, spécialisées sur les valeurs moyennes françaises, figurent, pour ne citer qu'elles, régulièrement dans le haut des classements.

> Certaines compagnies proposent des crédits renouvelables associés à une carte de paiement

Généralement, ces sicav sont commercialisées via des contrats d'assurance-vie multisupports. Le GAN, par exemple, vient de lancer Chromathys qui permet d'investir sur plus d'une vingtaine de fonds de l'assureur. La formule du multisupport présente un intérêt fiscal. « Elle permet de limiter la taxation sur les plus-values ou de transmettre ces investissements en franchise fiscale », fait remarquer Pierre Teillet directeur vie au GAN. L'autre produit qui permet d'échapper à la taxation des plus-values réalisées sur des OPCVM, à condition qu'ils soient investis à au moins 60 % en actions françaises, le plan d'épargne en action (PEA), a fait un flop chez les rares assureurs qui le commercialisent. Les Mutuelles du Mans n'en ont ouvert qu'une centaine, le chiffre est quasiment identique chez Abeille-Vie, Groupama en totalise pour sa part 1 000.

Il est toutefois possible d'acquérir les OPCVM des assureurs en dehors de l'assurance-vie ou du PEA. Ces achats en direct permettent de disposer de son épargne comme on l'entend, sans qu'elle soit bloquée pendant huit ans, la durée de vie minimale pour bénéficier en totalité des avantages fiscaux de l'assurance-vie ou du PEA. Cependant, ce mode d'achat n'est pas toujours facilité. Dans la plupart des cas, ces produits ne peuvent être souscrits qu'auprès de la banque filiale de l'assureur qui gère ces fonds comme la BIF pour le GAN ou la BFSE pour La Mondiale. Sans parler de Commercial Union qui ne souhaite pas vendre ses OPCVM directement. Heureusement, les choses évoluent. D'abord les centrales d'achat comme celle de Cortal, de Vega Finance ou d'American Express permettent d'acquérir facilement un grand nombre d'OPCVM y compris ceux des compagnies d'assurances. Ensuite, les assureurs eux-mêmes commencent à vendre directement leurs produits via les différents réseaux de distribution. Le GAN s'interroge sur l'opportunité de commercialiser ses OPCVM de cette manière. La compagnie imiterait ainsi Axa, la MAAF, Groupama et surtout les AGF qui diffusent à large échelle leurs OPCVM. Cependant, même pour ces assureurs, cette vente en direct reste très marginale, les réseaux préférant distribuer des produits sur lesquels ils sont mieux commissionnés.

Avec plus de réussite, les assureurs ont développé des systèmes pour rémunérer les liquidités. Ils ont construit des comptes rémunérés destinés à recueillir l'épargne dans l'attente d'une allocation définitive. Mais l'intérêt de ces produits est variable. Ces comptes, adossés à des sicav ou des FCP de trésorerie, pâtissent de la baisse des taux. De plus, les frais de gestion facturés aux titulaires de ses comptes peuvent anéantir la mince rémunération qu'ils versent. Ainsi, les AGF qui prélèvent 450 francs de frais annuels sur Libre Actif reconnaissent que cette facturation fait perdre de l'intérêt au produit. L'assureur indique cependant que le compte Libre actif est « en phase d'ajustement ». En clair, les commissions de gestion du compte pourraient baisser prochainement.

Conscients des limites de ce type de produit, les assureurs tentent de donner de l'attrait aux comptes rémunérés. Athéna Plus, le compte rémunéré d'Athena, accessible sans frais de gestion, offre une Carte bleue Visa, la gratuité de tous les services bancaires (virement, chèque certifié) ainsi qu'un découvert autorisé pour trois mois limité à 10 000 francs. Les quelque 100 000 sociétaires titulaires du « compte épargne-services » de Groupama peuvent téléphoner à un téléconseiller spécialiste de l'épargne.

Des crédits immobiliers diversifiés

Même pour financer l'acquisition d'un logement, il peut être intéressant d'aller faire un tour chez son assureur. La gamme de prêts immobiliers est particulièrement développée aux AGF. Baptisée AGF Immoprojets, cette offre de crédit s'articule autour de quatre prêts : Immo Acquisition pour le financement de l'achat d'une résidence principale ou secondaire, Immo Travaux pour les travaux sur la résidence principale et d'un montant supérieur à 140 000 francs, Immo Investissement pour l'acquisition d'une résidence principale ou secondaire de locataire et enfin Crédit SCPI construit pour l'acquisition de part des SCPI Logivalor 5 ou AGF Pierre Actif.

Chacun de ces prêts se décline en deux versions, l'une avec taux fixes, qui débutent à 6,70 %, et l'autre avec taux variables, à partir de 4,40 %. Mais, comme entre les banques, il faut faire jouer la concurrence : à la GMF, les crédits immobiliers à taux fixes commencent à 6,05 % !

Paradoxalement, c'est sur le terrain des crédits que l'offensive des assureurs est la plus virulente. Mais ces prêts sont très liés à l'épargne accumulée chez eux. Ils permettent aux souscripteurs de ne pas casser leur contrat d'assurance-vie pour faire face à un besoin ponctuel de liquidité. Abeille-Vie, la filiale du groupe Commercial Union, Axa, Athena Assurance ou encore La Mondiale mettent en place des crédits gagés sur des contrats d'assurance-vie souscrits chez ces assureurs. « Nous voulons faire de cette activité un axe important de notre développement », souligne Philippe-Michel Labrosse, responsable de l'approche patrimoniale au sein du groupe Athena Assurance. Dans cette compagnie, il est possible d'obtenir un prêt d'un montant égal à celui figurant sur le contrat d'assurance à un taux inférieur à 7,35 %. Il est même possible d'obtenir des crédits à des taux compris entre 5,58 % et 7,22 % chez Abeille-Vie.

Dans d'autres compagnies, l'offre de crédit n'est pas directement liée à l'épargne placée chez l'assureur. Les AGF, Groupama, AXA, MAAF Assurance ou encore la GMF ou la MAIF, commercialisent des crédits à la consommation auprès de leurs clients, indépendamment du contrat d'assurance-vie qu'ils peuvent avoir souscrit chez eux. Ces prêts peuvent prendre différentes formes mais le crédit renouvelable est assez communément répandu. Groupama propose carrément une carte de crédit labélisée Aurore qui permet d'utiliser sa réserve d'argent chez plus de 120 000 commerçants, une formule qui pourrait être imitée par le GAN dans les prochains mois. Cependant, les taux pratiqués ne sont pas particulièrement attractifs. En revanche, les prêts à la consommation classiques peuvent réserver de bonnes surprises à l'emprunteur. Certaines mutuelles mettent en avant des taux particulièrement compétitifs. A la GMF, il est possible d'obtenir un crédit auto à partir de 5,63 %.

Joël Morio

Le réveil du marché de l'art se confirme depuis le 1er janvier

BONNE NOUVELLE, le réveil du marché de l'art parisien, déjà constaté au cours du premier semestre, notamment au mois de juin, se confirme cet automne. Les chiffres communiqués par Drouot pour les six premiers mois de 1997 laissaient apparaître des éléments encourageants. Par rapport à la même période de l'année précédente, le chiffre d'affaires global a progressé de 17 % au cours de ce premier semestre. Dans le même temps, les enchères millionnaires ont connu une hausse significative (+ 30 %), et Drouot-Montaigne une progression spectaculaire (+ 92 %).

A l'issue d'un mois de novembre particulièrement brillant, cette reprise semble devoir se confirmer : l'augmentation du produit vendu au cours du mois de novembre 1997 se monte à 30 % par rapport à novembre 1996. Une fois encore, Drouot-Montaigne, rendez-vous des belles ventes de prestige, se taille la part du lion, avec un triplement des cessions. Autre constat de première importance, le retour en force d'un secteur resté à la traîne ces dernières années, celui des tableaux impressionnistes et modernes. De belles collections, aussi prestigieuses par leur provenance que par leur qualité, sont sorties sur le marché, en juin et en novembre notamment.

Novembre s'est achevé brillamment, avec la dispersion de la collection Julien Rouart, composée de tableaux impressionnistes, dont un rare ensemble de toiles signées Berthe Morisot. Les résultats furent à la hauteur de l'événement : 75,5 millions de francs, frais inclus. Dû jamais vu depuis la crise du marché de l'art ! Quelques jours auparavant, Berthe Morisot, décidément à l'honneur cette année, suscitait une enchère de 3,026 millions de francs portée sur une toile de 1894, « Dans le jardin », enlevée par un collectionneur britannique. Au cours de la même vente, une « Etude de danseuse », d'Edgar Degas, au fusain rehaussé de blanc, est partie à 1,71 million de francs.

Autre secteur en vedette au cours de ce mois de novembre, celui des dessins anciens. Avec un record mondial pour un dessin de Prud'hon, présenté le 25 novembre par Piasa, une « Etude de femme assise », envolée à 2,78 millions. Cette oeuvre tout en finesse compte parmi les plus beaux nus féminins de l'artiste. « L'utilisation en transparence du bleu du papier pour suggérer le volume, le dessin rapide et serré en craie noire et blanche, la pose du modèle, donnent à la feuille dessinée une harmonie très sculpturale, voluptueuse et calme », souligne l'expert Bruno de Bayser. Record mondial également, ce même 25 novembre, pour un petit dessin de Théodore Géricault, « La Procession de Silène », craie noire, lavis brun et gouache blanche sur papier blanc, acquis à 1,61 million de francs.

COMMODE LOUIS XVI

Plus typiquement parisiennes, d'autres spécialités comme le mobilier et les objets d'art, ou encore les autographes, se sont brillamment illustrées ces dernières semaines. Quelques exemples. Le 16 octobre, Me Tajan organisait la vente de la collection du château de Mello, ancienne propriété des Montmorency. La plus haute enchère saluait une commode d'époque Louis XVI, en acajou, richement décorée de bronzes ciselés et dorés, et, qui plus est, estampillée Adam Weisweiller, ébéniste de renom. Cette pièce maîtresse s'est enlevée à 6,09 millions de francs.

Quant aux créations Art Déco, elles font toujours recette. Jean-Michel Frank, dont la cote ne cesse de monter, reste l'une des valeurs sûres du moment. Et le 22 octobre dernier, c'est une extraordinaire boiserie due à Jean Dunand qui a suscité une enchère-record de 2,22 millions, pulvérisant ainsi son estimation haute de 500 000 francs. « Les palmiers », boiserie gravée d'une forêt cubiste, en laque arrachée grise, argent et or, avec applications de plaque de métal laqué noir, provenait d'un appartement parisien décoré en 1935 par, Jean et Bernard Dunand.

Plus confidentiels, les autographes, réservés en principe à un petit cercle de lettrés, atteignent rarement des montants records. Sauf lorsque le texte est signé Napoléon, et que celui-ci écrit à Joséphine, le 30 mars 1796, peu après leur mariage : « ... je n'ai pas pris une tasse de thé sans maudire la gloire et l'ambition qui me tiennent éloignés de l'âme de ma vie »... « Et cependant dans ta lettre nº 3 du 26 ventose tu me traites de VOUS. Vous toi-même ». Au terme d'une rude bataille d'enchères, cette lettre a finalement été acquise, pour 720 000 francs, par un acheteur américain enchérissant pour le compte d'un musée.

Tous ces résultats positifs font écho à ceux enregistrés au cours d'un mois de juin particulièrement animé. En dix jours de temps, six collections majeures avaient totalisé près de 200 millions de francs. Vente phare : la collection Gomès, qui rassemblait des toiles signées Picassso, Miro, Brauner, Léger ou encore Balthus. Rares sont les toiles de Balthus proposées en ventes publiques. L'important ensemble présenté par Me Briest a donc suscité de vives convoitises. Résultat, les prix ont flambé, bien au-delà des estimations prévues. Le « Grand paysage », peint en 1960, récoltait 4,21 millions de francs et la « Cour de ferme à Chassy », peinte en 1954, 3,32 millions. Fait remarquable : la forte présence d'acheteurs étrangers, en particulier américains (50 %) et européens (25 %). Une résultante de l'exposition en avant-première des oeuvres à New York et à Zurich.

VOITURES DE COURSE

A la veille de l'ouverture du marché aux maisons de vente étrangères, cette embellie longtemps attendue semble de bon augure. Cependant, les inquiétudes demeurent. Comme le relève Me Poulain, « cette progression incontestable porte en elle quelque chose d'alarmant : tous les objets de haute qualité sont enlevés par des enchérisseurs étrangers » ! Exemple, lors de la dispersion de la collection « Pilote » de René Mauriès, huit voitures de courses au palmarès glorieux – dont une Ferrari 225 Sport 1952, jadis conduite par Eugenio Castellotti, emportée à 7,43 millions de francs. Toutes, sans exception, sont partie sous d'autres cieux.

Reste à savoir s'il faut se réjouir du pouvoir d'attraction exercé par Paris chaque fois que sortent des collections « fraîches »... Ou déplorer le fait que la France d'aujourd'hui ne suscite plus de vocations de grands collectionneurs.

Noëlle Joly

Succès pour les toiles impressionnistes de la collection Rouart

RENDEZ-VOUS majeur de l'automne, la dispersion de la collection Julien Rouart possédait toutes les qualités pour attirer le gratin des collectionneurs : provenance prestigieuse, signature clef de l'impressionnisme, oeuvres jamais vues en vente publique. Bref, un trésor, resté depuis plus d'un siècle dans une famille dont les amis avaient nom Degas, Monet ou Renoir, où le grand-oncle était Edouard Manet et la grand-mère Berthe Morisot...

La collection vendue le 27 novembre provenait de la succession Julien Rouart. Psychanalyste de renom, un temps collaborateur de Jacques Lacan, Julien Rouart était le petit-fils d'Eugène Manet et de Berthe Morisot. Au programme, vingt-sept toiles et dessins signés Degas, Gauguin, Monet, Renoir, Daumier et Berthe Morisot. Devant une salle comble où se côtoyaient collectionneurs et marchands, Français et étrangers, l'ensemble a totalisé 75,5 millions de francs, frais inclus. Soit le double des estimations initialement avancées. Très attendu, le paradisiaque *Paysage aux chevaux*, peint en 1901 par Gauguin sur l'une des îles Marquises, où le peintre passa les trois dernières années de sa vie, s'est enlevé à 26,6 millions de francs. Mais c'est un lumineux pastel par Degas, *Dans les coulisses*, qui a créé la surprise, avec une adjudication à 27,7 millions de francs, le triple de l'estimation.

Signé Degas toujours, un *Portrait d'Edouard Manet, à la pierre noire* a été préempté à 1,42 million par le ministère de la culture. Il ira très probablement enrichir les collections du Musée d'Orsay. « Ce dessin témoignait de l'amitié née entre les deux artistes. Son caractère historique a donc motivé une interdiction de sortie du territoire qui a sans nul doute limité le prix atteint », commente Me Lefèvre, qui tenait le marteau, avec Me Beaussant et Me Ferri.

A noter, enfin, le vif intérêt suscité par les toiles de Berthe Morisot – scènes familières traitées dans une palette de tons clairs. Six d'entre elles ont dépassé le million de francs, et 2,5 millions se portaient sur *La Broderie*, peinte en 1889 dans le salon de la famille Rouart, rue de Villejust.

N. Jo

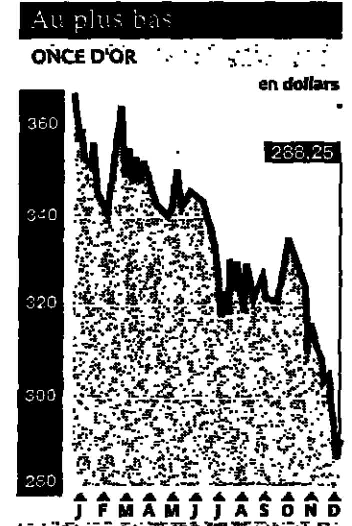
L'or a encore perdu 22,5 % au cours des douze derniers mois

L'OR n'est plus une valeur refuge, mais une marchandise comme une autre. Ce constat avancé depuis plusieurs mois par les économistes se confirme chaque jour un peu plus. Rien pour l'instant n'a pu ralentir la chute du métal jaune, qui souffre de la désaffection des banques centrales. Les tensions internationales pas plus que les tempêtes boursières ont permis à ce métal précieux de remplir sa fonction traditionnelle de protection de l'épargne. Après le pic de février 1996, où l'or avait culminé à 416,25 dollars l'once (31,103 grammes), son cours n'a cessé de se déprécier. Aux 10 % de baisse de 1996 s'ajoute une nouvelle érosion de 22,5 % en l'espace de douze mois. L'once est passée de 370 dollars en début d'année à 287,40 dollars à la mi-décembre après être tombé à un plus-bas de 285,95 dollars le 4 décembre. Le métal jaune retrouve ses niveaux de 1984.

L'or apparaît comme l'un des plus mauvais placements de ces dix dernières années. Un investissement de 100 dollars en 1987 ne vaut plus que 70 dollars aujourd'hui pour un placement or, alors qu'il atteint 350 dollars s'il a été placé en actions à Wall Street. De même, lors du krach des Bourses asiatiques cet automne, les cours du métal jaune ne se sont pas appréciés. Les investisseurs ne se sont pas réfugiés vers ce type de placement, contrairement à 1987. Et, pour cause, les opérateurs redoutent que la crise des marchés asiatiques ne pousse certaines banques centrales de la région à vendre leurs réserves d'or.

Cette tendance baissière est aussi renforcée par les ventes des banques centrales. Chaque annonce d'éventuel désengagement pèse sur le marché. Au début du mois d'octobre, le FMI jetait le trouble en menaçant de vendre une partie de ses réserves devant le manque d'enthousiasme de ses membres à verser leur écot pour alléger la dette des pays pauvres. Les marchés ont également fortement réagi lors de la confirmation par la Bundesbank de la cession d'une partie de ses 3 700 tonnes de réserves de métal fin. Ils se sont également inquiétés de la révélation par l'institut d'émission d'Australie de la vente de 66 % de ses réserves. De son côté, l'Argentine a confirmé le 4 décembre la cession de 124 tonnes entre janvier et juillet.

A l'inverse, le 5 décembre, les cours se sont légèrement raffermis après les déclarations des responsables de la banque centrale suisse. Le cinquième détenteur mondial d'or a annoncé qu'il entendait procéder à des ventes graduelles d'un tiers de son stock, soit 800 tonnes, en concertation avec les autres organismes internationaux pour ne pas exercer de trop fortes pressions sur les prix. A ce mouvement de fond s'ajoute un autre élément pénalisant pour l'or, la disparition de l'inflation dans le monde. Pièces et lingots servent de protection en cas de flambée des prix, un rôle qu'ils n'ont plus à remplir depuis quelques années.



Le métal jaune est tombé à son plus bas niveau depuis treize ans, affecté par les ventes des banques centrales.

La baisse constante du prix de l'or et le laminage des marges bénéficiaires accélèrent la réorganisation de l'industrie aurifère, notamment en Afrique du Sud. Par deux fois en un mois deux opérations de taille ont été annoncées. A la mi-octobre, Gold Fields fusionnait ses activités aurifères avec Gencor dans Goldco et se hissait au premier rang mondial des producteurs avec 120 tonnes d'or par an. En novembre son concurrent Anglo American répliquait en rassemblant tous ses avoirs aurifères dans Anglogold. Cette nouvelle société, avec une production de 177 tonnes, redevient le leader du secteur.

Dominique Gallois

Que faut-il faire en matière d'épargne avant la fin de l'année ?

En premier lieu ne pas oublier de regarder de près les avantages fiscaux liés à des formes de placement ou d'investissement qui vont disparaître le 31 décembre, et ils sont nombreux

C'EST DEVENU une coutume bien française. Chaque année, des centaines de milliers de nos compatriotes rendent visite à leur banquier en décembre. Ces rencontres n'ont rien à voir avec l'approche des fêtes de fin d'année mais obéissent à un rite beaucoup moins policé. Comme tous les ans, le 31 décembre prochain, plusieurs dispositions fiscales concernant l'épargne prendront fin. Elles laisseront la place à des mesures qui viennent d'être votées par le législateur et qui sont moins favorables aux épargnants. Depuis plusieurs semaines, les banques alertent leurs clients sur le changement de la fiscalité de l'épargne. La BNP a ainsi envoyé quelque 250 000 lettres à ses clients pour les informer du changement de régime fiscal de l'assurance-vie. Pourtant, beaucoup d'épargnants attendent les derniers jours de décembre pour profiter d'avantages fiscaux.

« C'est, avec la période de la déclaration d'impôt, le moment ou je reçois le plus de clients », note Véronique Boutillon, gestionnaire de patrimoine à l'agence Champs Elysées de la BRED. Voici les quelques dispositions, qui prennent fin le 31 décembre, à utiliser pour réduire la note fiscale.

● **Acquérir sa résidence principale.** Il ne reste plus que quelques jours à ceux qui veulent bénéficier de la réduction d'impôt pour les intérêts d'emprunt. Cette mesure, qui a été prorogée d'un an pour relancer le marché de l'immobilier, sera définitivement supprimée le 31 décembre prochain. Elle permet, pour tout prêt contracté pour financer l'achat dans l'ancien d'une résidence principale, de déduire les intérêts de l'emprunt de l'impôt dû pendant cinq ans. Cette déduction est toutefois limitée à 25 % des intérêts payés chaque année et elle ne doit pas excéder 15 000 francs par mois.

Chaque personne à charge permet d'augmenter le plafond de 2 000 francs. Attention, pour bénéficier de la mesure, l'offre de prêt doit être validée avant le 31 décembre. Autant dire qu'il n'est pas question de se mettre en chasse aujourd'hui pour trouver l'appartement de ses rêves. Seuls ceux qui sont sur le point de signer leur promesse de vente et ont, au préalable, mis au point un plan de financement de leur acquisition, pourront déduire de leurs impôts une partie de leurs intérêts. La banque est en effet tenue de respecter un délai de réflexion de dix jours entre le moment où elle vous accorde son prêt et celui où il est effectivement activé.

Cependant, vous pouvez aussi bénéficier d'une partie de la déduction des intérêts si vous effectuez des travaux importants, même l'année prochaine. Il faut, pour cela, que la commande soit signée et que le prêt soit mis en place avant la fin de l'année. Pour ce type de prêt, le délai de réflexion n'est que de sept jours. A noter qu'il n'est pas possible de cumuler cette mesure avec la réduction d'impôt prévue lors de la réalisation de gros travaux.

● **Placer 200 000 francs sur son contrat d'assurance-vie.** Les portes du paradis fiscal sont en train de se refermer sur l'assurance-vie. Non seulement les prélèvements sociaux vont augmenter de 3,9 % à 10 %, mais le statut de placement exonéré d'impôt sur le revenu de l'assurance-vie est remis en cause. A compter du 1er janvier 1998, les revenus acquis sur contrats d'assurance-vie et de capitalisation qui étaient, au bout de huit ans, exonéré d'impôt sur le revenu sans limite, seront dorénavant soumis, lors du dénouement du contrat, à un prélèvement libératoire à un taux de 7,5 %. Cette taxe est appliquée lorsque le montant de ces revenus excède un abattement fixé chaque année à 30 000 francs pour une personne seule ou à 60 000 francs pour un couple marié.

Cette modification du régime fiscal ne s'applique pas aux versements effectués jusqu'au 25 septembre 1997. Après cette date, plusieurs cas de figure se présentent. Pour les contrats souscrits après, la chose est entendue, le nouveau régime fiscal s'applique. Pour les contrats existants avant, le législateur a laissé les portes du paradis fiscal entr'ouvertes jusqu'au 31 décembre.

Les détenteurs de valeurs mobilières ont tout intérêt à réorganiser leur portefeuille

D'abord, pour les contrats à primes périodiques, le nouveau prélèvement ne s'applique pas aux versements effectués après le 25 septembre 1997 s'ils correspondent aux primes initialement prévues par le contrat. Pour les contrats à versements programmés, le nouveau régime fiscal n'entre pas en vigueur avant le 1er janvier 1998. Il faut, bien sûr, que le montant et la périodicité de ces versements aient fait l'objet d'un engagement de l'assuré avant le 25 septembre 1997. Mais le législateur a donné la possibilité aux titulaires d'un contrat d'assurance-vie, quelle qu'en soit la nature, de verser entre le 25 septembre 1997 et le 31 décembre 1997 jusqu'à 200 000 francs par souscripteur.

● **Faire des arbitrages dans son portefeuille de valeurs mobilières.** Les plus-values réalisées sur les revenus que procurent les actions, les obligations et les sicav de distribution ou ceux reçus lors de la vente de ces titres sont désormais taxées à 26 % en raison du relèvement des prélèvements sociaux. Jusqu'au 31 décembre, les premiers 100 000 francs de ces revenus sont exonérés d'impôts, mais le seuil déclenchant la taxation de ces revenus devrait tomber à 50 000 francs l'année prochaine.

Les détenteurs de valeurs mobilières ont donc tout intérêt à réorganiser leur portefeuille avant la fin de l'année. Les cas de figure sont variables mais les spécialistes recommandent aux possesseurs d'actions de procéder selon la technique de « l'acheté vendu ». Elle consiste à vendre des titres que l'on détient pour les racheter ensuite. Les cessions doivent être réalisées avant le 23 décembre, fin de l'année boursière, pour les actions inscrites au Règlement Mensuel, ou avant la fin de l'année pour les titres cotés sur les autres marchés (Comptant, Second Marché ou Nouveau Marché).

Ces ventes peuvent permettre de réévaluer le prix de revient des titres. Dans ce cas, l'investisseur limite la plus-value future qu'il réalisera lorsqu'il se séparera définitivement de ses actions. La cession de titres permet également de faire apparaître des moins-values pour les déduire de plus-values réalisées sur d'autres actions ou valeurs mobilières. Il faut savoir que les moins-values peuvent être reportées pendant cinq ans si elles ne sont pas toutes utilisées cette année pour compenser des plus-values.

● **Ouvrir éventuellement un Plan d'épargne en actions (PEA).** S'il n'y a pas d'urgence particulière pour ouvrir un PEA avant la fin de l'année, il s'agit – en dépit du passage de 3,4 % à 10 % des contributions sociales venant amputer les plus-values – de la meilleure formule pour gérer un portefeuille d'actions françaises et sans doute demain européennes. Les plus-values échappent à l'impôt de 16 % si le plan est conservé au moins cinq ans. C'est d'autant plus appréciable que le seuil de cession à partir duquel les gains sont imposés devrait passer à 50 000 francs l'an prochain. Les revenus du portefeuille sont exonérés et le titulaire du plan récupère l'avoir fiscal.

Le PEA étant un contrat, son cadre juridique et fiscal ne peut théoriquement pas être modifié. La durée de vie du PEA est, toujours théoriquement, illimitée. Il offre une très grande souplesse de mouvement et les sommes qu'il est possible de déposer ne sont pas négligeables : 600 000 francs pour un célibataire et 1,2 million pour un couple.

Enfin, la gestion est totalement libre. Les versements ne font l'objet d'aucune contrainte. La sortie en rente défiscalisée (hors 10 % de cotisations sociales) est possible si le PEA a plus de huit ans d'existence, ce qui peut permettre de constituer un complément de retraite.

● **Profiter de l'anonymat sur les bons.** A partir du 1er janvier 1998, il faudra choisir, dès la souscription de bons de caisse ou de bons de capitalisation, de rester ou non sous le couvert de l'anonymat. Jusqu'à présent, ceux qui souscrivent ce type de produits, notamment pour tenter de s'affranchir de droits de succession, peuvent attendre le jour du remboursement pour décliner leur identité. Dans ce cas, les souscripteurs ne payent qu'un prélèvement libératoire qui varie en fonction de la durée de détention du bon contre un prélèvement désormais porté à 61 % s'ils restent anonymes.

● **Acheter de l'immobilier Méhaignerie.** Il est encore possible de déduire 10 % du prix d'achat d'un bien neuf à condition de le louer pendant six ans au moins. La déduction est étalée sur deux ans et est limitée à 30 000 francs pour *un célibataire et à 60 000 francs* pour un couple. Mais cette disposition fiscale doit être utilisée avec précaution, même si elle arrive à expiration à la fin de l'année. La signature de l'acte, tout comme l'achèvement de la construction, doit intervenir avant le 31 décembre. Autant dire qu'il ne reste à vendre que très peu de logements bénéficiant de cette loi. Ceux qui restent sur le marché risquent d'être de qualité médiocre, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes lors de la revente.

Mieux vaut profiter de la loi Périssol qui a pris le relais de la loi Méhaignerie, et qui reste en application jusqu'au 31 décembre 1998.

● **Se tranquilliser avec les fonds garantis.** Les fonds garantis offrent cette possibilité un peu inespérée de profiter des performances de la Bourse en étant certain de récupérer dans le pire des cas son capital. Pas étonnant, dans ces conditions, qu'ils remportent depuis plusieurs années un grand succès. La plupart des grands établissements bancaires proposent à la vente des parts de fonds garantis nouvellement créés et dont la souscription sera close à la fin de l'année. Si la Bourse vous attire par ces performances et vous fait peur par ces secousses, n'hésitez pas.

La plupart du temps les fonds garantis sont indexés sur un indice boursier, comme le CAC 40 à Paris ou le Standard & Poor's 500 à New York, et proposent un pourcentage de la hausse de cet indice (de 50 % à 100 %). Il existe grossièrement deux catégories de fonds garantis : ceux qui calculent la performance lors de la fermeture du fonds et ceux qui permettent d'engranger et de bloquer des gains réalisés pendant la durée de vie du fonds (tous les ans ou tous les trimestres par exemple).

Joël Morio